LABEL GRAND SITE DE FRANCE

DOSSIER DE CANDIDATURE

JUIN 2019

GRAND SITE

VALLÉE DE LA VÉZÈRE

PÔLE D'INTERPRÉTATION DE LA PRÉHISTOIRE

GRAND SITE VALLÉE DE LA VÉZÈRE

Déclaration d'engagement

La vallée de la Vézère, qui fait l'objet depuis plusieurs décennies de différents niveaux de protection ou de labellisation ponctuels, n'avait jamais réussi jusqu'alors à fédérer et harmoniser une démarche collective de protection et de mise en valeur. L'étude paysagère, sollicitée par l'Etat en 2009 et conduite par le cabinet Mandragore, a été le catalyseur et l'élément déclencheur d'une action collective de l'ensemble des acteurs du territoire pour porter une démarche de labellisation Grand Site de France à l'échelle d'un grand territoire comprenant aujourd'hui 35 communes.

Il existait certes de nombreux sites classés ou inscrits, le label UNESCO portant sur 15 sites préhistoriques depuis 1979, des niveaux de protection sur divers monuments ou zones géographiques (ZNIEFF, Natura 2000, ZPPAUP...), mais aucune cohérence d'ensemble prenant en compte l'ensemble des paysages, du patrimoine et de l'activité humaine fortement présente ne serait-ce qu'au travers de l'agriculture et du tourisme, la vallée accueillant chaque année plus d'1 million de visiteurs. De nombreuses tentatives antérieures de protection ou de classement avaient jusque-là échoué, soit par rejet spontané des populations du territoire, craignant des réglementations trop contraignantes, soit par effet d'une pédagogie ou d'une présentation mal adaptée.

La démarche Grand Site de France a enfin permis de concilier progressivement les intérêts et les objectifs de l'ensemble des acteurs autour d'un même projet. Le chemin peut paraître long, près de 10 ans, mais il est finalement nécessaire compte tenu des très nombreux thèmes abordés qui constituent à la fois la difficulté et la force du dossier présenté aujourd'hui.

Définir un périmètre cohérent avec des zones tampons et un cœur de projet, traiter les questions liées aux paysages, à l'agriculture, à la forêt, au tourisme, au patrimoine rural et urbain et enfin prendre en compte l'engagement du territoire dans une démarche de développement durable intégrant une démarche de transition énergétique, relèvent d'un pari peu évident a priori et pourtant en phase de concrétisation aujourd'hui.

La structuration du territoire autour de l'ensemble de ces thématiques s'est progressivement organisée depuis 2009, plusieurs actions significatives ont été engagées ou déjà réalisées prouvant la volonté des acteurs d'aller au bout de la démarche. La première Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages en 2014, portant sur plus de 28000 ha de sites inscrits et classés, a été logiquement validée et surtout portée très majoritairement par les collectivités.

La cohérence de la démarche prend tout son sens aujourd'hui, le périmètre proposé s'appuyant sur 35 communes et 4 communautés de communes, le plan d'actions initial bien engagé et conforté par celui proposé pour les 6 ans à venir, la gouvernance articulée autour du Pôle d'interprétation de la Préhistoire au sein duquel les collectivités sont pleinement représentées et enfin l'implication de l'ensemble des partenaires, institutionnels ou non, autour du projet donnent une force supplémentaire à la candidature.

La coordination de l'ensemble des labels ou classements existants, notamment le Bien UNESCO, permet enfin, grâce au label Grand Site de France, de maîtriser collectivement une protection des paysages et du patrimoine au sein du territoire de la vallée de la Vézère.

Le Grand Site permet à ses habitants de continuer à y vivre de leurs activités, parfois ancestrales, tout en demeurant les gardiens de ce site exceptionnel aux yeux de l'humanité.

Frédéric PERISSAT
Préfet de la Dordogne

Germinal PEIRO
Président du Pôle d'interprétation de la Préhistoire
Président du Conseil Départemental de la Dordogne

Alain ROUSSET
Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Philippe LAGARDE
Président du Conseil des Collectivités Locales du Grand Site Vallée de la Vézère
Président de la Cdc Vallée de l'Homme

Les Eyzies © Jugie

Saint-Chamassy
© MP Servantie

Marcillac-Saint-Quentin
© MP Servantie

Saint-Cyprien
© MP Servantie

Coly-Saint-Amand © MP Servantie

Condat-sur-Vézère © Mairie

Journiac
© CCVH

Thonac
© MP Servantie

Fleurac
© CCVH

1ère Partie : PRÉSENTATION DU GRAND SITE VALLÉE DE LA VÉZÈRE : DES PAYSAGES D'EXCEPTION, ECRIN D'UN BIEN INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO 7

A. La Vallée de la Vézère : un écrin naturel et patrimonial remarquable 8
A.1. Le périmètre du Grand Site Vallée de la Vézère : localisation et enjeux 8
A.2. Des paysages remarquables et protégés 10
A.3. Un patrimoine naturel riche, inventorié et protégé 14
A.4. La Préhistoire, un patrimoine spécifique à la vallée de la Vézère reconnu par l'UNESCO 16
A.5. Un patrimoine architectural diversifié, de grande qualité et protégé 20

B. Une vallée singulière, des paysages inventés et émotionnels : l'esprit des lieux 23
B.1. La découverte de la vallée, une expérience émotionnelle 24
B.2. Quand l'esprit des lieux inspire les artistes contemporains 26
B.3. Un ancrage culturel dans le Périgord Noir 27

C. Une vallée partagée et habitée : les enjeux socio-économiques du Grand Site 29
C.1. Le tourisme : activité centrale de l'économie du territoire 30
C.2. L'agriculture : une activité majeure de la vallée d'un point de vue économique et paysager . . 33
C.3. Le Terrassonnais et l'industrie : un poids économique non négligeable 35

D. Emergence et construction du projet Grand Site 37
D.1. Les volontés de protection avant 2009 38
D.2. L'étude paysagère Mandragore : élément déclencheur de la démarche Grand Site 38
D.3. De 2009 à 2014 : la construction du projet 39

CONCLUSION 1ère Partie 41

2ème Partie : L'OPÉRATION GRAND SITE 2014-2019 : BILAN DE LA GESTION ET DES ACTIONS MENÉES 43

A. L'architecture et l'urbanisme : enjeux centraux de la préservation des paysages 44
A.1. Rappel de la problématique et de la stratégie 44
A.2. Présentation et bilan des actions menées 45

B. La préservation et la mise en valeur des paysages emblématiques du Grand Site : entre activité agricole et intervention humaine ciblée 51
B.1. Rappel de la problématique et de la stratégie 52
B.2. Présentation et bilan des actions menées 52

C. La Vallée de la Vézère : vers un tourisme durable 61
C.1. Rappel de la problématique et de la stratégie 62
C.2. Présentation et bilan des actions menées 62

D. L'émergence et le développement de la Transition Energétique 67
D.1. Emergence du travail territorial sur la Transition Energétique 68
D.2. Présentation et bilan des actions menées 68

E. Vers une consolidation de la gourvernance 71
E.1. Mise en place d'une gouvernance solide 72
E.2. L'élaboration locale et concertée du programme d'actions du projet à 6 ans 2020-2026 . . . 73

PAROLES D'ÉLUS 74

CONCLUSION 2ème Partie 76

3ème Partie : UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LA PRÉSERVATION, LA GESTION ET LA MISE EN VALEUR DU GRAND SITE VALLÉE DE LA VÉZÈRE 2020-2026 77

A. Restaurer, valoriser et partager les paysages singuliers de la vallée de la Vézère 78
A.1. Restaurer les points de vue sur les paysages emblématiques 78
A.2. Favoriser la découverte de l'esprit des lieux et conserver les valeurs intrinsèques des paysages remarquables 80
A.3. Connaitre et préserver les milieux naturels et les espèces remarquables 82

B. Préserver et qualifier l'architecture, l'urbanisme et le patrimoine bâti 83
B.1. Qualifier et accompagner les projets d'aujourd'hui et de demain 84
B.2. La préservation et la transmission du patrimoine architectural du Grand Site 85

C. Maintenir, conforter et développer la diversité agricole et sylvicole pour des paysages ouverts et singuliers 87
C.1. Conforter et valoriser l'activité agricole 88
C.2. Maintenir, accompagner et soutenir l'agriculture en vallée Vézère 89
C.3. Développer et valoriser la ressource bois 90
C.4. Accompagner les activités dans la transition énergétique et écologique 91

D. Favoriser et développer un tourisme basé sur la découverte sensible du site et respectueux de l'environnement 93
D.1 Concilier la fréquentation du site et la préservation des qualités paysagères et environnementales 94
D.2. Développer l'intermodalité et le tourisme sans voiture 94
D.3. Impliquer les professionnels et habitants dans un tourisme durable 95
D.4. Découvrir le Grand Site et partager l'esprit des lieux 96

E. Concilier la qualité des paysages, les ressources du territoire et l'appropriation des habitants pour une transition énergétique durable 97
E.1. Accompagner les actions en faveur de la transition énergétique en les intégrant dans le paysage 98
E.2. Favoriser la production et la consommation d'énergies renouvelables locales 98
E.3. Inciter la réduction de la consommation d'énergie 98

4ème Partie : LES MODALITÉS DE GESTION, D'ÉVALUATION ET DE COMMUNICATION 99

A. Le Pôle d'interprétation de la Préhsitoire : structure porteuse du Grand Site 100
A.1. Présentation de la structure porteuse et de ses missions 100
A.2. Les moyens humains et financiers 101

B. Une gestion collaborative, partenariale et coordonnée 103
B.1. Les intercommunalités, partenaires au quotidien du Grand Site 104
B.2. La Région et le Département, soutiens du Grand Site 104
B.3. Une implication forte des services de l'Etat 104
B.4. Les Offices de Tourisme, des stratégies convergentes 105
B.5. Les acteurs forestiers et agricoles : des partenariats à renforcer 105
B.6. Une gestion coordonnée de la rivière 105
B.7. Le Pays Périgord Noir 105
B.8. Le Réseau des Grands Sites de France, un accompagnateur au quotidien 106
B.9. Des partenariats à développer 106

C. Les outils de suivi et d'observation 107
C.1. Observatoire photographique des paysages 108
C.2. Suivi écologique 108
C.3. Observation de la fréquentation 108

D. Promotion du Label Grand Site de France 109
D.1. Outils de communication web et papier pour le grand public 110
D.2. Outils de communication web et papier institutionnels 110

RÉCAPITULATIF DU PROGRAMME D'ACTIONS 2020-2026 111

CONCLUSION GÉNÉRALE 113

ANNEXES 115

Vue sur les falaises des sept frères aux Eyzies © DR

1ère PARTIE

PRÉSENTATION DU GRAND SITE VALLÉE DE LA VÉZÈRE : DES PAYSAGES D'EXCEPTION, ECRIN D'UN BIEN INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Croquis représentant les falaises des sept frères aux Eyzies © Alain FREYTET

A. La vallée de la Vézère : un écrin naturel et patrimonial remarquable
B. Une vallée singulière, des paysages inventés et émotionnels : l'esprit des lieux
C. Une vallée partagée et habitée : les enjeux socio-économiques du Grand Site
D. Emergence et construction du projet Grand Site

A. La vallée de la Vézère : un écrin naturel et patrimonial remarquable

A.1. Le périmètre du Grand Site Vallée de la Vézère : localisation et enjeux

Située dans le quart sud-est du département de la Dordogne, la vallée de la Vézère traverse le département sur 45 km de long selon un axe nord-est / sud-ouest. Elle constitue l'une des principales vallées du département. La vallée appartient également à un territoire plus large, appelé Périgord Noir, dont la dénomination provient de l'importance du couvert forestier situé sur la partie sud de la Vézère et de la Dordogne.

Le périmètre du Grand Site Vallée de la Vézère correspond au parcours aval de la Vézère (partie périgourdine de la Vézère), depuis la commune de Terrasson-Lavilledieu jusqu'à sa superbe confluence avec la Dordogne, sur la commune de Limeuil. Sous l'appellation « vallée de la Vézère », le Grand Site comprend également l'ensemble des vallons secondaires qui rythment les paysages de la vallée principale.

L'enjeu du périmètre du Grand Site Vallée de la Vézère est d'intégrer en son cœur :

- l'ensemble du tracé de la rivière Vézère (77 km),
- le patrimoine archéologique de la vallée de la Vézère et de la vallée des Beunes dont l'ensemble du Bien UNESCO,
- le patrimoine paysager (continuité des systèmes de falaises),
- les limites géographiques, géomorphologiques et hydrographiques de la vallée, marquée par les lignes de crêtes,
- les portes d'entrées de la vallée : Terrasson (porte d'entrée entre le département de la Corrèze et de la Dordogne) et Limeuil (confluence de la Vézère et de la Dordogne),
- les voies d'accès à la vallée (réseaux routiers, ferroviaires, pédestres...),
- les communes et intercommunalités liées par les unités paysagères et attachées à l'identité « vallée de la Vézère »,
- la CDC Vallée de l'Homme dans son entièreté car elle compose quasiment l'ensemble de ce « cœur de vallée » et elle est à même d'assurer la maîtrise d'ouvrage de nombreuses actions du Grand Site.

Administrativement, le projet Grand Site comprend :

- **35 communes** : Aubas, Audrix, Campagne, Condat-sur-Vézère, Coly-Saint-Amand, Fanlac, Fleurac, Journiac, La Chapelle-Aubareil, Le Bugue, Le Lardin-Saint-Lazare, Les Eyzies, Les Farges, Limeuil, Marcillac-Saint-Quentin, Marquay, Mauzens-et-Miremont, Meyrals, Montignac, Peyzac-Le-Moustier, Plazac, Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac, Saint-André-d'Allas, Saint-Avit-de-Vialard, Saint-Chamassy, Saint-Cyprien, Saint-Félix-de-Reilhac-et-Mortemart, Saint-Léon-sur-Vézère, Savignac-de-Miremont, Sergeac, Tamniès, Terrasson-Lavilledieu, Thonac, Tursac, Valojoulx.
- **4 Communautés de communes** : CDC Terrassonnais en Périgord noir Thenon Hautefort (3 communes), CDC Vallée de l'Homme (26 communes), CDC Sarlat Périgord Noir (4 communes), CDC Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède (2 communes).
- **5 bassins de vie et d'emploi** dont l'importance reste limitée : au nord-est, Terrasson (6 299 hab.), Le Lardin-Saint-Lazare (1 858 hab.), Montignac (2 906 hab.), et au sud-ouest, Le Bugue (2 699 hab.) et Saint-Cyprien (1 650 hab.).

Situation du Grand Site Vallée de la Vézère dans le contexte national, régional, départemental et intercommunal

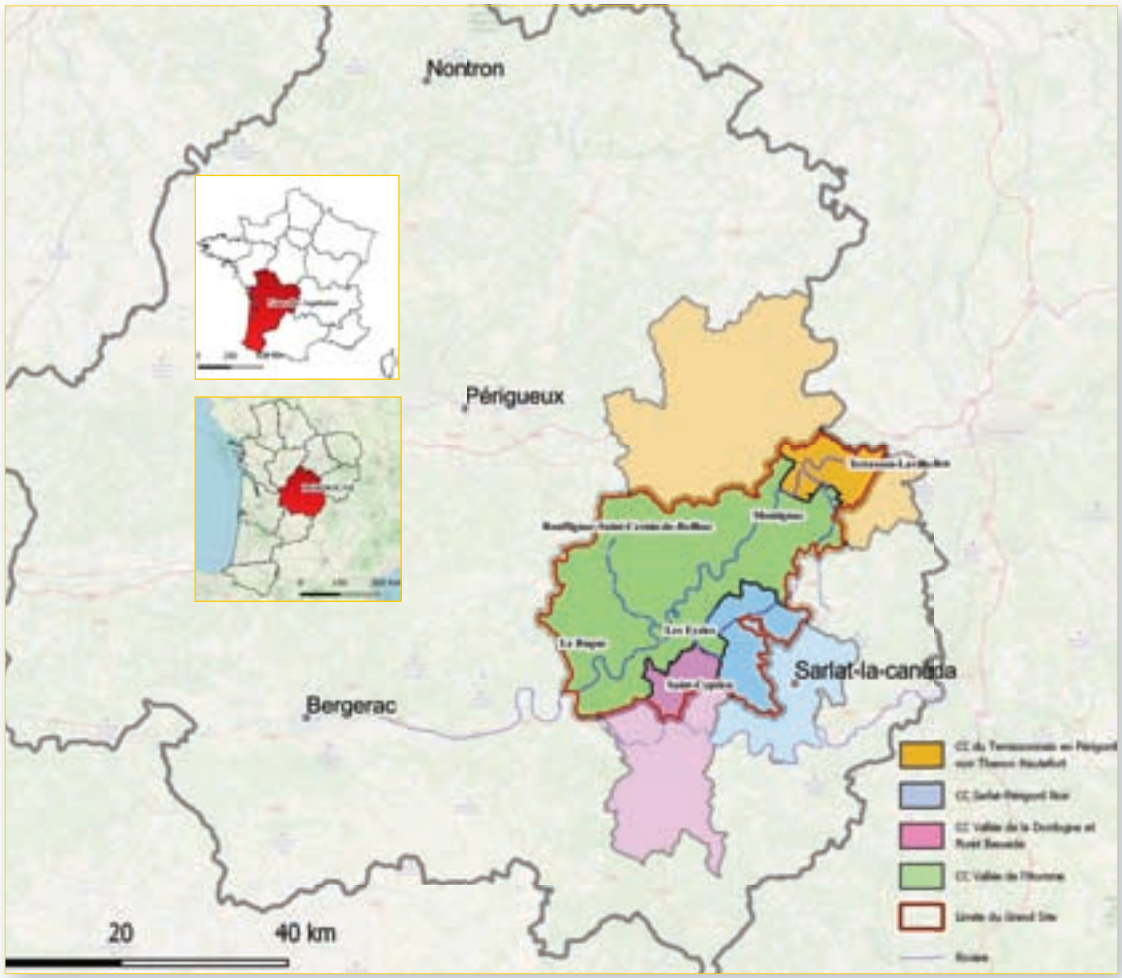

Auteur : ATD24 / Source : limites administratives IGN GEOFLA, Fond OSM / Date : 28/02/2019

Le territoire du Grand Site Vallée de la Vézère

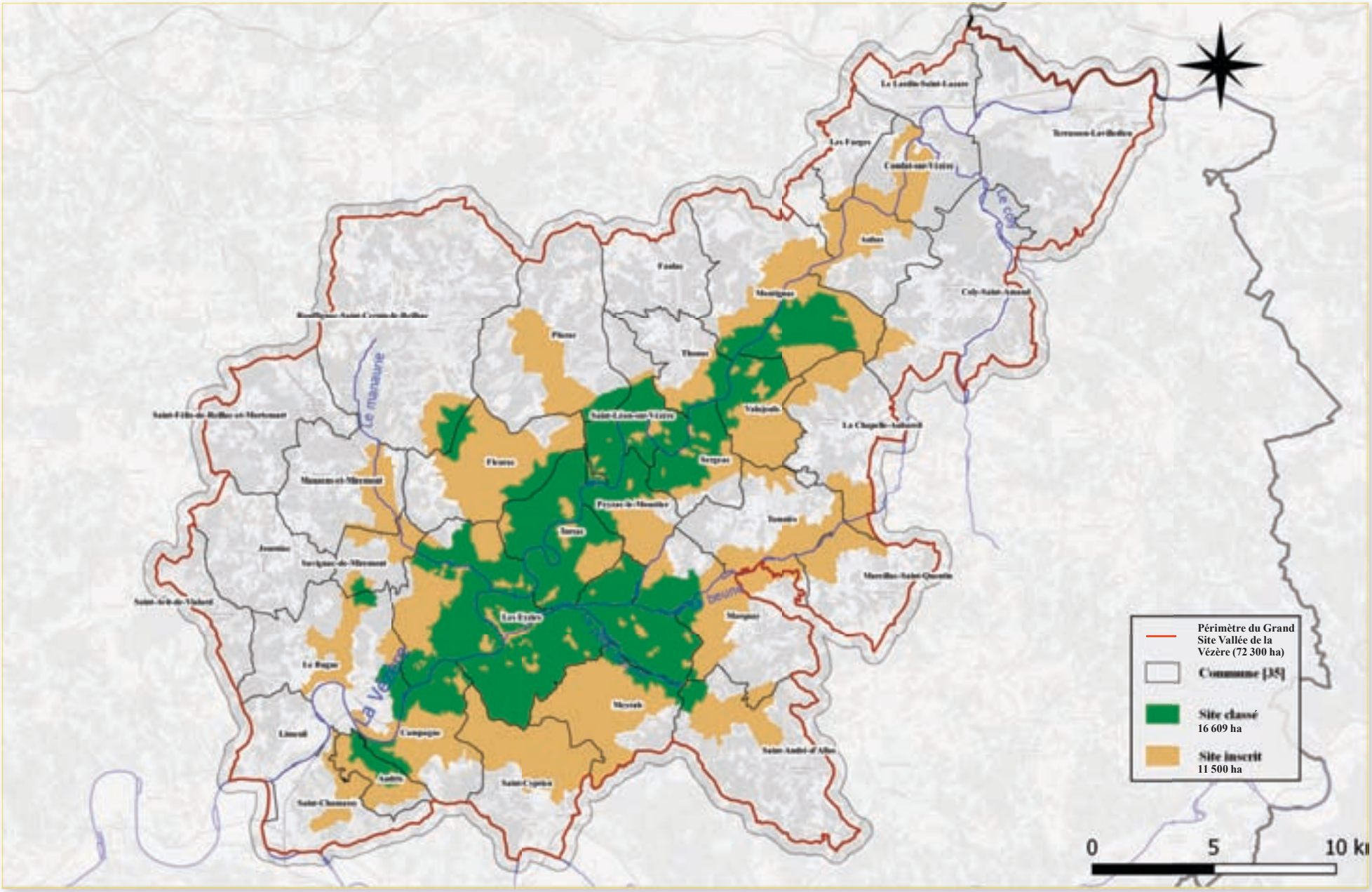

Auteur : ATD24 / Source : limites administratives IGN GEOFLA, Fond OSM, sites inscrits et classés DREAL / Date : 28/02/2019

A.2. Des paysages remarquables et protégés

Le territoire du Grand Site est composé de vallées principales, entaillées par des plateaux de causses. La distinction en unités paysagères de ce territoire repose essentiellement sur deux critères : le relief et son occupation.

A.2.1. La vallée de la Vézère

Cette unité paysagère correspond au bassin visuel de la vallée formée par la rivière Vézère, c'est-à-dire au territoire perçu depuis le fond de vallée.
La vallée de la Vézère est visuellement marquée par plusieurs éléments :

La présence de la rivière Vézère, parfois impétueuse et sinueuse en cœur de vallée. La Vézère est caractérisée par ses eaux rouges, chargées des grés du Massif Central. La rivière parcourt une distance de 77 km dans sa partie périgourdine, effectuant de nombreux méandres aux profils asymétriques, appelés cingles localement (ex : cingle de la Vézère à Tursac – photo 1), provoqués par la rencontre de falaises calcaires.

Le fond de vallée plus ou moins resserré selon les secteurs, caractérisé par une mosaïque de parcelles et de couleurs résultant de la diversité des activités agricoles et à une trame parcellaire laniérée. Au sein de cette mosaïque, le noyer et le châtaignier constituent des motifs paysagers récurrents de la vallée. Les larges plaines agricoles sont principalement situées dans le secteur amont de la vallée de la Vézère, de Terrasson à Montignac, puis dans le secteur aval, c'est-à-dire du Bugue à Limeuil. Entre les deux, du château de Losse au dernier méandre des Eyzies, le fond de vallée est étroit et offre un spectacle exceptionnel de falaises, châteaux, méandres, et bourgs anciens.

La continuité remarquable du déroulement de falaises calcaires abruptes bordant la Vézère, en cœur de vallée entre Saint-Léon-sur-Vézère et Les Eyzies-de-Tayac (environ 20 km), dont les plus hautes peuvent atteindre 100 m. Ces falaises, concentrées en partie médiane de la vallée et accompagnant la rivière dans ses méandres, présentent une multitude de traces d'occupations préhistoriques ou historiques (grottes, abris sous roche, habitats troglodytiques...). Depuis le début du XXe siècle, elles incarnent dans l'imaginaire collectif ce patrimoine préhistorique unique. Elles lui donnent un paysage emblématique, une expression monumentale et spectaculaire ancrée dans une réalité géographique.

1 2 3 4

1-Le cingle de Tursac formé par la Vézère où domine le site troglodyte de la Madeleine © OTLDVV
2-Vue sur la vallée de la Vézère, la rivière bordée par les falaises, la plaine agricole et les versants boisés aux Eyzies © CAUE
3-La Vézère et les falaises des sept frères, les Eyzies © PIP
4-Point de vue sur la vallée de la Vézère où les versants boisés bordent la plaine fertile à Aubas © PIP

Des versants boisés qui donnent l'image d'une vallée verte et naturelle.

A.2.2. Les plateaux aux nombreuses clairières

De part et d'autre de la vallée, en aval d'Aubas, la Vézère a creusé son passage dans des plateaux du Crétacé supérieur occupés essentiellement par une forêt mixte de pins, de chênes et de châtaigniers. Cette forêt sur ces plateaux ondulés est elle-même parsemée de clairières agricoles polyculturales et d'un habitat rural traditionnellement dispersé. Les Beunes entaillent également ce plateau avant de former la Grande Beune et de rejoindre la Vézère, révélant au passage une continuité de falaises.
Bien que la vallée soit peu perceptible par le visiteur, les plateaux offrent quelques panoramas remarquables sur le fond de vallée cultivé.

Prairies et noyers surplombés par le village traditionnel de Mauzens et Miremont ©A. Barroche Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire Général

Panorama sur la vallée de la Vézère, sa plaine agricole et ses coteaux boisés depuis le point de vue Cote de Jord à Saint-Léon sur Vézère ©Amélie Borderie

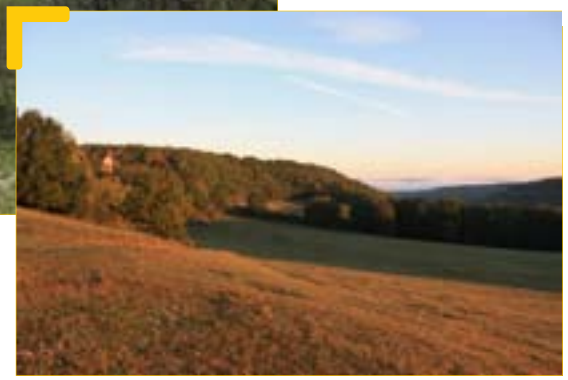

Prairie de plateaux surplombant la vallée de la Vézère cachée sous la brume matinale ©PIP

A.2.3. Le causse en amont

Sur les calcaires du Jurassique moyen et supérieur, en amont d'Aubas, la vallée de la Vézère est entourée de causses, plateaux aux sols maigres et pierreux, entrecoupés de combes et de petits vallons secs. Cette unité paysagère appartient plus globalement aux paysages du causse du Terrassonnais. Les pelouses calcaires, malgré l'enfrichement naturel, constituent des clairières dans un paysage dominé par des boisements plus ou moins clairsemés.

Pelouses sèches à Condat-sur-Vézère © CA24

A.2.4. Les vallons secondaires

Les plateaux sont également entrecoupés par un grand nombre de vallons aux fonds plats dont les largeurs varient beaucoup d'un site à l'autre. Ils se distinguent par la continuité de leurs espaces agricoles qui tranchent avec le caractère boisé largement dominant sur ce territoire. Ces vallons jouent un rôle majeur dans l'appréhension de la vallée de la Vézère puisqu'il s'agit de portes d'entrée vers la vallée principale.
Le vallon secondaire le plus emblématique est celui des Beunes. Il est caractérisé par un foisonnement de cours d'eau (Beune de Puymartin, Beune du Paradoux, Petite Beune et Beune), par une enfilade de roches surmontées de châteaux (Puymartin, Le Roc, Beyssac), par des falaises abritant habitats troglodytiques, grottes et abris (Roc de Cazelle, grotte de Bernifal, fort de la Rhonie, grotte de Puymartin...) et par la confluence avec la Vézère, zone de concentration exceptionnelle en patrimoine préhistorique.
Les autres vallons sont principalement : vallon du Manaurie, vallon du Vimont, vallon de la Nauze, vallon du Doiran, vallon du Ladouch...

A.2.5. Les abords du bassin de brive

En remontant la rivière, à partir du Lardin Saint Lazare, la vallée s'élargit et l'occupation du sol est dominée par les activités humaines : zones urbanisées, zones artisanales, carrières... Plus artificialisé, ce paysage diffère de celui de campagne harmonieuse qui caractérise la Vézère de Condat à Campagne et marque une rupture avant la ville de Terrasson et la qualité de son patrimoine.

Vue sur la plaine de Terrasson Lavilledieu
© A. Barroche Région Nouvelle Aquitaine, Inventaire Général

1-Le Manaurie © SMBVVD
2-Coly se jetant dans la Vézère à Condat © SMBVVD
3-Labinche – affluent du Manaurie © SMBVVD
4-La Beune à Marquay © Elodie Urizzi

1 2 3 4

A.2.6. Un site classé et inscrit protégeant des paysages culturels

L'objectif était de protéger le paysage culturel, écrin du Bien Inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO « sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère » avec à terme la volonté de constituer la zone tampon d'un Bien UNESCO étendu aux paysages culturels.

Un site classé alliant paysages et patrimoine culturel

Le site classé présent sur le territoire du Grand Site est composé de 3 entités :

- le site classé de la vallée de la Vézère et de sa confluence avec les Beunes,
- le site classé de la Ferrassie,
- le site classé de la grotte de Rouffignac.

Cœur emblématique de la Vallée de la Vézère, 11 500 hectares ont été classés par décret du 11 décembre 2015 pour leur intérêt historique, scientifique et pittoresque, au titre de la loi de 1930 qui protège les monuments naturels et les sites. Ce classement, dont « la préservation présente un intérêt général au sens de l'article L. 341-1 du code de l'environnement », est ainsi la reconnaissance de la valeur patrimoniale de la Vézère.

Le site classé s'étend sur les 18 communes du tronçon particulièrement pittoresque où se concentrent falaises, grottes et gisements préhistoriques. Englobant les éléments et les paysages les plus emblématiques de la vallée, ce site est volontairement réduit. Ses limites ont été posées de façon à répondre aux exigences de la protection patrimoniale et à contribuer à la mise en valeur des paysages. Le site classé vient notamment englober et renforcer l'ancien site classé de la vallée des Beunes dont les châteaux de Commarque et de Laussel sont les emblèmes. Les secteurs des bourgs et des hameaux importants n'ont pas été inclus dans le périmètre classé.

Autour du cœur de vallée classée, ont également été élargis les périmètres des sites classés, par exemple les abords de la grotte de Rouffignac, du gisement de la Ferrassie, ou du gouffre de Proumeyssac. Ce nouveau classement permet la protection du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, constituant ainsi une zone tampon au sens des préconisations de l'UNESCO sur la protection et la gestion de ces biens.

Un site inscrit, enveloppe du site classé

Un site inscrit de 16 609 ha sur 29 communes (Arrêté ministériel du 28 juillet 2016) accompagne le classement du cœur de vallée sur son pourtour et assure ainsi la transition vers un territoire plus vaste. Il permet d'assurer une veille architecturale et paysagère sur les abords immédiats du cœur de vallée. Il s'étend en amont et en aval de la vallée de la Vézère ainsi que sur les vallons transversaux de la vallée de la Vézère et des Beunes, vallons qui présentent une valeur patrimoniale intrinsèque (paysage naturaliste, archéologique...) et assurent également la qualité des entrées sur le cœur de la vallée de la Vézère.

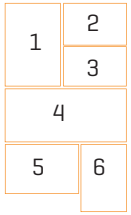

1-La Vézère © OTLDVV
2-Prairie de coteaux à Sergeac © PIP
3-La Vézère © F. Beusse
4-Un méandre de la Vézère © OTLDVV
5-Les falaises et la Vézère © PIP
6-Fenêtre rocheuse sur la Vézère © F. Beusse

A.3. Un patrimoine naturel riche, inventorié et protégé

A.3.1. Le patrimoine naturel

Le territoire de la Vézère et des Beunes regroupe un ensemble de milieux variés de coteaux calcaires, de falaises, de fonds de vallées... Ces différents ensembles, en fonction des conditions topographiques, d'exposition, de nature du sol, offrent la possibilité à une flore et une faune diversifiée de s'installer. De plus, situé à un carrefour biogéographique, le fond médio-européen de la flore est considérablement enrichi à la fois par l'élément submontagnard issu de l'est, et par les deux courants floristiques majeurs, atlantique et méditerranéen, qui viennent s'y entrecroiser.

Les types de milieux naturels rencontrés sont :

La forêt

Elle est largement dominante dans le paysage avec un taux de boisement compris entre 50 et 80 %. Sur les coteaux calcaires et les causses, souvent bien exposés à la chaleur, se trouvent des chênaies pubescentes et vertes, associées aux landes et genévriers, et des futaies naturelles de Pins sylvestres. Sur la majorité du territoire, se trouvent des taillis de châtaigniers et de chênes en mélange avec des pins maritimes et des pins sylvestres. Ces peuplements se développent sur différents sols, pauvres, argileux ou calcaires. Dans les vallées fraiches apparaissent les chênes pédonculés et sessiles, l'aulne, le charme, le noisetier et les peupliers en zones humides. Parmi ces milieux naturels, la chênaie verte et la hêtraie neutrophile ou calcicole de l'étage collinéen sont particulièrement intéressantes et se rapprochent d'habitats d'intérêt communautaire.

Les pelouses sèches et milieux associés

La présence de pelouses sèches sur les coteaux calcaires est souvent le résultat de pratiques agropastorales anciennes (défrichements anciens, parcours notamment ovin, ...) qui ont permis leur développement et leur maintien. Les mosaïques d'habitats naturels (pelouses sèches, landes à genévriers, fourrés, éboulis...) ainsi constitués présentent une flore et une faune caractéristiques, aux tendances parfois méditerranéennes, qui concourent à faire du site un territoire à forte valeur patrimoniale et paysagère où les enjeux de conservation de ces milieux sont primordiaux.

Les prairies et milieux ouverts de fonds de vallées.

En lien étroit avec les cours d'eau, c'est le caractère d'humidité du sol et l'usage fait des terres qui vont déterminer la répartition des différents habitats. Prairies de fauche, prairies pâturées, plus ou moins humides en fonction des secteurs sont des milieux ouverts intéressants d'un point de vue paysager. Associées aux végétations de cariçaies, roselières, mégaphorbiaies cette mosaïque de milieux présente un grand intérêt écologique.

Les falaises et les grottes.

Ces milieux attirent des espèces d'oiseaux peu communes telles que le Faucon Pèlerin, le Hibou Grand Duc, le Grand Corbeau mais également, de nombreuses espèces de Chauves-souris comme le Grand Rhinolophe ou le Vespère de Savi qui trouvent ici les conditions de vie idéales.

Les cours d'eau

L'espace rivière de la Vézère présente également un grand intérêt écologique et pourrait redevenir un couloir et une zone de reproduction pour les poissons migrateurs. Les petits affluents encore bien préservés sont parmi les derniers cours d'eau du département à accueillir l'Ecrevisse à pattes blanches.

1
2
3
4
5

1-Forêt mélangée de châtaigniers, chênes et pins à Manaurie © A. Barroche, Région Nouvelle Aquitaine, Inventaire Général
2-Pelouse sèche © Chambre d'agriculture
3-Falaises et cavités ©A. Barroche, Région Nouvelle Aquitaine, Inventaire Général
4-Plaine agricole au Bugue © PIP
5-La Vézère © Pierre Le Douaron

A.3.2. Les inventaires et protections

Les périmètres Natura 2000
A l'échelle du territoire, 4 sites d'intérêt communautaire sont présents. Les sites de la rivière Vézère et des coteaux calcaires sont en cours de modification, leurs nouveaux périmètres et DOCOB sont en phase de validation.

1 - le tunnel de Saint-Amand-de-Coly, 63 ha sur 1 commune.
2 - la vallée des Beunes, 5 500 ha sur 12 communes.
3 - les coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère, 790.75 ha sur 14 communes.
4 - la rivière Vézère, 1 285 ha sur 78 km linéaires sur 20 communes.

Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) pour le Faucon Pèlerin aux Eyzies (1990)

Espace naturel sensible (ENS) et Réserve Biologique de la forêt départementale de Campagne
En 2015, le site obtient également le classement en Réserve Biologique sur une surface de 172 ha où 34 ha sont en Réserve Biologique Dirigée, 138 ha en Réserve Biologique Intégrale et une zone tampon de 165 ha.

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
21 ZNIEFF dont 15 sont de type 1 et 6 de type 2, comprises pour tout ou partie sur le territoire du Grand Site. Au total, 1952.29 ha sont concernés par une ZNIEFF de type 1 et 20644.13ha sont concernés par une ZNIEFF de type 2.

La réserve mondiale de biosphère du bassin de la Dordogne
Le bassin de la Dordogne a été inscrit par l'UNESCO au titre de Réserve de biosphère, en juillet 2012. La rivière Vézère (et sa vallée), affluent de la Dordogne, fait donc partie intégrante de ce territoire, et à ce titre bénéficie de la reconnaissance de l'UNESCO. L'objectif visé par cette reconnaissance internationale consiste principalement à stimuler la prise en compte de l'environnement dans les projets de gestion et d'aménagement du territoire, condition du développement futur de ce territoire et du bien-être des riverains.

Dispositifs réglementaires de protection et d'inventaire des milieux naturels

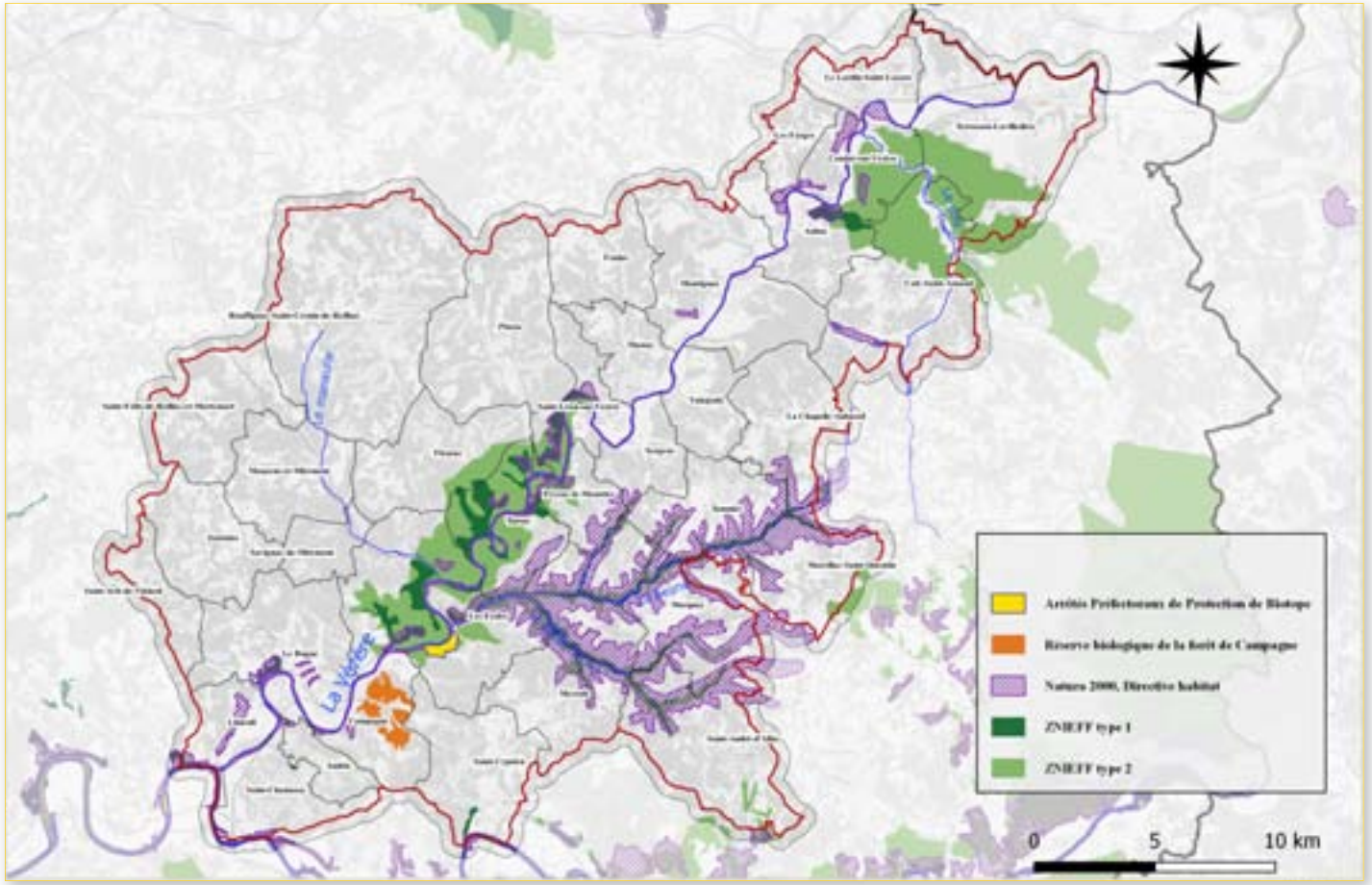

Auteur : ATD24 / Source : limites administratives IGN GEOFLA, Fond OSM, Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope / Natura 2000 / ZNIEFF DREAL, Forêt ONF / Date : 28/02/2019

A.4 La Préhistoire, un patrimoine spécifique à la vallée de la Vézère reconnu par l'UNESCO

«Rien ne m'empêchera de croire que, si l'homme de Cro-magnon s'installa dans le coin, c'est qu'il était extrêmement intelligent et que le sens de la beauté était en lui très développé. Rien ne m'empêchera de croire qu'en lui le sens religieux avait atteint déjà un haut degré de développement et fleurit en ces lieux, alors même que l'homme vivait comme une bête dans le fond des cavernes. Rien ne m'empêchera de croire que cette grande et pacifique région de France est destinée à demeurer éternellement un lieu saint pour l'homme et que, lorsque la grande ville aura fini d'exterminer les poètes, leurs successeurs trouveront ici refuge et berceau. Cette visite à la Dordogne fut pour moi, je le répète, d'une importance capitale : il m'en reste un espoir pour l'avenir de la race pour celui de la terre même. Il se peut qu'un jour la France cesse d'exister, mais la Dordogne survivra, tout comme les rêves dont se nourrit l'âme humaine. »

Henry Miller. Le colosse de Marroussi. 1941

La vallée de la Vézère (que rejoint la vallée des Beunes) a pour spécificité majeure d'être un haut lieu de la préhistoire, et est mondialement connue à ce titre. En vallée de la Vézère, l'occupation humaine est ancienne et dense (Homo erectus, Homme de Néandertal, Homo sapiens), inscrite depuis 400 000 ans dans les paysages grâce à d'exceptionnelles conditions de conservation. A partir des années 1860, elle est massivement révélée par les recherches de l'archéologie préhistorique qui se développe à l'échelle européenne et projette le patrimoine de la région sur la scène scientifique internationale.

Croquis d'un biface ©Alain Freytet

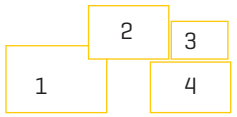

1- Lascaux (Montignac). Salle des Taureaux, Cheval brun et Frise des petits cerfs © Ministère de la Culture
2-Grotte de Font-de-Gaume (Les Eyzies). Bison polychrome © CMN
3-Grotte de Rouffignac le Patriarche ©Jean Plassard
4-Abri Cro-Magnon (Les Eyzies) © CMN

A.4.1. La Vallée de la Vézère : une concentration exceptionnelle de sites préhistoriques

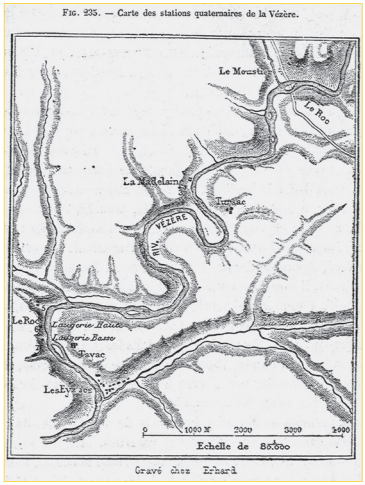

La vallée de la Vézère bénéficie d'une concentration exceptionnelle de sites archéologiques et préhistoriques d'intérêt mondial, ayant justifié en 1979 une **inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité de l'UNESCO** dénommée « Grottes ornées de la vallée de la Vézère ». Lors de la réalisation du dossier d'inscription par l'ICOMOS (Conseil International des Monuments et des Sites), un ensemble de 147 gisements et 25 grottes ornées a été distingué pour constituer ce bien unique. Ce dossier prend également en considération l'immense patrimoine archéologique mobilier qui se rattache à ces lieux.

En 2006, une décision a modifié le nom du bien en « **Sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère** ». Actuellement, **le bien réunit 15 sites** constituant un échantillon représentatif de l'ensemble de ce qui est connu du point de vue de la préhistoire en vallée de la Vézère. Outre la Grotte de Lascaux, figurent d'autres sites ornés, des sites d'habitat et un site naturel. Certains sites majeurs de la vallée de la Vézère ont donné leur nom aux cultures matérielles du Paléolithique et servent encore de référence pour toute étude sur cette période. Peuvent être cités les sites de La Madeleine, du Moustier ou encore de La Micoque, qui ont donné respectivement leur nom aux cultures matérielles du Magdalénien, du Moustérien et du Micoquien.

Les experts d'ICOMOS, lors de l'inscription indiquent « *qu'il n'y a pas dans le monde de site préhistorique qui égale celui-ci pour la quantité, la qualité et la variété des trouvailles* ».

A.4.2. Des conditions naturelles propices à l'occupation humaine et à la préservation des sites

La très forte densité des sites préhistoriques révèle le caractère particulièrement attractif de la vallée de la Vézère pour l'homme. Dans le contexte de la période glaciaire, celle-ci apparaît comme une zone-refuge située à l'écart des glaciers. La Vézère s'inscrit dans un réseau hydrographique complexe (Corrèze, Céou, Isle, Beunes, Dordogne...) qui entaille le substrat calcaire, dégageant de hautes falaises absolument caractéristiques. Celles-ci ont offert à l'homme de Neandertal, puis à son successeur l'homme de Cro-Magnon, abondance de grottes et abris formant des lieux d'habitat naturels. Attractive pour l'homme, la région l'est également pour les animaux, subsistance première de populations qui vivent de la chasse, de la pêche et de la cueillette. À ces ressources s'ajoutent des gisements de silex abondants et de bonne qualité, matériau indispensable à des artisans qui ont développé des techniques très élaborées et un réel savoir-faire.

L'ensemble de ces caractéristiques concourt à faire de la vallée de la Vézère une zone privilégiée de peuplement où, génération après génération, l'homme a inscrit son empreinte dans le paysage, élisant domicile dans les abris, y ensevelissant ses défunts et pénétrant jusqu'au fond des grottes pour y déposer, sur les parois, gravures, dessins et peintures.

Au fil des millénaires, les traces de ces occupations et de ces activités se sont accumulées, venant se mêler aux matériaux issus de l'effritement des falaises, de l'effondrement de blocs, et aux dépôts de diverses origines, formant ainsi des stratigraphies de plusieurs mètres d'épaisseur. Par la suite, l'accumulation d'importantes couches de ces mêmes matériaux ont scellé les sites, les protégeant et les conservant jusqu'à nos jours.

1

1-Carte des gisements préhistoriques de la vallée de la Vézère vers 1870. Dès le début des recherches préhistoriques, la vallée est considérée comme une unité géographique et culturelle. E. Lartet et H. Christy, Reliquiae Aquitanicae, 1865-1875 © EPCC-PIP

2

2-Laugerie-Haute (Les Eyzies). Denis Peyrony devant la stratigraphie qui retrace 10 000 ans d'évolution des cultures paléolithiques, du Gravettien au Magdalénien (entre 24 000 et 15 000), vers 1938. © Peyrony, Denis et Peyrony, Elie. (1938). Laugerie-Haute, près des Eyzies, Dordogne. Masson et cie. Phototypie G. Boüan, Paris

A.4.3. Les sites préhistoriques de la vallée révèlent le passé de l'humanité

A la fin du XIXe siècle, la formation et le développement de l'archéologie préhistorique accompagnent la mutation économique et industrielle qui désenclave le territoire par la création d'un réseau routier et ferré. Une politique volontariste de travaux publics provoque ainsi de fréquentes découvertes et la préhistoire est souvent associée à une modification de l'espace vécu au quotidien. Une pratique archéologique dévorante détruit de nombreux gisements préhistoriques, mais ceux-ci deviennent – par les collections qu'ils livrent – autant de sites de référence qui inscrivent dans le paysage une géographie de la connaissance du passé de l'humanité. Au début du XXe siècle, la reconnaissance de l'art pariétal révèle les grottes ornées à la curiosité scientifique et enrichit significativement le patrimoine préhistorique de la vallée.

Aujourd'hui, la recherche préhistorique a singulièrement élargi ses horizons. Développant des questionnements proches d'une véritable écologie humaine, elle interroge notamment le rapport de l'homme à son territoire et à son environnement, à l'ensemble des ressources qu'il a eues à sa disposition. Le lien entre préhistoire et paysages n'a ainsi jamais été aussi présent dans la recherche internationale qu'aujourd'hui.

A.4.4. Des sites préhistoriques et archéologiques protégés

- **Gisements, abris et grottes protégés au titre des monuments historiques :** L'ensemble du périmètre du Grand Site concerne 53 gisements, abris et grottes protégés au titre des Monuments Historiques (dont 40 dans l'emprise du site classé et 10 dans l'emprise du site inscrit). Toutefois d'un point de vue règlementaire, ces Monuments Historiques souterrains ne génèrent pas de périmètre de 500 mètres contrairement aux châteaux, églises...
- **Zonages archéologiques :** Ils sont au nombre de 191 sur l'ensemble du périmètre du Grand Site (dont 51 dans l'emprise du site classé et 43 dans l'emprise du site inscrit).
- **Inscription au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO** de 15 sites formant le Bien n°85 « sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère. »

1

2

1-Le Musée national de Préhistoire, au cœur du village des Eyzies, conserve plus de six millions de pièces qui constituent les séries de référence pour l'étude de la préhistoire française et européenne.

2-Le Moustier (Saint-Léon-sur-Vézère). Gisement éponyme du Moustérien, culture majeure du Paléolithique moyen associée à Néandertal © EPCC-PIP.

Bien UNESCO et protection réglementaire du patrimoine archéologique du Grand Site Vallée de la Vézère

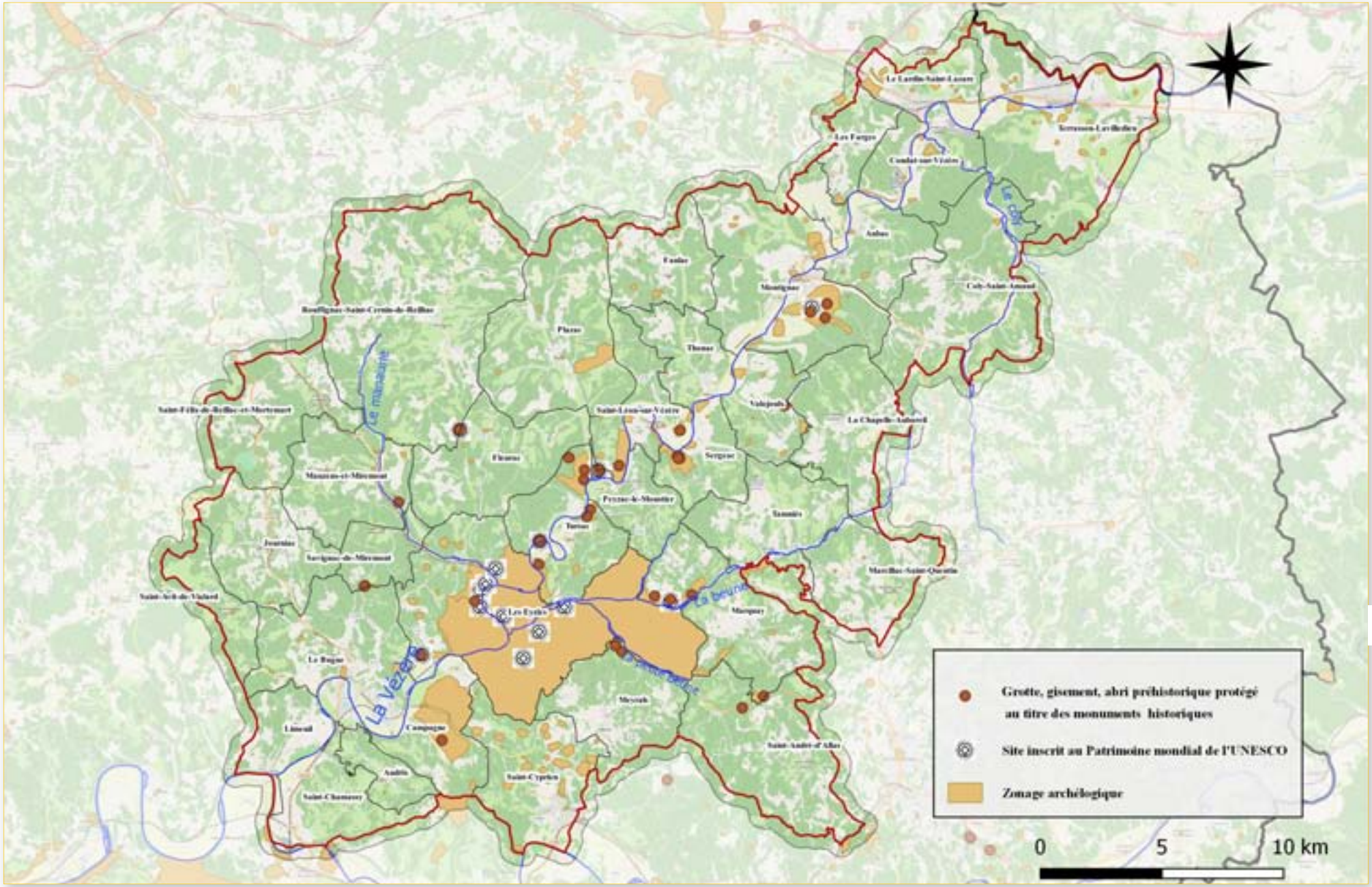

Auteur : ATD24 / Source : limites administratives IGN GEOFLA, Fond OSM, Grottes DRAC, UNESCO DREAL, zonages archéologique DRAC / Date : 28/02/2019

A.5. Un patrimoine architectural diversifié, de grande qualité et protégé

A.5.1. La vallée des châteaux

Dans le département de la Dordogne aux **« mille et un châteaux »**, les vallées de la Vézère et de ses affluents se signalent par une concentration particulièrement forte en raison de leur histoire et de la richesse de leurs terres arables au cours des périodes historiques. Parmi ces monuments, grands châteaux, simples « repaires nobles » (c'est ainsi qu'est désigné localement ce que l'on nomme dans la France du Nord un « manoir ») et maisons de plaisance de l'aristocratie, se remarquent par leur grande diversité typologique, mais aussi :

- Par les époques de construction, qui sont toutes représentées par de grandes créations architecturales, du Moyen Âge (Commarque) en passant par l'époque moderne (Sauveboeuf) ;

- Par leur site d'implantation : accrochés aux falaises, tels le château des Eyzies, La Madeleine ou la Maison forte de Reignac, dans des constructions semi-troglodytiques surprenantes ; alanguis dans les plaines comme Campagne et Féletz ; ou jouant avec la proximité de la rivière dans des solutions parfois grandioses, comme à Losse et Belcayre, où le château et ses jardins perchés sur des éperons surplombent l'eau ; ou encore cachés dans des vallons aujourd'hui secondaires, tels les châteaux de La Grande Filolie, de Commarque, Laussel et Puymartin.

1
2
3
4

1-Château de Belcayre au dessus de la Vézère, Thonac © OTLDVV
2-Château de Commarque dans la vallée des Beunes (MH), Les Eyzies © OTLDVV
3-Château de Losse au dessus de la Vézère (MH), Thonac © F. Beusse
4-Château de Laussel dans la vallée des Beunes © A. Barroche, Région Nouvelle-Aquitaine

A.5.2. Le bâti religieux

Le patrimoine religieux (églises, chapelles, prieurés, abbayes, commanderies) constitue une autre richesse monumentale du Site. Chaque village possède une église remarquable par son ancienneté (elles présentent souvent une partie des XIe-XIIIe siècles), par ses critères esthétiques (Saint-Léon-sur-Vézère), par son caractère fortifié (Sergeac, Tayac), ou les trois à la fois (abbaye de Coly-Saint-Amand).

1
2
3
4
5

1-Eglise abbatiale de Saint Cyprien (MH) dominant le bourg © J. Alcabez
2-Eglise romane de Saint-Léon-sur-Vézère de la fin du XIe siècle bâtie sur une villa antique (MH) © M. Gabiole
3-Eglise fortifiée de Tayac du XIIe (MH) © PIP
4-Eglise abbatiale de Coly-Saint-Amand (MH) dominant le bourg © M. Gabiole
5-Eglise romane de Valojoulx (MH) © P. Le Douaron

A.5.3. L'habitat troglodytique

Les hautes falaises calcaires et les cingles, qui participent fortement à la singularité de la vallée, s'accompagnent d'un habitat troglodytique et de vestiges d'abris sous roche partout présents. Ce patrimoine, dont les principaux exemples sont La Roque Saint Christophe, Les Eyzies ou La Madeleine, témoigne de la pérennité de l'occupation dans la vallée à toutes les périodes de l'histoire de l'Homme, depuis la Préhistoire jusqu'à l'époque contemporaine. Il regroupe également différentes catégories de sites : l'habitat isolé, les sites refuges ou défensifs et les villages.

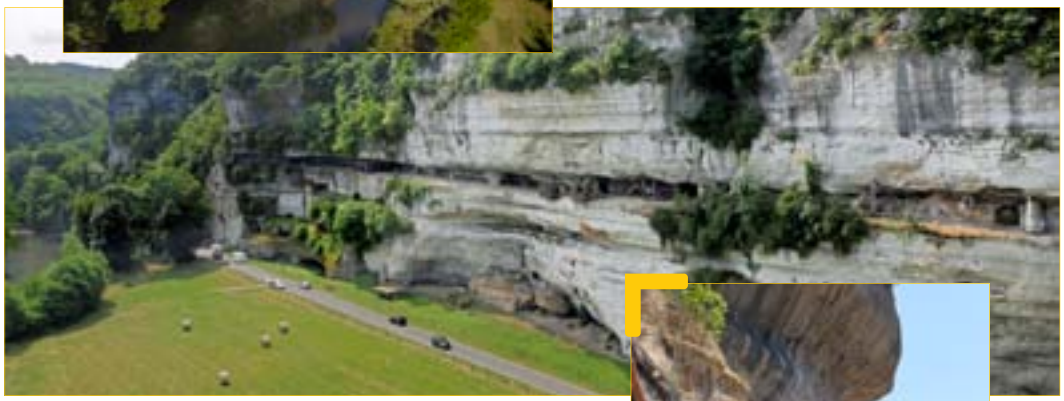

1
2
3

1-Village de la Madeleine à Tursac (MH) © F. Beusse
2-La Roque Saint-Christophe © La Roque
3-Maison troglodytique aux Eyzies © C. Peyre

A.5.4. L'habitat rural et le patrimoine de pays

Aux édifices castraux et religieux et à l'habitat troglodytique s'ajoutent des maisons de ville (Montignac, Terrasson, Le Bugue) et un patrimoine plus modeste mais abondant dans la campagne environnante. Le patrimoine de pays marque le paysage de l'occupation humaine et de l'évolution des pratiques agricoles et sociétales. Sur le territoire de la vallée de la Vézère se concentrent des édifices remarquables comme des pigeonniers, puits, fours, lavoirs, croix de chemins, cabanes et murets en pierre sèche.... Ce patrimoine rural émaille le territoire et contribue d'autant à sa richesse et à sa diversité. Les constructions rurales sont regroupées en hameaux et organisées en corps de ferme autour d'une cour. Dans un corps de ferme, cohabitent bâtiments agricoles et habitation créant un jeu de volumes et de formes rythmant le paysage. Les fondements de l'architecture de la vallée reposent sur des typologies traditionnelles datant principalement des XVIIIème et XIXème siècles basées sur la pierre, le moellon, le bois et l'enduit. L'habitat rural traditionnel est marqué par un matériau : le calcaire crétacé extrait du sol ; et une couleur : un ocre jaune couleur de miel. Les toitures sont couvertes de lauze, tuiles plates ou d'ardoise pour la partie Nord du Grand Site proche du bassin de Brive.

1
2
3
4
5

1-Pigeonnier © MP Servantie
2-Cabane de pierres sèches © CAUE
3-Corps de ferme à Meyrals © CAUE
4-Lavoir à Tursac © CAUE
5-Muret en pierres sèches © E. Delibie

A.5.5. Une architecture emblématique et protégée

Une opération d'inventaire du patrimoine architectural de la vallée de la Vézère est mené depuis 2001 par le Département de la Dordogne et la Région Nouvelle-Aquitaine pour connaitre, conserver et valoriser le patrimoine culturel.

Monuments historiques bâtis : Ils sont au nombre de 73 sur l'ensemble du périmètre du Grand Site (dont 11 dans l'emprise du site classé et de 35 dans l'emprise du site inscrit). Ce nombre ne comprend pas les grottes et gisements classés en Monuments Historiques.

Site Patrimonial Remarquable (SPR) : 3 SPR existants, à savoir Terrasson, Les Eyzies et Saint-Cyprien.

1
2 3
4

1-Bourg de Valojoulx révélant une architecture traditionnelle avec au premier plan un porche en lauze remarquable © M.P. Servantie
2-Château de l'Herm à Rouffignac St Cernin de Reilhac © M. Paluet
3-Vue sur la vieille ville de Terrasson, Site Patrimonial Remarquable © OTVPN
4-L'ancienne commanderie à Condat sur Vézère (MH) © Mairie de Condat

SYNTHÈSE ET ENJEUX

Les richesses patrimoniales du Grand Site vallée Vézère sont :

- **Une diversité paysagère** composée de : la Vézère rivière impétueuse créant des cingles, un fond de vallée révélant une mosaïque de parcelles agricoles, un déroulé de falaises calcaires abruptes, des versants boisés, un vallon humide et emblématique : La Beune, les plateaux de causses.

- Un territoire occupé par l'Homme depuis 400 000 ans dont **15 sites sont inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO.**

- **Une diversité écologique** en terme de faune, flore, avifaune, aquafaune.

- **Une densité de bâtis remarquables** : châteaux, habitats troglodytiques, églises, demeures, cabanes de pierres sèches, lavoirs, murets, pigeonniers, fermes ...

- **Un territoire protégé** par un ensemble de protections réglementaires.

Les paysages de la vallée témoignent d'une longue relation harmonieuse entre l'occupation humaine et les conditions naturelles. La diversité agricole, l'organisation spatiale des bâtiments tirant parti des matériaux locaux et des contraintes du relief procurent au site sa spécificité et son âme. L'enjeu du Grand Site est de concilier la préservation de l'ensemble de ce patrimoine et le développement du territoire.

Brume matinale dans le coeur de la vallée à Saint-Léon-sur-Vézère © A.Barroche Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général

1ère PARTIE

PRÉSENTATION DU GRAND SITE VALLÉE DE LA VÉZÈRE : DES PAYSAGES D'EXCEPTION, ECRIN D'UN BIEN INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

A. La vallée de la Vézère : un écrin naturel et patrimonial remarquable

B. Une vallée singulière, des paysages inventés et émotionnels : l'esprit des lieux

C. Une vallée partagée et habitée : les enjeux socio-économiques du Grand Site
D. Emergence et construction du projet Grand Site

B. Une vallée singulière, des paysages inventés et émotionnels : l'esprit des lieux

B.1. La découverte de la vallée, une expérience émotionnelle

Tenter de définir l'esprit des lieux de la vallée de la Vézère n'est pas chose facile, tant d'éléments concourant à forger son identité si particulière. Pour un habitant de la vallée, si habitué à son environnement familier qu'il peut finir par en oublier le caractère exceptionnel, il suffit de s'absenter quelques jours.
Au retour, une émotion très particulière l'assaille, comme elle saisit chaque visiteur qui découvre la vallée de la Vézère pour la première fois. Sa beauté et sa singularité s'imposent, à la vue de ces falaises, fantomatiques lorsqu'elles sont noyées dans les brouillards denses de l'hiver ou omniprésentes lorsqu'elles semblent sculptées par le soleil de l'été.

L'esprit du visible et l'invisible
Il y a la beauté formelle et immédiate de cet environnement mais aussi ce qu'il cache : un patrimoine exceptionnel qui se livre peu à peu à qui sait déchiffrer ces traces laissées par d'innombrables générations, un patrimoine qui concerne l'humanité toute entière.
Là, au Paléolithique, sous cet abri, un artiste a sculpté dans de l'ivoire de mammouth une statuette féminine aux formes graciles dont la jeunesse est parvenue jusqu'à nous. Ici, des bisons et des rennes courent sur la paroi d'une grotte cachée dans la falaise. Ailleurs ont été délicatement inhumés des Néandertaliens et plus tard des Hommes de Cro-Magnon. Ailleurs encore, un saumon superbement représenté au plafond d'un abri nous rappelle le rapport immémorial de l'homme à la rivière.

L'esprit de la rivière
Ici coule la Vézère, cette rivière si sombre sur les hauts fonds, dorée lorsqu'elle court sur les galets en été, d'un rouge profond lorsque son niveau monte, alors que ses courants puissants charrient les limons qui fertilisent la plaine. C'est sans doute en se laissant guider par ses courants, dans la fraicheur d'un petit matin, alors que le soleil d'automne se lève à peine que l'on peut l'appréhender dans toute sa beauté.
Aujourd'hui, les canoës ont remplacé les gabarres, mais subsistent les ébauches d'écluses, les ports et les chemins de halages, témoins de son passé industrieux.

> *« A travers une végétation très dense, dans de brusques trouées, on pouvait apercevoir de temps à autre, en contrebas, la rivière, d'une couleur presque chocolat se précipiter entre les flancs abrupts de la vallée, des filets de brouillard très mobiles s'accrochant aux arbres, le tout sous un ciel extrêmement assombri et menaçant : belle entrée en matière, il me sembla (...). »*
> *Jean-Christophe BAILLY. Le Dépaysement. Voyage en France. 2011*

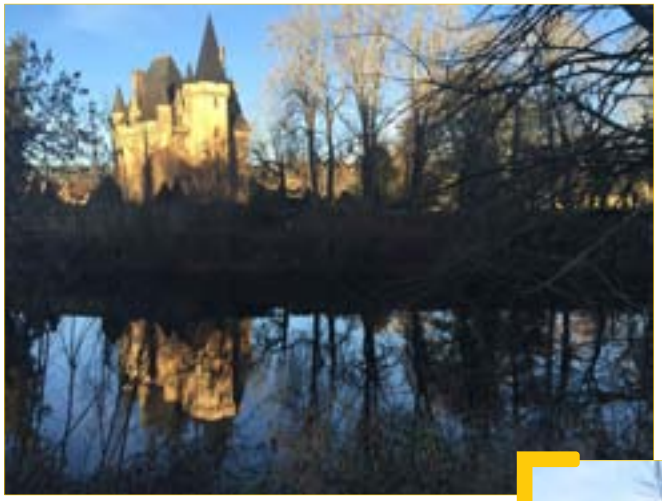

1
2 3

1-La couleur ocre des pierres du Château de Clérans se reflétant dans la Vézère © C. Peyre
2-Abri du Poisson (Les Eyzies) © Ph. Jugie, CMN
3-La Beune, vallée magnétique © C. Peyre

C'est ici la fin de sa route. Elle va bientôt rencontrer la Dordogne. Avant cela, elle aura saisi dans ses eaux brunes les reflets blancs de la falaise abrupte, des habitats troglodytiques, des cluzeaux, des villages et des châteaux qui la surplombent.
On ne peut évoquer la rivière sans penser à une autre vallée, plus secrète, où courent des ruisseaux : Grande Beune, Petite Beune, Beune de Paradoux, Benote, convergeant vers la Vézère pour s'y jeter aux Eyzies. Il faut marcher dans le silence des Beunes, les pieds dans la tourbe, à l'ombre des abris sous roche, passer ses petits ponts, longer ses zones marécageuses pour comprendre pourquoi on emploie l'adjectif « magnétique » pour qualifier cette vallée. Il faut y observer la richesse de sa faune et sa flore protégée et s'y sentir comme hors du monde, alors que paradoxalement, les Beunes « irriguent un territoire de la nuit des temps », comme l'écrit Pierre Michon. C'est un territoire habité par la préhistoire et l'histoire, où sites paléolithiques, cluzeaux, moulins et châteaux cohabitent dans une belle harmonie et qui, par son enclavement et sa topographie accidentée a échappé aux emprises de la modernité.

L'esprit des pierres

Des plus modestes maisons paysannes aux châteaux, le patrimoine bâti de la vallée de la Vézère se caractérise par la couleur miel de sa pierre calcaire crétacé. Cette teinte dorée participe elle aussi à l'esprit des lieux lorsqu'elle s'harmonise au gris de la lauze qui recouvre encore certaines toitures. Elle contribue fortement à l'identité paysagère de la vallée.

L'esprit des terres

Cette vallée est aussi terre de contrastes, aux paysages très changeants sur un petit territoire : contrastes des zones humides de fonds de vallées et des plateaux calcaires, des forêts denses et de la mosaïque colorée des terres agricoles des vallons. Il est difficile de caractériser ce paysage aux identités plurielles. En quelques kilomètres, on peut passer d'une végétation quasi méditerranéenne à des zones plein nord à la flore montagneuse.

Ici, les saisons sont marquées et l'atmosphère de la vallée varie au gré des mois. Il y a l'hiver, aux teintes sombres, mais où s'ouvre le paysage, lorsque les arbres ont perdu leurs feuilles, que seuls résistent chênes verts et conifères. Dès le printemps, dans ces zones boisées, le paysage se referme à nouveau et c'est un océan de verts tendres qui se substitue progressivement au camaïeu de gris. Il faut, plus tard, à l'automne, assister à l'embrasement de la nature toute entière, alors que se diffuse dans les sous-bois l'odeur subtile des champignons et que brament les cerfs, lointains descendants de ceux de la frise de la grotte de Lascaux.

L'esprit du goût

Enfin, comment tenter de définir cet esprit des lieux sans évoquer la gastronomie du Périgord Noir ?

Lorsque les champignons se trouvent, l'odeur forte de la cuisson des cèpes se répand dans tous les bourgs de la vallée. Ici se transmettent de génération en génération des recettes aux infinies variantes : à chacun son pâté de foie gras truffé, sa mique ou son tourin blanchi. Autant de marqueurs gustatifs qui prouvent l'importance sociale et culturelle du « bien manger » périgourdin, incarné dans des produits tels que la truffe, la fraise, la noix, le foie gras et le confit d'oie ou de canard.

Il faut flâner sur les traditionnels lieux de rencontre que sont les marchés diurnes et nocturnes, nombreux en vallée de la Vézère. On y goûte l'atmosphère gourmande du territoire en rencontrant artisans et agriculteurs aux productions variées, issues de terroirs spécifiques.

« Ce n'est pas seulement un pays où l'on mange bien, c'est aussi un pays où l'on mange finement et où la cuisine est tenue pour des beaux-arts »
André Maurois.

1 2 3 4

1-Moment de contemplation au dessus de la plaine agricole et de la Vézère surplombée par les falaises © PIP
2-Tartines de beurre truffé © P. Lagarde
3-Cèpes des sous bois de la vallée de la Vézère © C. Fillaire
4-Contraste entre le gris de la lauze et la couleur miel de la pierre calcaire © CAUE24

B.2. Quand l'esprit des lieux inspire les artistes contemporains

Le Pôle d'Interprétation de la Préhistoire participe au dispositif « Résidence de l'art en Dordogne » coordonné par l'Agence culturelle départementale depuis 2007. A ce titre il reçoit des artistes pour confronter leur regard avec l'art et la culture d'un autre temps. Cette confrontation entre l'art des origines et l'art contemporain se construit par une immersion dans la Préhistoire grâce aux découvertes des nombreux sites préhistoriques et de rencontres avec les scientifiques. Un séjour prolongé au cœur d'un territoire riche d'un patrimoine culturel et naturel exceptionnel participe aussi de cette expérience.

Si la présence lointaine, mais bien présente par ses nombreuses traces, de l'art préhistorique est bien ressentie par les artistes, le paysage et la nature de ce territoire sont des composantes qui les touchent aussi profondément.

Ainsi, plusieurs artistes ont proposé des restitutions sensibles qui montrent, chacune à leur façon, que leur séjour aura été marqué par la présence forte et l'influence de la nature et des paysages qui les ont accueillis et entourés durant plusieurs semaines.

Les dessins grand format de Zhu Hong, imaginés à partir de photographies de silex reproduites à très grande échelle et redessinés, constituent une vision délicate d'un paysage ambigu, presque mental, évoquant une minéralité générique mais d'une rare densité. Paysage 2011 2012 – Série de 4 dessins, crayon et encre sur carton.
Paysage IV détail (Série Paysage – 2012)
© Zhu Hong – 2012

Mathieu Dufois a photographié et filmé, sur plusieurs sites, de jour comme de nuit, cervidés, bisons, aurochs, ceux-là mêmes qui ornent les parois des grottes. Ces images lui ont permis de réaliser notamment deux séries de dessins à la pierre noire La Harde 2017 - Série de 4 dessins à la pierre noire 108 x 144 cm et La Harde - Harem 2017 – Série de 3 dessins à la pierre noire 25 x 37,5 cm qui donnent à voir ces animaux blottis au sein d'une nature préservée et omniprésente.
Série La Harde – Harem 02 – 2017 – Dessin à la pierre noire 25 x 37,5 cm © Mathieu Dufois - 2017

Par son installation immersive The cave, conçue grâce à la réalité virtuelle, Balthazar Auxietre nous transporte dans un ailleurs fictionnel nourri de la préhistoire qui permet au spectateur d'être projeté il y a des milliers d'années, dans une vallée de la Vézère vierge, livrée aux éléments climatiques.
Image extraite de l'installation immersive « The cave » © Balthazar Auxietre - 2014

B.3. Un ancrage culturel dans le Périgord Noir

B.3. 1. La culture occitane

Depuis plus de 1000 ans, la langue parlée en Périgord est l'occitan. Au Moyen-Âge, les troubadours du Périgord décidèrent d'écrire et de chanter dans leur langue l'Occitan, ce qu'ils et elles pensaient de l'amour, de la politique et de la religion. La langue occitane est moins parlée de nos jours. Elle est en revanche plus facilement comprise. L'occitan demeure dans les expressions, l'accent, la phonétique et la toponymie des lieux, rivières et sources. Le Département de la Dordogne structure une politique relative à la langue occitane en favorisant son enseignement et sa présence dans l'espace public. Il promeut la culture occitane en privilégiant le dialogue interculturel qu'elle permet. A ce titre, il porte, via son Agence culturelle, le programme PARATGE, lo movement d'Oc et d'ailleurs, objet culturel favorisant le vivre ensemble et la tolérance. Un attachement fort à la culture occitane est visible aujourd'hui et une volonté de préserver cette langue se structure progressivement.

B.3. 2. Des savoir-faire issus des ressources locales

Le feuillard, savoir-faire du taillis de châtaignier
Le taillis de châtaigner est un élément omniprésent du paysage de la vallée de la Vézère. Il est la matière première d'un savoir-faire ancestral pratiqué par les **feuillardiers.**

L'activité de feuillardier est localisée en Charente, Limousin et Périgord, notamment en vallée de la Vézère. L'âge d'or de la profession se situe entre les années 1850 et les années 1920. Avant la seconde Guerre Mondiale, environ 800 feuillardiers étaient présents dans ce secteur. Dans les années 50, de nouvelles cultures agricoles sont apparues en vallée Vézère comme le tabac. Les feuillardiers ont progressivement arrêté leur activité pour se tourner vers ces activités agricoles plus modernes et rémunératrices.

Aujourd'hui l'activité de feuillardier est en voie de disparition pour différentes raisons : cerclage en fer ou en plastique des barriques, savoir-faire oral non transmis, vieillissement et disparition des feuillardiers, difficulté du métier et de l'apprentissage. Pourtant, cette activité est aujourd'hui rémunératrice grâce à des marchés de niche auprès de grands tonneliers qui cerclent encore leurs tonneaux les plus prestigieux en feuillard.

Focus

Le feuillardier

Le feuillardier est la personne qui exploite le taillis de châtaignier, de la coupe à la préparation des feuillards. Les feuillards sont des pousses de 4 à 6 ans d'âge de taillis de châtaigniers coupés en hiver lors de la descente de la sève. Connus pour leur solidité, souplesse et imputrescibilité, ces pousses ou « feuillards » sont transformées afin d'être utilisées notamment pour le cerclage des barriques et des tonneaux exportés dans la région de Bordeaux, Cognac ou Bourgogne.

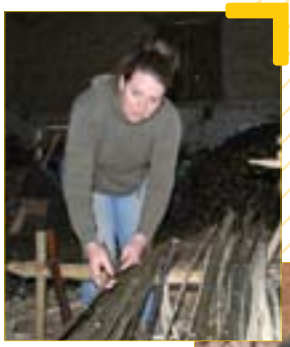

1
2
3
4

1-Estelle Phelip, feuillardière en cours d'installation en vallée de la Vézère © G. Ray
2-Transmission du savoir-faire de feuillard de père en fille © G. Ray
3-Après plusieurs heures de travail, les meules de cercles de feuillard peuvent être vendues aux tonneliers © E. Phelip
4-De la tige de châtaignier au feuillard © E. Phelip

La lauze, savoir-faire de la pierre calcaire

L'élément marquant et remarquable du patrimoine bâti et architectural de la vallée de la Vézère est l'utilisation de **la lauze** (pierre plate calcaire) comme matériau de couverture. L'utilisation de la lauze sur les toitures requiert un savoir-faire spécifique détenu par des couvreurs nommés « **lauziers** ».

Auparavant « levée » des terres par les agriculteurs afin d'exploiter les parcelles, la lauze était utilisée pour les murets de clôture parcellaire et pour couvrir les abris en pierre du vigneron ou du berger. La lauze a été par la suite utilisée sur des édifices plus importants nécessitant l'ouverture de carrières, les « lauzières », exploitées par les lauziers. La lauze est extraite du sol à la pique et les pierres sont triées en fonction de leur épaisseur et de leur longueur. Elles sont ensuite stockées à l'air libre pour durcir au moins une année en attente de la mise en œuvre sur toiture par le lauzier.
La lauze est aussi bien visible sur des maisons paysannes et des bâtiments usuels (corps de ferme, pigeonnier, four à pain, cabanes...), que sur des édifices remarquables ou bourgeois (châteaux, églises, maisons). Les imposantes toitures en lauze sont uniques par leur densité, la variété de leurs formes et de leurs volumes. La virtuosité des techniques de mises en œuvre provoque l'admiration.

Focus

La lauze en Périgord, Architecture et savoir-faire – Edition FANLAC. Livre écrit par Jean-Paul SIMON, maire de Savignac de Miremont et élu référent du Groupe de Travail Architecture urbanisme et Patrimoine bâti.

L'enjeu du Grand Site dans les prochaines années est de conserver le savoir-faire de la lauze et du feuillard sur le territoire. Ils sont les symboles d'activités économiques et durables liées au patrimoine paysager de la vallée.

SYNTHÈSE ET ENJEUX

L'esprit des lieux de la vallée de la Vézère est le fruit d'une alchimie rare. Ici, l'Homme a depuis des millénaires forgé un paysage culturel unique en symbiose avec son environnement.

Les paysages ont bien sûr évolué au cours des siècles au rythme des changements sociétaux.

Aujourd'hui, l'enjeu des acteurs de ce territoire est de concilier l'occupation humaine contemporaine, l'évolution paysagère et le développement de la vallée. Le tourisme, l'urbanisme et l'agriculture sont des axes majeurs de développement sur lequel le Grand Site travaille pour veiller à la préservation du lieu et de son âme.

1
2
3

1-Toiture en lauze et une partie en tuiles plates © MP Servantie
2-Cabane typique avec une toiture en lauze et les murs en pierres calcaires © MP Servantie
3-Tas de lauze fraîchement levé du sol © PIP

Pêcheur à St-Léon-sur-Vézère ©GS

1ère PARTIE

PRÉSENTATION DU GRAND SITE VALLÉE DE LA VÉZÈRE : DES PAYSAGES D'EXCEPTION, ECRIN D'UN BIEN INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

A. La vallée de la Vézère : un écrin naturel et patrimonial remarquable

B. Une vallée singulière, des paysages inventés et émotionnels : l'esprit des lieux

C. Une vallée partagée et habitée : les enjeux socio-économiques du Grand Site

D. Emergence et construction du projet Grand Site

C. Une vallée partagée et habitée : les enjeux socio-économiques du Grand Site

C.1. Le tourisme : activité centrale de l'économie du territoire

C.1.1. La vallée de la Vézère : destination ancrée dans une région touristique

La vallée de la Vézère s'intègre dans les régions touristiques de la Nouvelle Aquitaine, de la Dordogne et du Périgord Noir. En effet, la **région Nouvelle Aquitaine** offre une diversité de destinations (océan, montagnes et campagnes) patrimoniales (7 inscriptions au patrimoine mondial de l'UNESCO, 26 Plus Beaux Villages de France, 28 villes et pays d'art et d'histoire...) positionnant cette région comme la première destination des touristes français en 2017.

La Dordogne a accueilli en 2018, en nombre de nuitées marchandes, 4 308 684 visiteurs dont 37% sont des touristes étrangers[1]. C'est le premier département en nuitées françaises en « environnement campagne »[2] .

Le Périgord Noir est la plus connue des destinations touristiques de la Dordogne. Il est d'usage de dire que la capitale du Périgord Noir est Sarlat, pour sa situation centrale entre les vallées de la Dordogne (la vallée des châteaux) et de la Vézère (la vallée de la Préhistoire). Le Périgord Noir concentre les principaux sites visités de la Dordogne et accueille **60% des lits touristiques départementaux. Bien que saisonnier, le tourisme est une activité économique importante et structurante pour le Périgord Noir** (10.9% de l'emploi total en Périgord Noir et 4.6% en Dordogne).

La vallée de la Vézère située au cœur du Périgord Noir fait partie intégrante d'un complexe plus large de destinations et d'offres touristiques, comme par exemple une partie du Lot (Rocamadour, Gouffre de Padirac).
Les visiteurs affirment utiliser, lors de leurs recherches préparatoires à leur séjour, les termes « Dordogne » ou « Périgord » plus renommés que « vallée Vézère ». L'étude TNS Sofres/protourisme de 2012 portée par le Comité Départemental du Tourisme Dordogne a montré que le public découvrait souvent l'existence des richesses archéologiques seulement une fois sur place. La préhistoire contribue donc très peu au choix de la destination.

Toursime dans le centre historique de Montignac-Lascaux
© P. Le Douaron

La vallée de la Vézère **offre différentes activités en lien avec la Préhistoire, la pleine nature, l'histoire et le patrimoine culturel (voir carte en annexe 10)**. Les activités préférées des visiteurs en vallée de la Vézère sont par ordre :

- La promenade dans les villes et villages
- La visite des sites liés à la préhistoire
- La visite des châteaux, monuments, jardins et musées[3]

Plusieurs enjeux sont identifiés quant à la destination touristique vallée de la Vézère :

- Renforcer la lisibilité de l'entité « Vallée Vézère » et promouvoir l'idée de destination autour du territoire
- Améliorer la gestion et la coordination de l'accueil des visiteurs à l'échelle de la vallée et plus largement à l'échelle du Périgord Noir
- Développer une découverte sensible du site

Focus

Les sites touristiques de la vallée de la Vézère, c'est :
- 51 sites
- **1 766 622** entrées en 2018
- **Lascaux, Centre International de l'Art Pariétal**, site le plus fréquenté de la Vézère et de la Dordogne
- 5 sites affichent une fréquentation annuelle de plus de 100 000 visiteurs

1 Données issues de l'observatoire départemental de suivi de l'activité touristique, Comité Départemental du tourisme de la Dordogne, 2019.
2 Suivi de la Demande Touristique 2017, CDT de la Dordogne
3 Etude de fréquentation, 2013, OGS, OT Terre de Cro-Magnon

C.1.2. La fréquentation touristique et le profil des visiteurs en vallée de la Vézère

Les profils des visiteurs de la vallée de la Vézère sont similaires à ceux de la région et du département. Ce sont principalement des familles avec enfants qui viennent accompagnées de leurs amis, ou bien des couples plus âgés qui, avec les touristes étrangers, constituent un noyau de clientèle d'arrière-saison[4].

L'île de France et les départements limitrophes de la Dordogne (Gironde, Charente-Maritime) sont les principaux pôles émetteurs français, viennent ensuite les régions du littoral atlantique, Pays de la Loire et Bretagne. Les visiteurs étrangers viennent principalement d'Europe du Nord[5].

En vallée de la Vézère, la période touristique s'étend d'avril à fin octobre et connait un pic de fréquentation particulièrement fort en été se concentrant principalement du 15 juillet au 15 août. Les mois de juillet et août comptabilisent entre 55% et 60% de la fréquentation annuelle[6]. Les professionnels assistent aujourd'hui à l'avènement de plusieurs saisons dans la saison. Une saison de printemps tout d'abord, avec, selon les années une fréquentation conséquente pendant les week-ends prolongés et les vacances de printemps. Puis, l'attractivité du territoire connaît une montée en puissance jusqu'à la mi-juin (où certains établissements atteignent jusqu'à 75 % de remplissage), chute début juillet (avec des taux de remplissages proches de 25 %) et remonte lentement jusqu'à la mi-juillet, (le début du mois de juillet étant depuis quelques années particulièrement creux). Elle remonte progressivement jusqu'à mi-août pour, finalement, redescendre progressivement jusqu'à la fin du mois d'octobre. Cette fréquentation « en dents de scie », rend difficile la gestion du personnel saisonnier dans le temps. Parallèlement il est constaté une croissance des excursions à la journée des touristes français.

A l'inverse des destinations balnéaires, **de part la nature même de ses sites (musées, grottes, fac-similés), la vallée de la Vézère peut accueillir les visiteurs tout au long de l'année et indépendamment des conditions météorologiques. Il s'agit d'un atout de développement et d'attractivité touristique qui doit encore être travaillé.**

En 2018 sur le territoire du Grand Site, il a été estimé un total de 2 231 100 nuitées marchandes et non marchandes soit 34% des nuitées du Périgord Noir. Les retombés économiques du secteur marchand ont été évaluées à 88 700 206€[7]. La dépense moyenne par personne est estimée pour le Grand Site à 64.70€ par jour[8].

Focus

La préservation de la rivière : enjeu commun des loueurs de canoës et des gestionnaires

Une fois par an, loueurs de canoës, communes riveraines, Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère, Associations de pêche, la Communauté de communes Vallée de l'Homme et le Grand Site organisent une opération collective de nettoyage de la Vézère en canoës. Environ 200 bénévoles se mobilisent pour effectuer un nettoyage de printemps. Cette opération illustre le travail collaboratif des usagers de la Vézère et des gestionnaires.

1 2 1-La Roque St-Christophe © Pierre Le Douaron
2-Nettoyage de la Vézère 2019 à Montignac © SMBVVD

4 Plan de gestion UNESCO

5 Analyses de fréquentation des Bureaux d'information touristiques de l'Office de Tourisme Lascaux Dordogne, Vallée Vézère

6 Plan de gestion UNESCO

7 Données issues de l'Observatoire départemental de suivi de l'activité touristique, Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne, 2018. Les chiffres utilisés sont issus du taux d'occupation

8 Enquête Comité Régional du Tourisme Aquitaine/BVA 2016 – chiffres Périgord Noir

C.1.3. Sanctuarisation de la colline de Lascaux

La sanctuarisation de la grotte de Lascaux

« *La conservation de la grotte de Lascaux, le mieux possible, le plus longtemps possible* », comme l'indique le Professeur Yves Coppens, président du Conseil scientifique de Lascaux de 2010 à 2017, constitue un défi majeur auquel sont confrontés quotidiennement les services patrimoniaux du Ministère de la Culture.

La protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel de la vallée de la Vézère, dans laquelle s'inscrit la grotte de Lascaux, ont été un des objectifs du Contrat de Projets État-Région 2007-2013.

C'est ainsi que «la sanctuarisation» et la réhabilitation de la colline de Lascaux sont apparues comme l'outil le plus efficace pour réduire l'affluence touristique sur la colline de Lascaux (près de 250 000 visiteurs par an visitant le fac-similé Lascaux II) et éloigner le stationnement automobile hors de la zone karstique de la grotte.

Il s'agit de limiter les risques de contamination dans une grotte déjà soumise, par sa configuration générale et son insertion topographique, aux variations climatiques extérieures et à d'éventuels bouleversements microbiologiques.

La réorganisation des flux sur la colline

La circulation de véhicules est désormais interdite sur la route d'accès à la grotte, l'aménagement d'une route secondaire reliant Montignac et le Regourdou a simultanément été réalisée.

Dans cette perspective de protection de l'ensemble de la colline, une politique volontariste d'acquisition des parcelles concernées par le bassin versant de la grotte a été initiée en 2007 par les services du Ministère de la Culture.

La décision prise en 2010 de construire au pied de la colline un nouvel équipement, **le Centre international de l'art pariétal peut être considérée comme un geste fort dans le cadre de cette sanctuarisation.**

L'ouverture de Lascaux, Centre international de l'art pariétal

L'ouverture du site Lascaux, Centre International de l'Art Pariétal (Lascaux, CIAP) à la fin de l'année 2016, prévoyait une augmentation de la fréquentation de plus de 230 000 visiteurs (500 000 visiteurs attendus la première année, soit 230 000 visiteurs de plus que Lascaux II).

L'enjeu était multiple : gérer le stationnement et la circulation des véhicules jusqu'au site, gérer la diffusion des flux sur l'ensemble du territoire, notamment vers les sites préhistoriques voisins, et gérer l'intégration paysagère de l'ensemble de l'infrastructure.

Jusqu'en 2016 les visiteurs de Lascaux II devaient retirer leurs billets à la billetterie située en centre-ville de Montignac. **Le centre-ville se retrouvait très rapidement engorgé** (embouteillages, problèmes de stationnement, parkings non adaptés aux nombres de visiteurs). Le mécontentement des visiteurs, des habitants et des commerçants était prégnant pendant la haute saison. Une nouvelle organisation des visites du site a donc été mise en place pour Lascaux, Centre International de l'Art Pariétal.

Cette nouvelle infrastructure est dimensionnée pour accueillir ce nombre de visiteurs. Un système de réservation en ligne permet une gestion de la fréquentation du site adaptée. Cette nouvelle organisation de visite et les aménagements réalisés ont donc permis le désengorgement du centre-ville de Montignac. La circulation est plus fluide qu'avant l'ouverture de Lascaux, CIAP. **Après deux saisons d'ouverture, aucune difficulté de circulation n'a été observée compte tenu des aménagements réalisés.**

L'enjeu des années à venir pour le Grand Site est de diffuser le flux de visiteurs vers les autres sites et points d'intérêts de la vallée par une stratégie d'accueil et de gestion des visiteurs.

Ci-dessus : Entrée de Lascaux II © P. Le Douaron
A droite : Lascaux, Centre International de l'Art Pariétal au pied de la colline de Lascaux © A. Barroche Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire Général

Focus

LASCAUX

1940 : le 12 septembre, une des découvertes archéologiques les plus prestigieuses du 20e siècle : la grotte de Lascaux, qui sera classée Monument Historique en décembre de la même année.

1963 : fermeture de la Grotte de Lascaux par l'Etat dans l'objectif de la protéger des agressions extérieures et de préserver cet héritage exceptionnel.

1979 : Lascaux est inscrite au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO.

1983 juillet : le fac-similé de Lascaux est ouvert. Situé sur la même colline que la grotte originale et enfoui dans le sol, Lascaux II est le 1er fac-similé. 40% de la grotte originale (qui représente 80% des peintures) y est reproduit. Lascaux II est toujours ouvert à la visite sous un nouveau format depuis le printemps 2017.

2012 : Lascaux III, l'Exposition Internationale itinérante : cette exposition monumentale est le premier fac-similé de grotte itinérant au monde. Elle voyage sur les 5 continents et permet ainsi au plus grand nombre de découvrir cette réplique de haute précision.

2016 décembre : ouverture de Lascaux, Centre International de l'Art Pariétal, régulièrement appelé Lascaux IV.

C.1.4. Une surfréquentation à nuancer et des moyens de transport peu diversifiés

Peu de points noirs de fréquentation existent à l'échelle de la vallée de la Vézère. Entre le 15 juillet et le 15 août, période la plus densément fréquentée, il arrive que quelques bourgs ou centres villes soient saturés comme Le Bugue, Les Eyzies, Saint-Cyprien ou Montignac. Ce constat est à nuancer car les pics de sur-fréquentation dans ces communes se concentrent sur de courtes périodes de la journée. C'est surtout la présence de véhicules encombrants (autocars, camping-cars, caravanes), lors des pointes de circulation en fin d'après-midi, qui contribuent en partie à créer ces bouchons. Toutefois ce ressenti de saturation routière est à nuancer. Il est surtout exprimé par les populations locales qui voient le flux routier doubler au mois d'août, contrairement aux vacanciers, souvent des urbains habitués à cette densité de circulation. Selon l'étude de fréquentation réalisée en 2013, 85% des personnes interrogées jugent que la circulation est aisée.
Le Grand Site faisant partie d'une destination touristique plus large, les flux des visiteurs sont diffusés sur l'ensemble de ce grand territoire permettant ainsi l'absorption de la fréquentation.

Par ailleurs, la vallée de la Vézère offre peu de possibilités de transports en commun même si elle a la chance de pouvoir être encore desservie par plusieurs gares (Le Bugue, Les Eyzies, Condat, Terrasson) qui sont toutefois menacées de fermeture. Aucune alternative à la voiture n'étant proposée à ce jour et les voies de circulation douce étant quasi inexistantes (hormis les nombreux sentiers de randonnée et de VTT), la voiture est omniprésente dans la vallée.
Pour diminuer cette image routière de la vallée, la maîtrise et l'organisation des flux à partir d'une vision d'ensemble prenant en compte la totalité des sites et des déplacements est donc prévue dans le programme d'actions 2020-2026.

1 2 3

1-Paturage bovin © CAUE
2-Noyeraie © CAUE
3-Elevage d'oie © OTLDVV

C.2. L'agriculture : une activité majeure de la vallée d'un point de vue économique et paysager

C.2.1. Profil des agriculteurs et exploitations

L'agriculture en vallée de la Vézère est de **type polyculture-élevage.** L'activité dominante de l'exploitation est l'élevage : majoritairement de bovins viande, les palmipèdes gras et l'élevage de bovins lait. La diversification des exploitations s'organise autour de 3 entités : la nuciculture, le maraichage et les grandes cultures type tournesol, maïs, colza. Les exploitations de la vallée de la Vézère sont diversifiées à l'inverse du pays vernois ou du Bergeracois où les monocultures de la fraise et de la vigne prédominent.
Cette diversité peut se révéler être une force.

C.2.2. Des difficultés locales et globales

Le territoire du Grand Site se caractérise par des actifs agricoles plutôt âgés qui se renouvellent peu et un fort déficit en exploitants de moins de 50 ans. Aujourd'hui, 60% des chefs d'exploitations ont plus de 50 ans, ce qui laisse présager une forte diminution du nombre d'exploitations ces prochaines années.
Ce phénomène pose deux questions : le devenir des exploitations concernées par les départs en retraite et le renouvellement des actifs agricoles dans un contexte national et européen où l'attractivité du métier est faible.
Chambre d'agriculture et collectivités locales se mobilisent pour favoriser les transmissions et les installations sur le territoire du Grand Site.
La gestion du foncier est un levier essentiel pour atteindre ces objectifs primordiaux pour la préservation des paysages et pour l'économie locale. C'est un axe fort pour le projet Grand Site 2020-2026.

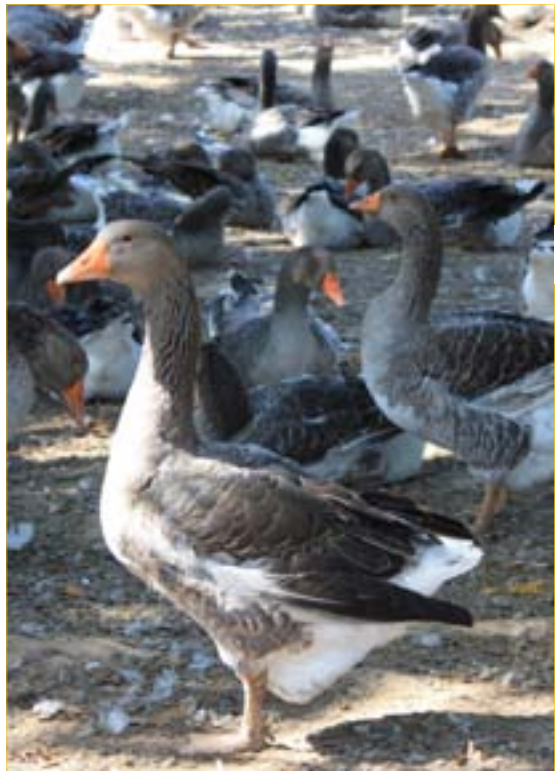

C.2.3. L'agriculture et le maintien de paysages ouverts

Soumis aux évolutions des modes de vie et de l'économie agricole, les paysages tendent progressivement à se banaliser. En effet, **face à la déprise agricole**, seules les terres les plus fertiles de fond de vallée et les sols des plateaux argileux ont su garder leur vocation agricole. En revanche, l'exploitation des sols humides et des terres pauvres des coteaux calcaires a été abandonné pour différentes raison : mécanisation difficile, rendement moindre, sol non adapté aux nouvelles cultures.

Le parcellaire agricole est marqué par une grande fragmentation tandis que la dispersion entre les îlots d'un même parcellaire est forte. De plus, les contrastes sont importants concernant la valeur de l'hectare entre les fonds de vallée et les coteaux : un hectare situé en fond de vallée peut atteindre trois fois la valeur d'un hectare de prés sur les coteaux.

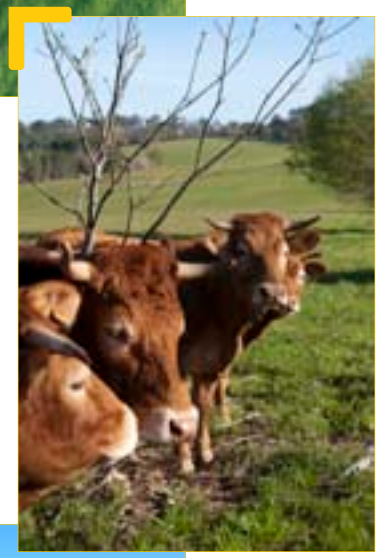

Le risque d'enfrichement par abandon des « clairières agricoles » de très petite taille en zone de coteaux est fort. A l'inverse, dans les méandres de fond de vallée, les espaces agricoles présentent encore de belles continuités (de l'ordre de 500 ha de terres agricoles en continu). Ces espaces sont constitués généralement de terres à bonne valeur agronomique et génèrent un paysage maintenu ouvert.

Faute d'activités agricoles, les parcelles deviennent des friches, colonisées par des boisements naturels ou plantés par l'homme (exemple des peupliers dans la vallée des Beunes). **Le maintien de l'exploitation des parcelles ainsi que la reconquête de parcelles en friches est au cœur des volontés des acteurs de la vallée de la Vézère et un enjeu majeur pour le Grand Site.**

1
2
3

1-Epandage dans la plaine © PIP
2-Troupeau de Limousines © A. Barroche, Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire Général
3-Prairie de fauche © P.Le Douaron

Focus

La tabaculture : une culture ancrée dans le paysage

« Sous le Second Empire, l'introduction officielle du tabac en Dordogne et dans la vallée de la Vézère inaugure une nouvelle ère agricole. La tabaculture a connu un âge d'or dans les années 1950-1970 et un déclin à partir des années 1990. Cette culture affectera aussi bien les pratiques agraires et sociales que l'architecture dédiée à cet usage. Pendant près d'un siècle et demi, le tabac marque les paysages printaniers et estivaux de la vallée, notamment les plaines alluviales humides riches en humus, avec une plante herbacée généreuse vert tendre aux imposantes feuilles côtelées, dont les tiges peuvent mesurer plus d'un mètre et demi de hauteur. » *extrait de La vallée de la Vézère en Périgord, la fabrique d'un paysage.*

Champ de tabac en 2011 ©PIP-GS

Aujourd'hui, moins de cinq agriculteurs en vallée Vézère poursuit cette culture. **Les marqueurs paysagers de cette production résident dans la présence multiple de séchoir à tabac.**

Ci dessus :
Tabac en cours de séchage ©PIP

ci-contre :
Séchoir à tabac traditionnel ©CAUE24

C.2.4. L'agrotourisme : une activité complémentaire de revenus

Les activités complémentaires non agricoles sur les exploitations se sont également développées de manière importante, et en particulier celles tournées vers le tourisme. L'agrotourisme (vente directe, accueil à la ferme) est devenu, pour certains exploitants, un moyen d'assurer la pérennité de l'entreprise. En vallée de la Vézère, il est développé par 30 % des exploitations et représente 56 % des activités non agricoles des exploitations du territoire. 25 % des exploitations valorisent leurs productions avec au moins une appellation : IGP, AOP, Label.

SYNTHÈSE ET ENJEUX

L'agriculture est une activité économique essentielle au Grand Site. Aussi, la vitalité tant économique que paysagère de la vallée passe par l'existence d'une agriculture dynamique et diversifiée, à même d'assurer l'entretien d'espaces ouverts, de maintenir la mosaïque paysagère de la vallée de la Vézère et de conforter l'image d'un territoire riche en productions locales de qualité et d'une destination touristique remarquable.

Enjeux pour les années à venir :
- **Poursuivre le développement de l'agrotourisme, secteur complémentaire des revenus agricoles traditionnels.**
- **Préserver l'activité agricole par la gestion du foncier, l'accompagnement à l'installation et la transmission des exploitations.**
- **Développer la commercialisation en circuits courts de la production.**

C.3 Le Terrassonnais et l'industrie : un poids économique non négligeable

« *Avant de devenir une destination touristique mondialement connue par ses sites préhistoriques, la vallée de la Vézère - comme tout le territoire traversé par un réseau hydrographique dense et aux ressources naturelles et minières abondantes – a connu une longue période d'activités proto-industrielle. Ce dynamisme a perduré jusqu'à ce que les progrès techniques, notamment l'arrivée du chemin de fer, et le déplacement des pôles économiques bouleversent de façon radicale l'équilibre établi depuis la fin du XVe siècle.* » (La vallée de la Vézère en Périgord. La fabrique d'un paysage – Ed Le Festin)

Le Nord Est du Grand Site a un profil économique industriel ce qui le différencie du reste de la vallée. Les communes de Terrasson-Lavilledieu, Le Lardin-St-Lazare et Condat-sur-Vézère ont une vocation industrielle ancienne avec un parc industriel renouvelé à plusieurs reprises.

Pourcentage des actifs au lieu de résidence	Dordogne	Terrasson	Le Lardin St-Lazare	Condat sur Vézère	Montignac
Part des emplois dans l'industrie	15	24,7	58,5	44,4	5,3

Prépondérance des emplois dans l'industrie des 4 communes du Nord du territoire Grand Site au regard des chiffres départementaux (source : INSEE)

L'activité au Lardin-Saint-Lazare et Condat sur Vézère est marquée par l'usine des papeteries de CONDAT, produisant du « papier couché sans bois » utilisé pour l'édition publicitaire, les livres de luxe ou la presse. Bien qu'elle connaisse des difficultés conjoncturelles, l'usine produit encore près de 440 000 tonnes de papier couché par an et emploie plus de 500 salariés, positionnant Condat comme le premier employeur privé du département.

Usine de Condat © A. Barroche, Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire Général

SYNTHÈSE ET ENJEUX

- La vallée de la Vézère n'est pas une destination en elle-même. Elle fait partie d'un territoire touristique plus large « le Périgord Noir »
- Une concentration importante de sites touristiques (préhistoire, châteaux, jardins, ...) génère une fréquentation journalière abondante
- La saison s'étend d'avril à octobre, la haute saison se concentre du 15 juillet au 15 août
- La mobilité sans voiture est difficile
- Un site majeur, connu mondialement et attirant 400 000 visiteurs par an : Lascaux, Centre International de l'Art Pariétal
- Le poids du tourisme est majeur dans l'économie du territoire

La vitalité tant économique que paysagère de la vallée passe par l'existence d'une agriculture dynamique et diversifiée, à même d'assurer l'entretien d'espaces ouverts, de maintenir la mosaïque paysagère de la vallée de la Vézère.

Le fort afflux estival de visiteurs doit être concilié avec la préservation des lieux et des paysages remarquables du Grand Site, ainsi qu'avec le bien être des habitants. L'absence de dépendance aux aléas climatiques des sites préhistoriques ouverts au public est un des grands atouts qui doit être valorisé et renforcé dans les prochaines années.

Enfin, les modes de déplacement alternatifs doivent être encouragés.

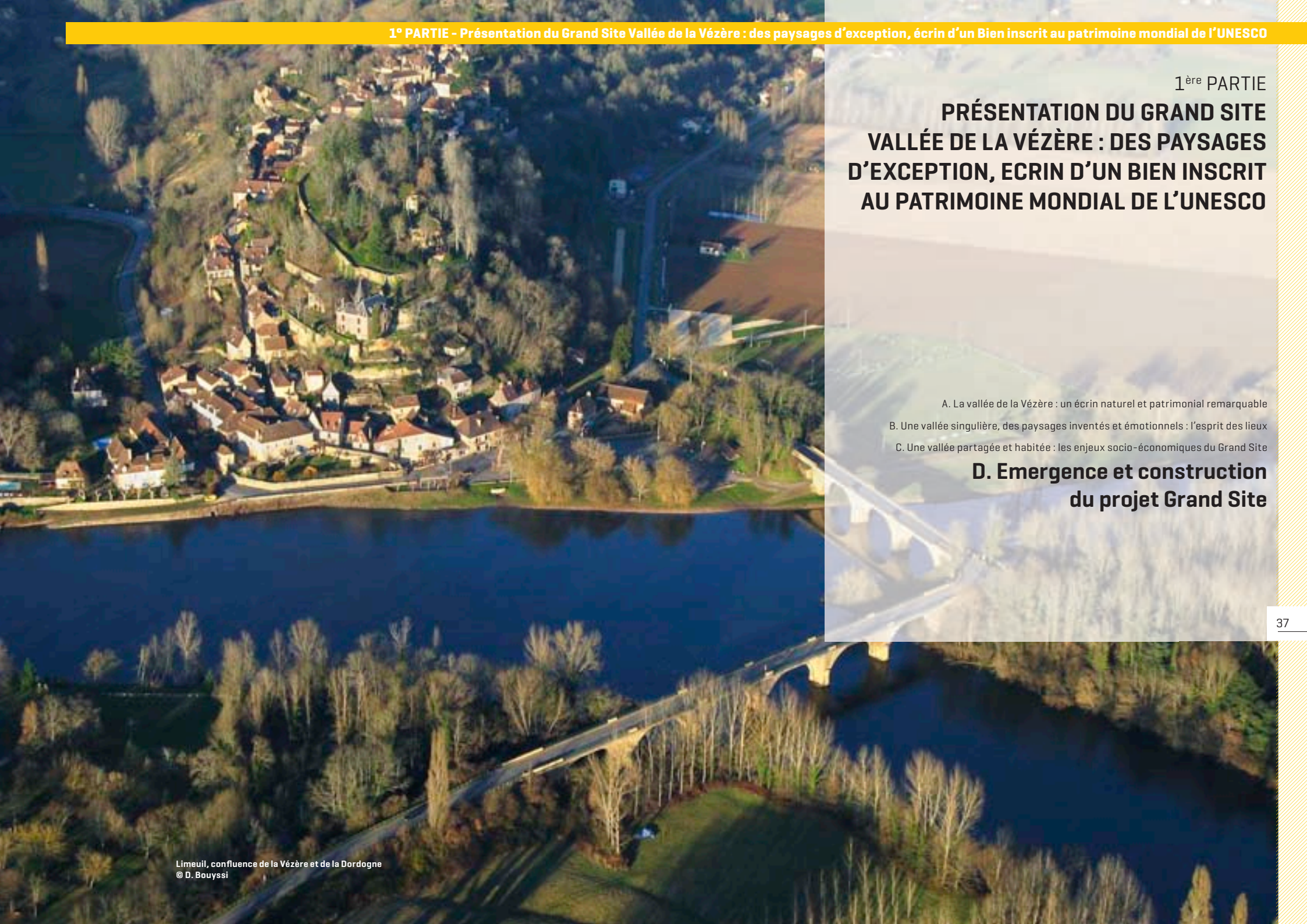

Limeuil, confluence de la Vézère et de la Dordogne
© D. Bouyssi

1ère PARTIE

PRÉSENTATION DU GRAND SITE VALLÉE DE LA VÉZÈRE : DES PAYSAGES D'EXCEPTION, ECRIN D'UN BIEN INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

A. La vallée de la Vézère : un écrin naturel et patrimonial remarquable

B. Une vallée singulière, des paysages inventés et émotionnels : l'esprit des lieux

C. Une vallée partagée et habitée : les enjeux socio-économiques du Grand Site

D. Emergence et construction du projet Grand Site

D. Emergence et construction du projet Grand Site

D.1. Les volontés de protection avant 2009

Avant le lancement de la démarche Grand Site en 2009, le territoire de la vallée de la Vézère était déjà protégé mais de manière ponctuelle et disparate, sans cohérence d'ensemble. Dans les années 1990 et 2000, l'État a fait plusieurs tentatives pour protéger les paysages de la vallée de la Vézère. Trop orientées sur le seul objectif de protection, ces démarches se sont heurtées à une forte opposition locale. Les élus et les acteurs locaux craignaient qu'une telle protection n'empêche le développement économique du territoire.

Pourtant une volonté locale de relance des réflexions, émanant d'associations de protection de l'environnement et de certains élus, se sont fait entendre au milieu des années 2000. En 2006, l'État a repris le dossier et lancé une étude paysagère. Il ne s'agissait plus de protéger strictement la vallée de la Vézère, mais de **lancer une réflexion « en vue de la gestion, de la protection et de la mise en valeur de la vallée de la Vézère », en associant l'ensemble des élus, des collectivités locales et des acteurs locaux du territoire.**

Tableau récapitulatif des études de référence, réalisées depuis 1993

Année	Bureau d'études	Type d'études
1993	GHECO	Première démarche en vue de la protection de la vallée
1995		Etude sur le développement économique et la protection de la vallée
1999/2001	CNASEA	Etude sur les activités agricoles, sylvicoles et agritouristiques
1999/2001	SCE	Etude socioéconomique et aménagement du territoire
2001	BKM	Contribution à la définition d'une politique de protection pour un développement durable de la vallée de la Vézère
2004	INCA/ALEP	Etude de faisabilité des centres d'accueil de la vallée de la Vézère
2008	Atelier Mandragore	Etude en vue de la gestion et de la protection paysagère de la vallée de la Vézère
2013	Chambre d'agriculture	Diagnostic agricole du territoire du projet Grand Site Vallée de la Vézère

D.2. L'étude paysagère Mandragore : élément déclencheur de la démarche Grand Site

La première étape du travail de Mandragore, bureau d'études mandaté par la Direction Régionale de l'Environnement en 2008, a été la consultation de l'ensemble des élus pour comprendre les points de discorde et définir ce qui pourrait constituer un projet fédérateur à l'échelle du territoire. Il s'agissait d'assurer la protection et la gestion dynamique et participative des richesses paysagères et naturelles de ce territoire d'exception en s'appuyant sur la connaissance et le partage des enjeux de ces espaces remarquables.

Le bureau d'études s'est appuyé sur deux constats, à savoir qu'il existe un lien fort entre la topographie de la vallée et son occupation humaine depuis la préhistoire, et que le patrimoine de la préhistoire souvent caché ou souterrain manque de lisibilité à l'échelle du paysage. Par ailleurs, ils ont mis en évidence que depuis plusieurs décennies, les paysages de falaises de la vallée de la Vézère perdent de leur visibilité et subissent des évolutions dommageables pour l'image du territoire. Evolutions liées à la dynamique d'enfrichement qui banalise les coteaux, et de diverses dégradations visuelles occasionnées par une offre touristique peu organisée et une urbanisation parfois mal maîtrisée.

L'année 2009 a été marquée par la présentation de l'étude citée précédemment à l'ensemble des élus de la vallée de la Vézère. A partir du concept « Donner un paysage à la Préhistoire » défendu par les deux paysagistes de Mandragore, une dynamique s'est alors développée. Afin de lancer une démarche de type Grand Site sur la vallée de la Vézère, un périmètre de 37 communes, plus large que celui du site classé a été défini.

Comités de Pilotage de 2014 et 2015 au pôle International de la Préhistoire © PIP

D.3. De 2009 à 2014 : la construction du projet

D.3.1. Mise en place de l'Opération Grand Site

Définition du projet

Les élus, accompagnés des services de l'Etat, s'emparent du projet et mettent en place une gouvernance pour élaborer le programme d'actions de l'Opération Grand Site (OGS) : un Comité de Pilotage et trois groupes de travail dont les axes de réflexion concernent :
1- le paysage, l'agriculture, la forêt
2- l'urbanisme, l'architecture, le patrimoine
3 - le tourisme.
Ces instances étaient animées dans un premier temps par les services de l'Etat puis elles ont été rapidement reprises par les élus du territoire. Chaque groupe de travail était mené par un élu référent.

Le projet de territoire 2014-2019 consistait à rendre visible de manière ponctuelle le patrimoine préhistorique dans les paysages contemporains de la vallée (et non pas à faire un bond dans le passé). En outre, il envisageait la protection du patrimoine à travers des actions portant plus précisément sur les paysages, l'urbanisme, l'architecture, l'agriculture et le tourisme.

Les axes du programme d'actions 2014-2019 de l'OGS sont :
- **Les paysages emblématiques** : restaurer et révéler les paysages du berceau de la préhistoire
- **L'architecture, le patrimoine bâti et l'urbanisme** : favoriser et préserver le bâti de qualité et accompagner une urbanisation durable
- **L'agriculture et la forêt** : préserver et valoriser la présence de milieux naturels et d'espèces remarquables
- **Le tourisme** : enjeu d'une découverte sensible du Grand Site, associant professionnels, collectivités et habitants
- **La gestion pérenne du Grand Site**

Focus

Bilan quantitatif des instances du Grand Site de 2009 à 2014

Groupe de travail Agriculture, forêt, paysage	20
7 sur le thème paysage	
13 sur le thème agricole	
Groupe de travail Urbanisme architecture, patrimoine	14
Groupe de travail Tourisme	8
Comité de Pilotage plénier + restreint	17

Les groupes de travail définissant le plan d'actions OGS se sont tenus simultanément à ceux travaillant sur le contenu du plan de gestion des Biens UNESCO.
Les réunions se déroulaient en parallèle et mobilisaient les mêmes acteurs.

Création d'un Cahier d'orientations de gestion des sites classés et inscrits de la vallée Vézère

En 2012, La DREAL Aquitaine a mandaté un paysagiste pour la réalisation d'un Cahier d'Orientations de Gestion des sites classés et inscrits de la vallée de la Vézère (COG). Celui-ci a été élaboré pour accompagner les nouvelles protections réglementaires et répondre aux interrogations des acteurs du territoire sur les orientations de gestion et la réglementation applicable dans les sites classés et inscrits en projet. Il a fait suite aux demandes exprimées par les élus, les acteurs socioprofessionnels dont le monde agricole et les services instructeurs des collectivités. Le COG reprend les thèmes du programme de l'OGS.

Le COG est décliné selon 4 axes (Agriculture, Forêt, Identité paysagère et valorisation touristique, Bâti et Développement du Bâti) qui ont chacun fait l'objet d'une concertation spécifique avec les acteurs locaux concernés (Chambre d'Agriculture, Centre Régional de la propriété forestière, Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement...). Les thèmes traités dans chacun des axes reflètent des enjeux forts identifiés sur le territoire soit par l'étude paysagère, soit par les différents acteurs du projet. A titre d'exemple, les thèmes traités dans l'axe agriculture s'appuient essentiellement sur des interrogations de la profession agricole et de la Chambre d'Agriculture. Pour exemple le COG édicte les principes d'intégration paysagère des bâtiments agricoles au regard du dénivelé et de l'impact paysager du nouveau volume souvent significatif. Ces principes sont utilisés régulièrement lors du Guichet Unique.

D.3.2 Evolutions du portage du projet par le territoire

Depuis 2009, la question de la définition d'un organisme gestionnaire pour le projet Grand Site Vallée de la Vézère a été au cœur de nombreuses discussions.
Dans un premier temps, la dynamique de projet Grand Site Vallée de la Vézère a pu être développée par l'embauche d'une animatrice dédiée au projet, avec un poste porté successivement par l'Office de Tourisme Terre de Cro-Magnon (2010-2012), puis par la CDC Terre de Cro-Magnon avec le soutien de la CDC Vallée Vézère (2012-2014)[9].

En 2012, alors que le programme d'actions de l'OGS avait été élaboré par le Comité de Pilotage et les Groupes de travail, il est devenu nécessaire de disposer d'une structure porteuse unique pour pérenniser le projet et entrer dans la phase opérationnelle.
Au regard des champs d'intervention de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Pôle International de la Préhistoire (EPCC-PIP), de sa composition, de son ancrage territorial et de sa visibilité, les collectivités ont fait le choix de lui confier le portage de l'opération. En outre, en 2013 les communautés de communes préparaient la nouvelle organisation territoriale : fusions, nouveau périmètre, prise de nouvelles compétences, fusion des offices de tourisme. Elles n'étaient à cette date pas suffisamment structurées pour porter l'OGS.

Ainsi, le principe du portage du projet Grand Site par l'EPCC-PIP a été validé par son conseil d'administration (CA) le 28 juin 2013, **ce qui implique la modification statutaire :**
- Elargissement de la thématique de l'EPCC-PIP sur le paysage et l'environnement dans son projet d'établissement,
- Renforcement de la présence de représentants élus des collectivités locales au sein du Conseil d'Administration de l'EPCC-PIP
- Intégration du Conseil du Grand Site (ayant pour rôle celui d'un Comité de Pilotage) dans les instances de l'EPCC-PIP

9 La Communauté de communes de la Vallée de l'Homme a été créée en 2014 à la suite de la fusion des deux intercommunalités Terre de Cro-Magnon et Vallée Vézère possédant chacune un Office de Tourisme intercommunal ayant lui aussi fusionné pour former l'Office de Tourisme Lascaux Dordogne, Vallée Vézère

Chronologie du projet

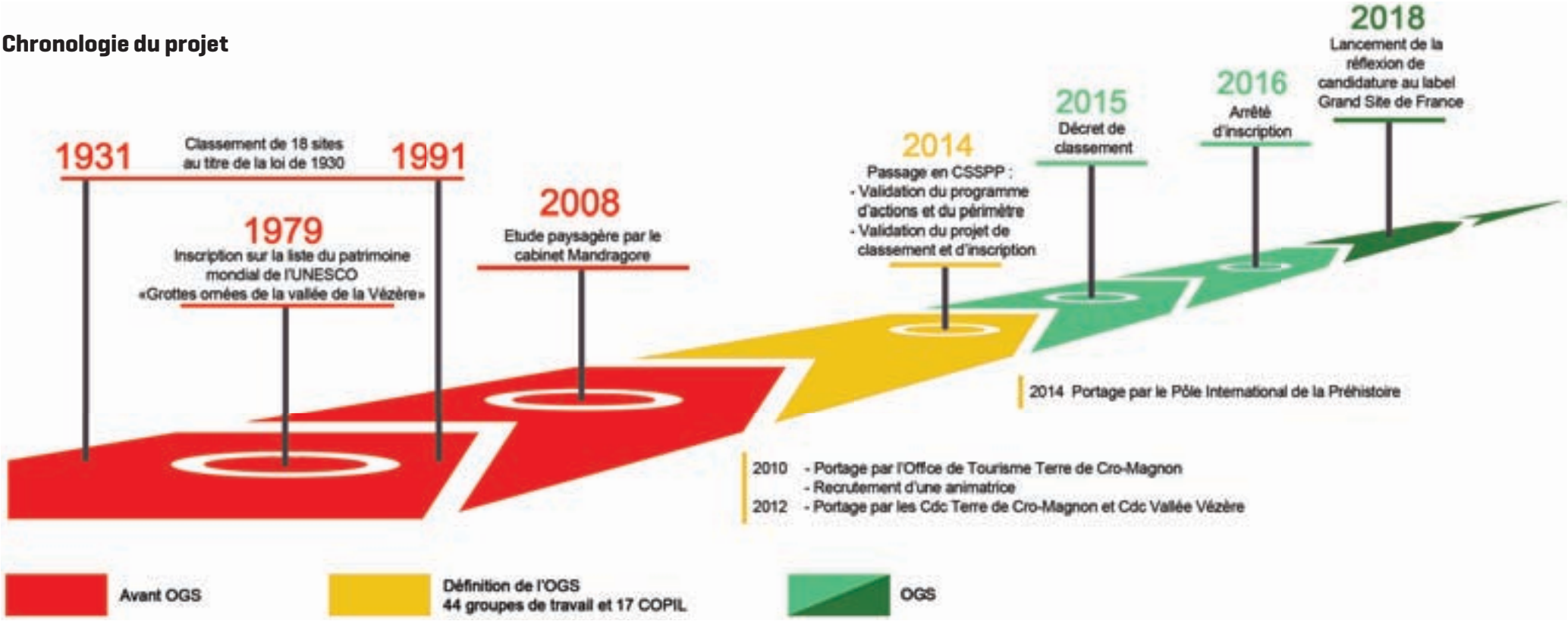

1ère PARTIE

PRÉSENTATION DU GRAND SITE VALLÉE DE LA VÉZÈRE : DES PAYSAGES D'EXCEPTION, ECRIN D'UN BIEN INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

CONCLUSION :

La vallée de la Vézère est sans nul doute un territoire emblématique du Périgord par son patrimoine - paysager, naturel, architectural et historique - remarquable. Les nombreuses démarches de protection de cette vallée impulsées par l'État témoignent de la volonté d'en préserver son identité. A la fin de la première décennie des années 2000, les élus et acteurs du territoire se sont mobilisés pour réfléchir à un projet à l'échelle de la vallée en se lançant dans une Opération Grand Site.

Le programme d'actions de l'OGS lancé en 2014, repose sur un constat majeur : les paysages de la vallée de la Vézère subissent des évolutions dommageables pour le patrimoine qu'ils recèlent. La dynamique d'enfrichement, la prolifération des panneaux de signalétique, diverses dégradations visuelles provoquées par une offre touristique peu organisée ou le développement d'une urbanisation au fil de l'eau, contribuent à la banalisation de ces paysages exceptionnels.

Dans la deuxième partie du dossier, le bilan opérationnel de l'OGS 2014-2019 est présenté autour de cinq grands axes partagés : la maîtrise de l'architecture et de l'urbanisme, la préservation et la mise en valeur des paysages remarquables, le tourisme durable, la transition énergétique et l'évolution de la gouvernance, qui s'est renforcée au fil du temps et reste aujourd'hui l'une des clés de la labellisation Grand Site de France.

L'ensemble des projets présentés, passés ou à venir, constitue un véritable programme de restauration qui a pour finalité la constitution d'un écrin remarquable et durable du Bien inscrit au patrimoine mondial. L'Opération Grand Site et le classement du territoire contribuent à satisfaire les exigences en matière de plan de gestion des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial, tel que l'exige l'UNESCO.

La Vézère au pied du château des Eyzies, par Lapoque vers 1860 - Collections Ville de Périgueux - Musée d'art et d'archéologie. Inventaire B.388

2ème PARTIE

L'OPÉRATION GRAND SITE 2014-2019 : BILAN DE LA GESTION ET DES ACTIONS MENÉES

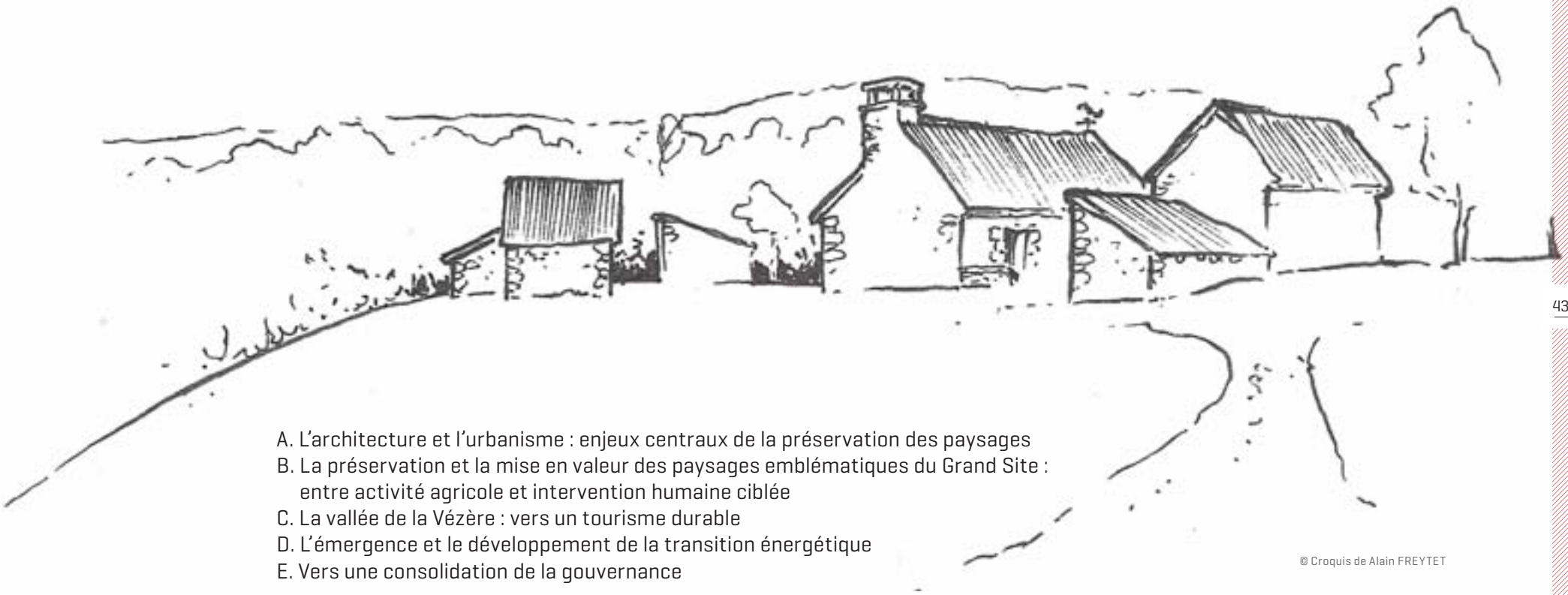

A. L'architecture et l'urbanisme : enjeux centraux de la préservation des paysages
B. La préservation et la mise en valeur des paysages emblématiques du Grand Site : entre activité agricole et intervention humaine ciblée
C. La vallée de la Vézère : vers un tourisme durable
D. L'émergence et le développement de la transition énergétique
E. Vers une consolidation de la gouvernance

© Croquis de Alain FREYTET

A. L'architecture et l'urbanisme : enjeux centraux de la préservation des paysages

A.1. Rappel de la problématique et de la stratégie

Depuis plusieurs décennies, de nouveaux modes de construction apparaissent. Sans lien évident avec l'espace qui l'environne, ce nouveau type d'habitat et d'urbanisation vient en confrontation avec le tissu rural traditionnel. L'évolution des ensembles bâtis sous la pression d'une forte demande de constructions résidentielles désolidarisées de leur environnement proche, la standardisation des techniques et du style des constructions, conduisent à une présence très forte de l'habitat récent qui modifie la physionomie de la vallée et ses paysages.

Diverses tendances ont été observées :

- La maison n'est plus le centre d'une exploitation agricole comme cela pouvait l'être dans le bâti traditionnel rural. La dimension de la parcelle est telle que la maison se trouve souvent isolée, au centre d'un espace vide ou agrémenté d'aménagements déconnectés de l'environnement rural.

- Les nouvelles techniques et le coût de la construction ont une incidence sur le choix de formes et de matériaux standardisés. Les modèles architecturaux disponibles chez les constructeurs, largement diffusés, diffèrent radicalement des caractères de l'habitat traditionnel de la vallée.

- La recherche d'emplacements offrant des points de vue panoramiques sur le paysage induit une urbanisation des lignes de crêtes qui modifie profondément le paysage de la vallée. A cela viennent s'ajouter les déblais et remblais en lieu et place d'une adaptation traditionnelle du bâti à la pente naturelle du terrain.

Ci-dessus :
Construction neuve en bois s'inspirant de l'architecture des séchoirs à tabac s'intégrant dans le paysage @ CAUE24

Ci-dessous :
Alignement de constructions neuves en ligne de crête impactant le paysage @ CAUE24

L'impact actuel de ces nouveaux modes de construction est bien visible. **La multiplication de cette nouvelle forme d'habitat contribue à une transformation significative des caractères naturels et agricoles du paysage et conduit à une banalisation certaine.**

Le Cahier d'orientations de gestion des sites classés et inscrits, évoque les questions pertinentes à se poser, que le projet soit ou non en espace protégé : la perception proche et lointaine de la construction, son inscription dans le relief, l'attention portée aux limites de la parcelle (emprise foncière), la volumétrie, les proportions du bâti et l'organisation d'ensemble, le choix des matériaux et des couleurs.

La stratégie de l'Opération Grand Site est de favoriser et de préserver le bâti de qualité et d'accompagner un urbanisme durable. C'est dans ce cadre que plusieurs actions et projets ont été portés par le Grand Site et les collectivités du Grand Site ces dernières années.

A.2. Présentation et bilan des actions menées

A.2.1. Mise en place d'une instance de conseils et d'accompagnement de proximité : le Guichet Unique

Le Guichet Unique est une instance de conseils en architecture et urbanisme, mis en place en 2013 pour accompagner les personnes engagées dans un projet de travaux de types construction et restauration (bâtiment d'habitation, structure touristique, bâtiment agricole, infrastructures publiques et autres).

Les objectifs du Guichet unique sont :
- Améliorer la qualité architecturale et l'insertion paysagère des nouvelles constructions, dont les bâtiments agricoles.
- Accompagner les porteurs de projet dans l'élaboration de leur projet et dans leurs démarches administratives, aux différents stades d'avancement, pour faire émerger des projets s'intégrant harmonieusement dans le paysage.
- Communiquer sur les différentes réglementations présentes sur le territoire en matière d'architecture, d'urbanisme et de confort thermique.
- Proposer aux habitants et acteurs du territoire un service de conseils de proximité tout en mutualisant les moyens.

Le Guichet Unique **facilite l'instruction du dossier et le dialogue avec le porteur de projet** en réunissant une fois par mois l'ensemble des services instructeurs : l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), l'inspectrice des sites de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), une représentante de la Direction Départementale des Territoires (DDT), le service instructeur des communautés de communes, la Chambre d'Agriculture, le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE), le maire de la commune.

Le Guichet Unique se déroule à l'EPCC-PIP et se déplace régulièrement sur le terrain afin d'appréhender le projet dans son contexte paysager général notamment pour les projets agricoles, les projets en site classé et les projets de grande envergure.

Cette instance a été pensée au cours des groupes de travail de 2009 à 2014 afin de répondre en priorité aux besoins d'accompagnement des porteurs de projet et notamment des agriculteurs présents en secteurs protégés. De plus, dans un souci de préservation des paysages de l'ensemble du Grand Site, le passage en Guichet Unique est volontairement et fortement recommandé à l'ensemble des porteurs de projet du territoire du Grand Site Vallée de la Vézère, concernés ou pas par un secteur protégé.

1
2
3

1-Guichet Unique sur terrain © PIP-GS
2-Dépliant de communication du Guichet Unique.
3-Guichet Unique en salle 2019

Focus

Le Guichet Unique en quelques chiffres :
- 261 dossiers étudiés de 2013 à avril 2019
- 70% sont concernés par le site inscrit, 20% par le site classé et 9% hors des sites
- 52 Guichet Unique tenus depuis 2013
- Une quarantaine de dossiers agricoles étudiés

Au-delà de l'accompagnement des porteurs de projet, le Guichet Unique est **bénéfique aux relations interservices et à la diffusion d'une « culture Grand Site »** au sein des différents services. Le Guichet Unique permet aux services instructeurs des intercommunalités d'obtenir les avis de la DDT, de la DREAL et de l'ABF et de réduire les délais d'instruction. Le Guichet Unique a un rôle de facilitateur dans le traitement des dossiers. Parfois, l'animatrice du Guichet Unique profite de la présence de l'ensemble des services pour examiner des dossiers concernant le programme d'actions du Grand Site.

Par ailleurs, le Guichet Unique est **un moyen efficace pour faire connaitre le Grand Site auprès des habitants et professionnels du bâtiment et les associer à la vie du projet**. Cette instance permet d'expliquer les enjeux paysagers et patrimoniaux du territoire et de **sensibiliser la population** aux actions menées collectivement pour la préservation du site. Cette instance permet de toucher un large public : habitants, futurs habitants, architectes, investisseurs, constructeurs, maîtres d'œuvres, élus...

Le rôle de la cheffe de projets Grand Site est essentiel dans cette instance. En effet, les porteurs de projets, architectes, maîtres d'œuvre, élus appellent quotidiennement pour avoir un renseignement sur les contraintes architecturales et discuter d'un potentiel passage en Guichet Unique. La cheffe de projets a donc un rôle de pédagogue et de médiatrice auprès des porteurs de projets pour expliquer le circuit d'instruction du dossier, les servitudes, les réglementations et les sensibiliser à la qualité architecturale et paysagère.

Mis en place depuis 6 ans, le Guichet Unique est, du point de vue des services instructeurs, services de l'Etat et des élus, jugé comme bénéfique pour le territoire. Il est donc pérennisé sur la période 2020-2026.

A.2.2. Création d'un Guide de Coloration du Bâti pour accompagner les habitants et professionnels du bâtiment

Complémentaire au Guichet Unique, le Guide de Coloration du Bâti permet d'accompagner et de guider les porteurs de projet et professionnels du bâtiment dans le choix des couleurs des façades, enduits, ferronneries, menuiseries et toitures. Il a intégré le centre de ressources de l'EPCC-PIP et de conseils à destination des porteurs de projet.

Les objectifs du Guide de Coloration du Bâti sont :
- sensibiliser un large public (habitants, élus, professionnels du bâtiment) à la qualité des couleurs et des matériaux des façades et des couvertures,
- fournir tous les éléments qui permettront à ce public de choisir les couleurs et les matériaux et de les conjuguer entre eux, de la façon la plus pédagogique possible,
- servir de support de discussion pour le Centre de ressources et de conseils, pour le Guichet Unique et plus largement pour les services instructeurs,
- orienter les choix des couleurs en fonction des différents types de construction et de leur localisation.

Le Guide de Coloration du Bâti se décline en 4 dépliants pédagogiques selon les types de projet : habitat traditionnel, constructions neuves, bâtiments d'activité et maisons du XIX-XXème siècle.

Chaque dépliant est composé de :
- Une carte de localisation des communes du territoire en fonction des tons des façades dominants.
- Un nuancier composé de 180 couleurs offrant un large choix de nuances pour les façades, menuiseries et ferronneries.
- Principes d'harmonies.
- Mode d'emploi.

Uniquement disponible en format papier afin de préserver l'authenticité des couleurs et valoriser le travail de qualité réalisé par l'imprimeur, les 4 guides ont été imprimés en 2000 exemplaires chacun. **Ces guides sont disponibles dans les mairies, les services instructeurs du territoire et le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement. L'ensemble des services a été formé à l'utilisation de ce guide afin d'accompagner au mieux les porteurs de projet.**

Le guide de coloration du bâti offre une palette large de couleurs tant pour les façades que pour les menuiseries/ferronneries. Il ne doit pas être utilisé en piochant dans les couleurs de façon aléatoire, il est important que le porteur de projet soit accompagné par une personne ressource ou par le Guichet Unique pour opérer le choix en fonction de la notion d'harmonie des couleurs.

Utilisation d'une palette de couleur de façade in situ.

Il est apprécié par les services instructeurs car il aborde les questions à se poser dans les choix de coloris (exemple : vous souhaitez un effet ton sur ton, vous souhaitez un contraste clair-obscur, vous souhaitez un contraste chaud froid...) **en l'illustrant par des photomontages et des dessins.**

Le Guide de Coloration du Bâti et ses déclinaisons accompagné de documents annexes

A.2.3. Planification de l'urbanisme à l'échelle intercommunale

Compétentes en matière d'urbanisme, les quatre communautés de communes du territoire du Grand Site Vallée de la Vézère ont engagé respectivement et à des échéances différentes leur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

- Les PLUI des Communautés de communes (CDC) Vallée de l'Homme et Sarlat Périgord Noir sont à un stade avancé. **Les règlements et les zonages sont en cours de définition. Le PLUi de la CDC Vallée de l'Homme sera approuvé tout début 2020.**
- La CDC Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort est en phase de diagnostic.
- La CDC Vallée Dordogne Forêt Bessède vient de lancer l'étude pour la réalisation de son PLUI.

Les Programmes d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) des PLUI des CDC Vallée de l'Homme et Sarlat périgord Noir **font de l'enjeu de préservation et de valorisation des qualités paysagères et patrimoniales un axe majeur de leurs documents**. Les orientations de ces PADD ont été établies dans le respect des principes édictés dans le cadre de la démarche Grand Site : **préserver le grand paysage en limitant l'étalement urbain peu qualitatif, stopper le mitage et garantir la pérennité du paysage agricole et des caractéristiques traditionnelles.**

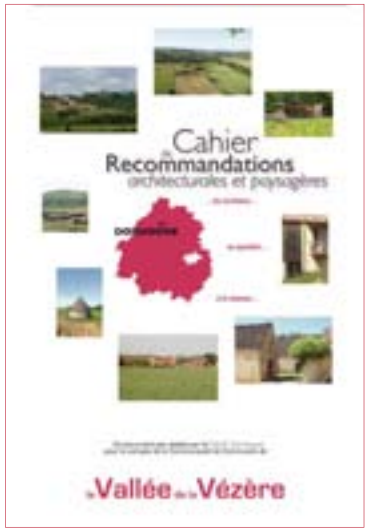

Différents objectifs sont fixés en matière de protection des paysages :

- maintien des grands équilibres agricoles de la vallée, des collines et des plateaux ;
- maintien des principes de « clairières habitées » autour des lieux de vie ;
- préservation des silhouettes les plus remarquables des bourgs et villages ;
- favorisation de l'intégration de nouveaux quartiers et nouvelles constructions dans le grand paysage ;
- préservation du caractère rural et authentique des centres anciens ;
- maitrise des constructions neuves en terme d'implantation et de volumétrie ;
- intégration des modes de production des énergies renouvelables ;
- préservation et valorisation du patrimoine bâti.

Par exemple, les enjeux paysagers identifiés dans le PADD sont déclinés dans le zonage au travers de différents processus :

- Création d'Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP) pour les dégagements de falaises
- Amélioration de la place de la nature et du végétal au sein des espaces bâtis

Les enjeux se traduisent également par un zonage resserré, le PLUi prévoit une diminution des surfaces constructibles de près de 50 %, des choix réfléchis en matière d'ouverture ou de maintien de secteurs ouverts à l'urbanisation.

Les règlements de ces deux PLUI invitent les pétitionnaires à se reporter au Cahier d'Orientations de Gestion du Site classé et inscrit, au Cahier de Recommandations du Bâti du CAUE et au Guide de Coloration du Bâti. **Le Guichet Unique est également recommandé** pour tous les projets agricoles et les projets situés en secteurs indicés 1 possédant un intérêt patrimonial (secteurs non présents dans une zone protégée mais dont la qualité architecturale et paysagère nécessite une attention particulière).

En parallèle, le règlement est élaboré de manière partenariale avec la DREAL, l'UDAP et le CAUE dans l'objectif de monter en qualité l'ensemble des projets du territoire intercommunal tant sur le plan architectural que paysager. **Le règlement prévoit une protection renforcée des zones non protégées au titre des sites classés ou inscrits du territoire afin que l'ensemble soit cohérent.**

Au-delà des aspects paysagers, les PLUi intègrent les éléments d'une politique de déplacements durables pour favoriser des alternatives au « tout voiture » : développement de l'intermodalité depuis les gares, création d'aires de covoiturage, développement des déplacements doux...

Ces PLUi sont conçus comme de réels outils de développement durable du territoire, ils permettent une transversalité des différentes politiques du territoire et une traduction spatiale des enjeux de développement affichés pour la Vallée de la Vézère. A travers les objectifs des PADD positionnant le paysage et le cadre de vie au cœur des enjeux, les élus affirment leur volonté de gérer l'urbanisme dans ce contexte de paysage remarquable.

Ci-dessous : Exemple d'OAP du PLUI de la CDC Vallée de l'Homme reprenant des illustration du Cahier d'orientations et de gestion des sites classés et inscrits de la vallée de la Vézère

Une mission essentielle du Grand Site dans les années à venir sera l'intégration des enjeux paysagers au cœur des futurs PLUI et de veiller à la cohérence règlementaire de l'ensemble des 4 PLUI.

A.2.4. Sensibilisation et formation aux enjeux paysagers et architecturaux

L'information et la sensibilisation des différents publics à la qualité architecturale et à l'intégration du bâti dans le paysage est un axe majeur de l'OGS. Plusieurs journées ont été tenues pour sensibiliser aux enjeux du Grand Site et faire monter en compétences les secrétaires de mairie, élus, architectes, maîtres d'œuvres et services instructeurs.

Plusieurs thèmes ont été abordés :

	Thèmes abordés	Publics ciblés
21 juillet 2015	- Présentation du Guide de Coloration du Bâti et prise en main - Formation à l'harmonie des couleurs	Secrétaires de mairie, élus, architectes, maîtres d'œuvres, services instructeurs du territoire du Grand Site
26 mai 2016	- Le rôle des mairies dans l'instruction des dossiers d'urbanisme - Présentation de la loi LCAP - Présentation des différents circuits d'instruction - Sensibilisation aux différentes zones de protections en vallée de la Vézère - Point sur le Guichet Unique et le Guide de coloration du bâti - Le formulaire d'incidences Natura 2000	Secrétaires de mairie et élus de la CDC Vallée de l'Homme
07 février 2017	- Loi CAP & loi pour la reconquête de la biodiversité - Point sur les attentes de contenu des dossiers - Point sur le volet paysager dans les permis de construire - Point sur les autorisations en site classé - Point sur les travaux sur les Monuments Historiques	Secrétaires de mairie et élus de la CDC Vallée de l'Homme

La cheffe de projet Grand Site intervient lors des journées d'échanges avec les secrétaires de mairie pour rappeler les enjeux du Grand Site et présenter le Guichet Unique. Ces réunions sont l'occasion de faire un bilan qualitatif des actions engagées avec les secrétaires de mairie et élus.

Premier contact avec les porteurs de projet, les secrétaires de mairie ont un rôle important. Leur formation et leur sensibilisation sont essentielles. **Il est impératif de proposer des outils faciles à prendre en mains et pédagogiques pour faciliter leur rôle de médiateur auprès des porteurs de projet. C'est une gageure pour le futur.**

La sensibilisation des architectes, constructeurs et maîtres d'œuvres est plus délicate. Leur mobilisation lors de ces ateliers est très faible. **La sensibilisation de ce public cible est à développer dans les années à venir.**

1

2

1-formation couleur du 21 juillet 2015
2-formation mai 2016 urbanisme et architecture
@ PIP

A.2.5. Une opération d'inventaire du patrimoine architectural de la vallée de la Vézère

Depuis 2011, la Région Aquitaine et le Département de la Dordogne, dans une volonté commune de connaître, conserver et valoriser leur patrimoine culturel, ont initié une opération d'inventaire du patrimoine architectural et paysager de la vallée de la Vézère. Cet inventaire vise à parfaire la connaissance du riche patrimoine culturel de la vallée, au-delà des sites préhistoriques en partie inscrits à l'UNESCO et de son remarquable paysage.

L'inventaire est orienté autour de quatre axes :
- l'histoire de l'occupation et de l'exploitation des sols,
- les usages de la rivière,
- l'impact du tourisme lié à la préhistoire,
- le patrimoine du Moyen-Âge et de la Renaissance.

L'analyse méthodologique scientifique de l'inventaire mêle analyse du bâti et recherches en archives. Pour certains édifices emblématiques ou particulièrement intéressants par leur potentiel, l'étude a été poussée plus loin, en associant l'analyse archéologique du bâti et celle par dendrochronologie (datation par les bois). Des monuments emblématiques comme les châteaux de Sauvebœuf (Aubas) et de Losse (Thonac) ont ainsi vu leur histoire renouvelée et précisée. La grande qualité des paysages et l'intérêt porté aux questions environnementales sont également une forte incitation à prendre en compte les structures paysagères dans le cadre de l'enquête historique et topographique.

Le service régional du patrimoine et de l'inventaire de Nouvelle-Aquitaine, qui a réalisé environ les trois quarts de sa mission en inventoriant plus d'une vingtaine de communes et en créant plus d'un millier de dossiers, poursuit son travail. L'inventaire de la commune des Eyzies s'achève, celui des communes de Manaurie et de Campagne s'annonce déjà. **Cette opération est destinée à être prise en compte dans les politiques conduites par les acteurs du territoire en matière d'aménagement, de culture, d'éducation et de tourisme. Elle doit ainsi permettre aux habitants de s'approprier une part importante de leur identité culturelle.**

La sensibilisation du grand public et des visiteurs :
Les premiers résultats de cette étude scientifique sur le patrimoine architectural et paysager de la vallée de la Vézère sont d'ores et déjà accessibles au public, depuis le site internet de l'Inventaire (inventaire.aquitaine.fr) et à travers le livre présenté ci-dessous. Outre les nombreuses conférences et expositions qui se sont tenues au cours de l'opération et qui visent à sensibiliser les administrés à la richesse du patrimoine de la vallée, un vidéoguide a également été créé sur la base du travail des chercheurs de l'inventaire pour la commune de Montignac, afin de révéler l'histoire de la ville et son patrimoine aux visiteurs de tout horizon. Un autre vidéoguide est envisagé pour la commune des Eyzies.

Focus

La vallée de la Vézère. La fabrique d'un paysage 2017. Une publication de la région Nouvelle-Aquitaine, édition LE FESTIN

SYNTHÈSE ET ENJEUX

La stratégie de l'Opération Grand Site est de favoriser et de préserver le patrimoine bâti et d'accompagner un urbanisme durable, pour lutter contre la banalisation des paysages soumis à un urbanisme mal maîtrisé.

De 2014 à 2019, l'Opération Grand Site a permis :

- D'amorcer un travail partenarial entre les services de l'Etat et les collectivités pour accompagner au mieux les porteurs de projet vers des projets de qualité en terme d'intégration paysagère et de qualité architecturale.
- De sensibiliser, former et accompagner les différents publics (porteurs de projets, secrétaires de mairie, élus, services instructeurs, architectes, maîtres d'œuvres).
- Une prise de conscience générale des acteurs locaux permet une montée en qualité des projets en termes d'architecture, d'intégration dans le paysage et de confort thermique.

Il apparait clairement le besoin de poursuivre ces actions, de les renforcer et de les développer sur les années 2020-2026.

Bilan récapitulatif des actions - extrait du tableau synthétique du programme d'actions de l'OGS 2014 – 2019 validé en CSSPP en 2014

ID	AXES / ORIENTATIONS / ACTIONS	DETAILS DE L'ACTION	ETAT AVANCEMENT	MAITRISE D'OUVRAGE	FINANCEMENT	REFERENCE DANS LE DOSSIER
AXE 2	**L'ARCHITECTURE, LE PATRIMOINE BATI ET L'URBANISME : FAVORISER ET PRESERVER LE BATI DE QUALITE ET ACCOMPAGNER UNE URBANISATION DURABLE**					
O 2.1.	**Accompagner les projets de demain**					
2.1.1.	Mise en place d'un centre de ressources	Fonds documentaire du PIP enrichi de ressources en lien avec le Grand Site depuis 2014	Initiée et poursuivie	PIP	2 000€	Page 84
2.1.2.	Création d'un Guichet Unique	Instance mensuelle de conseils en architecture, urbanisme et paysage de projets de construction	Initiée et poursuivie	PIP	66 Guichet Unique mobilisant des agents UDAP, DDT, CAUE, DREAL, Cdc, Chambre d'Agriculture	Page 45
2.1.3.	Permanences de conseils Architecture et Energie	Permanences « Archi-Energie » mensuelles pour les habitants et un cycle de formations	Initiée et poursuivie par la CCVH Initiée en 2019 par la CCSPN	CCVH	10 000€ subvention TEPCV	Page 70
2.1.4.	Mise en place d'une démarche qualité architecture / patrimoine	Atelier étudiants de l'ENSAP de 2010-2014. La reconduction de cette action est souhaitée en 2020-2026	Initiée et poursuivie	PIP / Grand Site UDAP CAUE	20 000€	
		Réalisation d'un guide de coloration du bâti en 2015	Réalisée	CCVH, CCSPN, CCDFB, Condat	33183€ subvention FEDER (45%) + DREAL (35%)	Page 46
O 2.2.	**Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti**					
2.2.1.	Inventaire du patrimoine bâti de la vallée de la Vézère	Mission d'inventaire du patrimoine architectural pour connaitre, conserver et valoriser le patrimoine + édition d'un livre sur le patrimoine de la Vézère (2017)	Initiée et poursuivie	CR Nouvelle Aquitaine CD Dordogne	3 agents à 70% pendant 7 ans	Page 49
2.2.2.	Restauration de petits éléments du patrimoine bâti		Action décalée en 2020-2026			
2.2.3.	Mise en place d'un programme «Lauze»		Action décalée en 2020-2026			
O 2.3.	**Développer une approche durable de l'urbanisme**					
2.3.1.	Réalisation en cours des PLUI pour une gestion durable de l'urbanisme	PLUI à un stade avancé pour la CCVH et la CCSPN PLUI en cours de lancement pour la CCTTH et la CCVDFB		Communautés de communes		Page 47
2.3.2.	Organisation de journées d'échanges et de sensibilisation pour les élus, secrétaires de mairie et architecte/maîtres d'œuvre	3 journées de formation et de sensibilisation	Initiée et poursuivie	CCVH PIP	1 500€	Page 48

Agriculteur travaillant dans la plaine agricole
à Saint-Léon sur Vézère
© Bernard Dupuy

2ème PARTIE

L'OPÉRATION GRAND SITE 2014-2019 : BILAN DE LA GESTION ET DES ACTIONS MENÉES

A. L'architecture et l'urbanisme : enjeux centraux de la préservation des paysages

B. La préservation et la mise en valeur des paysages emblématiques du Grand Site : entre activité agricole et intervention humaine ciblée

C. La vallée de la Vézère : vers un tourisme durable

D. L'émergence et le développement de la transition énergétique

E. Vers une consolidation de la gouvernance

B. La préservation et la mise en valeur des paysages emblématiques du Grand Site : entre activité agricole et intervention humaine ciblée

B.1. Rappel de la problématique et de la stratégie

La vallée de la Vézère recèle des patrimoines archéologiques, historiques, architecturaux de grande renommée qui s'inscrivent dans des paysages ruraux agricoles et forestiers de qualité. **Ces paysages évoluent progressivement vers une fermeture des espaces qui tendent à effacer les éléments caractéristiques de la vallée.** En effet, les longues perspectives dans la vallée, tendent à se raréfier. Les vallons secondaires gagnés par la végétation se sont estompés dans le paysage. **Les falaises, qui donnent leur caractère si singulier aux paysages de la vallée, ont-elles aussi été gagnées par la végétation.**

L'agriculture façonne les paysages et a un rôle fondamental pour leur entretien et pour l'environnement au sens large. Sur le territoire du Grand Site, **l'agriculture contribue à :**

- Conserver des fonds de vallées et vallons ouverts, qu'ils soient pâturés ou cultivés
- Entretenir une trame agricole faite de quelques haies, alignements, arbres isolés, vergers et noyeraies, réseaux de fossés...
- Préserver, entretenir des éléments de patrimoine bâti tout en veillant à insérer au mieux les nouveaux bâtiments nécessaires aux activités agricoles
- Reconquérir des espaces ayant perdu leur caractère agricole

La stratégie de l'Opération Grand Site est de maintenir des espaces ouverts notamment sur les paysages emblématiques des falaises, afin de faire ressortir le lien entre territoire et patrimoine préhistorique, de comprendre l'organisation spatiale de la vallée et de maintenir une qualité paysagère globale dans le respect des spécificités patrimoniales du Grand Site. Cette stratégie est mise en œuvre à travers des interventions humaines ciblées d'ouverture paysagère et à travers le maintien de la dynamique agricole.

B.2. Présentation et bilan des actions menées

B.2.1. Mise en valeur paysagère des falaises emblématiques

Une action phare de l'Opération Grand Site est la valorisation des falaises, éléments emblématiques du paysage. Cachées par un écran végétal, ces falaises calcaires hautes de plusieurs centaines de mètres et marquées par l'occupation humaine, ne sont aujourd'hui que très peu visibles. **L'objectif de cette action est de créer des fenêtres visuelles sur des linéaires de falaises emblématiques** pour favoriser la compréhension paysagère du site et le lien entre paysage et patrimoine préhistorique caché.

Au cours des dernières années, plusieurs sites ont été valorisés. Chacun d'eux est spécifique par son environnement, sa morphologie, et son montage opérationnel.

Un siècle sépare ces deux clichés du bourg des Eyzies. Les coteaux n'étaient pas boisés par l'activité agricole présente. Le linéaire de falaises était perceptible. La ripisylve était beaucoup moins dense.

La Falaise de Font de Gaume aux Eyzies, première falaise valorisée

Propriétaire : Centre des Monuments Nationaux (CMN)

1ère phase : dégagement en mars 2009

- Les travaux sont portés par le CMN
- Intervention d'une entreprise privée

Coût :
100 000€ : 30% FEDER + 35% DREAL + 35% CMN

Bilan :
- Opération portée par l'Etat
- Falaise emblématique abritant la grotte ornée originelle de Font de Gaume

Falaise de Font de Gaume avant dégagement
© PIP-GS

2ème phase : l'entretien

En 2011 et 2012, le CMN a engagé des travaux d'entretien afin de maîtriser la repousse de la végétation. Pour cela, un troupeau de chèvres a pâturé sur le site.
- Entretien porté par le CMN/UDAP/DREAL
- La société Toukiton a réalisé la prestation
- Premier test en 2011 avec un pâturage de 2 jours par semaine pendant un mois
- En 2012, pâturage envisagé mais non réalisé

Coût : en 2011 : 640€

Bilan :
- L'entretien réalisé en 2011 par le troupeau a été bénéfique pour le site et a atteint un niveau de résultat satisfaisant.
- En 2012, du fait de l'impossibilité de laisser pâturer les chèvres en autonomie, l'expérience a dû être interrompue car le troupeau était stressé par les déplacements quotidiens.
- **A ce jour, l'entretien de falaises par pâturage n'a pas été réitéré. Il est pourtant envisagé de relancer cette pratique en travaillant avec les contraintes du site** : disposition (parcelles sur plateau, sur la falaise ou sur les éboulis en talus), surface à pâturer et disponibilité d'un troupeau pour pâturer sur ces espaces souvent restreints et ponctuels.

Falaise de Font de Gaume après dégagement
© PIP-GS

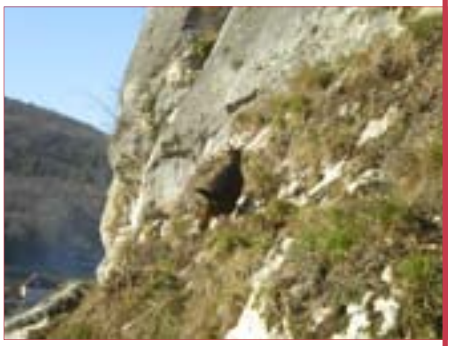
Entretien par paturage © PIP-GS

La Falaise du Téoulet aux Eyzies, deuxième falaise valorisée

Deux propriétaires privés

1ère phase : dégagement en novembre 2011

- Les travaux sont portés par les propriétaires
- Intervention d'une entreprise privée
- Durée des travaux : 4 mois

Coût : 58 250.3€ : 74% DREAL + 20% FEDER
+ 6% propriétaires privés

Bilan :
- Une intervention mécanisée, lourde et coûteuse
- Une falaise exposée nord où la végétation repousse vite et densément
- Une falaise emblématique, à la sortie des Eyzies au bord de la départementale qui révèle de nouveau sa singularité

Falaise du Téoulet avant dégagement
© PIP-GS

2ème phase : les entretiens

Très rapidement la végétation repousse au pied de cette falaise. Des sessions d'entretien ont été réalisées à partir de 2015.
- Entretien porté par la mairie des Eyzies
- 12 jours au total sur les années 2015, 2016, 2018 et 2019
- Une équipe d'employés municipaux, des propriétaires privés, des employés de l'EPCC-PIP et de bénévoles intervient sur des cessions d'une à deux journées

Coût :
- Estimation à 12 jours d'intervention pour une équipe d'environ 10 personnes
- 2 200€ (frais de repas et de fluides) pris en charge par la mairie des Eyzies

Bilan :
- Un entretien annuel voire biennal est nécessaire pour préserver une vue dégagée sur la falaise
- L'intervention d'une équipe aguerrie composée d'employés de structures partenaires et de bénévoles permet une flexibilité organisationnelle et une opération à moindre coût

Falaise du Téoulet après dégagement
© PIP-GS

Entretien de la falaise du Téoulet en 2018
© PIP-GS

La Falaise de Saint Léon sur Vézère face au bourg, une falaise en bord de rivière

3 propriétaires privés.

1ère phase : dégagement en avril 2015

- Les travaux sont portés par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne (SMBVVD)
- Durée des travaux : 1 mois

Coût : 21 700€ avec financement 40% FEDER + 40% DREAL et 20% autofinancement du SMBVVD

Bilan :

- Longue mise en place de l'opération au regard du nombre de propriétaires
- Un portage par le SMBVVD, interlocuteur privilégié des communes riveraines de la rivière en termes d'entretien du cours d'eau, qui a permis une intervention de qualité et simplifiée
- Une falaise en bord de rivière où la végétation repousse vite et densément
- Une falaise emblématique et précieuse aux yeux des habitants

2ème phase : l'entretien

Très rapidement la végétation repousse au pied de cette falaise dû à son exposition, à la proximité directe de l'eau et à l'ouverture du milieu.

Bilan :

- Aucun entretien n'a été réalisé par faute de temps et du développement en parallèle d'autres projets.
- L'étude d'un entretien par une équipe à programmer en 2019

Enjeux biodiversité :

- Site de nidification du faucon pèlerin à quelques centaines de mètres restreignant les périodes d'intervention

Falaise de Saint-Léon sur Vézère avant dégagement © PIP-GS

Falaise de Saint-Léon sur Vézère après dégagement © PIP-GS

Ecluse de Saint-Léon sur Vézère après dégagement © PIP-GS

Equipe du SMBVVD lors de l'opération © PIP-GS

La Falaise du bourg des Eyzies, un site emblématique au-dessus de l'EPCC-PIP

1 propriétaire privé.

1ère phase : dégagement en 2017 et 2019

- Les travaux sont portés par la mairie des Eyzies
- Autorisation ministérielle au titre du site classé
- Les travaux ont été scindés en deux phases : à droite et à gauche de l'éperon rocheux.
- 8 journées ont été dédiées à la coupe de la végétation
- Une équipe d'une dizaine de participants composée des employés communaux, des employés du SMBVVD, de bénévoles, du club de spéléologie de Périgueux, d'employés de l'EPCC-PIP. Les techniciens du CD24 sont venus en appui technique en 2019.

Coût : 1 900€ (frais de repas + fluides) mairie des Eyzies

Bilan :

- Une opération d'envergure à moindre coût
- Une participation active des bénévoles et des partenaires permettant la diffusion de l'enjeu paysager du Grand Site et de l'esprit des lieux
- Une souplesse organisationnelle
- Un modèle à développer pour les prochaines opérations
- Un cadrage de chantier important pour la sécurité de l'équipe

2ème phase : les entretiens

- Des entretiens seront à prévoir dans les années à venir
- En raison de l'exposition plein sud et du type de végétation cette falaise ne nécessitera pas un entretien fréquent.

Enjeux biodiversité :

- Suite à l'ouverture du milieux, apparition d'une station majeure en Dordogne de la Clypéole

Falaise des Eyzies avant dégagement © PIP-GS

Falaise des Eyzies après dégagement © PIP-GS

Phasage du dégagement de la falaise © PIP-GS

Equipe d'intervention © PIP-GS

Bilan global des dégagements de falaises :

La valorisation des sites a été portée et réalisée différemment selon la spécificité des sites :
- portage par les propriétaires privés,
- par un syndicat de rivière compétent,
- par une mairie.

Des aides financières publiques ont pu être apportées pour soutenir des projets parfois coûteux. Pour d'autres projets un montage de type « bénévole » a été réalisé.

Travailler avec des bénévoles ou des techniciens de structures partenaires, **a un effet positif sur la sensibilisation des membres de l'équipe aux enjeux paysagers du Grand Site et développe un sentiment d'appartenance, de fierté et d'adhésion au projet de territoire.** C'est une opération fédératrice et enrichissante pour chacun, une façon d'associer la population à la gestion du site.

En revanche, **ce modèle d'intervention n'est pas reproductible sur tous les sites**. Certains futurs chantiers, par la technicité et la difficulté d'intervention, devront être pris en charge par des entreprises privées. Un autre point à améliorer est l'entretien des sites valorisés. Des défauts d'entretien se constatent à Saint-Léon-sur-Vézère et à Font de Gaume.

C'est face à ce constat, que l'enjeu des années à venir est la mise en place, avec les différents partenaires et propriétaires, d'un plan triennal d'interventions et d'entretiens des sites à valoriser.

B.2.2. Ouverture de fonds de vallée : la coupe de peupliers, sur la commune de Valojoulx au cœur du site classé

Le développement de boisement en fond de vallée diminue les possibilités de vues longues vers les différents éléments du territoire, qui pourraient permettre une meilleure compréhension de l'espace. Le cas précis des peupliers révèle une pratique de boisement de zone humide pour obtenir une plus-value économique une quinzaine d'années plus tard. Or, ces peuplements sont souvent peu entretenus et coupés très tardivement et de fait, perdent en qualité. D'autre part, les peupliers ne sont pas souhaitables en bord de rivière du fait de leur chevelu racinaire peu adapté aux berges. Ils ne constituent pas une protection suffisante contre l'action de la rivière et donc aggravent le risque érosif. **L'enjeu de l'Opération Grand Site** est d'ouvrir ces fonds de vallées pour offrir des vues larges sur le grand paysage et d'accompagner les propriétaires de parcelles plantées en peupliers vers une diversification de l'occupation du sol.

En 2017, une action pilote et exemplaire a été menée à Valojoulx consistant à couper un alignement de peupliers arrivés à maturité, voire dépérissant, et menaçant de tomber sur la route départementale ou dans la Vézère. Face à ce danger, la mairie de Valojoulx a engagé une démarche collective avec l'ensemble des 14 propriétaires des peupliers, la DREAL, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne, l'UDAP, l'Etablissement Public Interdépartemental Dordogne (EPIDOR) et le Grand Site pour anticiper cette coupe. **Une paysagiste a été en charge d'une étude pour répondre à l'enjeu paysager fort dans ce secteur remarquable de la vallée de la Vézère.**

Vues avant et après de la coupe de peupliers à Valojoulx © PIP-GS (idem en partie basse)

Le site concerné par cette opération est situé dans le site classé Vallée de la Vézère, à quelques dizaines de mètres du château de Losse (Monument Historique). Le paysage dans lequel s'inscrit ce projet est un paysage ouvert et agricole de fond de vallée fertile marqué par la présence de hameaux au caractère architectural typique du Périgord.
L'étude paysagère a défini précisément un processus de replantation : utilisation d'espèces locales et plantations réparties en différentes strates (arborées, arbustives, herbacé) pour retrouver une ripisylve diversifiée et une qualité paysagère et écologique (voir croquis 1 ci-contre).

Un travail important de terrain et de concertation a été mené sur cette opération, en présence des différents partenaires précités, pour à la fois encadrer l'entreprise d'abattage d'arbres (sélections des arbres, suivi du chantier, prescriptions sur l'usage des carburants, évacuation des bois, finition de la coupe) et définir les grands principes de la requalification du site classé.

Les connaissances acquises par chaque partenaire sur cette première opération collective permettront à court et moyen terme d'intervenir sur d'autres secteurs similaires en valorisant les acquis.

Croquis 1 - Croquis de l'étude paysagère illustrant les états avant et après la coupe ©Alice FREYTET

B.2.3. Natura 2000 : outils de préservation de la biodiversité et des paysages

A l'échelle du Grand Site 4 sites Natura 2000 sont présents (voir page 15). A l'exception du site ponctuel du tunnel à chiroptères de Coly-Saint-Amand, les autres sites peuvent être qualifiés de territoriaux. Ces derniers croisent, à travers leur document d'objectif, les enjeux paysagers du Grand Site et la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Site Natura 2000 Vallée des Beunes

Structure porteuse : SMBVVD depuis 2012
Structures animatrices : Chambre d'agriculture (antenne du Périgord Noir) Conservatoire d'Espace Naturel
Coût : 2012-2018 : 91 478 € 2019-2021 : 66 492 €

5 500 ha
12 communes

PRESENTATION DU SITE
Il est exceptionnel pour la qualité et l'importance du complexe de coteaux secs associés à des fonds de vallées humides encore bien préservés.

MENACES
- La déprise agricole
- La pression humaine
- La gestion du cours d'eau et de son écoulement

OBJECTIFS
- Maintenir et développer le système vallées/vallons en maintenant et développant les espaces ouverts de « fenasses » et en assurant la gestion intégrée des cours d'eau.
- Retrouver l'intérêt écologique et paysager des coteaux en maintenant et développant les espaces ouverts de pelouses et landes sèches et en favorisant le développement de chênaie verte.
- Développer une mosaïque d'habitats naturels et préserver les milieux originaux en restaurant les mégaphorbiaies, en entretenant les mares à characées, en restaurant la forêt alluviale rigulaire et la ripisylve inondable, en recréant de la ripisylve type aulnaie et en préservant les grottes naturelles à chauves-souris.

Site Natura 2000 Vézère

Structure porteuse : EPIDOR depuis 2018
Structures animatrices : En cours de définition
Nouveau périmètre et DOCOB en cours de validation
Coût : 35 000 € par an

1 685 ha
78 km linéaires
21 communes

PRESENTATION DU SITE
Ce site est un axe stratégique pour le Saumon Atlantique pour atteindre les frayères situées à l'aval du Saillant sur la Vézère et l'axe Corrèze.

MENACES
- Présence d'obstacles à la migration
- Disparition des frayères par manque de recharge alluviale
- Qualité de l'eau

OBJECTIFS
- Maintenir et restaurer des habitats alluviaux en restaurant une dynamique fluviale et des corridors alluviaux fonctionnels
- Maintenir ou restaurer les habitats des prairies et mégaphorbiaies par une gestion agro-pastorale
- Maintenir des espaces boisés, un réseau de haies, bosquets
- Restaurer les habitats remarquables
- Limiter la fragmentation des habitats, par le maintien ou la restauration de corridors écologiques
- Restaurer et protéger les secteurs de frayères piscicoles
- Maintenir des débits minimums biologiques dans les cours d'eau
- Mettre en œuvre des pratiques permettant d'éviter la dissémination d'espèces invasives
- Restaurer la qualité des eaux en luttant contre l'eutrophisation et les pollutions toxiques

Site Natura 2000 Coteaux Calcaires

Structure porteuse : Cdc Vallée de l'Homme et Cdc du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort depuis 2019
Structures animatrices : Chambre d'agriculture et Conservatoire d'Espace Naturel
Nouveau périmètre et DOCOB en cours de validation
Coût : 20 000 € par an

790.75 ha
14 communes

PRESENTATION DU SITE
Ce site est remarquable pour la qualité et l'importance du vaste archipel de coteaux calcaires thermophiles présentant de nombreux faciès à tendance méditerranéenne.

MENACES
- La déprise agricole
- La pression sur les habitats naturels et les destructions directes liées à certaines activités humaines (sylviculture, enrésinement, retournement/mise en culture, extension urbaine, installation de carrière, fréquentation...)

OBJECTIFS
- Préserver la mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts thermophiles
- Maintenir, voire restaurer la fonctionnalité des milieux pour les chiroptères et l'avifaune rupicole
- Conserver les habitats forestiers d'intérêt communautaire
- Conserver les habitats aquatiques et rupicoles ponctuels
- Favoriser la gestion extensive et la préservation des prairies de fauche
- Améliorer la conservation du Damier de la Succise

SMBVVD : Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne | **DOCOB :** Document d'objectifs | **EPIDOR :** l'Etablissement Public Interdépartemental Dordogne

Dans les sites Natura 2000 de la vallée de la Vézère, la déprise agricole est prégnante et provoque un enfrichement des parcelles engendrant à terme une perte en richesse de la biodiversité et la détérioration des habitats d'intérêt communautaire.
Cette mission de préservation de la biodiversité intensifie l'action de soutien à l'agriculture par l'ouverture paysagère menée par le Grand Site. Les menaces et les objectifs précités illustrent clairement le lien entre activité agricole, préservation des habitats communautaires et entretien des paysages ouverts.

L'objectif des prochaines années pour les structures porteuses des sites Natura 2000 est de développer la contractualisation avec les propriétaires privés et les agriculteurs. La sensibilisation et l'animation territoriale auprès des élus, agriculteurs et propriétaires fonciers sont des priorités des années à venir.

Focus

Pâturage de vaches bordelaises dans la zone humide de la vallée des Beunes
Pour exemple, dans le cadre de Natura 2000 Vallée des Beunes, une action pilote a été portée en 2017 par le SMBVVD en partenariat avec le conservatoire des races d'Aquitaine, et les propriétaires des parcelles et un agriculteur. Il s'agit de la mise en pâturage de parcelles humides par 3 vaches bordelaises et un taureau pour une durée de 3 ans.

1 2

3

1 & 2 : Vache bordelaise dans la vallée des Beunes © J.L. Kokel
3-Pastoralisme sur les coteaux calcaires favorisant la lutte contre l'enfrichement à Condat sur Vézère © Chambre d'Agriculture

B.2.4. Développement du pastoralisme

Au regard des enjeux paysagers du Grand Site (fermeture paysagère, enfrichement, déprise agricole, abandon des terres de coteaux...) le pastoralisme est apparu comme un outil intéressant pouvant répondre à différents objectifs :
- Limiter la fermeture paysagère et lutter contre la déprise agricole.
- Valoriser les éléments paysagers emblématiques et identitaires de la vallée.
- Concilier les objectifs d'ouverture de paysages avec une valorisation économique locale pour une gestion durable (activités agricoles qui entretiennent le paysage).
- Lutter contre le risque incendie.
- Accroître les richesses floristiques et faunistiques qui se raréfient dans les milieux fermés.

Accompagnées par l'antenne de la Chambre d'Agriculture du Périgord Noir et soutenues par les intercommunalités, des communes du territoire du Grand Site se sont mobilisées pour créer des Associations Foncières Pastorales (AFP). La finalité de ces associations syndicales de propriétaires est de regrouper du foncier en déprise (bois, landes et petites clairières ou combes en voie d'abandon) afin de relancer une activité pastorale pour rouvrir le milieu.

Deux AFP existent à ce jour sur le territoire du Grand Site (voir carte en annexe 11) :

L'APPL Le Randal, créée le 4 mars 2016 regroupe près de 600 ha essentiellement de prairies calcicoles et landes appartenant à 60 propriétaires réparties sur 3 communes du Grand Site (Condat sur Vézère, Coly-Saint-Amand, Aubas). A ce jour, l'AFPL a permis d'installer 2 couples d'agriculteurs en élevage ovin et de conforter l'activité d'élevage bovin d'un agriculteur installé sur une commune voisine. Par ailleurs, le périmètre de l'AFPL comprend des îlots inclus dans le site Natura 2000 des coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère. La dynamique de fermeture y est importante et la maîtrise de la colonisation par les ligneux avec **la réintroduction de pâturages extensifs et itinérants y sont des objectifs majeurs en termes de gestion.**

L'AFPL de MEYRALS a été créée en 2016 et regroupe 415 ha, essentiellement des bois appartenant à 32 propriétaires. Cette AFPL avait permis l'installation d'un jeune agriculteur. Depuis le milieu de l'année 2018, cet agriculteur a dû cesser son activité faute de foncier agricole disponible. **Cette expérience illustre le nécessaire besoin de gérer le foncier pour pérenniser les installations d'agriculteur.**

La dynamique d'AFP permet aux nouveaux agriculteurs d'être encadrés et soutenus par les différents acteurs du territoire (Chambre d'agriculture, municipalité, intercommunalité, Grand Site)**. Cet accompagnement sera poursuivi dans les années à venir au regard notamment des différents enjeux naturalistes des sites Natura 2000.**

B.2.5. Une animation forestière pour la gestion des forêts privées

Le boisement de la vallée de la Vézère est majoritairement privé et couvre entre 50% et 80% du territoire. Divers enjeux sanitaires, productifs, environnementaux et paysagers impactent ces forêts. Les problèmes de dépérissement sur le châtaignier, la forêt très morcelée et la faible surface par propriétaire forestier privé rendent la valorisation de ce patrimoine difficile.
Ainsi, depuis 2009, pour aider les propriétaires forestiers privés, une animation de valorisation forestière est menée par le Centre Régional de la Propriétaire Forestière (CRPF) sur le territoire de la vallée de la Vézère. Une technicienne du CRPF accompagne et conseille les propriétaires forestiers privés dans leurs différentes démarches.
La technicienne accomplit différentes missions concernant les besoins du propriétaire forestier privé, à savoir :
- Un diagnostic forestier des parcelles boisées ;
- Des conseils de gestion en fonction du ou des objectif(s) du propriétaire : productif, paysager, loisir, etc. ;
- Une mise en relation avec les exploitants forestiers du secteur ;
- La réalisation de dossiers de subvention pour boiser, reboiser, enrichir les parcelles après la coupe ou encore pour améliorer certains jeunes peuplements ;
- La réalisation de dossiers de subvention pour l'acquisition ou l'échange de parcelles boisées ;
- L'élaboration des dossiers vis-à-vis des différents enjeux écologiques (Natura 2000, site classé, site inscrit, AVAP, etc.) ;
- Informations sur la réglementation forestière.

Coût : 50 000€ par an
Co-financement : FEADER, Région, CRPF, Syndicat Intercommunal de Développement Forestier de Meyrals et Communautés de communes.
De 2013 à 2018, la technicienne forestière a rencontré et conseillé 272 propriétaires du territoire correspondant à 2137ha.

Cette animation permet aux acteurs publics du territoire d'avoir une visibilité sur l'état des boisements et une veille sur les coupes réalisées sur le territoire. La technicienne forestière applique les orientations du Cahier d'Orientations de Gestion des sites classés et inscrits. Elle sensibilise propriétaires et entreprises à respecter les prescriptions.

1-Chênaie à Tursac © PIP-GS
2-Forêt et boisements sur les coteaux surplombant des falaises et les rendant peu visibles © PIP
3-Forêt mixte composée de taillis de châtaigniers et de pins © PIP
4-Animatrice forestière du CRPF, sensibilisant les participants à une randonnée commentée à la dynamique forestière du territoire et au dépérissement du taillis de châtaigniers © PIP

1 2 3 4

SYNTHÈSE ET ENJEUX

Le maintien et le développement d'une agriculture durable et dynamique est un enjeu pour le Grand Site et pour l'ensemble du territoire de la Dordogne.
- Les falaises calcaires du Grand Site sont les éléments marquants de ce paysage emblématique. Leur valorisation s'est traduite par des interventions humaines ciblées : dégagement de 4 sites emblématiques. L'expérience acquise, l'enjeu des années à venir est de consolider ces interventions par la mise en place d'un plan triennal et partenarial de dégagement et d'entretiens des sites.
- Les sites Natura 2000 sont des zones exemplaires pour illustrer les bénéfices de l'activité agricole pour l'ouverture paysagère et le maintien de la biodiversité. Le Grand Site Vallée de la Vézère abrite des sites Natura 2000 en zone de coteaux et en zone humide présentant la même problématique : la déprise agricole entrainant la fermeture paysagère et la perte d'habitats et de biodiversité.
- Le pastoralisme, en zone humide ou sur les pelouses sèches, est une activité bénéfique pour la lutte contre l'enfrichement, la préservation des milieux ouverts, la lutte contre les feux de forêts et la préservation des milieux et de la biodiversité. Développer cette activité agricole est central dans le projet de territoire 2020-2026.
- A 99% privée, la forêt est très peu gérée. Le CRPF joue un rôle important en terme de conseil et d'accompagnement auprès de ces propriétaires à travers l'animation forestière menée en vallée de la Vézère. Cette animation a vocation à être pérennisée voire étendue à un territoire plus large.
- L'OGS s'est concentrée sur les falaises et moins sur la Vézère. Un axe de travail pour le projet de territoire 2020-2026 en termes de valorisation paysagère est de recentrer l'action sur la rivière.

Bilan récapitulatif des actions - extrait du tableau synthétique du programme d'actions de l'OGS 2014 – 2019 validé en CSSPP en 2014

ID	AXES / ORIENTATIONS / ACTIONS	DETAILS DE L'ACTION	ETAT AVANCEMENT	MAITRISE D'OUVRAGE	FINANCEMENT	REFERENCE DANS LE DOSSIER
AXE 1	**LES PAYSAGES EMBLEMATIQUES : RESTAURER ET REVELER LES PAYSAGES DU BERCEAU DE LA PREHISTOIRE**					
O 1.1.	**Révéler les sites et paysages emblématiques, vitrines du patrimoine préhistorique**					
1.1.1.	Mise en valeur paysagère des falaises emblématiques	4 sites valorisés	Initiée et poursuivie	Pages 53-54	Pages 53-54	Pages 53-54
1.1.2.	Mise en valeur des abords des sites préhistoriques inscrits à l'UNESCO		Action décalée en 2020-2026			
O 1.2.	**Révéler les sites et paysages quotidiens, écrin du patrimoine préhistorique**					
1.2.1.	Mise en valeur de points de vue remarquables et de belvédères		Action décalée en 2020-2026			
1.2.2.	Ouverture des fonds de vallées	Etude paysagère de la coupe de peupliers en bord de Vézère	Initiée et poursuivie	Commune de Valojoulx	2 400€	Page 55
		Animation Natura 2000 dans la vallée des Beunes de 2012 à 2019		SMBVVD	99 638€ subvention Europe, Agence de l'eau, Etat	Pages 56-57
1.2.3.	Requalification paysagère de secteurs sensibles (aménagement de bourg)	Les aménagements de bourgs sont étudiés en Guichet Unique	Initiée et poursuivie			
1.2.4.	Mise en place d'un plan d'actions «intégration paysagère des aménagements routiers»	Cette action n'a pas été réalisée. Elle n'est pas reconduite car cette problématique n'a pas été identifiée ni dans la phase OGS ni dans la phase de concertation pour la définition du projet 2020-2026				
AXE 3	**L'AGRICULTURE ET LA FORET : ACCOMPAGNER DES ACTIVITES DETERMINANTES POUR LE MAINTIEN DE PAYSAGES OUVERTS ET SINGULIERS**					
O 3.1.	**Accompagner et inciter au développement de bonnes pratiques architecturales agricoles**					
3.1.1.	Création d'un Guichet Unique et participation de la Chambre d'agriculture	Action intégrer à l'action 2.1.2.				
3.1.2.	Intervention d'un architecte-conseil pour les nouveaux bâtiments agricoles	Action non réalisée. Le Guichet Unique joue à ce jour ce rôle par les préconisations données par l'ABF, la DREAL et le CAUE et la référence au Cahier d'orientation de gestion des sites classés et inscrits				
3.1.3.	Mise en place d'un dispositif d'aide directe pour la prise en compte d'une qualité accrue dans les projets de bâti agricole	Action non réalisée. Après étude des projets passés en Guichet Unique, il est apparu que le surcoût lié à l'intégration paysagère des bâtiments ne présentait pas de surcoût à ce jour				
3.1.4.	Réalisation et diffusion de fiches pratiques pour guider les porteurs d'un projet de construction agricole situé en secteur protégé		Action décalée en 2020-2026			

ID	AXES / ORIENTATIONS / ACTIONS	DETAILS DE L'ACTION	ETAT AVANCEMENT	MAITRISE D'OUVRAGE	FINANCEMENT	REFERENCE DANS LE DOSSIER
AXE 3	**L'AGRICULTURE ET LA FORET : ACCOMPAGNER DES ACTIVITES DETERMINANTES POUR LE MAINTIEN DE PAYSAGES OUVERTS ET SINGULIERS**					
O 3.2.	**Accompagner les activités agricoles et contribuer à leur diversification**					
3.2.1.	Mise en place d'un programme de mise en valeur et d'accompagnement à l'activité agricole sur le territoire du Grand Site	L'action est intégrée dans le programme d'actions 2020-2026	Action décalée en 2020-2026			
3.2.2.	Mise en place d'un dispositif d'aides à l'activité agricole du Grand Site dans le cadre du FEADER 2014-2020		Action décalée en 2020-2026			
3.2.3.	Sensibilisation et communication autour de l'activité agricole	L'action n'a pas été initiée entre 2014-2019. En revanche cet enjeu est ressorti dans la phase de concertation	Action décalée en 2020-2026			
3.2.4.	Accompagnement de la commercialisation des productions locales par circuit court	Mise en place d'une plateforme de commercialisation (Manger Bio Périgord) et d'une interface numérique (Agrilocal 24) par le Département pour la commercialisation des productions en circuits courts	Initiée et poursuivie	Département de la Dordogne	3.5 agents	Page 88
		Sensibilisation et formation des chefs de cuisine de restauration collective à l'utilisation de produits locaux de par l'intervention d'un animateur depuis 2017	Initiée et poursuivie	Département de la Dordogne	1 agent	Page 88
		Initiatives communales dans l'approvisionnement en circuits courts des cantines	Initiée et poursuivie	Communes		
3.2.5.	Accompagnement au développement d'une filière artisanale en lien avec les spécificités du Grand Site et incitation à l'innovation	La mise en place d'une action sur la pérennisation du feuillard en 2020-2026	Action décalée en 2020-2026			
O 3.3.	**Maintenir et développer la diversité paysagère**					
3.3.1.	Développement de pratiques d'agroforesterie en fond de vallée	Action non réalisée entre 2014 et 2019. Elle n'est pas décalée en 2020-2026 car la concertation locale n'a pas placé cette action au cœur des enjeux				
3.3.2.	Veille foncière et reconquête de nouveaux espaces agricoles	Etude réalisée dans le cadre du PLUI de la CCVH sur l'identification des parcelles en friches	Initiée et poursuivie	CCVH	18 000€	
3.3.3.	Soutien au développement de l'activité pastorale en vallée de la Vézère	Mise en place de deux AFPL	Initiée et poursuivie	Chambre d'agriculture	56 190€ : subvention Etat + Europe	Page 57
O 3.4.	**Accompagner et faciliter les activités forestières**					
3.4.1.	Poursuite d'une dynamique de gestion sylvicole des forêts	Animation forestière auprès des propriétaires privés menée de 2009 à 2019	Initiée et poursuivie	CRPF	50 000€ / an : 1 ETP CRPF + CCVH + Europe + SIDF + CRNA	Page 58
AXE 4	**L'ENVIRONNEMENT : PRESERVER ET VALORISER LA PRESENCE DE MILIEUX NATURELS ET D'ESPECES REMARQUABLES**					
O 4.1.	**Encourager et sensibiliser à la préservation et à la gestion durable du patrimoine naturel**					
4.1.1.	Renforcement de la connaissance et de la protection des milieux et espèces emblématiques	Animation du site Natura 2000 Vallée des Beunes	Initiée et poursuivie	Action 1.2.2.		
4.1.2.	Partage des connaissances sur la biodiversité et sensibilisation des publics	Réalisation en cours de chemin d'interprétation	Initiée et poursuivie	Commune d'Aubas et des Eyzies	Subvention TEPCV	

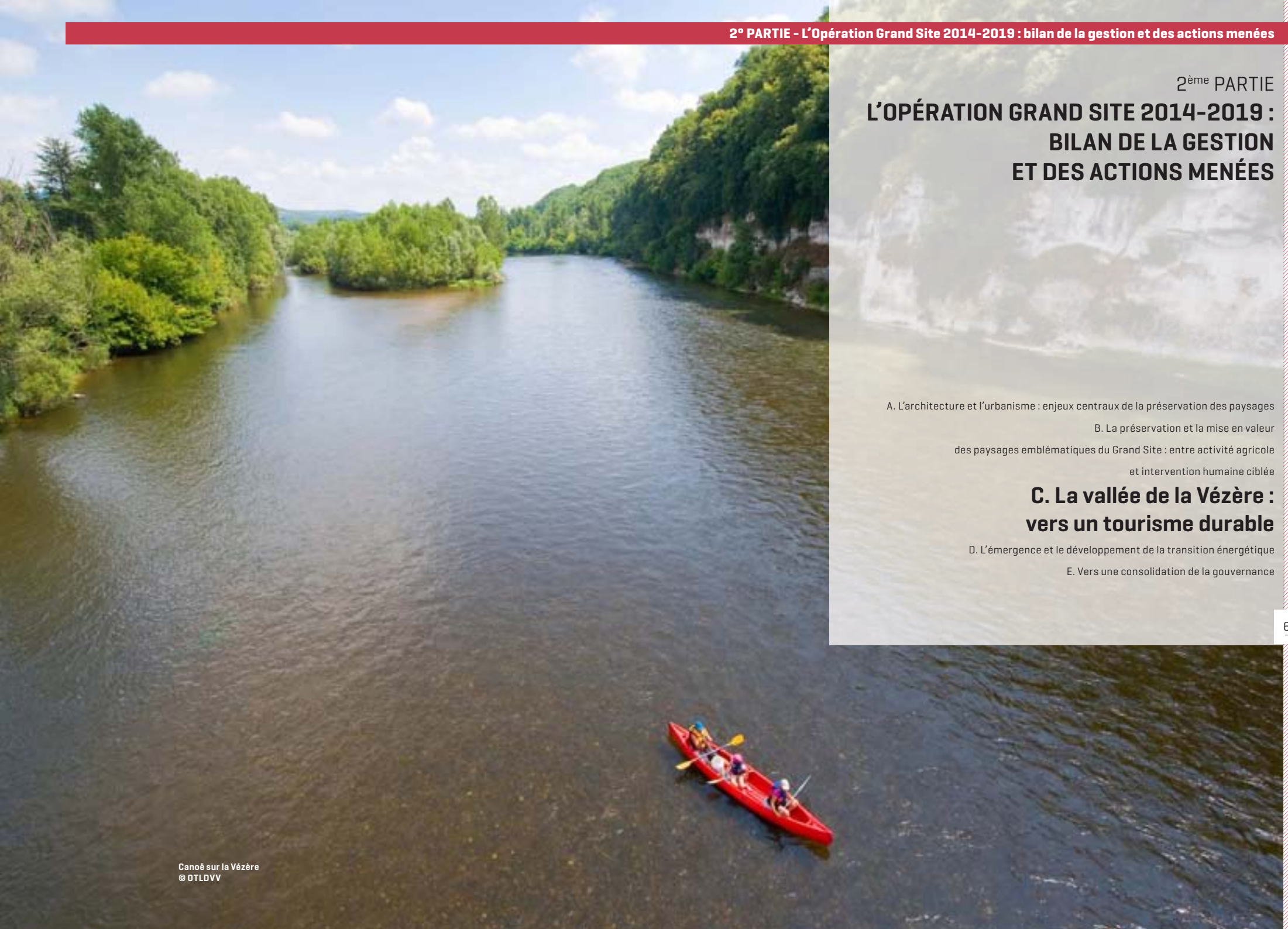

Canoë sur la Vézère
© OTLDVV

2ème PARTIE

L'OPÉRATION GRAND SITE 2014-2019 : BILAN DE LA GESTION ET DES ACTIONS MENÉES

A. L'architecture et l'urbanisme : enjeux centraux de la préservation des paysages

B. La préservation et la mise en valeur des paysages emblématiques du Grand Site : entre activité agricole et intervention humaine ciblée

C. La vallée de la Vézère : vers un tourisme durable

D. L'émergence et le développement de la transition énergétique

E. Vers une consolidation de la gouvernance

C. La vallée de la Vézère : vers un tourisme durable

C.1. Rappel de la problématique et de la stratégie

Les atouts patrimoniaux du Grand Site Vallée de la Vézère entraînent un pic de fréquentation touristique important, principalement concentré sur les deux mois d'été et dans le cœur de vallée.

Plusieurs problèmes avaient été identifiés lors du lancement de l'Opération Grand Site : signalisation excessive et anarchique, concentration des flux en fond de vallée, saturation routière de certains secteurs et diffusion difficile vers les vallons secondaires et communes périphériques, zones de stationnement inadaptées, manque d'alternative au tout-voiture, et impact sur les milieux naturels d'une fréquentation très concentrée.

La stratégie de l'Opération Grand Site est de concilier le fort afflux estival avec la préservation des lieux, des paysages remarquables et du bien-être des habitants. Elle soulève également l'enjeu d'une découverte alternative et sensible du territoire hors périodes de pointe et par d'autres modes de transports que la voiture, et de la nécessité de valoriser l'identité du Grand Site à l'échelle de la vallée de la Vézère dans son ensemble.

Le travail sur la signalétique est en cours de réalisation en vallée de la Vézère comme l'illustre l'état avant et après d'un carrefour. Certains secteurs sont encore sensibles et seront traités dans les mois à venir, comme on le voit dans la photo du haut.

C.2. Présentation et bilan des actions menées

C.2.1. La signalétique : enjeu en cours sur le territoire

L'attractivité touristique de la vallée de la Vézère engendre une concentration d'activités (sites de visites, hébergements, restauration, vente de produits à la ferme, services...) multipliant l'installation de panneaux. Le nombre, la densité et la répartition de ces activités intensifient la propagation d'une signalisation excessive et anarchique, composée essentiellement de panneaux routiers, micro-signalétique touristique, pré-enseignes, affichages publicitaires... qui conduisent à une dégradation progressive des paysages de la vallée.

Face à ce constat, plusieurs démarches ont été engagées à l'échelle du Grand Site :
- Réalisation en cours de deux Règlements Locaux de Publicité Intercommunaux (RLPI) par les Communautés de communes Vallée de l'Homme et Sarlat Périgord Noir
- Lancement d'une étude sur la signalétique routière à l'échelle du Grand Site
- Développement depuis 2011 par les Offices de Tourisme d'outils d'information touristique dématérialisés (applications téléchargeables, bornes numériques, géolocalisation, wifi territorial...).

En complément des RLPI, se focalisant sur les dispositifs publicitaires le Grand Site a lancé en 2017 **une étude sur la signalisation routière afin d'apporter des solutions alternatives aux établissement ne pouvant plus bénéficier de pré-enseignes.** Cette étude comprend la réalisation d'un schéma directeur et la création d'une charte signalétique (un document technique et un guide pratique pour le grand public).

Cette étude doit permettre :
- la mise en conformité de l'affichage avec la Réglementation nationale de publicité,
- de protéger les paysages et d'améliorer la qualité du cadre de vie,
- le développement d'une signalisation harmonieuse, cohérente et efficace des activités et des services,
- la mise en cohérence de la signalisation avec le contexte paysager remarquable de la Vallée de la Vézère,
- de garantir la lisibilité, l'accès et la répartition des flux de circulations au bénéfice des activités écotouristiques, services et équipements.

L'étude concerne différents dispositifs de signalisation : la signalisation d'information locale (les réglettes), les relais d'informations et de services, la signalisation piétonne, les totems d'informations et de services pour piétons, les entrées du Grand Site et les entrées d'agglomérations. L'étude réalisée à l'échelle du Grand Site s'est appuyée sur la charte départementale de signalisation directionnelle et touristique. Dans un soucis d'uniformité et d'amélioration du guidage des visiteurs, cette charte départementale est la base des fondements de celle développée à l'échelle du Grand Site, notamment en terme de couleurs du mobilier.

Au regard du sujet, souvent sensible dans les territoires, **l'enjeu de la concertation était central**. Cinq réunions publiques ont été tenues à différents points du territoire réunissant au total une centaine de personnes. Chaque maire et élus communaux ont rencontré en rendez-vous personnalisés le bureau d'études pour travailler sur leur schéma directeur. Ces rendez-vous individuels ont permis aux élus du territoire de comprendre les règles de signalisation et la méthode de réalisation du schéma directeur. Chaque mairie possède son schéma directeur dans lequel tous les circuits de guidage pour chaque activité de la commune sont représentés.

A moyen terme, le territoire doit se doter d'un projet de définition de signalisation à la suite du schéma directeur déjà réalisé. Une deuxième phase d'étude consistera à définir précisément l'implantation des panneaux : géoréférencement, massif, taille, nombre (...). A l'issue du projet de définition les panneaux pourront être commandés puis posés.

L'enjeu des années à venir concerne la gestion du mobilier de signalisation. Les activités évoluent engendrant la modification des panneaux installés. Le territoire doit donc réfléchir à cette gestion globale.

Déroulé de l'étude signalétique du Grand Site

Phase 1
Diagnostic (Décembre 2017 à mars 2018)
- Relevés de terrain
- Recueil de données
- Questionnaires auprès des communes, intercommunalités, offices de tourisme

Phase 2
Schéma directeur de la SIL (avril à décembre 2018)
- Réalisation des schémas directeurs

Phase 3
Mise en forme (janvier à juin 2019)
- Définition de la ligne signalétique
- Rédaction de la charte signalétique et du guide pratique

Coût :
50 000€ dont 80% de subvention TEPCV
et 20% portés par CCVH, CCTTH et CCVDFB

C.2.2. Développer et valoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture

Depuis quelques années, les demandes de déplacement sans voiture, notamment depuis les gares ferroviaires, explosent en office de tourisme. Les collectivités locales, à travers leur engagement de gestion durable des territoires, souhaitent investir sur les déplacements alternatifs à la voiture individuelle, à la fois pour les touristes mais aussi pour les habitants. La question du déplacement au sens large est prégnante sur les territoires ruraux comme la vallée de la Vézère.

Vélo à la gare de Condat © P. Le Douaron

En 2016, **le Grand Site Vallée de la Vézère a accueilli une Escapade Nature Sans Voiture** organisée par le Réseau des Grands Sites de France. A la suite des trois jours passés en Vézère, « l'escapadeur » a émis plusieurs pistes d'amélioration : les routes passantes et en mauvaises état, l'absence de voie dédiée aux vélos, l'accès ferroviaire au territoire compliqué avec un vélo (...).

Ci-contre : « Dans les pas des hommes de Lascaux » © CD24

ci-dessous : Couverture du guide Dordogne sans pétrole du Département de la Dordogne

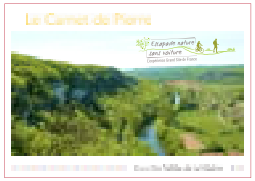

Ci-dessus : couverture de l'Escapade Nature Sans Voiture du Grand Site Vallée de la Vézère © RGSF

Le département de la Dordogne, en partenariat avec le service départemental de l'archéologie et l'EPCC-PIP, a développé une itinérance pédestre « Dans les pas des hommes de Lascaux » de 90 km traversant le Grand Site de Terrasson jusqu'à Limeuil. Cet itinéraire permet de découvrir les paysages de la Vézère et ses richesses archéologiques et préhistoriques. Plus récemment le département de la Dordogne a réalisé le guide « Dordogne sans pétrole » proposant 21 idées d'excursions sans utiliser sa voiture. En train, en bus, à pied, à vélo ou en canoës, 5 destinations sur le Grand Site sont proposées (Les Eyzies, Campagne, Terrasson, Saint-Cyprien et Limeuil).

La vallée de la Vézère n'est pas un territoire où la pratique du vélo est développée. En effet, les routes sont dangereuses à cause de leur largeur réduite, du flux de véhicules et de la vitesse de circulation. S'ajoute à cela les différences de dénivelés entre la vallée et les plateaux non propices à la pratique du vélo.

En réponse à ces différents enjeux et pour pallier au manque de service de location de vélos, la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme et l'Office de tourisme Lascaux Dordogne, Vallée Vézère ont développé en juillet 2018 une offre de location de vélos à assistance électrique. Cette action est cofinancée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire dans le cadre de l'appel à projets Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. Cette offre, novatrice en milieu rural, est souhaitée pour les touristes et les habitants.

Pour accompagner le développement de la pratique du vélo, la CDC Vallée de l'Homme développe, en partenariat avec le Conseil Départemental de la Dordogne, des circuits vélos empruntant des petites routes du territoire. C'est au total 192 km qui seront balisés et sécurisés.

Au dela de la promotion de la randonnée et du vélo, le territoire souhaite structurer une offre de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (navette, covoiturage, intermodalité, vélo-route voie verte) **dans les prochaines années**.

Focus

Le service Vélo à Assistance Electrique c'est :

- 18 vélos répartis sur 4 stations (Montignac, Les Eyzies, Le Bugue et Rouffignac)
- La possibilité de louer les vélos 7j/7 et 24h/24
- Des vélos ayant une autonomie comprise entre 40km et 70km
- Un site internet dédié pour les inscriptions et le paiement : www.velo.valleevezere.com
- Tarifs : Hors saison 2€/heure et en haute saison 3€/heure dont la première demi-heure est gratuite
- 8 bornes de recharge gratuites et sécurisées pour les vélos des individuels
- Un budget d'investissement de 107 582€ : 80% Territoire à Energie pour la Croissance Verte et 20% CDC Vallée de l'Homme

Station de vélos électriques en libre service aux Eyzies © PIP

Gouffre de Proumeyssac

C.2.3. Accompagner les professionnels du tourisme vers une gestion durable de leur entreprise

Dans le cadre de l'appel à projet régional Nouvelle Organisation des Territoires Touristiques, les Offices de Tourisme Lascaux, Dordogne Vallée Vézère et Vézère Périgord Noir ont positionné leur stratégie autour du développement durable. Une des actions est l'accompagnement des professionnels du tourisme dans une gestion durable de leurs établissements.

Les Offices de Tourisme ont lancé en 2016 en partenariat avec l'AFNOR (organisme de certification) et la région Nouvelle-Aquitaine un appel à candidature auprès des sites de visite pour réaliser un diagnostic environnemental pouvant déboucher sur l'obtention du label NF Environnement « Sites de visite ». Ce label national distingue les sites de visite ayant une gestion environnementale de leur entreprise : utilisation de sources d'énergie renouvelables, économies d'énergie et d'eau, achats responsables, réduction de la production de déchets et de l'utilisation de produits dangereux, amélioration de l'environnement local... A ce jour, 4 sites en France possèdent ce label dont 2 situés sur le Grand Site Vallée de la Vézère : le Gouffre de Proumeyssac et la Roque Saint Christophe.

La Roque Saint-Christophe

C.2.4. Habitants et professionnels : des ambassadeurs du territoire

Les professionnels du tourisme (accueils touristiques, saisonniers, et autres socio-professionnels du tourisme) ne connaissent pas parfaitement les richesses du Grand Site. Pourtant, ils sont les premiers contacts des visiteurs. La diffusion de l'identité propre au Grand Site doit s'appuyer sur le réseau d'acteurs socio-économiques du territoire et aussi sur ses habitants.
Dans cet optique, il faut développer un réseau d'ambassadeurs professionnels du tourisme et habitants.

Les Offices de tourisme ont déjà amorcé ce travail avec :
- La mise en place d'un réseau de Greeters : balade gratuite pour les visiteurs, accompagnée par un habitant passionné.
- La réalisation d'un outil numérique de formation des saisonniers à l'échelle du Périgord Noir sur notamment le patrimoine du territoire.
- Une carte ambassadeur pour les habitants afin de bénéficier de tarifs préférentiels dans les sites de visite.

Ces actions seront poursuivies et enrichies avec le souci de toujours mettre au cœur l'implication des habitants comme des professionnels.

1ère rencontre Greeters
© Amélie Borderie

Logo du réseau international «Greeters» auquel la vallée de la Vézère adhère.

SYNTHÈSE ET ENJEUX

Le tourisme est une activité économique majeure pour la vallée de la Vézère reposant sur la qualité et la richesse de son patrimoine paysager, environnemental et historique. Les acteurs touristiques du territoire sont conscients de la nécessité de préserver l'esprit des lieux et de gérer durablement les ressources du territoire.
Offices de tourisme, intercommunalités et professionnels du tourisme positionnent la vallée de la Vézère comme une destination durable d'excellence par la gestion durable des prestations touristiques, par la promotion des mobilités douces et par le renforcement du lien habitant/visiteur.

Les enjeux primordiaux pour le tourisme en vallée de la Vézère sont :

- Le développement d'une mobilité alternative à la voiture toujours trop présente sur le territoire. Des projets comme les stations de vélos électriques ou d'aménagements de vélo-route voie verte sont des premiers pas vers la sortie du tout voiture. Le tourisme et les transports en commun sont identifiés dans le diagnostic des Plans Climats Air Energies Territoriaux des intercommunalités comme des secteurs prioritaires d'actions au regard de leur impact écologique.

- La gestion de la fréquentation par la diffusion des flux de visiteurs à l'échelle du territoire et par l'étalement de la fréquentation sur l'année.

- Le développement d'une offre touristique permettant une découverte sensible du territoire et intégrant les habitants comme des ambassadeurs du territoire.

Bilan récapitulatif des actions - extrait du tableau synthétique du programme d'actions de l'OGS 2014 – 2019 validé en CSSPP en 2014

ID	AXES / ORIENTATIONS / ACTIONS	DETAILS DE L'ACTION	ETAT AVANCEMENT	MAITRISE D'OUVRAGE	FINANCEMENT	REFERENCE DANS LE DOSSIER
AXE 5	**LE TOURISME : ENJEU D'UNE DECOUVERTE SENSIBLE DU GRAND SITE ASSOCIANT PROFESSIONNELS, COLLECTIVITES ET HABITANTS**					
O 5.1.	**Concilier la fréquentation du site et la préservation des qualités paysagères et environnementales**					
5.1.1.	Connaissance de la fréquentation, optimisation des réseaux existants et diffusion des flux (mise en place d'un observatoire)	Etude des flux et de la clientèle en Vallée Vézère réalisée en 2012 et 2013. Un observatoire de la fréquentation est prévue en 2020-2026	Initiée et poursuivie	Office de Tourisme Terre de Cro-Magnon	20 000€ Subvention DIRECCTE	
5.1.2.	Mise en place d'un plan d'actions «signalétique / signalisation»	Etude pour la création d'une charte Signalétique réalisée en 2019. L'étude sera poursuivie avec pour objectif la pose des panneaux	Initiée et poursuivie	CCVH CCVDFB CCTTH	50 000€ Subvention TEPCV	Pages 62-63
		Réalisation en cours des RLPI		CCVH CCSPN	30 000€ / Cdc	
5.1.3.	Mise en place d'un plan d'actions «stationnement»	Cette action n'a pas été réalisée et n'est pas reconduite car ce n'est pas un sujet problématique en vallée Vézère				
O 5.2.	**Découvrir le Grand Site et partager l'esprit des lieux**					
5.2.1.	Refonte du projet «Chemins de la préhistoire»	Réalisation du Chemin de la Micoque aux Eyzies et développement en 2020-2026 de nouveaux chemins croisant paysages et préhistoire	Initiée et poursuivie	PIP	50 000€	
5.2.2.	Valorisation du territoire et diffusion de l'esprit des lieux autour de la préhistoire, des paysages et des autres ressources patrimoniales	Actions de communication et de médiation réalisées dans la vallée par les différents acteurs intervenant autour de la préhistoire. A travers son nouveau projet d'établissement, le PIP se positionne comme le lieu d'interprétation des paysages de la vallée et de son patrimoine.	Initiée et poursuivie	PIP		
5.2.3.	Partage de l'esprit des lieux par le biais d'une politique d'ambassadeurs du territoire	Mise en place d'un réseau de Greeters à l'échelle des offices de tourisme Lascaux Dordogne, Vallée Vézère et Vézère Périgord Noir	Initiée et poursuivie	OTLDVV OTVPN		Page 65
O 5.3.	**Faire de la vallée de la Vézère une destination écotouristique**					
5.3.1.	Développement d'une offre touristique harmonisée à l'échelle du Grand Site	Fusion en 2014 des offices de tourisme	Réalisée			
5.3.2.	Valorisation et sensibilisation au développement de démarches touristiques écoresponsables	Mise en place d'une qualification environnementale des prestations touristiques à travers la labellisation NF Environnement «sites de visite» et la charte environnementale	Initiée et poursuivie	CCVH CCTTH	30 000€ + 1 ETP Subvention Région + DREAL (15%)	Page 64
5.3.3.	Développement des modes de déplacement doux et de l'intermodalité	Implantation de stations de vélos électriques en libre-service	Initiée et poursuivie	CCVH	107 582€ Subvention TEPCV	Page 64
		Promotion des circuits de randonnée et de VTT	Initiée et poursuivie			
		Création d'itinéraires vélos sur la CCVH	Initiée et poursuivie	CCVH	55 000€ Subvention TEPCV	Page 64
		Réalisation d'une vélo-route entre les Eyzies et Limeuil	Décalée en 2020-2026			

Courbe de la Vézère à Tursac © PIP

2ème PARTIE

L'OPÉRATION GRAND SITE 2014-2019 : BILAN DE LA GESTION ET DES ACTIONS MENÉES

A. L'architecture et l'urbanisme : enjeux centraux de la préservation des paysages

B. La préservation et la mise en valeur des paysages emblématiques du Grand Site : entre activité agricole et intervention humaine ciblée

C. La vallée de la Vézère : vers un tourisme durable

D. L'émergence et le développement de la transition énergétique

E. Vers une consolidation de la gouvernance

D. L'émergence et le développement de la transition énergétique

D.1. Emergence du travail territorial sur la Transition Energétique

Depuis 2010, les communautés de communes Vallée Vézère (ancienne partie nord de la CDC Vallée de l'Homme) et Sarlat Périgord Noir sont engagées dans des projets de territoire fondés sur le principe de développement durable : **les Agenda 21**. Ces politiques ont été les premiers projets de territoire de développement durable largement concertés et partagés entre élus, acteurs et habitants en vallée de la Vézère. Ils ont enclenché la dynamique locale de gestion durable du territoire. En parallèle à ces Agenda 21 intercommunaux, plusieurs communes ont lancé, au cours des dernières années, leur propre Agenda 21 : St-Léon-sur-Vézère, Condat-sur-Vézère, Limeuil.

Plus récemment et pouvant être qualifié « d'élément déclencheur » du travail sur la transition énergétique en vallée Vézère, l'appel à projet national Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), obtenu par les intercommunalités de la Vallée de l'Homme et de Sarlat Périgord Noir en 2016 conforte l'engagement territorial dans la transition énergétique.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015, renforce le rôle des intercommunalités dans cette politique pour atteindre les objectifs nationaux fixés à travers la mise en place de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). A l'échelle du Grand Site 3 intercommunalités se sont engagées dans un PCAET (deux volontairement et une obligatoirement puisque son seuil de population dépasse les 20 000 habitants). **Ces enjeux nationaux déclinés dans les stratégies territoriales locales accentuent la prise de conscience et l'engagement des élus, acteurs et populations face à l'enjeu du dérèglement climatique.**

Depuis 10 ans, la démarche territoriale Grand Site a permis la transmission, auprès des élus et acteurs, de l'enjeu de préservation des paysages et de la gestion durable du territoire. Les Agenda 21, les TEPCV et l'OGS se sont mutuellement alimentés et renforcés notamment en termes d'agriculture, d'éco-tourisme, de mobilité, de lien social, de qualité de cadre de vie.

Quel paysage aurons-nous demain face aux évolutions des essences forestières ? Quelles sources d'énergies pour nos territoires et quels impacts sur nos paysages ? Voici des questions émanant des groupes de travail PCAET et Grand Site. Le Grand Site catalyse l'ensemble des démarches intercommunales et renforce le positionnement durable.

D.2. Présentation et bilan des actions menées

D.2.1. Appel à projets Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Depuis juillet 2016, les Communautés de Communes de la Vallée de l'Homme (CCVH) et de Sarlat Périgord Noir (CCSPN) sont reconnues « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Un programme d'actions propre à chaque intercommunalité a été constitué.

TEPCV de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme

- Réduction de la consommation en énergies des bâtiments publics
- Création de chemins d'interprétation sur la biodiversité
- Réalisation d'une étude signalétique
- Production d'énergie photovoltaïque sur les bâtiments publics
- Promotion de la mobilité électrique (vélos et voitures)
- Création d'un espace de co-working
- Développement des circuits courts par la réalisation d'une étude foncière agricole
- Promotion de la pratique du ménage sain dans les bâtiments publics
- Mise en place de permanences « Conseils Archi-Energie »
- 18 communes bénéficient des Certificats d'Economie d'Energie ainsi que la CCVH
- Au total : 30 actions
- 1 380 602€ de dépenses dont 73% cofinancé

TEPCV de la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir

- Réduction de la consommation en énergies des bâtiments publics
- Achat de véhicules électriques (voitures, vélos) et installation de station et de borne de recharge
- Production d'énergie renouvelable (chaudière bois, et pompe à chaleur sur bâtiments publics, éclairage photovoltaïque du sentier d'interprétation)
- Préservation de la biodiversité et des paysages par la création d'un sentier d'interprétation communale
- Promotion de l'éducation à l'environnement et de l'écocitoyenneté via la création d'une BD, d'un éco-logement itinérant et d'un programme de communication sur le programme TEPCV
- 5 communes bénéficient des Certificats d'Economie d'Energie
- Au total : 15 actions
- 870 050€ de dépenses dont 71% cofinancé

D.2.2. Plans Climat Air Energie Territoriale

PCAET (volontaire)

ENJEUX : Domaines prioritaires pour l'atténuation liés à l'énergie et les conséquences des émissions de GES :
- Transport / Résidentiel et bâti / Agriculture

Sujets clés pour l'adaptation :
- La protection des populations
- La protection de la biodiversité
- L'adaptation des pratiques agricoles
- La gestion de la forêt

EXEMPLES D'ACTIONS :
- Mettre en œuvre un programme d'amélioration de l'habitat
- Sensibiliser la population aux éco-gestes
- Encourager le développement des ENR dans le résidentiel
- Favoriser les transports partagés
- Encourager le télétravail
- Développer un tourisme responsable
- Encourager le changement de pratiques agricoles
- Préserver la biodiversité et le ressource en eau

PCAET (volontaire)

ENJEUX : Domaines prioritaires pour l'atténuation liés à l'énergie et les conséquences des émissions de GES :
- Transport / Résidentiel et bâti / Agriculture

Sujets clés pour l'adaptation :
- Réduire les impacts liés aux bâtiments
  - Rénovation
  - Sensibilisation
- Organiser la mobilité
- Planifier un aménagement et un urbanisme durables
  - Développer les ENR
  - Mener des programmes d'aménagement exemplaire
  - Protéger la population et la biodiversité
- Accompagner la transition vers une économie durable
  - Agriculture
  - Sylviculture
  - Tourisme

EXEMPLES D'ACTIONS :
- En cours de définition

PCAET (obligatoire)

ENJEUX : Domaines prioritaires pour l'atténuation liés à l'énergie et les conséquences des émissions de GES :
- Mobilité / Agriculture et industrie / habitat

Sujets clés pour l'adaptation :
- La protection des populations
- L'adaptation des pratiques agricoles

EXEMPLES D'ACTIONS :
- Initier des projets agricoles innovants sur le territoire
- Développement de projets de méthanisation
- Gestion de la ressource en eau
- MDE et ENR dans les exploitations agricoles
- Mise en place de circuits-courts alimentaires
- Sensibilisation des acteurs industriels au PCAET notamment sur les mobilités et l'économie circulaire
- Mise en œuvre d'une opération d'amélioration de l'habitat comprenant un volet énergie et risques

Le programme d'actions Grand Site 2020-2026 intègre des actions au regard des enjeux de ces PCAET qui planifient la transition énergétique, notamment en termes d'impact paysager des infrastructures d'Energies Renouvelables, de mobilité, d'adaptation des activités et des constructions face au changement climatique.

D.2.3. Permanences « Archi-Energie »

Les Communautés de communes Vallée de l'Homme et Sarlat Périgord Noir sont engagées auprès des habitants afin que chacun puisse agir pour la réduction de consommation d'énergie en trouvant un bon équilibre entre performance énergétique et qualité architecturale. Pour cela, les deux intercommunalités ont conclu un partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Dordogne.
Ces permanences gratuites sont ouvertes à toutes personnes ayant un projet de construction ou de rénovation. Un conseiller info-énergie et un architecte du CAUE assurent un conseil individualisé aux porteurs de projet une à deux fois par mois. Ces professionnels apportent des conseils en matière de performances énergétiques, de qualité architecturale et en matière d'aides financières publiques envisageables.

Affiches de communication pour les permanences de conseil gratuit Archi-Energie par les Cdc Vallée de l'Homme et Sarlat Périgord Noir

D.2.4. Saint Léon sur Vézère : Smart Village

Dans le cadre d'un programme lancé par le Syndicat d'Électrification de la Dordogne (SDE24), Saint-Léon-sur-Vézère a été retenu comme territoire test.

L'objectif est d'imaginer le modèle énergétique de demain. Sobre, décentralisé et renouvelable, ce modèle favorisera l'autonomie énergétique du village, grâce à :
- L'implication des habitants, qui pourraient se regrouper en coopératives.
- La recherche d'économies d'énergies dans les usages et les équipements.
- La production d'énergies renouvelables locales
- L'autoconsommation collective.
- Un système de gestion de l'offre et de la demande d'énergie : le smart grid (réseaux électriques publics dotés de fonctionnalités issues de nouvelles technologies de l'information et de la communication).

De manière plus précise, la volonté de la commune et du SDE24 est de produire la propre électricité renouvelable (solaire) du village pour alimenter des habitations de la commune. Huit grands bâtiments agricoles ont été identifiés après avis de l'Architecte des Bâtiments de France pour être couverts en totalité de panneaux photovoltaïques (versant au soleil). Un système de stockage sera prévu, l'électricité sera consommée sur place. Au final, il est espéré une électricité moins coûteuse, renouvelable, donc permettant de lutter contre le réchauffement climatique. Le début de la réalisation est prévu en 2019. **L'expérience de Saint-Léon-sur-Vézère inspire la stratégie de transition énergétique du Grand Site : production locale pour une consommation locale et citoyenne.**

SYNTHÈSE ET ENJEUX

Le Grand Site Vallée de la Vézère est un territoire engagé dans le développement durable depuis de nombreuses années. La question de la transition énergétique est prégnante. Les élus et acteurs du territoire se mobilisent pour mettre en place des actions visant à réduire les consommations d'énergies non-renouvelables et à augmenter la production d'énergies renouvelables. Dans un contexte paysager remarquable comme celui du Grand Site, la réflexion sur la transition énergétique et de son impact sur le paysage croît et révèle des positions divergentes. De plus, la montée en puissance du démarchage des communes par des sociétés développant des systèmes de production d'ENR, notamment le photovoltaïque, pose désormais la question de l'implantation de ces installations en vallée de la Vézère. De là découle des interrogations sur la planification à l'échelle plus large des paysages du Grand Site.
Comment adapter nos modes de vie face à la transition énergétique (déplacement, habitation, chauffage, alimentation...) ? Quelles énergies renouvelables dans ces paysages remarquables ? Voici les questions auxquelles le territoire est confronté et auxquelles il doit répondre à court terme. Les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) engagent les territoires dans cette réflexion. Ils ne peuvent pourtant être les seuls outils de planification car la dimension paysagère n'y est que très peu considérée. Le Grand Site a pour enjeu majeur de suivre ces évolutions et de guider les intercommunalités, maîtres d'ouvrages des PCAET, dans la prise en compte et la préservation du paysage dans ces réflexions.

Les élus référents des groupes de travail sur le terrain avec l'inspectrice des sites © PIP

2ème PARTIE

L'OPÉRATION GRAND SITE 2014-2019 : BILAN DE LA GESTION ET DES ACTIONS MENÉES

A. L'architecture et l'urbanisme : enjeux centraux de la préservation des paysages

B. La préservation et la mise en valeur des paysages emblématiques du Grand Site : entre activité agricole et intervention humaine ciblée

C. La vallée de la Vézère : vers un tourisme durable

D. L'émergence et le développement de la transition énergétique

E. Vers une consolidation de la gouvernance

E. Vers une consolidation de la gouvernance

E.1. Mise en place d'une gouvernance solide

En 2014 lorsque le Pôle International de la Préhistoire est devenu structure porteuse du Grand Site, une nouvelle gouvernance a été établie (voir page 40). Au fil du temps, l'éloignement des élus du projet s'est peu à peu ressenti (absence dans les réunions, perte de lisibilité sur le projet, concertation réduite). Leur présence dans le processus de décision avait été affaiblie lors du passage du portage du Grand Site à l'EPCC-PIP (aucune instance ne fédérait l'ensemble des maires du Grand Site). En parallèle, les élections municipales de 2014 ont engendré un changement important d'élus moteurs et impliqués dans l'OGS. C'est face à ces problématiques que Philippe Lagarde, élu porteur de la démarche depuis 2009, a alerté l'ensemble des partenaires sur la nécessité de relancer une dynamique pour adapter la gouvernance du Grand Site en plaçant au cœur du processus de décisions les élus du territoire.

2018 : création d'une nouvelle instance réunissant tous les maires et présidents d'intercommunalités

Fin 2017, un important travail a été mené sur la gouvernance du Grand Site afin de mieux associer l'ensemble des élus et les partenaires du territoire dans le processus de décision au sein de la structure porteuse. Cette réflexion, menée en partenariat avec l'Etat, le Département, la Région, les Collectivités Locales et le RGSF, a abouti à la création d'une instance constituée de l'ensemble des maires et présidents d'intercommunalités du Grand Site : **le Conseil des Collectivités Locales du Grand Site. Cette instance définit collégialement et sur la base des propositions des groupes de travail, la stratégie du projet de territoire et sa mise en œuvre. Le Conseil des Collectivités Locales permet de remettre au cœur du projet les élus, notamment les maires.**

2018 : modification des statuts

Pour accompagner cette réorganisation, une modification des statuts de l'EPCC-PIP a été nécessaire, afin de renforcer les premières modifications réalisées en 2014. L'organisation de la gouvernance du Grand Site Vallée de la Vézère a donc été intégrée aux statuts du Pôle International de la Préhistoire et votée en Conseil d'Administration le 28/05/2018 (voir schéma de gouvernance en annexe).

Conseil des Collectivités Locales du Grand Site Vallée de la Vézère en mars 2019 © PIP-GS

Cette modification concerne :

- La nomination d'un troisième Vice-Président : le Président du Conseil des Collectivités Locales. Il assure le suivi et la mobilisation de l'animation politique et technique. Il siège et rapporte au CA de l'EPCC-PIP et représente le Grand Site à l'assemblée du Réseau des Grands Sites de France et dans les réseaux associés.
- L'intégration du Conseil des Collectivités Locales et du Comité de Pilotage dans les Conseils et comités associés de l'EPCC-PIP
- L'intégration de 4 élus représentant chacun leur intercommunalité au Conseil d'Administration de l'EPCC-PIP.

Elaboration d'un projet d'établissement 2019-2021 renforçant la place du Grand Site au sein des missions et projets

La consolidation de la gouvernance du Grand Site résulte d'une réflexion plus large, lancée par les membres fondateurs de l'EPCC-PIP (Etat, Département, Région), sur la définition du projet d'établissement 2019-2021. Ce projet d'établissement renforce la place du Grand Site (et de ses thématiques : paysages, environnement, patrimoine) dans ses missions et ses projets. **L'objectif est à terme d'aboutir à un bâtiment accueillant une « Maison de la Préhistoire et du Grand Site Vallée de la Vézère ». Ce projet d'établissement est accompagné par le changement de nom du Pôle International de la Préhistoire en Pôle d'interprétation de la Préhistoire en mai 2018 afin de valoriser les missions de transmission et d'interprétation.**

PÔLE D'INTERPRÉTATION DE LA PRÉHISTOIRE

E.2. L'élaboration locale et concertée du programme d'actions du projet à 6 ans 2020-2026

Dans le but de construire son projet de territoire afin de candidater à l'obtention du label Grand Site de France, le territoire a organisé une phase de concertation locale de juin 2018 à juin 2019.

Pour cela, 5 groupes de travail ont été constitués et sont portés par des élus volontaires et très impliqués :

- **Paysages et falaises**, animé par Isabelle Daumas Castanet et Philippe Lagarde
- **Architecture, urbanisme et patrimoine bâti**, animé par Jean-Paul Simon, Jean Alcabez, Patrick Salinié
- **Agriculture et forêt**, animé par Joël Le Corre Stéphane Roudier. Tous les deux sont également présidents des Associations Foncières Pastorales présentes sur leurs communes
- **Transition énergétique et écologique** animé par Frédéric Malvaud et Roland Delmas
- **Tourisme durable** animé par Anne Roger et Gé Kusters

Ces groupes de travail ont été réunis à plusieurs reprises entre septembre 2018 et février 2019 et ont rassemblé une soixantaine de personnes.

Des concertations complémentaires

Entre fin 2018 et début 2019, plusieurs concertations locales ont été initiées en vallée de la Vézère, s'enrichissant mutuellement. Sur cette même période, élus et techniciens étaient mobilisés pour définir le projet à 6 ans du Grand Site ainsi que les programmes d'actions des Plans Climat Air Energie Territoriaux. Cette complémentarité de concertation a permis l'émergence d'actions et la corroboration des enjeux territoriaux pour une gestion durable de la vallée. De plus, la Communauté de communes Vallée de l'Homme a mené deux ateliers participatifs avec les élus et les agriculteurs afin de créer de manière partagée un plan d'actions pour dynamiser l'agriculture en vallée de la Vézère. **Les résultats de ces ateliers sont la base de l'axe agriculture du programme d'actions 2020-2026 du Grand Site Vallée de la Vézère.**

Focus

Une sortie des élus pour territorialiser le programme d'actions

Dans le cadre de la concertation territoriale pour la définition du projet à 6 ans, une sortie terrain a été organisée avec l'ensemble des élus référents des groupes de travail et l'inspectrice des sites. Cette sortie avait pour objet de parcourir le territoire du Grand Site et de visualiser, sur site, des actions engagées en cours et futures, inscrites dans le plan d'action prévisionnel 2020-2026.

Cette journée a permis de décider collégialement des entretiens de falaises et de belvédères à venir, de valoriser le travail déjà mené par les différents partenaires et de rencontrer un couple d'éleveurs fraîchement installé.

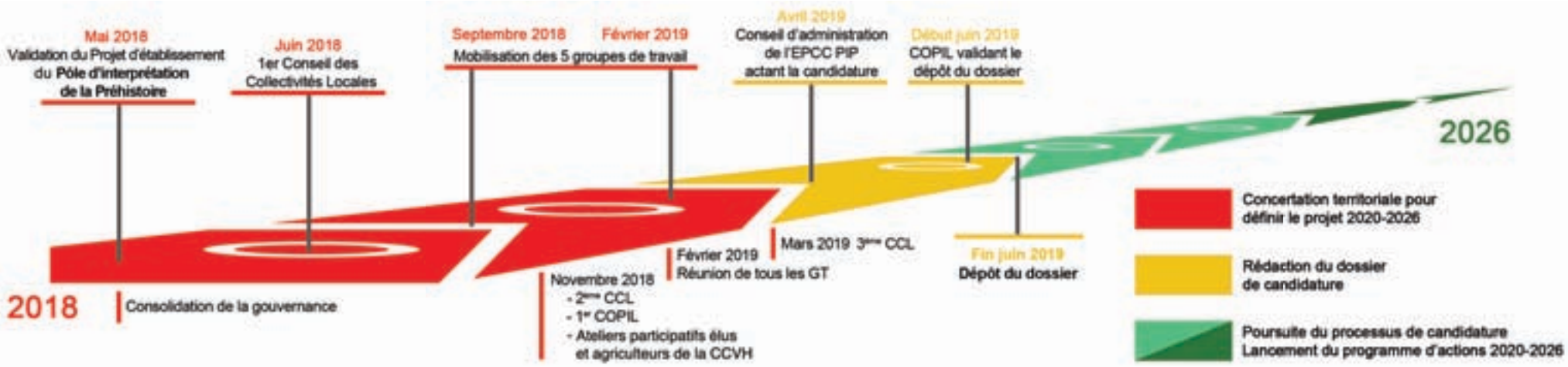

Paroles d'élus

« Il nous semble évident que la vallée de la Vézère, qui abrite une humanité si productive d'œuvres d'art depuis de nombreux millénaires et qui a par ailleurs laissé tant de traces de son occupation ininterrompue jusqu'à ce jour, mérite une attention particulière, soucieuse de préserver un patrimoine unique au monde. Le relief si atypique qui jalonne la rivière est en lien direct avec l'occupation humaine depuis plus de 400 000 ans, et ce minéral protecteur a tendance à progressivement disparaître sous un couvert végétal de plus en plus envahissant. La réussite de notre démarche consiste donc à préserver, mettre parfois en valeur, animer une forte fréquentation touristique de façon différente dans l'espace et dans le temps, et faire surtout en sorte que le visiteur entrant dans cette magnifique vallée de la Vézère comprenne dès le premier instant, le lieu qui a relié et relie les hommes à la nature depuis si longtemps. »

(Philippe Lagarde, maire des Eyzies, Président de la Cdc Vallée de l'Homme, Président du Conseil des Collectivités Locales du Grand Site, élu référent du groupe Paysages)

« Propriétaire d'un camping en plein cœur de la vallée de la Vézère, j'essaie de transmettre quotidiennement ma passion pour ce lieu unique, qui combine des paysages magnifiques, une histoire unique qui a généré une concentration de sites exceptionnels, et surtout une formidable énergie. Au vu des étoiles dans les yeux de nos clients, la transmission semble bien fonctionner ! »

(Gé Kusters, élu à Saint Léon sur Vézère, Président du Syndicat Départementale d'Hôtellerie de Plein-Air et élu référent du groupe Tourisme Durable)

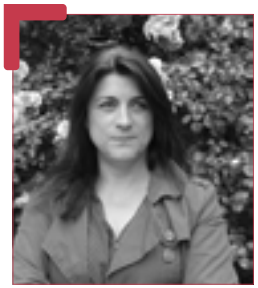

« La formation géologique extraordinaire de la vallée de la vézère nous a donné de remarquables falaises dans lesquelles d'innombrables grottes et abris sous roches furent longtemps occupés par nos ancêtres préhistoriques.
Ces sites nous ont livré des œuvres d'art pariétales majeures ainsi qu'un très riche mobilier préhistorique montrant déjà l'attrait de cette vallée et de sa rivière pour les sociétés de chasseurs/pêcheurs il y a des milliers d'années.
Grâce au projet Grand Site les populations locales se réapproprient ces falaises, longtemps cachées par la végétation. Leur nettoyage permet de les valoriser et ainsi de redonner un visage authentique à notre vallée. »

(Isabelle DAUMAS-CASTANET, Maire de Sergeac et élue référente du groupe Paysages)

« La Vallée Vézère, je dirais que c'est une terre d'équilibre comme me l'ont souvent fait remarquer les touristes que j'ai rencontrés dans le cadre de mon activité. Un équilibre tout d'abord des paysages : entre plaines et collines, prés et forêts, falaises et cours d'eau, la monotonie n'existe pas et c'est à chaque détour que nous sommes agréablement surpris ; le patrimoine venant encore embellir les données naturelles. Equilibre aussi du climat, encore sous l'influence océanique qui apporte la douceur et casse la rigueur du Massif Central non loin. Equilibre aussi des activités : agriculture avec des exploitations à taille humaine, artisanat, tourisme qui garde son authenticité. Equilibre aussi dans la population avec une bonne entente entre autochtones et nouveaux venus. En fait, si la Vallée est peuplée depuis la période préhistorique, ce n'est sans doute pas un hasard et c'est encore et toujours un territoire où il fait bon vivre. »

(Anne ROGER, maire de Fanlac, présidente de l'Office de Tourisme Lascaux Dordogne, Vallée Vézère et élue référente au groupe Tourisme).

« La Vallée de la Vézère et le projet de Grand Site de France semblent faits l'un pour l'autre. En effet, les richesses préhistoriques, historiques, architecturales, paysagères et environnementales y sont très nombreuses. À toutes ces richesses s'ajoutent la gastronomie, véritable facteur de lien social et d'activité économique. Les gens du cru et les visiteurs en sont très conscients et ce qui fait la fierté des uns est un véritable attrait pour les autres. »

(Frédéric MALVAUD, maire de Saint Léon sur Vézère et élu référent du groupe Transition Énergétique).

« Chaque jour le paysage de la vallée me porte, je travaille sa terre, elle nourrit des hommes et des animaux. Ce patrimoine naturel commun inestimable, nécessaire à notre épanouissement, nous nous devons de le préserver pour consolider un développement harmonieux. »

(Roland DELMAS, Maire de Saint-Chamassy et élu référent du groupe Transition Énergétique)

Paroles d'élus

« le site Vallée Vézère, un lieu magique, un territoire préservé alliant beauté des paysages et richesse du patrimoine, mais c'est aussi un lieu résolument tourné vers l'avenir. L'agriculture présente est diversifiée nous devons accompagner son évolution dans le respect du site. »

(Joël LE CORRE, Maire de Meyrals et élu référent du groupe Agriculture et Forêt)

« Le prestigieux patrimoine préhistorique de la vallée inscrit dans un paysage arboré remarquable où s'alternent les falaises et la mosaïque des champs cultivés, doit être protégé. Le long de la Vézère s'inscrit également avec une architecture variée, unique dans l'utilisation de la pierre « jusque sur les toits ».
Ce patrimoine bâti traditionnel qui m'est cher et me passionne, est un des éléments identitaires précieux de notre territoire que le label Grand Site de France doit valoriser et nous aider dans nos actions pour sa préservation et sa protection. »

(Jean-Paul SIMON, maire de Savignac-de-Miremont et élu référent du groupe Architecture, Urbanisme et patrimoine bâti).

« Bien sûr il y a la vallée, envoûtante et généreuse, les villages aux hameaux intimes, la Vézère aux sinuosités somptueuses, les paysages partagés que des falaises composent.
Mais il y a aussi la trace, la formidable présence des femmes et des hommes qui depuis plusieurs millénaires les ont façonnés, taillés, polis, travaillés, bâtis. C'est un territoire aux cultures plurielles, dans tous les sens du terme, une mosaïque végétale et minérale qui doit être protégée, encouragée, respectueusement développée. Le projet Grand Site Vallée Vézère se propose de perpétuer et renouveler cette aventure humaine. Son ambition s'inscrit dans le sens de l'histoire, elle est légitime et nécessaire. »

(Patrick SALINIE, maire de Saint-André-Allas et élu référent du groupe Architecture, Urbanisme et patrimoine bâti).

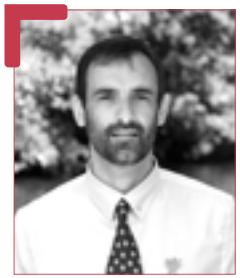

« Au coeur du Périgord Noir, «Terre de Culture Occitane» la vallée Vézère sera officiellement reconnue comme territoire de prestige par l'obtention du label Grand Site de France. Notre vallée se caractérise par un environnement naturel, architectural et paysager de qualité, autant apprécié par les autochtones que par les visiteurs.
Vesera, una valada desempuèi l'eternitat »

(Stéphane ROUDIER, maire de Condat-sur-Vézère et élu référent du groupe Agriculture et Forêt).

« Porte sud du Grand Site et trait d'union entre deux vallées emblématiques, Saint-Cyprien est fière d'avoir été associée à la réalisation de cette grande œuvre collective en ces lieux où l'Homme et la nature ont façonné ensemble durant des millénaires ce remarquable écrin pour l'offrir aux générations futures avec pour mission d'en assurer sa pérennité. »

(Jean ALCABEZ, élu à St Cyprien et élu référent du groupe Architecture, Urbanisme et patrimoine bâti).

2ème PARTIE

L'OPÉRATION GRAND SITE 2014-2019 : BILAN DE LA GESTION ET DES ACTIONS

CONCLUSION :

Le bilan de l'Opération Grand Site 2014-2019 est riche et révèle l'investissement des acteurs locaux dans la préservation des paysages. Les actions engagées sur cette période peuvent être qualifiées de prioritaires au regard des enjeux majeurs identifiés dans l'étude paysagère Mandragore (enfrichement, prolifération de panneaux de signalétique et urbanisation mal maîtrisée).

Nous pouvons constater que la dynamique « Grand Site » a fait ses preuves sur le territoire en terme opérationnel, au regard du nombre d'actions initiées, comme en termes de diffusion de la « culture Grand Site » au sein des différentes structures partenaires, donnant une cohérence au projet territorial au delà des limites administratives.

La poursuite de cette gestion collective Grand Site de France est indispensable pour pérenniser les actions de préservation du paysage et d'accueil des visiteurs de manière harmonieuse.

Le socle du projet 2020-2026 est la continuité des actions engagées, auxquelles il faudra agréger de nouvelles thématiques comme la transition énergétique et transmettre l'esprit du Grand Site à sa population et à ses visiteurs.

La troisième partie de ce dossier présente la stratégie et le contenu du programme d'actions du projet 2020-2026 du futur Grand Site de France Vallée de la Vézère.

3ème PARTIE

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LA PRÉSERVATION, LA GESTION ET LA MISE EN VALEUR DU GRAND SITE VALLÉE DE LA VÉZÈRE 2020-2026

A. Restaurer, valoriser et partager les paysages singuliers de la vallée de la Vézère
B. Préserver et qualifier l'architecture, l'urbanisme et le patrimoine bâti
C. Maintenir, conforter et développer la diversité agricole et sylvicole pour des paysages ouverts et singuliers
D. Favoriser et développer un tourisme basé sur la découverte sensible du site et respectueux de l'environnement
E. Concilier la qualité des paysages, les ressources du territoire et l'appropriation des habitants pour une transition énergétique durable

Le rocher du Grand Roc © Alain FREYTET

Après 5 années de mise en œuvre de l'Opération Grand Site Vallée de la Vézère, les élus et partenaires du territoire ont souhaité se lancer dans la candidature au label Grand Site de France. Force est de constater que les nombreuses actions menées ont eu des résultats significatifs sur la préservation des paysages. La définition du projet à 6 ans a permis d'impulser un nouvel élan et de définir de nouveaux objectifs. Lors de l'élaboration du programme d'actions, les partenaires se sont attachés à définir parallèlement les maîtrises d'ouvrages et les enveloppes financières estimatives. Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire ne portera pas à lui seul tout le programme d'actions. En effet, comme pour le programme d'actions 2014-2019, celui de 2020-2026 est multi-partenarial. La réalisation des actions sera donc portée par différentes maîtrises d'ouvrages, en fonction des compétences de chacune.

Lors des réunions de concertation, la forte mobilisation des élus et des partenaires, la richesse des échanges ont révélé la volonté de l'ensemble du territoire à préserver les valeurs patrimoniales du Grand Site et à mobiliser les forces vives du territoire sur la thématique du développement économique local et durable.

A. Restaurer, valoriser et partager les paysages singuliers de la vallée de la Vézère

A.1. Restaurer les points de vue sur les paysages emblématiques

A.1.1. Poursuite des dégagements de falaises

Les opérations de dégagement de falaises initiées depuis 2009 seront poursuivies dans le cadre d'un plan triennal et partenarial. Les maîtrises d'ouvrages seront ainsi définies selon un rétroplanning de gestion et d'entretien des priorités d'interventions.
Chaque site ayant ses particularités et la majorité des falaises étant localisées sur du domaine privé, une méthodologie spécifique devra être élaborée pour chaque intervention. Toutes seront dotées d'un observatoire écologique et d'un observatoire photographique (avant et après travaux). Chantiers d'insertion, chantiers volontaires avec des bénévoles ou intervention d'entreprises spécialisées pourront être mobilisés. Une convention est en cours de définition avec le Département de la Dordogne afin de bénéficier de ses ressources et compétences techniques.

Equipe intervenant pour dégager la falaise au-dessus du bourg des Eyzies © PIP

A.1.2. Valorisation paysagère de la rivière : réalisation d'un schéma des berges

La rivière Vézère est encaissée, voire chenalisée, et bordée par une ripisylve dense rendant sa perception difficile. Parfois rectiligne, parfois sinueuse, la Vézère traverse des paysages variés : zones urbaines, larges plaines agricoles, coteaux boisés, et méandres bordés de falaises, châteaux et sites préhistoriques. Sur l'ensemble de son linéaire, un constat : la difficile contemplation de cette rivière. « sauvage » et « intime » sont les qualificatifs utilisés par les élus des communes riveraines de la Vézère lors d'une enquête menée par EPIDOR.

Les acteurs souhaitent dans les 6 prochaines années, axer leurs forces sur la rivière. Les enjeux paysagers, écologiques et d'usages sont intégrés dans les deux documents de gestion de la rivière : le site Natura 2000 et le Schéma des Berges.

Le schéma de gestion des berges et des marges riveraines de la Vézère est une étude initiée à la fin de l'année 2017 portée par l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (EPIDOR) et le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne (SMBVVD). Cette étude, engagée en 2018, vise à intégrer les différents outils et politiques existants et de les faire converger dans une logique de développement durable de la vallée et de sa rivière. Le schéma des berges permettra aux actions qui découlent de ces politiques de se renforcer mutuellement. Ainsi l'étude se concentre sur le périmètre restreint de la rivière, de ses berges et de ses marges riveraines, elle considère l'ensemble des usages, des activités et des objectifs de gestion existant dans la vallée. Pour cela, le schéma s'inscrit dans une logique partenariale à travers une mutualisation des actions.

L'objectif final du schéma est :
- D'atteindre **un niveau de naturalité du lit**, des berges et des marges riveraines, qui rende compatibles les usages et le bon état écologique des milieux.
- De **faire ressortir la rivière comme élément structurant de la vallée.** La Vézère a favorisé le développement local, au fil des époques. Aujourd'hui les attentes sociales sont de plus en plus fortes en ce qui concerne l'exploitation de la rivière.
- De **sensibiliser les acteurs et usagers sur les richesses naturelles de la rivière**, de promouvoir les bonnes pratiques auprès des riverains et usagers, et de proposer un outil concret de préservation du lit, des berges et des marges riveraines de la Vézère.

Le schéma de gestion des berges et des marges riveraines de la Vézère proposera des règles d'interventions et des propositions d'actions qui devront concilier le développement harmonieux des usages et la préservation des écosystèmes aquatiques et paysagers. Pour cela, trois objectifs principaux structurent l'étude :
- **Une approche écologique** visant à maintenir la qualité du lit de la rivière et de ses berges, à les restaurer, et à reconquérir les marges riveraines lorsque cela est possible.
- **Une approche usages** visant à les organiser et les concilier avec l'environnement de la rivière et de ses marges riveraines.
- **Une approche paysagère** visant à valoriser un paysage fluvial en lien avec une ripisylve de qualité et à améliorer la visibilité de la rivière dans sa vallée.

Ce schéma des berges est en cours de réalisation. A la fin de l'année 2019, des premières pistes d'interventions et un échéancier prévisionnel seront présentés en Comité de Pilotage. Il réunit l'ensemble des maires des communes riveraines, les usagers (canoës et pêcheurs), les services de l'Etat, le Grand Site, et les intercommunalités.

Cette étude associe tous les acteurs du territoire et permettra de définir une stratégie d'interventions dans les années à venir pour valoriser la rivière. C'est une action majeure pour le Grand Site en 2020-2026.

1 2 3

1- Sortie terrain du bureau d'études avec EPIDOR et le SMBVVD © SMBVVD
2-Sortie terrain du bureau d'études avec EPIDOR et le SMBVVD © SMBVVD
3-La rivière Vézère © M. Montoulieu

A.2. Favoriser la découverte de l'esprit des lieux et conserver les valeurs intrinsèques des paysages remarquables

A.2.1. Le Bien UNESCO et le Grand Site : des démarches coordonnées

Si l'inscription est une reconnaissance internationale de la valeur universelle du Bien, elle engage les collectivités de la vallée de la Vézère, aux côtés de l'Etat et des propriétaires, à tout mettre en œuvre pour en assurer sa pérennité.

Aujourd'hui, les Biens inscrits au patrimoine mondial par l'UNESCO, doivent répondre aux nouvelles attentes du Comité du patrimoine mondial : présenter une zone tampon suffisamment grande pour garantir sa protection et se doter d'un plan de gestion.

• La nécessaire réalisation d'un plan de gestion
En avril 2011, à la demande des Ministères de la Culture et de l'Écologie, le Bien a fait l'objet d'une inspection suivie d'un rapport sur son état de conservation. Ce rapport s'est attaché à évaluer la qualité des abords immédiats du Bien inscrit, ainsi que la qualité générale des paysages, dans l'optique d'une éventuelle inscription par l'UNESCO de l'ensemble des paysages de la vallée en tant que « paysage culturel associé à la Préhistoire ». Des menaces sur le territoire ont été identifiées à l'instar de celles pointées par l'étude Mandragore (étude fondatrice du Grand Site). L'Opération Grand Site a été citée dans le rapport comme une plus-value pour répondre aux exigences de l'UNESCO concernant l'instauration d'une zone tampon et la mise en place d'un plan de gestion, et comme une étape préalable à une nouvelle demande d'inscription généralisée des paysages de la Vallée. **L'opération Grand Site était un moyen de gérer plus largement le territoire qui abrite les 15 sites formant le Bien.**

• Elaboration du plan de gestion en parallèle de l'OGS
Depuis 2012, l'Etat a engagé une concertation pour l'élaboration du Plan de gestion du Bien UNESCO intégrant l'ensemble des parties prenantes concernées (gestionnaires des Sites et partenaires institutionnels et scientifiques) et un bureau d'études a été mandaté par le Ministère de la Culture pour mener à bien cette mission. Au cours des différentes réunions et séances de travail, la complémentarité du Plan de gestion du Bien UNESCO et du programme d'actions de l'OGS s'est avérée être essentielle. La méthodologie retenue a favorisé l'échange et la collaboration de l'ensemble des acteurs concernés, réunis au sein d'ateliers de travail thématiques, menés en parallèle des groupes de travail de définition de l'opération Grand Site, avec des acteurs communs aux deux démarches.

Il a été acté que le Plan de gestion du Bien UNESCO s'appuierait sur le programme de l'OGS Vallée de la Vézère en ce qui concerne sa partie « valorisation territoriale et paysagère ». La zone tampon du Bien UNESCO, en cours de définition, s'appuiera sur le périmètre du Site Vallée de la Vézère classé en 2015. Le Cahier d'Orientations de Gestion des Sites Classés et Inscrits est également un document fondateur pour le plan de gestion du Bien UNESCO.

En suscitant une réflexion commune, ces ateliers ont permis de définir les enjeux ainsi que les objectifs de gestion et de projets partagés autour de la connaissance, de la conservation et de la transmission du Bien. Afin d'aboutir à une coordination rationalisée, le plan de gestion identifie des responsabilités (les maîtrises d'ouvrages), des compétences (les services opérationnels) et des contrôles (les services institutionnels).
La gouvernance mise en place assurera le pilotage, la coordination et la transversalité des interventions.

• La complémentarité du plan de gestion du Bien UNESCO et du Grand Site
L'objectif est de finaliser le plan de gestion UNESCO en 2020. Les contenus des programmes d'actions du plan de gestion UNESCO et du Grand Site Vallée de la Vézère auront des axes communs et complémentaires, tels que :
- L'implication, la sensibilisation et l'appropriation des acteurs, professionnels et habitants de la valeur universelle du Bien grâce à une politique d'ambassadeurs.
- L'élaboration d'un schéma directeur de la médiation à l'échelle du Bien.
- L'élaboration de préconisations de maîtrise des menaces extérieures s'appuyant sur le Cahier d'Orientations de Gestion des sites classés et inscrits.

A.2.2. Interprétation et médiation : outils pour la sensibilisation au patrimoine du Grand Site

L'interprétation du patrimoine du Grand Site n'est pas structurée sur l'ensemble du territoire. A l'échelle de la vallée de la Vézère, trois belvédères aménagés permettent la lecture et l'interprétation du paysage. Une dizaine de chemins thématiques (patrimoine, préhistoire et biodiversité) sillonnent le territoire.

Au cours de la concertation est apparue la nécessité d'organiser une découverte sensible du Grand Site à travers la mise en cohérence :
- des interventions de valorisation paysagère (ouverture sur la rivière et dégagement de falaises),
- des aménagements de belvédères favorisant des actions de lecture de paysage,
- de la création de chemins d'interprétation sur les thèmes du patrimoine bâti, du paysage, de la préhistoire et de la biodiversité,
- d'outils de communication.

Cette réflexion prendra la forme d'un schéma d'interprétation du territoire Grand Site. Cette étude réactualisera l'étude menée par l'EPCC-PIP sur la création des Chemins de la Préhistoire, sentiers d'interprétation sur les paysages, la géologie et la préhistoire.

- **Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire : haut lieu de la médiation patrimoniale de la Vézère**

Dans le cadre de sa mission d'éducation et de médiation à la préhistoire et aux paysages et par son positionnement à moyen terme comme Maison de la Préhistoire et du Grand Site, le Pôle d'interprétation de la Préhistoire élargira les thématiques de ses outils de médiation autour des valeurs patrimoniales du Grand Site. Plusieurs évènements et animations sont déjà proposés par l'EPCC-PIP comme des expositions temporaires sur le patrimoine bâti, des conférences, des randonnées, un conte sur le développement durable et un concours photos sur le thème des paysages du Grand Site.
L'ambition du projet à 6 ans est de renforcer et de développer cette offre auprès du grand public, des habitants et du public scolaire. De nouveaux partenariats sont à envisager pour créer ces ateliers (LPO, CAUE24, CEN, Fondation du Patrimoine, associations locales, SMBVVD...). La diversification de l'offre de médiation de l'EPCC-PIP est une opportunité dans un contexte où l'offre de médiation préhistorique en vallée de la Vézère s'est enrichie ces dernières années et devient « concurrente » (d'autres établissements touristiques proposent de la médiation préhistorique).

Pour les prochaines années, la dynamique collective d'appropriation des thématiques du Grand Site au sein de l'équipe de l'EPCC-PIP sera primordiale afin de construire et développer de nouvelles offres de médiation.

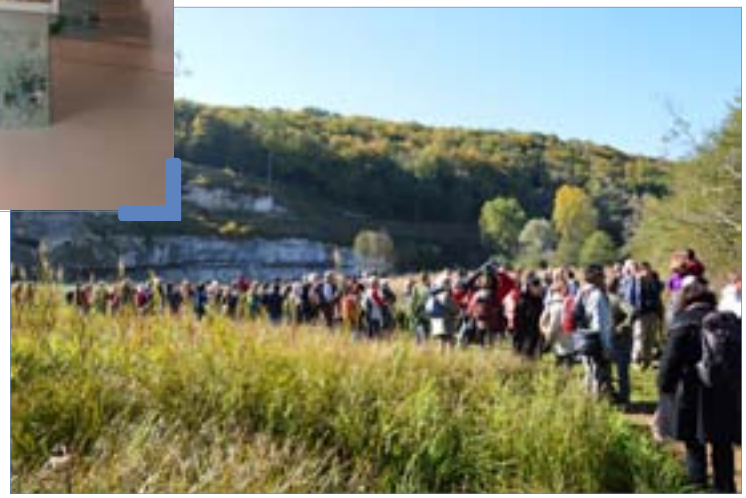

2 1
3 4

1-Table d'orientation au point de vue de la côte de Jor à Saint-Léon-sur-Vézère © PIP
2-Conférence sur les paysages de la transition énergétique de la Chaire Paysages et Energie de Versailles et exposition des Paysages de l'après pétrole © PIP
3-Exposition des Paysages de l'après pétrole ©PIP
4-Balade patrimoniale commentée à Commarque, organisée par l'EPCC-PIP rassemblant plus de 100 personnes © PIP

A.3. Connaitre et préserver les milieux naturels et les espèces remarquables

Lors de la phase de concertation, les élus, notamment du groupe de travail Paysages, ont fortement insisté sur leur volonté de connaitre, protéger et valoriser la biodiversité présente en vallée de la Vézère. Tous reconnaissent la richesse, la diversité et la qualité écologique du Grand Site et souhaitent la transmettre.

La connaissance de la biodiversité sera renforcée dans les 6 prochaines années. Cette action est développée dans la partie 4 page 108.

La sensibilisation des publics à la richesse et à la préservation de la biodiversité du Grand Site est centrale. Agriculteurs, élus, habitants, jeune public et visiteurs sont les publics ciblés par cette action qui s'effectuera en partenariat avec les différents acteurs engagés dans ces projets (structures porteuses et animatrices des sites Natura 2000, associations locales, EPCC-PIP, Offices de Tourisme et professionnels du tourisme).

Suivi de l'état de conservation des pelouses sèches par le Consevatoire d'Espace Naturel © F. Chervouet

Animateur botanique du Conservatoire d'espace naturel expliquant les espèces protégées dans les Beunes lors d'une randonnée commentée © PIP

SYNTHÈSE ET ENJEUX

Le futur Grand Site de France conforte les actions engagées depuis 10 ans de valorisation des falaises et souhaite renforcer la mise en valeur de la rivière Vézère, trop peu concernée par les actions de l'OGS.

La médiation et la sensibilisation des publics aux valeurs patrimoniales du Grand Site est centrale pour les 6 prochaines années à la fois par l'élargissement des thématiques de médiation de l'EPCC-PIP et par la mise en cohérence, à travers un schéma d'interprétation du Grand Site, de l'ensemble des actions paysagères. La biodiversité occupera une place privilégiée dans les actions de sensibilisation et de préservation.

Les partenariats avec les opérateurs agissant pour la préservation de la biodiversité seront consolidés et développés autour de différentes actions à définir collectivement.

Une des forces du territoire est la coordination et la complémentarité des deux démarches patrimoniales, UNESCO et Grand Site de France. A travers leurs programmes de gestion, l'une et l'autre s'enrichissent mutuellement.

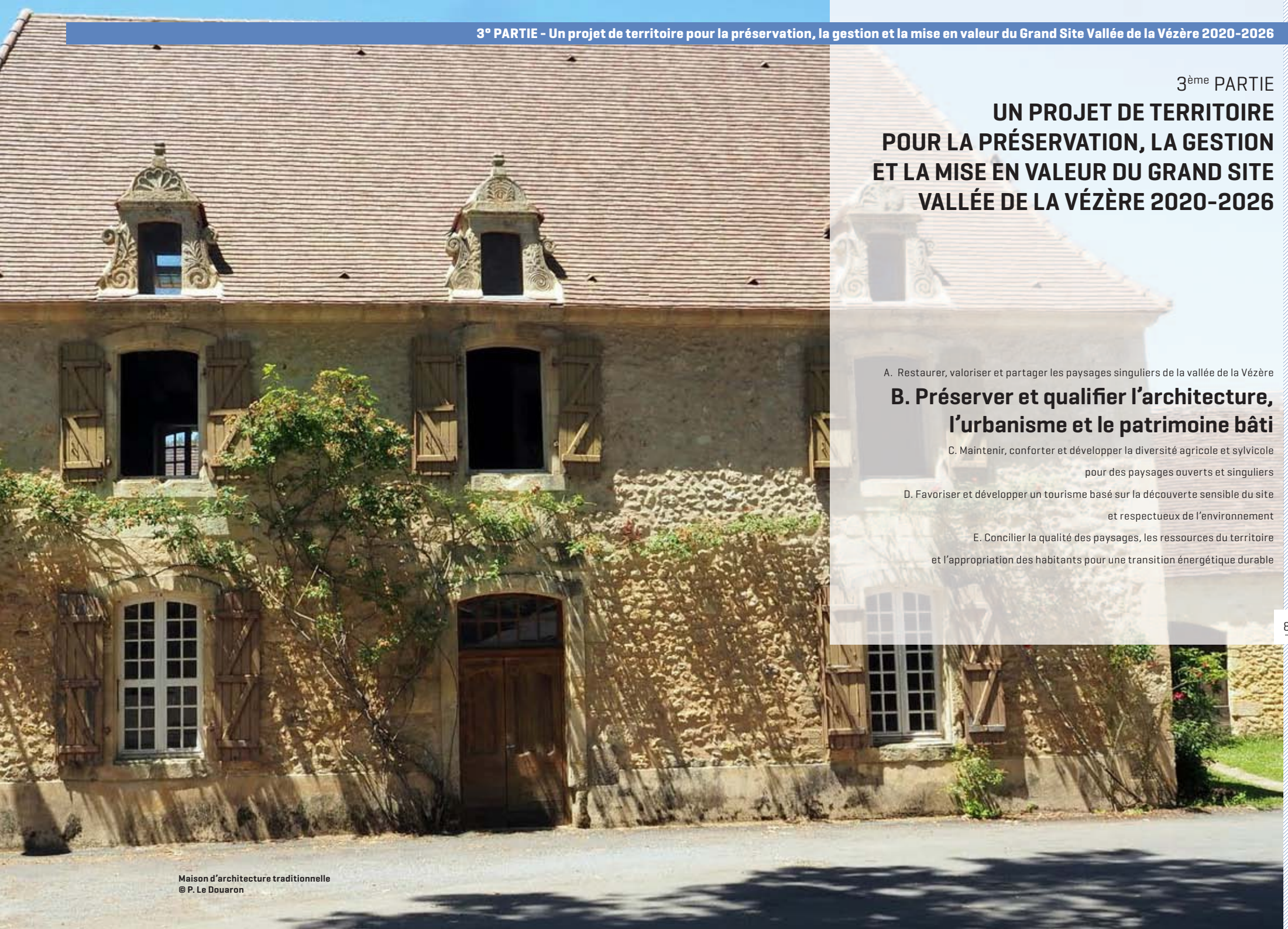

Maison d'architecture traditionnelle
© P. Le Douaron

3ème PARTIE

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LA PRÉSERVATION, LA GESTION ET LA MISE EN VALEUR DU GRAND SITE VALLÉE DE LA VÉZÈRE 2020-2026

A. Restaurer, valoriser et partager les paysages singuliers de la vallée de la Vézère

B. Préserver et qualifier l'architecture, l'urbanisme et le patrimoine bâti

C. Maintenir, conforter et développer la diversité agricole et sylvicole pour des paysages ouverts et singuliers

D. Favoriser et développer un tourisme basé sur la découverte sensible du site et respectueux de l'environnement

E. Concilier la qualité des paysages, les ressources du territoire et l'appropriation des habitants pour une transition énergétique durable

B. Préserver et qualifier l'architecture, l'urbanisme et le patrimoine bâti

B.1. Qualifier et accompagner les projets d'aujourd'hui et de demain

L'intégration des projets dans les paysages exceptionnels de la vallée est, pour le Grand Site Vallée de la Vézère, un axe de travail important. Proposer aux porteurs de projets un ensemble d'outils leur permettant de définir leurs projets en adéquation avec les paysages et les principes d'architecture locale est l'ambition 2020-2026. Pour cela différents outils et actions seront développés.

B.1.1. Un centre de ressources offrant des outils pédagogiques, règlementaires et documentaires pour les porteurs de projets

Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire enrichira son centre de ressources Grand Site déjà existant dans l'espace médiathèque. Les porteurs de projet peuvent d'ores et déjà retrouver un certain nombre de documents (règlements des documents d'urbanisme, règlements des SPR, guide de recommandations du bâti du CAUE, Guide de coloration du Bâti, Cahier d'orientations de gestion des sites classés et inscrits ...). Une matériauthèque virtuelle sera créée pour présenter les différents éléments en lien avec l'architecture et les paysages de la vallée.
Une boîte à outils sera créée pour accompagner et conseiller les porteurs d'un projet de construction ou de rénovation sur le territoire du Grand Site. L'objectif de cet outil est de proposer différents supports pédagogiques pour aider les administrés dans les démarches administratives. Par exemple, une fiche permettra d'informer sur les questions à se poser avant de se lancer dans un projet et listera les étapes à réaliser avant de déposer son permis de construire. Cet outil référencera l'ensemble des sources, documents de référence et données numériques disponibles. Le Guide de Coloration du Bâti sera une pièce de cette boîte à outils. Les sujets abordés concerneront l'architecture, le paysage, l'urbanisme, les recommandations, la réglementation thermique, l'administratif, et les contacts utiles. Cet outil sera disponible en mairie, premier contact des porteurs de projets, dans les services instructeurs et au centre de ressources du PIP. Les informations du centre de ressources seront aussi disponibles en ligne.

B.1.2. Former et sensibiliser aux enjeux du Grand Site

La formation des acteurs et professionnels impliqués dans l'architecture et l'urbanisme est essentielle pour la montée en qualité des projets.
Publics ciblés : Porteurs de projet, secrétaires de mairie, maîtres d'œuvres, architectes, artisans, constructeurs, services instructeurs et élus
Thématiques traitées (non exhaustive) : le Grand Site, l'évolution des réglementations, les principes architecturaux en vallée de la Vézère, les outils disponibles, le volet paysager du projet, le confort thermique, ...
La formation et la sensibilisation pourront prendre la forme de journées, conférences, ateliers, interventions.

B.1.3. Des projets exemplaires

Le développement de constructions neuves de type pavillonnaire, souvent assimilées à des projets à « petit budget », banalise le paysage par une architecture ne respectant pas les principes architecturaux du territoire (volume complexe, implantation inadaptée, couleur de façade et de toiture, traitement paysager...).
Pour démontrer que la réalisation d'un projet de construction neuve, intégrée dans le paysage, offrant un confort thermique optimal et financièrement abordable est possible, le Grand Site souhaite lancer une réflexion notamment avec des écoles d'architecture pour définir des projets remplissant ce cahier des charges.

Documents disponibles aujourd'hui au centre de ressources du Pôle d'interprétation de la Préhistoire © PIP

B.1.4. La transition énergétique dans les projets de construction

Ateliers de sensibilisation des secrétaires de mairie et des élus à la méthodologie de réalisation des PLUI en 2016 © PIP

Le Grand Site Vallée de la Vézère place la transition énergétique comme un volet important de son programme d'actions 2020-2026. Cette ambition est également traitée à travers l'architecture et l'urbanisme. En effet, les diagnostics des PCAET du territoire révèlent l'importance d'actions sur l'habitat. Le Grand Site a vocation à accompagner les porteurs de projets et à les conseiller pour optimiser l'intégration paysagère de leur projet. Sensibiliser à l'utilisation d'une végétation autour de la construction permettant tout d'abord une intégration dans l'environnement et de surcroît un apport de fraicheur et d'ombre bénéfique en été est une piste de réflexion pour les années à venir. Cet accompagnement sera destiné aux porteurs de projets de construction d'habitation et de logement saisonnier, où la question du confort thermique en été est primordiale afin d'éviter l'installation de climatiseur. Cette action sera complémentaire aux permanences du CAUE menées dans les intercommunalités sur l'architecture et le confort thermique.

B.2. La préservation et la transmission du patrimoine architectural du Grand Site

La préservation du patrimoine bâti du Grand Site et de ses savoir-faire liés est un axe majeur pour les 6 prochaines années. La transmission de ce patrimoine est au coeur de ces actions.

B.2.1 Préserver la lauze

Aujourd'hui les toitures en lauze sont progressivement remplacées par de la tuile plate où parfois subsistent les premiers rangs de la couverture en lauze afin de conserver ce patrimoine à moindre coût. La déperdition de la lauze s'explique par : le coût, l'approvisionnement et le savoir-faire. En effet, le coût d'une toiture en lauze est 6 à 8 fois supérieur à celui d'une toiture en tuiles plates (sans compter les travaux liés à la charpente et aux murs pour supporter la toiture en lauze). L'approvisionnement en lauze est difficile en raison de la confidentialité et de la rareté des lauzières. La matière première n'est pas suffisante pour répondre à la demande. Les lauziers réalisant ces toitures sont peu nombreux. Le temps d'attente pour la réfection d'une toiture peut atteindre plusieurs années.

L'enjeu du Grand Site est de préserver ce patrimoine et ce savoir-faire. C'est un projet global et ambitieux qui passera par :
- L'identification et l'exploitation des gisements de lauze.
- Le développement de formation de lauziers.
- L'accompagnement financier des rénovations de toitures.

Rénovation d'une toiture en lauze
© J.P. Simon

B.2.2. Préserver le patrimoine vernaculaire

La grande valeur du patrimoine architectural de la vallée de la Vézère se révèle également dans l'ensemble du patrimoine vernaculaire très présent sur le Grand Site. En majorité privé, ce patrimoine est en danger faute d'entretien. Des associations locales et des communes œuvrent déjà pour préserver ce patrimoine.

L'ambition du projet à 6 ans est de :
- Référencer le patrimoine menacé.
- Valoriser, encourager et accompagner le travail des associations et des communes.
- Développer des chantiers par la mise en place d'opérations : chantiers bénévoles, chantiers écoles ; chantiers d'insertion ou autres organisations qui seront définies en fonction des projets.

Cette action est un moyen d'impliquer différents publics dans la préservation de ce patrimoine bâti et de les sensibiliser à sa valeur historique et paysagère.

SYNTHÈSE ET ENJEUX

Le futur Grand Site de France conforte les actions engagées depuis 10 ans en termes de qualification de l'architecture.
- L'accompagnement et la sensibilisation des différents publics impliqués dans l'architecture et l'urbanisme reste au cœur du projet à 6 ans à travers le Guichet Unique, des journées de formations et de sensibilisation, la création d'une boîte à outils et le développement du centre de ressources de l'EPCC-PIP.
- La lutte contre les modes architecturales et contre la standardisation des constructions est pour le Grand Site primordiale pour préserver la qualité de ses paysages remarquables.
- Les actions de préservation du patrimoine bâti, non initiées entre 2014 et 2019 sur la lauze et le patrimoine vernaculaire.
- Les réflexions sur l'enjeu de la transition énergétique intégré à cet axe architectural. Comment définir des projets dont l'aménagement permettra un confort thermique en été et en hiver avec une moindre consommation d'énergie est une des réflexions que le Grand Site souhaite lancer en 2020-2026.

Le rocher des Eyzies à Gorge d'Enfer, par Gustave Chérifel 1918 - Collections Ville de Périgueux - Musée d'art et d'archéologie Inventaire B.1695

Saint-Cirq
© A. Barroche Région Nouvelle-Aquitaine
Service de l'Inventaire

3ème PARTIE

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LA PRÉSERVATION, LA GESTION ET LA MISE EN VALEUR DU GRAND SITE VALLÉE DE LA VÉZÈRE 2020-2026

A. Restaurer, valoriser et partager les paysages singuliers de la vallée de la Vézère

B. Préserver et qualifier l'architecture, l'urbanisme et le patrimoine bâti

C. Maintenir, conforter et développer la diversité agricole et sylvicole pour des paysages ouverts et singuliers

D. Favoriser et développer un tourisme basé sur la découverte sensible du site et respectueux de l'environnement

E. Concilier la qualité des paysages, les ressources du territoire et l'appropriation des habitants pour une transition énergétique durable

C. Maintenir, conforter et développer la diversité agricole et sylvicole pour des paysages ouverts et singuliers

Les paysages sont entretenus et façonnés par les activités humaines, dont l'agriculture et la sylviculture. Les évolutions des pratiques agricoles et sylvicoles impactent le paysage tant par leur évolution que par leur abandon. L'enjeu du Grand Site est de préserver des paysages ouverts et vivants, reflet d'une dynamique locale d'occupation du sol. Le maintien de ces activités est primordial.

C.1. Conforter et valoriser l'activité agricole

C.1.1. Communication interne et externe du monde agricole

Lors des ateliers participatifs réunissant élus et agriculteurs de la Communauté de communes Vallée de l'Homme, une demande importante et partagée par l'ensemble des participants a émergé : la mise en place de groupes d'échanges interprofessionnels du monde agricole. L'objectif est de rompre l'isolement des agriculteurs et de favoriser l'émergence de projets collectifs. Ces groupes seront l'occasion d'échanger sur les difficultés rencontrées et sur les attentes et les besoins des agriculteurs du territoire. En parallèle à la communication interprofessionnelle, les participants aux ateliers ont évoqué la nécessité de sensibiliser les visiteurs et la population à leur travail, notamment en valorisant leurs actions pour la préservation de paysages. Il s'est dégagé lors de ces réunions l'expression d'un mal-être causé par la dégradation de l'image de la profession agricole. Ce sentiment est largement partagé. Le souhait est de sensibiliser visiteurs et population aux pratiques agricoles exercées en vallée Vézère et de lutter contre les préjugés.

Ateliers participatifs des élus et agriculteurs de la CDC Vallée de l'Homme sur la question de la dynamique agricole du territoire en novembre 2018 © Chambre d'agriculture 24

C.1.2. Le développement des circuits-courts pour valoriser les productions du territoire

Le Grand Site Vallée de la Vézère, souhaite pour les six prochaines années accompagner les agriculteurs dans la commercialisation de leurs productions en circuits-courts. A ce jour, une dizaine de boutiques de producteurs existent sur l'ensemble du territoire du Grand Site.
En parallèle, l'objectif est de développer la consommation des productions locales dans les restaurations collectives, certaines communes ont déjà engagé cette démarche. Le Département de la Dordogne s'est fixé une feuille de route en 2016 pour développer le « manger local dans la restauration collective ». Le Grand Site s'appuie sur cette stratégie départementale qui conforte l'action des collectivités locales.

Les objectifs de la stratégie départementale :
- **Sécuriser la production** par l'analyse des besoins en fruits et légumes à l'échelle départementale des restaurations collectives.
- **Motiver les transformateurs** : les pics des productions légumières estivales correspondent à la fermeture de la restauration scolaire. La mise en place d'ateliers de transformation tels que les légumeries semble nécessaire pour étendre la durée d'approvisionnement en circuits-courts.
- **Consolider la logistique** : Le département de la Dordogne est vaste. La production agricole y est dispersée et diversifiée. Les producteurs ne sont pas à proximité immédiate des acheteurs de la restauration collective. Pour faciliter l'approvisionnement en produits biologiques locaux sur toute la Dordogne, une association de producteurs a été créée en janvier 2018 avec une plateforme de production : Manger Bio Périgord.
- **Encourager la restauration collective** : L'introduction de produits frais et bruts locaux n'est possible que si les coûts d'achat des denrées sont maîtrisés. Cette maîtrise des coûts s'articule autour d'une meilleure technicité culinaire et d'une meilleure connaissance de l'offre des produits existants. Le Conseil départemental a recruté un cuisinier pour accompagner les agents de cuisine de toute la restauration collective dans ces nouvelles pratiques techniques. Pour trouver des produits en respectant le code des marchés publics, le Conseil départemental a adhéré à l'association nationale Agrilocal. Il met ainsi gratuitement à disposition des acheteurs un outil de dématérialisation de marchés de denrées alimentaires.
- **Accompagner les stratégies de territoire**. Le département accompagne les collectivités dans leur stratégie de dynamique agricole.

Département, intercommunalités, communes et Chambre d'agriculture œuvrent au quotidien pour tendre à cet objectif. L'enjeu des circuits courts est également central pour les programmes d'actions des PCAET.

C.2. Maintenir, accompagner et soutenir l'agriculture en vallée Vézère

Les agriculteurs présents en vallée de la Vézère sont confrontés à des problématiques nationales et européennes dépassant l'action locale. En revanche, élus et acteurs locaux se mobilisent pour soutenir les exploitations existantes et les accompagner au mieux dans le maintien et le développement de leur activité. L'enjeu est double : maintenir les agriculteurs présents et aider à l'installation de nouveaux agriculteurs.

C.2.1. Développement d'une dynamique agricole pour l'installation

• **Accompagnement à l'installation et à la transmission des exploitations**

La Chambre d'Agriculture a mis en place, en partenariat avec les intercommunalités du Périgord Noir, une action locale de la transmission des exploitations en associant les agriculteurs, les élus, la commission cantonale, la MSA et la SAFER à l'échelle de chaque communauté de communes. L'objectif est de créer des Comités Locaux d'Installation et de Transmission (CLIT) afin d'associer l'ensemble des parties prenantes pour agir au cas par cas et se donner toutes les chances de succès dans un contexte de diminution de la population agricole active.

Cette action permettra de faciliter la circulation de l'information sur le territoire en termes de ventes de terrain, de départs à la retraite ou de nouveaux arrivants. C'est un réel outil :

- De connaissance et de mise en commun de la dynamique agricole territoriale.
- De gestion locale du répertoire des candidats afin d'augmenter le nombre de mises en relation cédants/candidats (moyen efficace de réduire l'écart entre « l'exploitation idéale » recherchée par les candidats et le repreneur « parfait » attendu par les cédants).
- D'appréhension du territoire, au-delà de l'exploitation agricole recherchée : les services, les secteurs d'activités qui emploient...

L'enjeu pour le territoire est :

- d'éviter la diminution du nombre d'exploitations,
- de stabiliser voire d'augmenter le nombre de chefs d'exploitations,
- de veiller à la bonne installation des nouveaux arrivants,
- d'assurer leur pérennité.

Ces CLIT ont été mis en place en 2019 et seront développés et renforcés dans les 6 prochaines années.

• **Le foncier est la clef de voûte de la dynamique agricole.**

En effet, en vallée de la Vézère les agriculteurs sont confrontés à une difficulté : l'accessibilité au foncier. Les raisons de cet obstacle sont diverses :

- La grande fragmentation des parcellaires.
- La dispersion entre les îlots d'un même parcellaire.
- Le contraste de la valeur de l'hectare entre les vallées et les coteaux.

Les collectivités souhaitent s'emparer de cette question dans les années à venir et tenter d'améliorer la situation à travers différentes actions telles que :

- La veille foncière et l'identification des parcelles en friches qui pourront être reconquises (la CDC Vallée de l'Homme a déjà mené ce travail dans le cadre de son PLUI).
- La préemption de terres et bâtiments agricoles pour installer de nouveaux agriculteurs ou conforter une exploitation fragile.
- La mise en place d'espaces tests pour aider l'installation d'agriculteurs.

1 1-Bureau de l'Association Foncière Pastorale Le Randal accueillant deux couples d'éleveurs en décembre 2018 © A. Rassat

2 2-Troupeau de brebis des éleveurs de l'AFP Le Randal installé à Coly St Amand en avril 2019 © M. Montoulieu

3 3-Premier Comité Local d'Installation et de Transmission de la CDC Vallée de l'Homme regroupant élus, agriculteurs, SAFER, Chambre d'agriculture © Chambre d'agriculture 24

C.2.2. Une animation agricole sur le territoire

Face à l'ensemble des enjeux touchant l'agriculture en vallée de la Vézère et plus largement en Périgord Noir, la mise en place d'une animation technique spécifique à la dynamique agricole semble essentielle. Plusieurs éléments de cette action restent à définir : missions, échelle d'actions, portage, financement.

Deux feuillardiers de la vallée de la Vézère montrant le résultat final de leur travail avant l'envoi aux tonneliers © E. Phelip

C.3. Développer et valoriser la ressource bois

La ressource bois et la sylviculture étaient des sujets peu développés dans l'Opération Grand Site. Au regard des enjeux soulevés par les diagnostics des PCAET et face à la dégradation des forêts du Grand Site (les taillis de châtaigniers dépérissent), plusieurs actions seront développées.

C.3.1. La préservation et la pérennisation de l'activité de feuillardier

Le feuillard est un savoir-faire ancestral de la vallée de la Vézère qui est aujourd'hui menacé (voir page 27). Pourtant, les grands tonneliers sont à la recherche de ce produit. Les débouchés existent. Le Grand Site souhaite, en partenariat avec les acteurs du monde forestier et les feuillardiers, permettre la pérennisation de leur activité.

Pour cela, il est envisagé :
- l'identification des feuillardiers sur le territoire
- l'identification des parcelles de taillis de châtaigniers propices au feuillard
- la structuration d'une filière de feuillardier
- la structuration d'une formation de feuillardiers en partenariat avec les tonneliers

Le feuillard est une activité économique permettant d'exploiter le taillis de châtaigniers, élément marquant du paysage du Grand Site.

C.3.2. La ressource bois du territoire : quels débouchés et quels potentiels ?

Etudier les potentiels de la ressource bois du territoire pour en identifier les débouchés possibles au regard des besoins est une action importante qui sera menée dans les années à venir en lien avec les PCAET.
- L'identification des potentiels se basera sur un diagnostic forestier de la qualité des bois et de la ressource disponible.
- Une étude des débouchés de cette ressource bois sera menée afin d'identifier les besoins et demandes du territoire (filière bois-énergie et filière bois d'œuvre). De cette étude découlera un plan d'actions opérationnel.

Taillis de châtaigniers
© E. Sauzeau

C.4. Accompagner les activités dans la transition énergétique et écologique

Aujourd'hui le paysage du Grand Site est constitué d'éléments naturels qui seront modifiés dans les prochaines décennies face au dérèglement climatique. La prévision de la diminution de la ressource en eau et de l'augmentation des températures laisse présager l'adaptation de la faune et de la flore, et de fait la nécessaire évolution des pratiques humaines.
Quelles essences forestières privilégier face aux enjeux du changement climatique ? Comment adapter les pratiques agricoles à l'enjeu de la ressource en eau ? Quelles cultures agraires privilégier ? Quel paysage aurons-nous demain ? Voici les questions que les acteurs du territoire se posent.
La sensibilisation des professionnels à ces enjeux sera le cœur de l'action du projet à 6 ans. L'ambition est d'arriver à terme à une évolution des pratiques et de développer de nouvelles approches culturales et sylvicoles.

SYNTHÈSE ET ENJEUX

Le futur Grand Site de France renforcera ses actions de maintien et de dynamisation des activités agricoles et sylvicoles engagées depuis 10 ans.

Le maintien d'une agriculture dynamique sur le territoire est essentiel pour les élus et acteurs locaux. Conforter l'activité des agriculteurs existants, leur permettre de se développer et en parallèle installer de nouveaux exploitants rythmeront les actions des prochaines années.

L'agriculture est une profession en difficulté. L'ensemble des acteurs du Grand Site en sont conscients et souhaitent développer collectivement des actions qui tendront à la maintenir à partir d'une réflexion sur les difficultés de la profession.

Le Grand Site souhaite valoriser la ressource bois sur le territoire à la fois en termes de savoir-faire (le feuillard) et en termes d'énergie renouvelable. Les prochaines années permettront d'identifier les potentiels de la forêt du Grand Site et quels peuvent en être les débouchés.

La transition écologique impactera fortement les paysages du Grand Site. Quelles essences, et de fait quel paysage, aurons-nous face au dérèglement climatique ? Voici une question auquel le Grand Site souhaite sensibiliser les acteurs locaux, en lien avec les PCAET où cette question y est centrale.

Le Pas du Miroir aux Eyzies par André Saigne vers 1930 - Collections Ville de Périgueux - Musée d'art et d'archéologie. Inventaire B.2079

Randonneurs en vallée de la Vézère
© Myriam Gabiole

3ème PARTIE

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LA PRÉSERVATION, LA GESTION ET LA MISE EN VALEUR DU GRAND SITE VALLÉE DE LA VÉZÈRE 2020-2026

A. Restaurer, valoriser et partager les paysages singuliers de la vallée de la Vézère

B. Préserver et qualifier l'architecture, l'urbanisme et le patrimoine bâti

C. Maintenir, conforter et développer la diversité agricole et sylvicole pour des paysages ouverts et singuliers

D. Favoriser et développer un tourisme basé sur la découverte sensible du site et respectueux de l'environnement

E. Concilier la qualité des paysages, les ressources du territoire et l'appropriation des habitants pour une transition énergétique durable

D. Favoriser et développer un tourisme basé sur la découverte sensible du Grand Site et respectueux de l'environnement

Le poids du tourisme sur le Grand Site Vallée de la Vézère est important en terme économique et environnemental. A l'instar des enjeux identifiés dans les PCAET, l'ambition pour le projet à six ans est de renforcer le développement d'un tourisme durable et de diminuer l'impact écologique de celui-ci. Pour cela, élus et acteurs locaux envisagent les actions présentées ici.

D.1. Concilier la fréquentation du site et la préservation des qualités paysagères et environnementales

- **Mise en place d'une stratégie d'accueil et de gestion à l'échelle de la vallée pour les sites et les visiteurs**

La vallée de la Vézère bénéficie d'un important nombre de sites liés à la préhistoire accueillant du public sans pour autant que ces structures travaillent ensemble. Dans son projet d'établissement 2019-2021, une des missions du Pôle d'interprétation de la Préhistoire est de « Qualifier l'offre touristique en matière de préhistoire et de renvoyer vers les acteurs du territoire » en proposant différentes actions :

- **Conforter la mise en réseau des sites de préhistoire accueillant du public** (sites, musées, espaces de médiation et d'interprétation...) afin de créer des espaces d'échanges d'expériences et de formation mutuelle (guides, personnel d'accueil...). Ces partenariats auront notamment pour but de mettre en place des dispositifs permettant la montée en qualité du discours sur l'ensemble des sites afin de déclencher chez le visiteur l'envie de découvrir et d'explorer la thématique. A l'échelle de la vallée de la Vézère, le travail se développera en faisant appel à l'ensemble des partenaires potentiels : Etat (Musée National de la Préhistoire, Centre des Monuments Nationaux, Réunion des Musées Nationaux, Muséum National d'Histoire Naturelle), réseaux de sites privés, Semitour Périgord et sites privés indépendants. Il s'agira d'identifier les modalités de collaboration et de complémentarité destinées à structurer l'appartenance à un réseau.
- **Renforcer les collaborations avec les partenaires proches** pour mettre en place une gestion concertée de la complémentarité et la réalisation de projets communs (Musée national de Préhistoire, Lascaux - Centre international de l'art pariétal, Office du Tourisme, autres sites de la vallée de la Vézère).

D.2. Développer l'intermodalité et le tourisme sans voiture

D.2.1. Les modes de déplacements doux en vallée de la Vézère

Le projet central est la création d'une véloroute voie verte. La première tranche, longue de 25 km, reliera la véloroute voie verte de la Vallée de la Dordogne (Saint-Chamassy) aux Eyzies, en passant par les bourgs de Limeuil et du Bugue. À terme, cette itinérance permettra de rejoindre Terrasson-Lavilledieu et pourrait se poursuivre en Corrèze. Cet itinéraire est inscrit dans le schéma régional des véloroutes voies vertes de la Nouvelle-Aquitaine.
L'objectif est de proposer un itinéraire sécurisé permettant des déplacements pendulaires et de visites entre ces différents bourgs attractifs. Au regard de la topographie accidentée de la vallée, l'itinéraire de la future VéloRoute voie verte se concentrera en partie le long de la rivière, dans la plaine. Longer la rivière permet aux usagers de profiter d'un itinéraire ombragé, de ressentir le caractère de la Vézère, tout en étant confronté aux imposantes falaises. Cet itinéraire offrira une sécurité maximale. Fort d'un intérêt environnemental, paysager et patrimonial, la VéloRoute Voie Verte empruntera en majorité des chemins existants et l'aménagement portera une attention particulière aux éléments physiques et biologiques adjacents.

La VéloRoute Voie Verte reliant Les Eyzies à Saint Chamassy sera mise en service à compter de l'année 2022.

D.2.2. L'alternative à la voiture individuelle : une réflexion globale à amorcer

L'alternative stricto sensu à la voiture n'est pas envisageable. La volonté d'engager une réflexion globale au cours des prochaines années sur les alternatives à la voiture individuelle en milieu rural accessibles aux visiteurs et aux habitants est prégnant en vallée de la Vézère et plus largement en Périgord Noir, notamment dans les diagnostics des PCAET.

A ce jour, plusieurs pistes d'actions sont identifiées :
- La mise en place d'un système de covoiturage répondant à la fois aux besoins des habitants et des touristes.
- La répartition des sites de visite aux abords des départementales structurantes facilite la réflexion sur la mise en place d'une ligne de bus en période estivale. Un système de navette sera envisagé de manière expérimentale dans un premier temps puis pérennisé si l'action est concluante.

Les attentes et comportements des visiteurs évoluent. De plus en plus de touristes souhaitent venir en train en vallée de la Vézère. Le maintien des gares en vallée de la Vézère est primordial, notamment pour la ligne Périgueux-Agen, actuellement menacée. L'intermodalité depuis les gares permettra le développement du tourisme sans voiture en vallée de la Vézère.
L'ensemble de ces actions rejoint le programme d'actions des PCAET dans lesquels le tourisme et la mobilité durable sont des axes importants.

Se déplacer en vélo depuis la gare des Eyzies c'est possible © P. Le Douaron

D.3. Impliquer les professionnels et habitants dans un tourisme durable

Le positionnement du territoire vers une destination durable d'excellence ne peut se faire sans l'implication des professionnels du tourisme. La sensibilisation de ces derniers aux impacts environnementaux est primordiale.
Les offices de tourisme Vézère Périgord Noir et Lascaux Dordogne, Vallée Vézère dans le cadre de l'appel à projets régional Nouvelle Organisation Touristique des Territoires, a engagé la mise en place d'une charte environnementale pour fédérer l'ensemble des professionnels engagés dans une gestion durable de leur entreprise. La charte environnementale est constituée de critères, reprenant de manière plus simplifiée ceux de l'Ecolabel Européen ou de NF Environnement « sites de visite ».

L'enjeu de la démarche est multiple :
- Permettre à des activités non éligibles aux éco-labels (comme les canoës) d'obtenir une reconnaissance environnementale.
- Intégrer des petites structures (comme les chambres d'hôtes) pour qui la labellisation est trop coûteuse au regard de leur activité.
- Sensibiliser les visiteurs aux éco-gestes.
- Valoriser les professionnels engagés.
- Fédérer les professionnels à travers un collectif.

Cette charte est prête à être animée dans les prochaines années. Le collectif de professionnels, accompagné par les partenaires locaux (Région, Ademe, office de tourisme, intercommunalité et Grand Site) permettra l'émergence d'actions ayant pour objectif la diminution de l'impact environnemental des entreprises touristiques.

Logo de la charte environnementale Vézère

Le Camping Paradis à Saint Léon sur Vézère labellisé Ecolabel Européen et Clef verte © G. Kusters

D.4 Découvrir le Grand Site et partager l'esprit des lieux

La découverte du patrimoine du Grand Site et l'enjeu de sa préservation est un axe majeur à transmettre aux visiteurs. Les institutions valorisant la destination vallée de la Vézère doivent intégrer cette dimension dans leurs outils de communication. L'Office de Tourisme Lascaux-Dordogne, Vallée Vézère, consacre depuis quelques années un encart de son Guide Touristique à l'engagement territorial dans la démarche Grand Site ainsi que des focus sur le patrimoine naturel. L'objectif des années à venir serait de renforcer cette initiative et de la développer auprès des autres partenaires touristiques. Une communication spécifique du Grand Site devra être constituée.

Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire sera le moteur de cette sensibilisation et découverte.

LA VALLÉE DE LA VÉZÈRE,
UN TERRITOIRE PROTÉGÉ ET RECONNU

La Vallée de la Vézère dispose de milieux naturels humides, forestiers et géologiques à fort intérêt écologique, abritant des espèces protégées.

Papillon Cuivré des marais, 3 espèces de libellules 3 espèces d'insectes

Loutre et 8 espèces de poissons (saumon, lamproie...)

8 espèces de chauves-souris

Faucon Pélerin

DES RECONNAISSANCES INTERNATIONALES

La Vallée de la Vézère fait partie du bassin de la Dordogne classé par l'UNESCO au titre des Réserves mondiales de biosphère depuis juillet 2012. C'est la plus grande réserve de biosphère en France. La Vézère et la vallée des Beunes (Eyzies et alentours) sont classées « Natura 2000 ».

UNE DÉMARCHE DE LABELLISATION « GRAND SITE DE FRANCE »

Depuis 2009, la vallée de la Vézère est engagée pour obtenir le label attribué par le ministre en charge de l'Ecologie. Les acteurs s'engagent au quotidien pour faire reconnaître le territoire comme un lieu d'excellence aussi bien en matière de préservation du patrimoine et des paysages, que d'accueil des visiteurs.

ET AU MILIEU COULE
LA VÉZÈRE !

Selon ses racines étymologiques, « cours d'eau dans ma vallée creuse », la Vézère est un affluent de la Dordogne. Elle prend sa source dans le Massif Central sur le « plateau des Millevaches ». Longue de 211 kilomètres, elle traverse la Corrèze et la Dordogne, avant de rejoindre la rivière Dordogne à Limeuil.

Gb A PROTECTED, RENOWNED TERRITORY The Vézère Valley includes natural settings including wetlands, woodlands and geological environments of considerable ecological interest that harbour protected species (insects, otters, bats, peregrine falcons, and more).

INTERNATIONALLY RECOGNISED The Vézère Valley is part of the Dordogne basin which has been listed by UNESCO as a Biosphere Reserve since July of 2012. This is the largest biodiversity reserve in France. The Vézère and Beunes valleys (Les Eyzies and surrounding areas) are listed "Natura 2000" sites.

A "GRAND SITE DE FRANCE" LABELLING APPROACH Since 2009, the Vézère Valley has been involved in earning this label, granted by the ministry in charge of Ecology. On a daily basis, the area's professionals strive to have the territory recognised as an exceptional place, both in terms of protection of the patrimony and natural environments and for the reception of visitors.

A RIVER (THE VÉZÈRE) RUNS THROUGH IT The Vézère River is an affluent of the Dordogne. It springs from the "Plateau des Millevaches" in the Massif Central. It is 211 kilometres long, and it crosses through the departements of the Corrèze and Dordogne before flowing into the Dordogne River in Limeuil.

Es UN TERRITORIO PROTEGIDO Y RECONOCIDO El valle del Vézère posee medios naturales húmedos, forestales y geológicos con gran interés ecológico y que albergan especies protegidas (insectos, nutrias, murciélagos, halcones peregrinos, etc.).

RECONOCIMIENTOS INTERNACIONALES El valle del Vézère forma parte de la cuenca del Dordoña, declarada por la UNESCO como Reserva Mundial de la Biosfera desde julio de 2012. Es la mayor reserva de la biosfera de Francia. El Vézère y el valle de Les Beunes (Eyzies y alrededores) cuentan con la certificación "Natura 2000".

INICIATIVA DE CERTIFICACIÓN "GRAND SITE DE FRANCE" Desde el 2009, el valle del Vézère está inmerso en la obtención del sello otorgado por el Ministerio de Medioambiente. Los actores se comprometen a diario a reconocer el territorio como un lugar de excelencia, tanto en materia de preservación del patrimonio y los paisajes, como de acogida de los visitantes.

¡Y POR EL MEDIO CORRE EL VÉZÈRE! El Vézère es un afluente del Dordoña. Nace en el Macizo Central en la "meseta de Millevaches". Con 211 kilómetros de longitud, cruza los departamentos de Corrèze y Dordoña, antes de desembocar en el río Dordoña en Limeuil.

| 7 |

SYNTHÈSE ET ENJEUX

Le futur Grand Site de France conforte les actions engagées depuis 10 ans en terme de tourisme et renforce le positionnement de la vallée de la Vézère comme destination durable d'excellence.

Cette stratégie de positionnement s'effectuera à travers un travail partenarial fort associant professionnels du tourisme, institutions touristiques, collectivités et services de l'Etat.

La gestion de la fréquentation, la gestion environnementale des structures touristiques, les mobilités durables et la sensibilisation des visiteurs, habitants et professionnels du tourisme au patrimoine du Grand Site sont au cœur du projet 2020-2026. Ces enjeux se croisent avec ceux des PCAET, renforçant la dynamique locale.

Tendre à un tourisme respectueux de l'environnement et bénéficiant durablement à l'ensemble du territoire est l'ambition du Grand Site.

Vue matinale sur la vallée de la Vézère où serpente un nuage de brume © PIP

3ème PARTIE

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LA PRÉSERVATION, LA GESTION ET LA MISE EN VALEUR DU GRAND SITE VALLÉE DE LA VÉZÈRE 2020-2026

A. Restaurer, valoriser et partager les paysages singuliers de la vallée de la Vézère

B. Préserver et qualifier l'architecture, l'urbanisme et le patrimoine bâti

C. Maintenir, conforter et développer la diversité agricole et sylvicole pour des paysages ouverts et singuliers

D. Favoriser et développer un tourisme basé sur la découverte sensible du site et respectueux de l'environnement

E. Concilier la qualité des paysages, les ressources du territoire et l'appropriation des habitants pour une transition énergétique durable

E. Concilier la qualité des paysages, les ressources du territoire et l'appropriation des habitants pour une transition énergétique durable

Positionner un territoire engagé dans la transition énergétique a des conséquences en termes de paysages. L'enjeu du Grand Site est de veiller à la préservation de la qualité des paysages remarquables.

E.1. Accompagner les actions en faveur de la transition énergétique en les intégrant dans le paysage

Sensibilisation
Cette sensibilisation passera par la collecte d'expériences mises en place par d'autres territoires et intégrant la prise en compte du paysage dans la transition énergétique. Des voyages d'études seront également organisés.
Cadastre solaire
Les potentiels d'énergies renouvelables en vallée de la Vézère sont basés sur le solaire, le biogaz et l'hydroélectricité. Une attention particulière sera portée sur le développement d'installation photovoltaïque sur toiture et au sol. Plusieurs enjeux se croisent dans l'installation du photovoltaïque : potentiels énergétiques, impact paysager et patrimonial, valeur agronomique et environnementale du site d'implantation, proximité des réseaux de distribution. Pour permettre le développement de cette énergie la création d'un cadastre solaire partagé et intégrant l'ensemble des enjeux précités est primordial.
Concertation
La concertation et le partage d'informations à l'échelle du Grand Site entre les différents partenaires (communes, intercommunalités, services de l'Etat, opérateurs, chambres d'agriculture) sera essentielle pour le développement des énergies renouvelables (ENR) afin d'anticiper le plus tôt possible les freins à ces installations.

E.2. Favoriser la production et la consommation d'énergies renouvelables locales

Les élus du territoire souhaitent privilégier une production d'énergies renouvelables produite et consommée localement par les habitants (voir exemple de Saint Léon sur Vézère page 70). L'objectif serait de tendre à des installations d'ENR, de taille raisonnable et présentes à proximité directe des zones de consommation (grandes surfaces, zones industrielles et commerciales, bourgs...).
La sensibilisation de la population et plus largement des consommateurs sur la production d'énergies est nécessaire (prise de conscience de l'enjeu de réduction de nos consommations d'énergies et de la nécessaire évolution de nos comportements). Une énergie citoyenne est un des leviers identifiés pour les années à venir. Le Grand Site sera présent pour accompagner la mobilisation des habitants et les orienter dans leur projet.

E.3. Inciter la réduction de la consommation d'énergie

Action majeure des PCAET, la réduction de la consommation d'énergie est le premier pas vers la transition énergétique. Le changement de nos comportements est central dans la consommation notamment avec l'énergie solaire dont le pic de production se situe en journée.
Cet axe sera développé à travers les programmes d'actions des PCAET des intercommunalités. L'habitat et les pratiques quotidiennes sont centrales dans la réduction de la consommation d'énergies. Des pistes d'actions sont à ce jour évoquées comme l'aide financière à la rénovation de l'habitat, la formation des artisans en matière de confort thermique et la sensibilisation des habitants sur les écogestes quotidiens.

SYNTHÈSE ET ENJEUX

Le futur Grand Site de France intègre la transition énergétique au cœur de ses axes d'actions en répondant à la question : Quel paysage énergétique souhaitons-nous demain ?

Les concertations locales de définition des projets à six ans pour le Grand Site et les PCAET ont permis aux élus et acteurs de mener une réflexion collective.

Les six prochaines années permettront de poursuivre cette réflexion autour du paysage de demain et de développer de nouveaux outils qui permettront de répondre à cet enjeu essentiel pour le Grand Site.

4ème PARTIE

LES MODALITES DE GESTION, D'EVALUATION ET DE COMMUNICATION

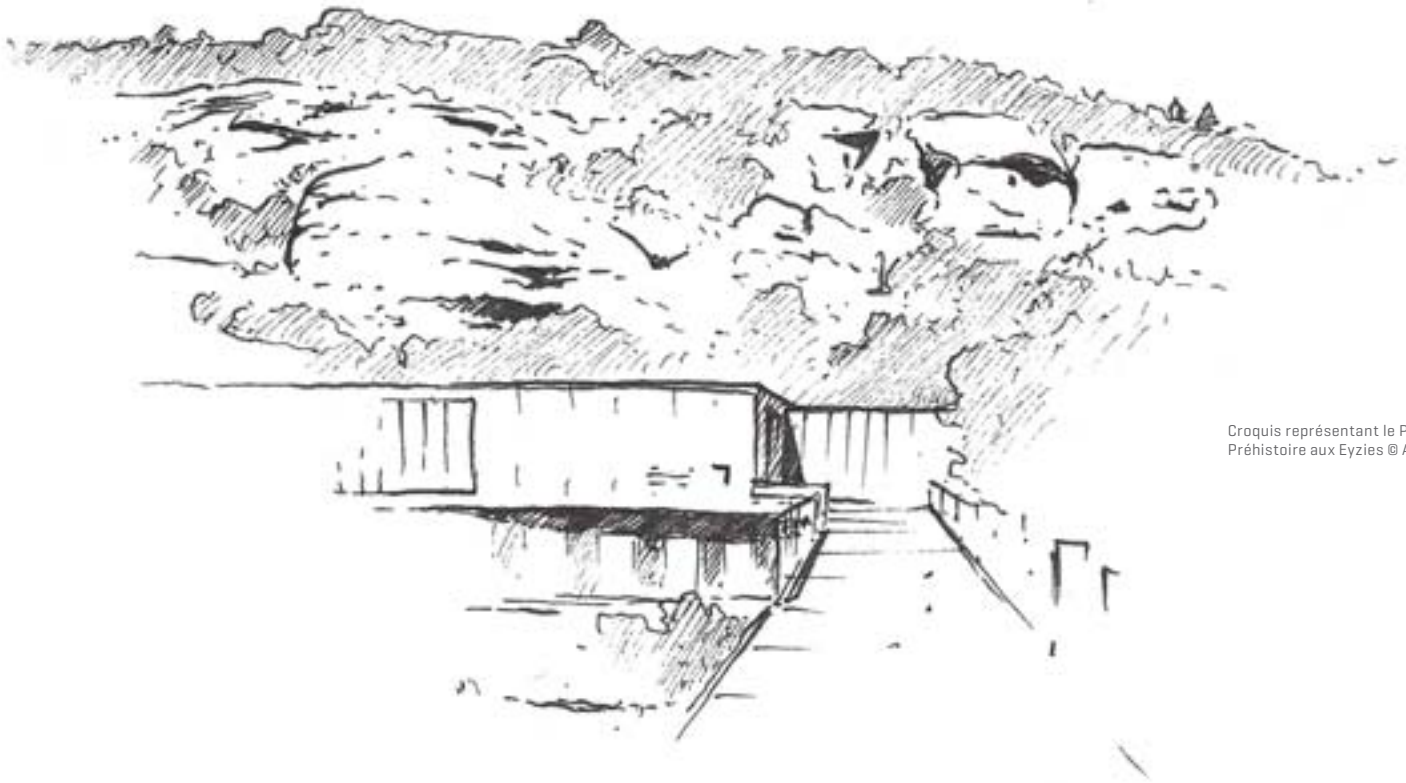

Croquis représentant le Pôle d'interprétation de la Préhistoire aux Eyzies © Alain FREYTET

A. Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire : structure porteuse du Grand Site
B. Une gestion collaborative, partenariale et coordonnée
C. Les outils de suivi et d'observation
D. Promotion du Label Grand Site de France

A. Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire : structure porteuse du Grand Site

A.1. Présentation de la structure porteuse et de ses missions

A.1.1. Une structure ancrée dans le territoire depuis 2002

Le Pôle d'interprétation de la préhistoire est une dénomination récente d'un ancien **Groupement d'Intérêt Public Culturel (GIPC)** créé en **2002** – Pôle International de la Préhistoire.
Afin de valoriser et porter vers le grand public le patrimoine exceptionnel préhistorique, le GIPC se transforme en **2010** en Etablissement Public de Coopération Culturelle. Le Centre d'accueil du Pôle International de la Préhistoire ouvre le 24 juillet 2010.
Par ses compétences et son ancrage territorial, l'EPCC-PIP est désigné en **2014** comme structure porteuse du Grand Site Vallée de la Vézère. Une première modification statutaire est opérée pour étendre ses compétences aux paysages (voir page 39).
En novembre **2018**, le Pôle International de la Préhistoire change de dénomination et de périmètre de ses partenaires fondateurs pour devenir le Pôle d'interprétation de la Préhistoire. (voir page 72).

Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire dans son environnement paysager surplombé par les falaises du bourg des Eyzies dégagées dans le cadre du Grand Site © EPCC-PIP

A.1.2. Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire

• Son ambition est de :
- Faire vivre l'Opération Grand Site Vallée de la Vézère puis le label « Grand site de France »
- Contribuer à valoriser la recherche en Préhistoire notamment en intégrant et animant les réseaux de partenariats dans ce domaine
- Développer des approches éducatives innovantes
- Proposer une offre de formation nouvelle et spécifique en lien avec son projet d'établissement
- Structurer la mise en réseau des sites de préhistoire et qualifier l'offre
- Favoriser le dialogue entre médiation scientifique et création artistique
- Mettre à disposition des ressources et des connaissances pour tous les publics
- Constituer un Centre d'interprétation traitant des relations de la Préhistoire avec son environnement et ses territoires, dans lequel la vallée de la Vézère, ses sites et son paysage sont les éléments au cœur du discours.

• Ses membres fondateurs
Les membres fondateurs de l'EPCC Pôle d'interprétation de la Préhistoire sont : le Département, l'Etat, la Région et les intercommunalités du Grand Site. Le Président de l'EPCC-PIP est M. Germinal PEIRO, Président du Conseil Départemental de la Dordogne. (voir annexe composition du CA). Trois vice-présidents sont également nommés : M. Arnaud LITTARDI, DRAC Nouvelle Aquitaine, M. Philippe DORTHE, Conseiller Régional et M. Philippe LAGARDE, Président du Conseil des Collectivités du Grand Site.

• Le centre d'accueil
Depuis 2010, le Pôle dispose d'un bâtiment d'accueil situé aux Eyzies, lauréat en 2011 du Prix architecture Midi-Pyrénées. D'une surface de 3000 m² répartis sur deux niveaux, le bâtiment constitue un centre d'interprétation offrant à des publics spécifiques et variés des dispositifs adaptés de médiation.

Le centre d'accueil offre aux visiteurs :
- Une scénographie permanente présentant une perspective globale de l'évolution humaine et l'occupation de la vallée de la Vézère par l'homme préhistorique depuis 400 000 ans.
- Une banque d'accueil où le public a accès à des conseils personnalisés sur l'offre culturelle et touristique en matière de préhistoire dans la vallée de la Vézère.
- Des espaces accueillant des expositions temporaires.
- Une médiathèque proposant la consultation sur place d'un fonds de 4500 références (ouvrages, revues, ressources audiovisuelles) et donnant accès à des ressources en ligne.
- Des espaces dédiés à la médiation et à la pédagogie, en animations encadrées ou en autonomie : Préhistolab, module de fouilles, ateliers pédagogiques, etc.
- Des salles de réunion.
- Un auditorium de 220 places accueillant conférences, colloques, projections, spectacles.

Le Pôle d'interprétation de la préhistoire est en accès libre et gratuit. Il accueille en moyenne 100 000 personnes annuellement.

A.2. Les moyens humains et financiers

A.2.1. Les moyens humains

L'équipe du Pôle d'interprétation de la Préhistoire est composée de 15 agents permanents auxquels s'ajoutent des saisonniers en saison estivale.

Chacun possède un rôle important dans la démarche Grand Site. Habitants de ce territoire ils ont choisi, par leur engagement professionnel, de transmettre leur goût de la vallée de la Vézère.

- **Le service « Accueil touristique »** composé d'agents experts et ambassadeurs de la vallée de la Vézère valorise les richesses patrimoniales du Grand Site et sensibilise les visiteurs aux valeurs paysagères.
- **Le service « Pédagogie et Animation »** conçoit et anime les ateliers et animations proposées par le Pôle. Leur sensibilisation à l'environnement et au patrimoine du Grand Site sera essentielle pour les années à venir dans le développement de l'offre de médiation « Grand site ».
- **Le service « Documentation »** gère le centre de ressources du Grand Site. La responsable assure la veille documentaire, gère les acquisitions et alimente une base de données essentielle, développant une boîte à outils documentaire du Grand Site, concernant les évolutions paysagères, l'urbanisme, le patrimoine...
- **Le service « Technique et informatique »** permet de mettre en lumière la démarche à la fois sur internet, à travers des expositions et par la captation photographique et vidéo de paysages avec le drone.
- **Le service administratif et de pilotage** permet la coordination, la création et la gestion des projets en lien avec l'ensemble de l'équipe.

Au sein du Pôle d'interprétation de la Préhistoire, une cheffe de projets est dédiée à 100% au Grand Site. Elle coordonne les projets et anime les instances de gouvernance et de concertation.
En octobre 2018, la Communauté de communes Vallée de l'Homme a recruté un agent à temps plein pour à la fois épauler la cheffe de projets de la collectivité et épauler la cheffe de projets Grand Site à l'EPCC-PIP. **Cet agent est mis à disposition à 50% aux missions du Grand Site via une convention reliant la CDC Vallée de l'Homme et le Pôle d'interprétation de la Préhistoire.**

L'équipe du Pôle d'interprétation de la Préhistoire © PIP

A.2.2. Les moyens financiers

Les moyens financiers du Grand Site sont répartis en deux budgets :

- **Le budget du Pôle d'interprétation de la Préhistoire dans lequel est intégré le fonctionnement et les missions d'interprétation.**
- **Un budget d'investissement multi-partenarial porté par différentes maîtrises d'ouvrage faisant appel à des co-financements divers.**

Le Pôle d'interprétation de la préhistoire dispose d'un budget annuel de 1 240 000 € dont la plus grande partie provient du soutien du département de la Dordogne (35 %), de l'Etat et de la région Nouvelle-Aquitaine (30 % chacun), les collectivités locales complètent ces ressources à hauteur de 5 % du total pour les dépenses liées au Grand Site.

Le Lardin © OTVPN

Savignac de Miremont
© A.Barroche Région Nouvelle Aquitaine

Limeuil
© A.Barroche
Région Nouvelle Aquitaine

Terrasson © OTVPN

Rouffignac © CCVH

Mauzens et Miremont © CCVH

Saint-Avit-de-Vialard © CCVH

Sergeac © PIP

Les Farges © CCVH

4ème PARTIE

LES MODALITES DE GESTION, D'EVALUATION ET DE COMMUNICATION

A. Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire : structure porteuse du Grand Site

B. Une gestion collaborative, partenariale et coordonnée

C. Les outils de suivi et d'observation

D. Promotion du Label Grand Site de France

Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire dans son environnement © R.Philippon

B. Une gestion collaborative, partenariale et coordonnée

B.1. Les intercommunalités, partenaires au quotidien du Grand Site

Par leurs compétences et leur proximité, les intercommunalités sont les partenaires réguliers du Grand Site. Les documents de planification intercommunaux (PLUI, PCAET, RLPI) contribuent à la préservation des paysages et à la poursuite de l'objectif de développement durable du territoire. Leurs stratégies territoriales impactent directement le Grand Site. C'est pourquoi leur implication sera renforcée dans les années à venir. La consolidation de la gouvernance permettra de répondre à cet enjeu.

B.2. La Région et le Département, soutiens du Grand Site

Par leur implication dans le Pôle d'interprétation de la Préhistoire, la Région et le Département montrent leur engagement dans le projet de territoire. Leurs stratégies respectives en termes de tourisme, économie, environnement, culture, patrimoine et agriculture viennent en appui aux actions du Grand Site.
De plus, leurs services sont impliqués dans les groupes de travail et dans les réflexions engagées dans le projet à 6 ans. Tourisme durable, circuits-courts, préservation du patrimoine, gestion foncière, filière bois et mobilités sont des exemples d'actions développées et soutenues par ces collectivités.
Rattachés au Département, le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) et le Comité Départemental du Tourisme (CDT) sont des partenaires réguliers.
L'équipe pluridisciplinaire du CAUE est une force pour le Grand Site. Le CAUE est un acteur central dans le projet à 6 ans, à la fois sur le volet paysager (interprétation du paysage), sur le volet architectural (projets architecturaux à petit budget et participation active au Guichet Unique depuis l'origine) et sur l'adaptation des constructions au changement climatique.
Le Comité départemental du tourisme (CDT) et le Comité régional du tourisme (CRT) contribuent à la promotion du territoire, à la structuration de l'offre touristique et à la connaissance de l'activité touristique sur le territoire par le biais respectivement d'un observatoire départemental et d'un observatoire régional. La sensibilisation de ces institutions aux valeurs du Grand Site est une action pour les 6 prochaines années afin de renforcer l'identité Vallée de la Vézère dans leurs outils de communication.
La Fondation du Patrimoine de la Dordogne œuvre à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine rural non protégé de la vallée de la Vézère. Ce partenariat sera renforcé sur les six prochaines années au regard des actions sur la Lauze et le patrimoine vernaculaire.

B.3. Une implication forte des services de l'Etat

Depuis son lancement, l'animation de la démarche fonctionne en relation étroite avec les services de l'Etat. Cette collaboration est la garantie de l'avancement du projet et d'un bon suivi. Lors de la phase de concertation en 2009, les Comités de Pilotages et Groupes de Travail ont été co-pilotés par les services de l'Etat et un élu du territoire.

L'Etat a fortement accompagné le territoire dans la définition de son programme d'actions. Pour exemple, le Guichet Unique, pour lequel mensuellement, Inspectrice des sites, Architecte de Bâtiments de France et DDT sont mobilisés durant une journée en vallée de la Vézère.
Lors des groupes de travail ou dans le cadre de montage de projet, les services de l'Etat ont été systématiquement associés, notamment sur les thématiques de l'architecture, de l'urbanisme, de la signalétique, des paysages et de l'environnement. Plus récemment, et dans le cadre de l'émergence de la question de la Transition Energétique, un nouveau partenariat avec l'ADEME s'est développé. Il sera renforcé dans les années à venir.

Depuis 2009, les liens entre services de l'Etat et territoire se sont donc progressivement renforcés. Au quotidien, la coopération entre l'inspectrice des sites de la DREAL et la cheffe de projets Grand Site a été constante. Ce dossier, qu'elles ont corédigé, est l'exemple parfait de ce que l'accompagnement de l'Etat auprès du territoire a permis de mener à bien.

B.4. Les Offices de Tourisme, des stratégies convergentes

A l'échelle du Grand Site, quatre offices de tourisme intercommunaux sont présents sur le territoire :

- L'Office de Tourisme Lascaux Dordogne, Vallée Vézère pour le territoire de la CDC Vallée de l'Homme.
- L'Office de Tourisme Vézère Périgord Noir pour le territoire de la CDC Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort.
- L'Office de Tourisme Sarlat Périgord pour le territoire de la CDC Sarlat Périgord Noir.
- L'Office de Tourisme Vallée Dordogne Forêt Bessède pour le territoire de la CDC Vallée Dordogne Forêt Bessède.

Conscients de la nécessité de se tourner vers un tourisme durable, les Offices de Tourisme sont engagés dans cette démarche : développement des mobilités douces, étalement des flux de visiteurs spatialement et temporellement, promotion de la randonnée, développement du lien visiteurs/habitants...

B.5. Les acteurs forestiers et agricoles : des partenariats à renforcer

- **La Chambre d'agriculture de Dordogne et l'antenne locale du Périgord noir (CRDA)** sont des acteurs centraux dans l'OGS, notamment par leur fort investissement dans la démarche Grand Site depuis 2009. Ils ont participé activement à la définition du Cahier d'orientation de gestion des sites classés et inscrits de la Vézère. En dehors de leur mission d'accompagnement, de conseils, de formation et de représentation des intérêts des exploitants agricoles, ils sont impliqués dans des projets de développement local multi-acteurs et structurants tels que le programme LEADER, l'aménagement foncier et l'urbanisme, la gestion de la biodiversité et des paysages, l'approvisionnement local en restauration collective, la transition énergétique... La Chambre d'Agriculture renforce depuis ces dernières années le conseil et l'accompagnement des collectivités locales à la définition de stratégies agricoles. **Dans les 6 prochaines années, de nouveaux partenariats seront développer** avec le monde agricole avec par exemple AgroBio24 et la Maison des Paysans.
- **Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF)** accompagne le Grand Site depuis 2009 en ayant participé activement à la définition du Cahier d'Orientations de Gestion des sites classés et inscrits. Leur connaissance fine des problématiques et des potentiels du territoire ainsi que la présence quotidienne de la technicienne forestière est un atout majeur.
- **L'Office National de Forêt (ONF)** est un acteur peu présent sur le territoire en raison de la faible concentration de forêt publique. Les collaborations ont été amorcées autour de la réserve biologique de Campagne et du plan de gestion de la forêt des Eyzies dont l'ONF est le gestionnaire. Instaurés avec la co-organisation d'une sortie lors de la Journée Internationale des Forêts, ces partenariats seront renforcés, notamment avec des actions concernant le feuillard et l'organisation d'animations.

B.6. Une gestion coordonnée de la rivière

- Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne (SMBVVD) dont le territoire d'intervention, correspondant au bassin versant de la Vézère, couvre l'intégralité du Grand Site. Le syndicat est un partenaire privilégié pour la mise en œuvre des travaux qui concernent l'espace « rivière » (berges, falaises).
- L'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (EPIDOR) a pour territoire d'action l'ensemble du bassin de la Dordogne dont la Vézère est un affluent. EPIDOR est gestionnaire du Domaine Public Fluvial (DPF). Il est également l'opérateur de la Réserve mondiale de biosphère du bassin de la Dordogne. EPIDOR porte également le contrat de destination touristique Vallée de la Dordogne. C'est un partenaire indispensable dans les actions de valorisation paysagère et de gestion de la Vézère.

• Ces deux partenaires sont également structures porteuses de sites Natura 2000 et du schéma des berges de la Vézère en cours de réalisation

B.7. Le Pays Périgord Noir

Couvrant l'intégralité du territoire du Grand Site, le Pays Périgord Noir est un acteur majeur tant pour des financements d'opérations auprès de l'Europe et de la Région que pour des stratégies structurantes. Il porte le programme LEADER 2015-2020. Le Pays est également la structure porteuse du futur Schéma de cohérence territoriale du Périgord Noir.

B.8. Le Réseau des Grands Sites de France, un accompagnateur au quotidien

A plusieurs reprises le Ministère en charge de l'Environnement et le Réseau des Grands Sites de France (RGSF) se sont rendus en vallée de la Vézère. En 2013, ce fut l'occasion d'échanger sur le périmètre du projet Grand Site et son engagement en Opération Grand Site. En 2018, l'échange a essentiellement porté sur la volonté des acteurs du territoire à candidater à la labellisation.
Le Réseau des Grands Sites de France est une force pour le Grand Site Vallée de la Vézère, il a un rôle de conseil et d'accompagnement très apprécié par les élus et techniciens du Grand Site. En 2017, lors de la réflexion sur la consolidation de la gouvernance, son expertise a permis de recentrer les débats sur la nécessaire implication des élus locaux dans le processus décisionnel.

Focus

Rencontres annuelles du RGSF organisées en vallée de la Vézère en 2015
En 2015, la vallée de la Vézère a accueilli les Rencontres annuelles du Réseau des Grands Sites de France. Environ 200 participants, présents sur 4 jours, ont pu découvrir les richesses du Grand Site Vallée de la Vézère. Moment très attendu dans le réseau, ce fut également un moment fédérateur pour les acteurs du territoire.

Germinal PEIRO, Président de l'EPCC-PIP ouvrant les 17ème rencontres du RGSF en octobre 2015
© Rémi Philippon

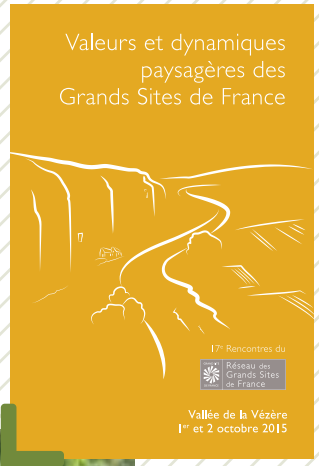

B.9. Des partenariats à développer

Le Grand Site développera de nouveaux partenariats au regard des actions qui seront engagées dans les années à venir. Peuvent être cités en exemple :
- Le partenariat avec le **Conservatoire d'Espace Naturel** pour des actions de préservation, de connaissance et de sensibilisation à la biodiversité.
- **L'ADEME et le SDE 24** sont également des partenaires émergents pour le Grand Site dans le cadre de sa réflexion sur la transition énergétique. Les collaborations seront développées dans les prochaines années.
- **L'association Interbois Périgord,** agissant pour la promotion et le développement des bois et forêt du Périgord. Interbois réunit les propriétaires et exploitants forestiers. Ce partenariat concernera notamment le développement du feuillard ainsi que la sensibilisation à la réglementation de la gestion sylvicole en vallée Vézère.

Par ailleurs, déjà associé à l'élaboration du programme d'actions de l'Opération Grand Site, le tissu associatif et professionnel, particulièrement bien développé, continuera de participer étroitement à la mise en œuvre et au suivi des actions. Peuvent être cités le Syndicat de loueurs de canoë, le Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air de Dordogne, l'association Sites en périgord (regroupant 11 sites touristiques phares de la vallée de la Vézère), l'association Pierre Angulaire et Maisons Paysannes de France. L'implication de la population locale sera à développer dans les années à venir.

Les falaises flottant
au dessus de la Vézère
© PIP

4ème PARTIE

LES MODALITES DE GESTION, D'EVALUATION ET DE COMMUNICATION

A. Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire : structure porteuse du Grand Site
B. Une gestion collaborative, partenariale et coordonnée

C. Les outils de suivi et d'observation

D. Promotion du Label Grand Site de France

C. Les outils de suivi et d'observation

C.1. Observatoire photographique des paysages

Le Grand Site a mis en place depuis 2009, **un observatoire photographique sur les actions de valorisation paysagère réalisées** : dégagement de falaises et coupe de peupliers. Chaque site possède son observatoire photographique. Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire étant équipé d'un drone, la captation photographique et vidéo des travaux et des résultats est optimale et permet d'obtenir une vision aérienne et élargie très instructive.
Le Grand Site a le projet de développer un observatoire photographique sur des thématiques de son plan d'actions : la signalétique, le grand paysage, les belvédères, les photos anciennes, évolution paysagère liée au pastoralisme ...
L'observatoire photographique porté par le Pôle d'interprétation de la Préhistoire s'appuiera sur la méthodologie du Ministère (MTES).
La population locale et le public scolaire seront associés à la réalisation de cet observatoire photographique. Des actions ciblées seront menées et restent à définir. En mai 2019, l'EPCC-PIP a lancé sur la thématique des paysages du Grand Site un concours photo destiné aux amateurs de tout âge, visiteurs ou habitants.

Focus

Un concours photo pour photographier les paysages du Grand Site
3 thèmes pour 3 photos :
- T1 : Fenêtre sur paysage : de ma maison, de ma voiture, de ma tente...
- T2 : Le paysage que je préfère
- T3 : L'impact du monde contemporain dans le paysage

Cette action permettra :
- D'associer le grand public à la démarche Grand Site
- D'appréhender le regard des photographes sur le paysage
- D'amorcer un volet de l'observatoire photographique associant les habitants

C.2. Suivi écologique

Actuellement certaines structures réalisent, indépendamment du Grand Site, des inventaires et suivis écologiques en vallée de la Vézère (ONCFS, CEN, CBNSA...). L'ambition est de devenir prescripteur en matière d'inventaires et suivi écologiques et de bénéficier de l'expertise des partenaires précités.
Ce souhait est conforté par la création de la Maison Numérique de la Biodiversité du département de la Dordogne. Il s'agit d'un outil d'analyse de la biodiversité au profit des collectivités et des citoyens. Basée sur trois fondamentaux (l'innovation technologique, la démocratie participative et la gouvernance ascendante), elle accompagne les territoires sur ce sujet et toutes autres thématiques adjacentes. Deux domaines d'actions sont plébiscités : une ingénierie auprès des collectivités et un volet pédagogique pour les citoyens. L'animation est portée par l'Agence Technique Départementale, le CAUE et les services environnement du Département.
Le suivi écologique sera également poursuivi sur les sites de dégagements de falaises et de coupes de peupliers. Suite aux opérations de dégagement de falaises menées aux Eyzies, une station de clypéole au pied de la falaise est visible et a été observé le retour du faucon pèlerin dans les trous de guetteurs présents sur cette falaise.

La Beune, zone humide remarquable et protégée pour sa richesse écologique et patrimoniale © PIP

Clypéole © CBNSA

C.3. Observation de la fréquentation

Le besoin de conciliation de l'afflux estival avec la préservation des lieux, des paysages remarquables et du bien-être des habitants est important. Le groupe de travail tourisme qui s'est réuni pour réfléchir à la question a estimé qu'une étude de fréquentation n'était pas nécessaire. Les résultats ne sont pas toujours très fiables, et le territoire ne connaît pas de sur-fréquentation notable, quelques points noirs existent sur trois semaines dans l'année. Il est apparu plus intéressant aux participants de réfléchir à la notion de sur-fréquentation en étudiant les capacités du territoire et des habitants à supporter cet afflux de visiteurs.
Les partenaires (Comité Départemental du Tourisme, Comité Régional du Tourisme, Office de Tourisme, Sites de visites) disposent d'un certain nombre de données et d'études qui pourraient être capitalisées dans un observatoire de la fréquentation. Cet outil sera développé dans les prochaines années. L'analyse de ces chiffres, donnera des pistes pour étudier les comportements des touristes et la répartition spatiale et temporelle des visiteurs sur le territoire.

Le Cingle de la Vézère à Tursac
au coeur du site classé
© OTLDVV

4ème PARTIE

LES MODALITES DE GESTION, D'EVALUATION ET DE COMMUNICATION

A. Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire : structure porteuse du Grand Site
B. Une gestion collaborative, partenariale et coordonnée
C. Les outils de suivi et d'observation

D. Promotion du Label Grand Site de France

D. Promotion du Label Grand Site de France

D.1. Outils de communication web et papier pour le grand public

Depuis le lancement de la démarche d'Opération Grand Site, la communication vers le grand public n'a été que très peu développée. Les outils de communication existants aujourd'hui sont :
- le site internet du Pôle d'interprétation de la Préhistoire,
- des articles sur les sites internet des Communautés de communes,
- des articles dans les bulletins communaux ou intercommunaux,
- un encart dans le Guide Touristique de l'Office de Tourisme Lascaux-Dordogne Vallée Vézère,
- la diffusion en Office de tourisme et au Pôle d'interprétation de la préhistoire du dépliant du RGSF,
- le compte Facebook du Pôle d'interprétation de la préhistoire et le compte Instagram du Grand Site,
- organisation d'évènements lors des fêtes nationales ou européennes.

La volonté pour les années à venir est de développer une communication pour les visiteurs et les habitants par :
- la création d'une exposition au Pôle d'interprétation de la Préhistoire présentant le patrimoine et la démarche Grand Site,
- la création d'un dépliant pour sensibiliser à l'enjeu de préservation de l'environnement de la vallée qui sera diffusé largement (notamment en office de tourisme),
- la création d'un dépliant pour présenter les actions et projets du Grand Site qui sera diffusé largement (notamment en office de tourisme),
- la restructuration du site internet du Pôle d'interprétation de la Préhistoire pour valoriser les thématiques du Grand Site,
- une communication basée sur l'image et la vidéo avec la diffusion de portraits du Grand Site (habitants, professionnels, élus),
- la mise en place d'une page Facebook Grand Site pour toucher la population et les visiteurs,
- la pose des panneaux « Grand Site de France » respectant le schéma directeur signalétique de la vallée de la Vézère,
- le maintien d'une relation étroite avec le réseau de presse locale et nationale,
- la refonte du dépliant du Guichet Unique,
- l'organisation d'évènements lors des fêtes nationales ou européennes.

Par son positionnement à moyen terme comme Maison de la Préhistoire et du Grand Site, le Pôle d'interprétation de la Préhistoire révèlera par ses outils de scénographie, ses ateliers, ses animations, ses conférences et de manière plus générale, par sa stratégie de développement, le lien entre la préhistoire et les paysages de la vallée de la Vézère.

D.2. Outils de communication web et papier institutionnels

Le Grand Site souhaite renforcer la communication auprès de ses partenaires pour permettre à la dynamique de projet de se pérenniser en les informant régulièrement des avancées et des projets menés par le Grand Site. En effet, quelques lettres d'informations ont été réalisées au début de l'Opération Grand Site, mais face au manque de temps cette initiative n'a pas été reconduite. Le renfort de l'animation Grand Site depuis octobre 2018 a permis l'émergence de plusieurs projets :
- Création d'une lettre d'informations
- Création d'un document bilan de l'Opération Grand Site
- Création d'un groupe Facebook réservé aux élus et partenaires
- Un espace sur le site internet du Pôle d'interprétation de la Préhistoire dédié aux partenaires.

Récapitulatif du programme d'actions 2020-2026

Axe 1 RESTAURER, VALORISER ET PARTAGER LES PAYSAGES SINGULIERS DE LA VALLÉE DE LA VÉZÈRE

01.1 Restaurer les points de vue sur les paysages emblématiques

Action 1.1.1 Mise en valeur paysagère des falaises emblématiques : programmation triennale et mise en place d'une stratégie d'intervention

Action 1.1.2 Mise en valeur paysagère de la rivière à travers notamment le schéma et la gestion des berges

01.2 Favoriser la découverte de l'esprit des lieux et conserver les valeurs intrinsèques des paysages remarquables

Action 1.2.1 Coordination des démarches patrimoniales majeures du territoire : le Grand Site et le Bien UNESCO

Action 1.2.2 Réalisation d'un schéma d'interprétation et de découverte de la vallée (lien entre les belvédères, percées visuelles sur la rivière, chemin d'interprétation, valorisation des falaises)

Action 1.2.3 Mise en place d'animations, d'ateliers et de médiation sur le patrimoine du Grand Site

01.3 Connaitre et préserver les milieux naturels et les espèces remarquables

Action 1.3.1 Suivi scientifique et inventaire de milieux et d'espèces emblématiques

Action 1.3.2 Mise en place d'une gestion adaptée au travers des DOCOB Natura 2000, ENS, contrats avec le CEN, Réserve Biologique de Campagne ...

Axe 2 PRÉSERVER ET QUALIFIER L'ARCHITECTURE, L'URBANISME ET LE PATRIMOINE BATI

02.1 Qualifier et accompagner les projets d'aujourd'hui et de demain

Action 2.1.1 Accompagnement des porteurs de projet par la poursuite du Guichet Unique

Action 2.1.2 Développement du centre de ressources patrimonial, architectural, urbansime et paysager du PIP (matériauthèque virtuelle, boîte à outils, documentation...)

Action 2.1.3 Mise en place de cycle de formation pour les professionnels, services instructeurs, pétitionnaires, élus, secrétaires de mairie

Action 2.1.4 Prise en compte de la qualité architecturale et paysagère dans les règlements des PLUI

Action 2.1.5 Réflexion sur des projets architecturaux à petit budget, économes en énergie et intégrés au paysages

Action 2.1.6 Sensibilisation aux notions d'insertion paysagère et de confort thermique

02.2 Préserver et transmettre le patrimoine architectural de la vallée

Action 2.2.1 Mise en place d'un programme de préservation de la Lauze

Action 2.2.2 Mise en place d'un plan de préservation du patrimoine vernaculaire (terrestre et fluvial)

Action 2.2.3 Poursuite de l'inventaire du patrimoine bâti et valorisation des connaissances

Axe 3 MAINTENIR, CONFORTER ET DÉVELOPPER LA DIVERSITÉ AGRICOLE ET SYLVICOLE POUR DES PAYSAGES OUVERTS ET SINGULIERS

03.1 Conforter et valoriser l'activité agricole

Action 3.1.1 Sensibilisation et communication sur l'activité agricole à destination des visiteurs et habitants

Action 3.1.2 Mise en place d'un groupe d'échanges internes au monde agricole

Action 3.1.3 Accompagnement de la commercialisation et de l'approvisionnement en circuit court via notamment les plateformes départementales

03.2 Maintenir, accompagner et soutenir l'agriculture en vallée Vézère

Action 3.2.1 Mise en place d'un dispositif d'accompagnement à l'agroécologie sur le territoire du Grand Site dans le cadre des fonds européens 2020-2026

Action 3.2.2 Consolidation et poursuite d'une dynamique agricole pour l'installation (gestion/veille foncière, installation/transmission, espaces tests)

Action 3.2.3 Poursuite du développement de l'activité pastorale en vallée de la Vézère

Action 3.2.4 Mise en place d'une animation agricole sur le territoire

03.3 Développer et valoriser la ressource bois

Action 3.3.1 Lancement d'un plan de préservation et de pérennisation de l'activité de feuillardier

Action 3.3.2 Mise en place d'une étude des potentiels et des débouchés de la ressource bois du territoire

Action 3.3.3 Développement de l'exemplarité des collectivités dans l'utilisation de la ressource bois locale

Action 3.3.4 Poursuite et pérennisation de l'animation forestière sur le territoire

03.4 Accompagner les activités dans la transition énergétique et écologique

Action 3.4.1 Sensibilisation et accompagnement des professionnels face au changement climatique (réflexions sur : la ressource en eau, l'adaptation des essences, les nouvelles techniques culturales)

Axe 4 FAVORISER ET DÉVELOPPER UN TOURISME BASÉ SUR LA DÉCOUVERTE SENSIBLE DU SITE ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

04.1 Concilier la fréquentation du site et la préservation des qualités paysagères et environnementales

Action 4.1.1 Mise en place d'une stratégie d'accueil et de gestion à l'échelle de la vallée pour les sites et les visiteurs

Action 4.1.2 Installation d'une signalétique cohérente et amélioration du guidage du visiteur sur le territoire

Action 4.1.3 Connaissance de la fréquentation et réflexion sur la diffusion des flux de visiteurs sur l'ensemble du territoire et tout au long de l'année

04.2 Développer l'intermodalité et le tourisme sans voiture

Action 4.2.1 Développement et valorisation des modes de déplacements doux (vélo route voie verte, circuits pédestre et cyclo...)

Action 4.2.2 Développement de l'intermodalité et des déplacements alternatifs à la voiture individuelle à l'échelle du territoire (notamment depuis les gares)

04.3 Impliquer les professionnels et habitants dans un tourisme durable

Action 4.3.1 Accompagnement des professionnels du tourisme vers une gestion durable de leurs structures (charte environnementale, gestion des déchets, ENR)

Action 4.3.2 Développement de l'accessibilité à tous de l'offre touristique

Action 4.3.3 Faire des professionnels du tourisme et des habitants des ambassadeurs du territoire

04.4 Découvrir le Grand Site et partager l'esprit des lieux

Action 4.4.1 Valorisation du territoire et de l'esprit des lieux par les institutions touristiques (PIP, Offices de Tourisme, CDT, CRT...)

Action 4.4.2 Organisation d'un évènement spécifique au patrimoine de la vallée

Action 4.2.3 Mise en place d'animations, d'ateliers et de médiation sur le patrimoine du Grand Site à destination des visiteurs

Axe 5 CONCILIER LA QUALITÉ DES PAYSAGES, LES RESSOURCES DU TERRITOIRE ET L'APPROPRIATION DES HABITANTS POUR UNE TRANSITION ÉNERGETIQUE DURABLE

05.1 Accompagner les actions en faveur de la transition énergétique en les intégrant dans le paysage

Action 5.1.1 Sensibilisation des acteurs du territoire par la collecte de retours d'expériences et de voyages d'études

Action 5.1.2 Accompagnement pour la prise en compte du paysage dans les actions identifiées dans les PCAET en cours sur le territoire

Action 5.1.3 Définition d'un cadastre solaire partagé et intégrant les perspectives paysagères

05.2 Favoriser la production et la consommation d'énergies renouvelables locales

Action 5.2.1 Accompagnement des projets de production d'ENR coopératif et citoyen intégré au paysage

0 5.3 Inciter la réduction de la consommation d'énergie

Action 5.3.1 Promotion de la sobriété énergétique

Action 5.3.2 Sensibilisation pédagogique et participative sur les consommations et les choix énergétiques

Axe 6 RENFORCER LE PARTAGE ET LA TRANSMISSION DU PROJET DE TERRITOIRE GRAND SITE DE FRANCE

06.1 Fédérer élus, techniciens et partenaires autour du projet de territoire

Action 6.1.1 Consolidation des instances de gouvernance

Action 6.1.2 Diffusion de la culture commune et des enjeux du Grand Site auprès des structures maîtres d'ouvrage et partenaires

06.2 Communiquer auprès des acteurs, partenaires, élus et grand public impliqués dans la démarche

Action 6.2.1 Développement d'outils de communication (site internet, lettre info, conférences)

Action 6.2.2 Organisation d'évènements et journées thématiques pour sensibiliser, former et fédérer

06.3 Renforcer le positionnement du Pôle d'interprétation de la Préhistoire comme catalyseur de la démarche Grand Site

Action 6.3.1 Renouvellement de la scénographie du centre d'accueil PIP intégrant la dimension paysagère et patrimoniale du Grand Site

Action 6.3.2 Mise en place d'un programme de médiation constitué d'ateliers et d'actions participatives à destination des habitants et des visiteurs

Action 6.3.3 Mise en place d'un programme éducatif sur le patrimoine bâti, naturel et paysager du Grand Site à destination des scolaires et professeurs

Action 6.3.4 Mise en place d'un Observatoire Photographique des Paysages

CONCLUSION GÉNÉRALE :

Les acteurs de la vallée de la Vézère se sont mobilisés collectivement depuis dix ans pour la préservation de son patrimoine paysager, naturel et culturel. L'Opération Grand Site officiellement lancée en 2014 a été une première étape importante pour le territoire. Cette démarche entreprise pour la préservation des paysages a été couronnée de succès et présente aujourd'hui un bilan opérationnel qualitatif, fruit de la convergence du travail collectif des partenaires autour d'un projet fédérateur.

Durant les cinq années de l'Opération Grand Site le territoire s'est structuré autour de ce projet collectif. Les partenariats se sont renforcés et la « culture Grand Site » s'est diffusée. La pluralité des thématiques abordées dans l'OGS est une force. Elle permet d'agir sur l'ensemble des composantes du paysage (architecture, urbanisme, éléments paysages, préhistoire et histoire, tourisme, agriculture, forêt, environnement) et ainsi préserver le grand paysage exceptionnel de la Vézère.

L'Opération Grand Site n'est qu'une première étape pour le territoire. De nombreux enjeux restent à atteindre.

Ainsi, **la gouvernance** mise en place au cours de l'année 2018 devra être, dans les années à venir, pleinement opérationnelle afin de pérenniser l'implication des acteurs du territoire.

Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire se prépare à moyen terme à devenir la **Maison de la Préhistoire et du Grand Site** valorisant ainsi l'ensemble des patrimoines exceptionnels que recèle la vallée de la Vézère. Ce centre d'accueil sera le haut lieu de la sensibilisation du public à la richesse paysagère, environnementale et culturelle du Grand Site.

La communication auprès de tous les publics reste à développer pour permettre l'appropriation par tous des enjeux du Grand Site.

La complémentarité des démarches UNESCO/Grand Site est un atout indéniable pour la bonne gestion du patrimoine préhistorique de la Vézère et de son paysage.

Enfin, la question de **la transition énergétique dans des paysages remarquables** est une préoccupation émergente, au cœur des discussions actuelles.

Conscients du chemin parcouru et de celui qui leur reste à mener, et après des années d'actions partenariales plaçant les paysages au cœur des enjeux locaux, les acteurs de la vallée de la Vézère sont fiers de candidater au label Grand Site de France. **Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire, les collectivités locales et l'ensemble des partenaires s'engagent, par ce présent dossier, à préserver collectivement l'esprit des lieux du futur Grand Site de France Vallée de la Vézère.**

Enfin, les derniers mots de ce dossier seront ceux de François Augiéras, l'écrivain qui a tant aimé ces lieux :

> *« Le silence endormi des forêts permet d'entendre le murmure de la Vézère. Pas un aboi de chien, seulement ce chant de la rivière, depuis des millénaires, un long bruit frais venu de très loin sous les roches, depuis toujours, depuis le commencement de la terre, de l'homme. »*
> *François Augiéras. Une enfance au temps du Maréchal et de multiples aventures. 1968*

La Chapelle-Aubareil © CCVH

St-Félix de Reilhac et Mortemart © CCVH

Audrix © Myriam G.

Aubas © CCVH

Marquay © Penngraphics

Plazac © CCVH

St-André-Allas - Cabanes du Breuil

Meyrals © Mairie

Tamniès
© MP Servantie

5ème PARTIE

ANNEXES

1. Délibération de l'EPCC Pôle d'interprétation de la Préhistoire validant le projet du dossier de labellisation Grand Site de France
2. Carte - Situation du Grand Site Vallée de la Vézère dans le contexte national, régional, départemental et intercommunal
3. Carte - Les principes de définition du périmètre du Grand Site Vallée de la Vézère
4. Carte - La population communale du Grand Site Vallée de la Vézère en 2018
5. Carte - Le territoire du Grand Site Vallée de la Vézère, le site classé et le site inscrit
6. Carte - Dispositifs réglementaires de protection et d'inventaire des milieux naturels du Grand Site Vallée de la Vézère
7. Carte - Bien UNESCO et protection réglementaire du patrimoine archéologique du Grand Site Vallée de la Vézère
8. Carte - Dispositifs réglementaires de protection du patrimoine bâti et du paysage du Grand Site Vallée de la Vézère
9. Carte - Occupation du sol du Grand Site Vallée de la Vézère
10. Carte - Les principaux sites touristiques de la Vallée de la Vézère
11. Carte - Localisation des Associations Foncières Pastorales du Grand Site Vallée de la Vézère
12. Tableau de synthèse du programme d'actions du Grand Site Vallée de la Vézère 2020-2026 : maîtres d'ouvrages pressentis, calendrier, coût estimatif, partenaires financiers et techniques envisagés
13. Composition du Conseil d'Administration du Pôle d'interprétation de la Préhistoire
14. Schéma de gouvernance du Grand Site Vallée de la Vézère et composition des instances
15. Liste des 15 sites constituant le Bien inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO
16. Liste des sigles présents dans le dossier
17. Ressources – Sitographies et conseils de lecture

1. Délibération de l'EPCC Pôle d'interprétation de la Préhistoire validant le projet du dossier de labellisation Grand Site de France

PIP

PÔLE
D'INTERPRÉTATION
DE LA PRÉHISTOIRE

Nb de membres en exercice : **24**
Nb de membres présents : 18
Nb de suffrages exprimés : 18
Date de convocation : **29/03/2019**

Extrait du registre des délibérations de l'EPCC PIP
DELIBERATION n°2019 - 06

VALIDATION DU PROJET DE DOSSIER DE LABELLISATION DU GRAND SITE DE FRANCE

L'an deux mille dix-neuf, le trente avril, le Conseil d'Administration de l'EPCC PIP, légalement convoqué, s'est réuni au Pôle d'interprétation de la Préhistoire aux Eyzies, sous la présidence de Monsieur Germinal PEIRO, Président.

- Vu la loi n°2002-6 du 4 Janvier 2002, relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle.
- Vu le décret n°2002-1172 du 11 Septembre 2002 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 2006-723 du 22 Juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 Janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,
- Vu l'arrêté en date du 29 Décembre 2009, créant l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) PIP à compter du 01 Janvier 2010, avec transfert des personnels et des biens du GIPC.
- Vu la délibération 2018-022 du 24 mai 2018 approuvant les nouveaux statuts de l'EPCC PIP.
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 novembre 2018 approuvant la modification des statuts,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après avoir pris connaissance du contenu du Projet de dossier de labellisation du Grand Site,

Après en avoir délibéré, **autorise** le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait à Les Eyzies, le 30 avril 2019

Nb de voix pour : 18
Nb de voix contre : 0
Abstentions : 0

Germinal PEIRO
Président du Conseil d'Administration

2

Situation du Grand Site Vallée de la Vézère dans le contexte national, régional , départementale et intercommunal

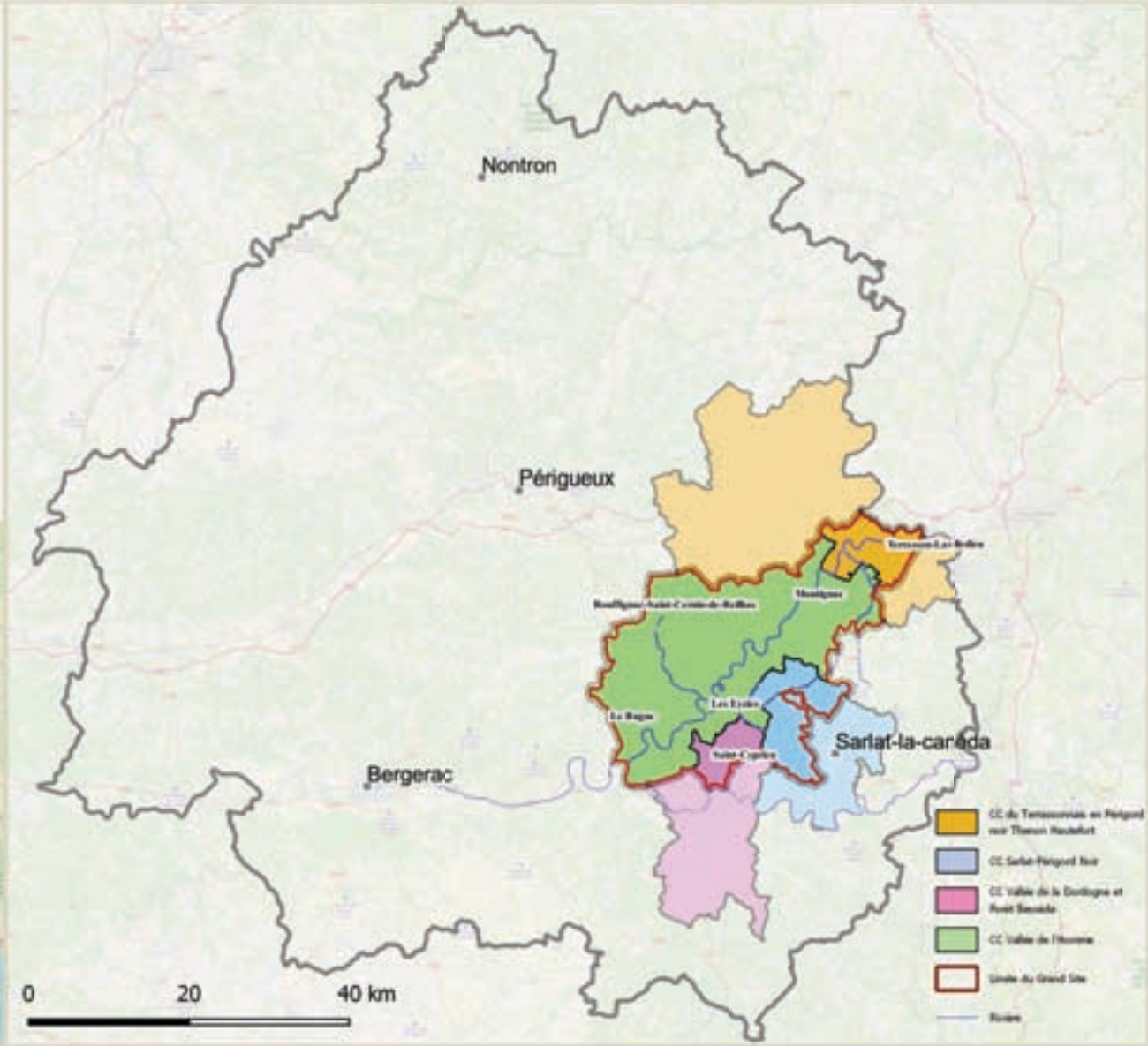

Auteur: ATD24

Source: Limites administratifs IGN GEOFLA, Fond OSM

Date: 28/02/2019

3

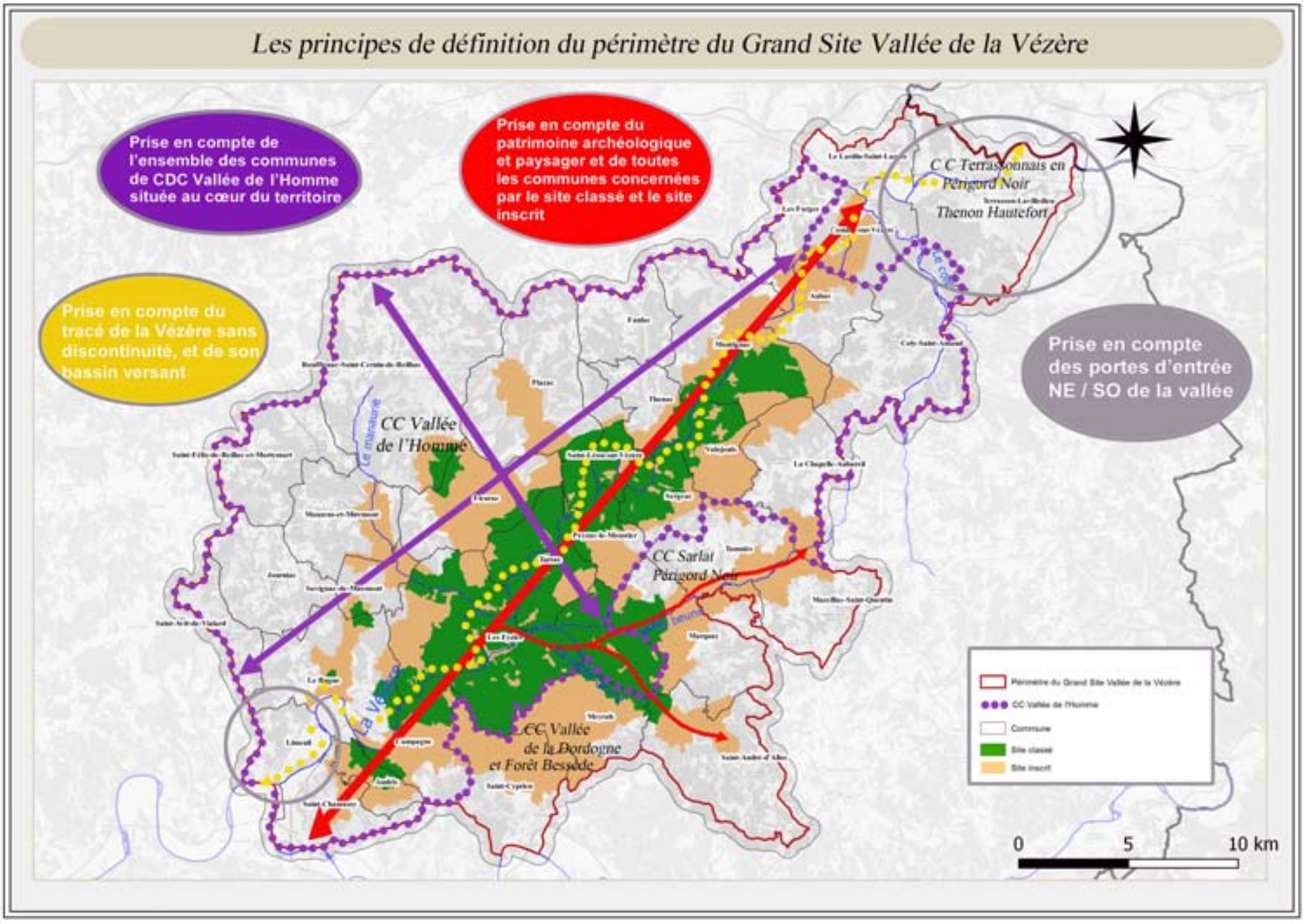
Les principes de définition du périmètre du Grand Site Vallée de la Vézère
Prise en compte de l'ensemble des communes de CDC Vallée de l'Homme située au cœur du territoire
Prise en compte du patrimoine archéologique et paysager et de toutes les communes concernées par le site classé et le site inscrit
Prise en compte du tracé de la Vézère sans discontinuité, et de son bassin versant
Prise en compte des portes d'entrée NE / SO de la vallée
CC Terrassonnais en Périgord Noir
Thenon Hautefort
CC Vallée de l'Homme
CC Sarlat Périgord Noir
CC Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède
Périmètre du Grand Site Vallée de la Vézère
CC Vallée de l'Homme
Commune
Site classé
Site inscrit
0
5
10 km

4

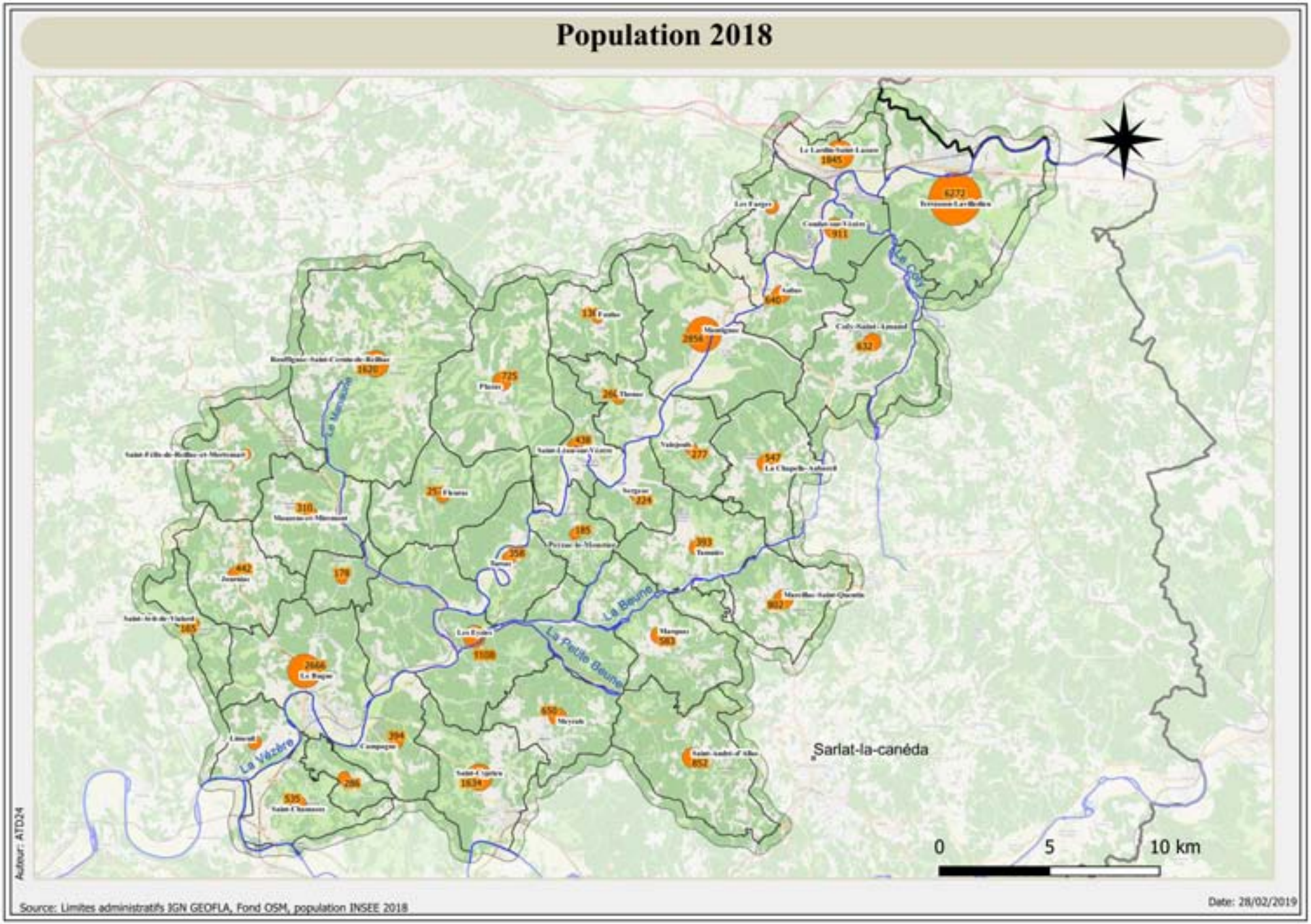
Population 2018
La Dordogne
La Cère
La Vézère
La Beune
La Petite Beune
Sarlat-la-canéda
0
5
10 km
Auteur: ATD24
Source: Limites administratifs IGN GEOFLA, Fond OSM, population INSEE 2018
Date: 28/02/2019

5

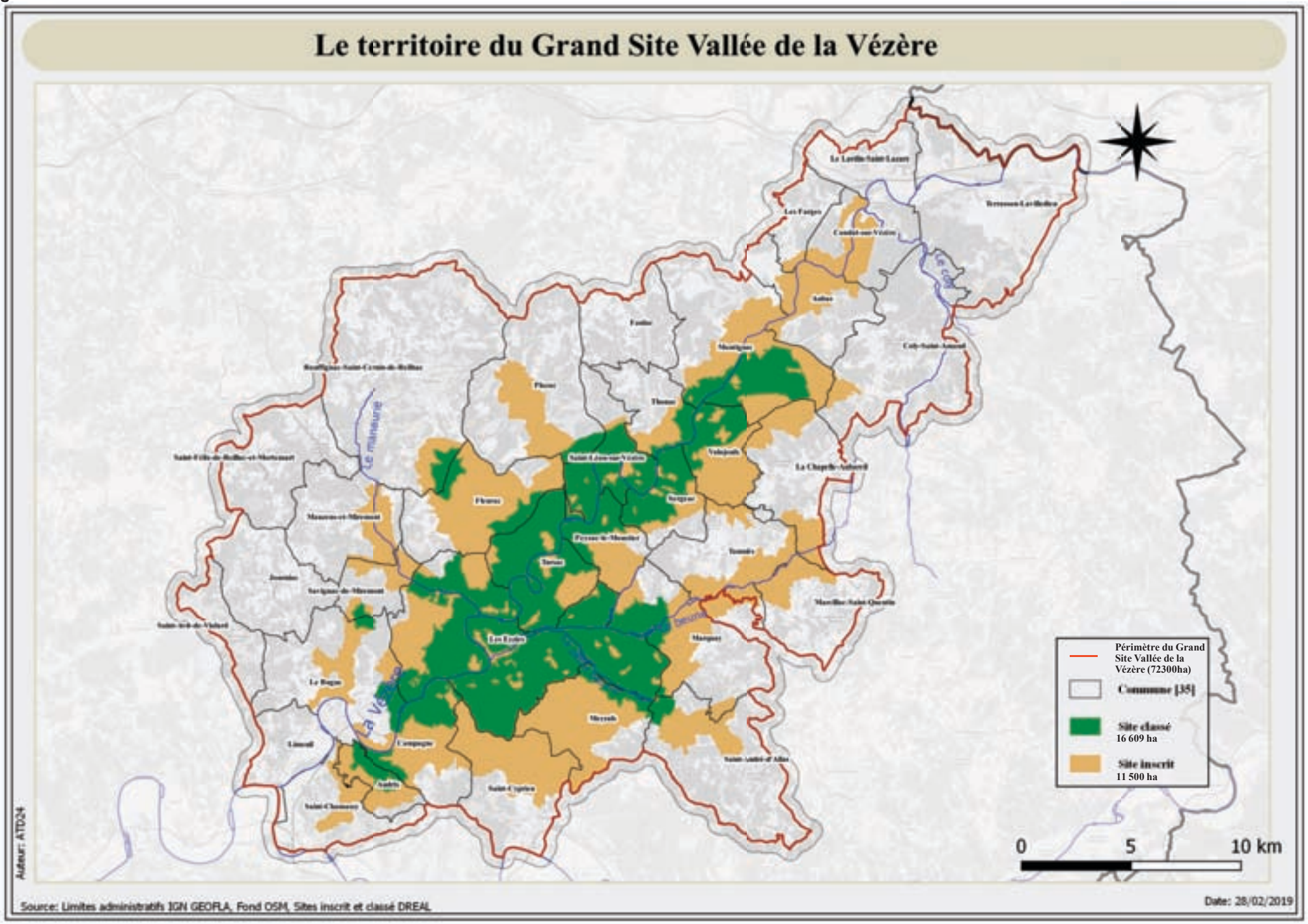
Le territoire du Grand Site Vallée de la Vézère
Périmètre du Grand Site Vallée de la Vézère (72300ha)
Commune [35]
Site classé
16 609 ha
Site inscrit
11 500 ha
0
5
10 km
Auteur: ATD24
Source: Limites administratifs IGN GEOFLA, Fond OSM, Sites inscrit et classé DREAL
Date: 28/02/2019

6

Dispositifs réglementaires de protection et d'inventaire des milieux naturels du Grand Site Vallée de la Vézère

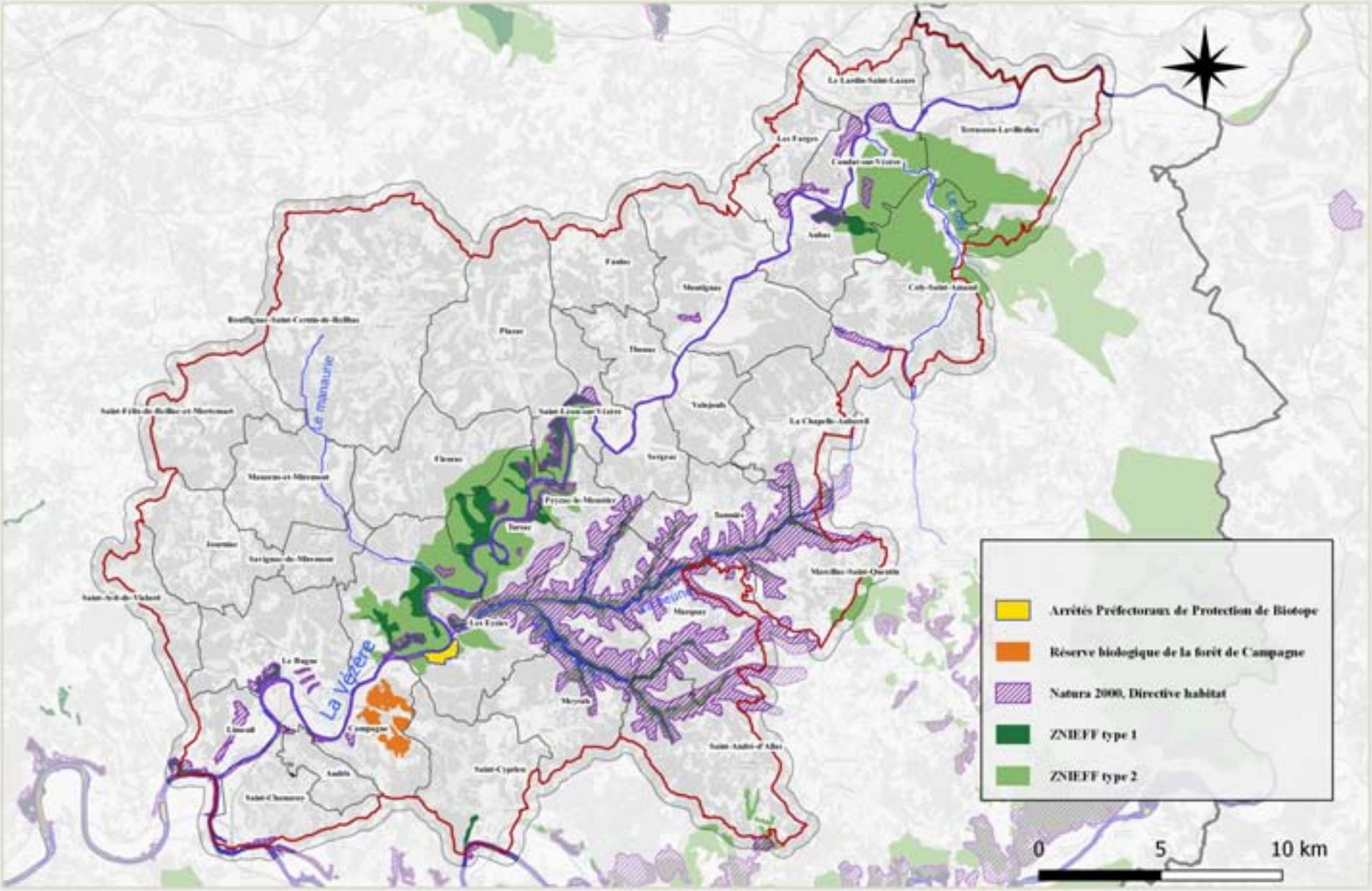

Source: Limites administratifs IGN GEOFLA, Fond OSM,Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope / Natura 2000 / ZNIEFF DREAL, Foret ONF

Date: 28/02/2019

Auteur: ATD24

7

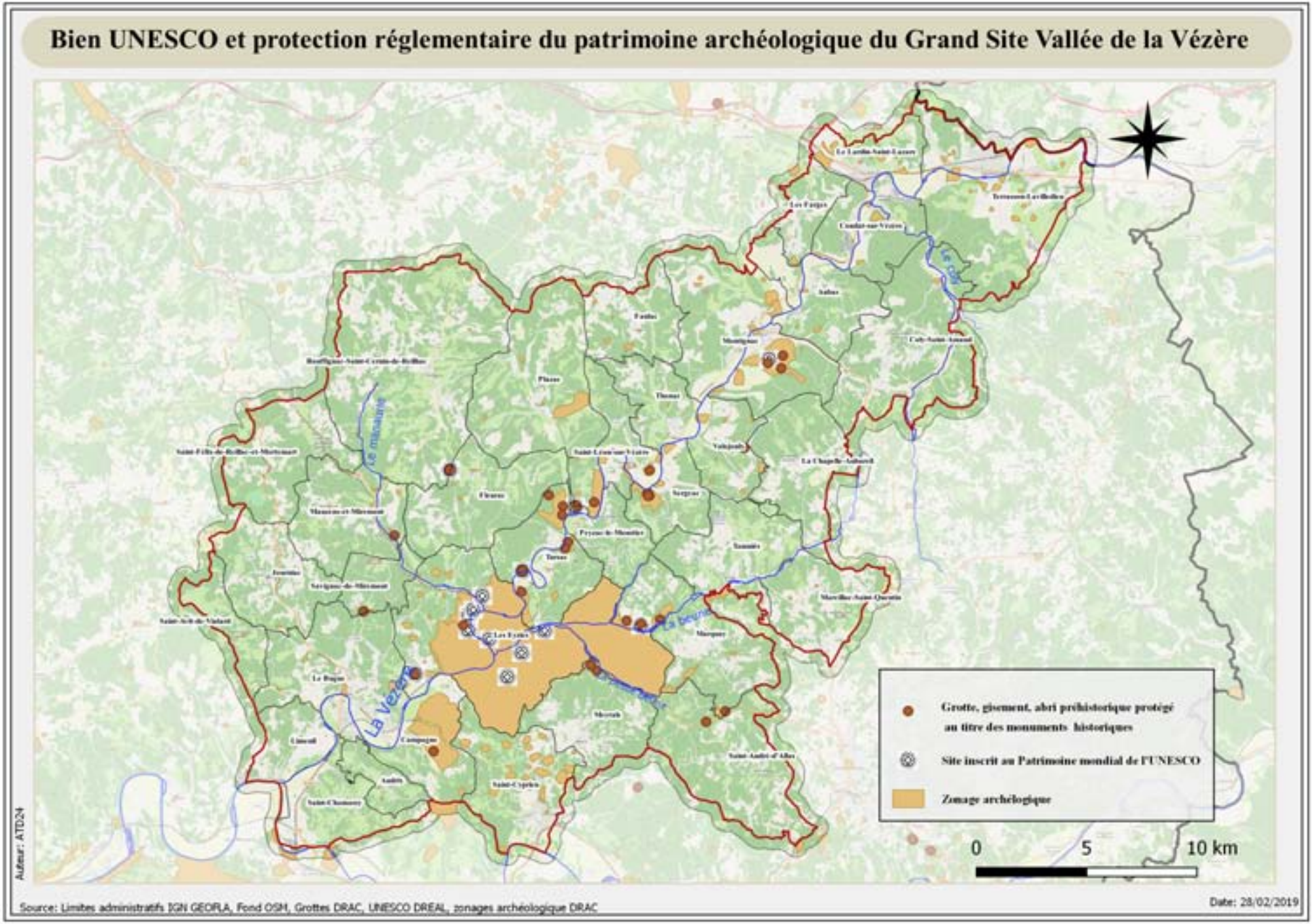
Bien UNESCO et protection réglementaire du patrimoine archéologique du Grand Site Vallée de la Vézère
La Vézère
Grotte, gisement, abri préhistorique protégé au titre des monuments historiques
Site inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO
Zonage archéologique
0
5
10 km
Auteur: ATD24
Source: Limites administratifs IGN GEORLA, Fond OSM, Grottes DRAC, UNESCO DREAL, zonages archéologique DRAC
Date: 28/02/2019

8

Dispositifs réglementaires de protection du patrimoine bâti et du paysage du Grand Site Vallée de la Vézère

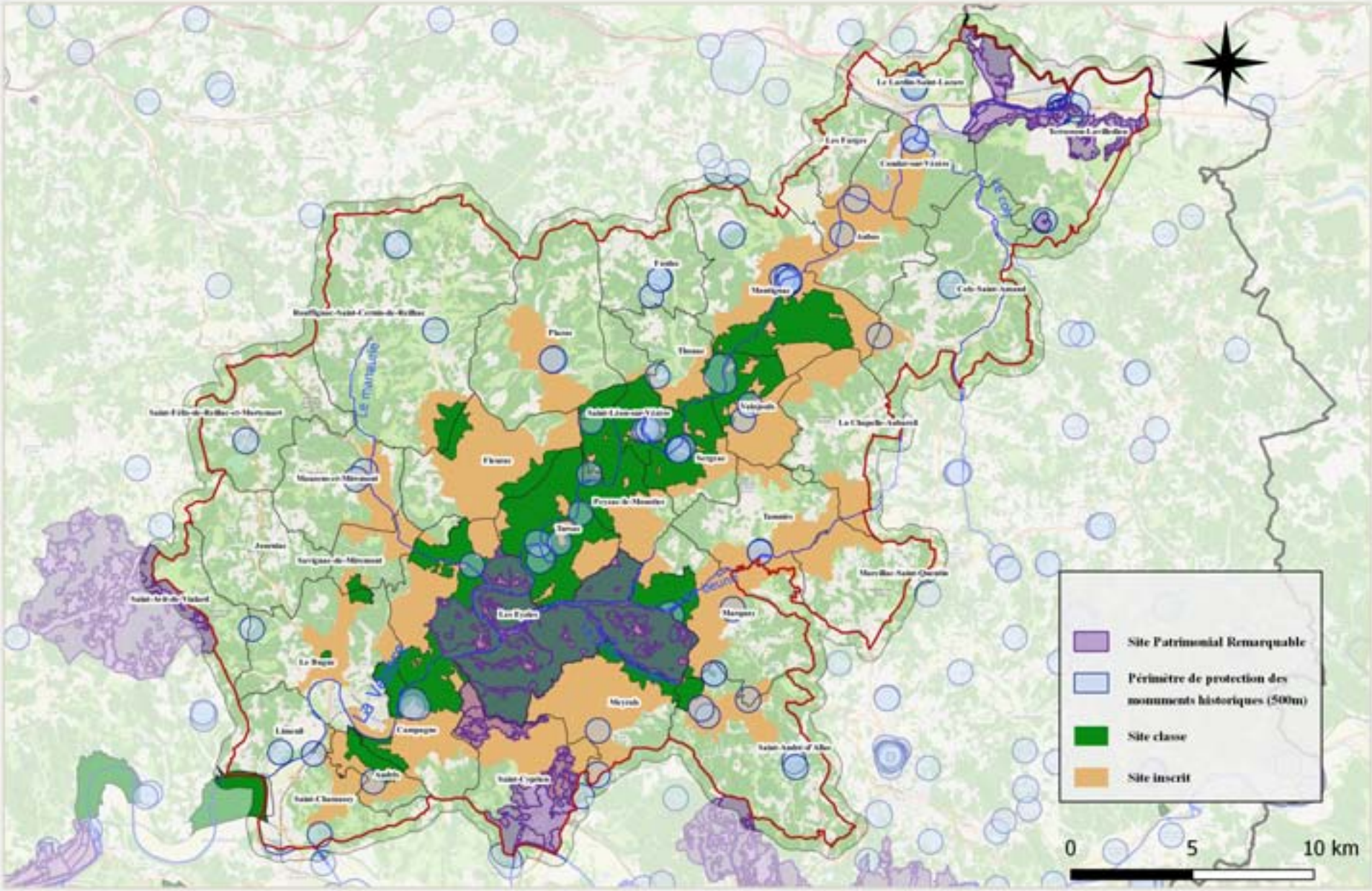

Source: Limites administratifs IGN GEOFLA, Fond OSM, Périmètre de Protection des Monuments Historiques et Site Patrimonial Remarquable DRAC, Sites inscrit et classé DREAL

Date: 28/02/2019

9

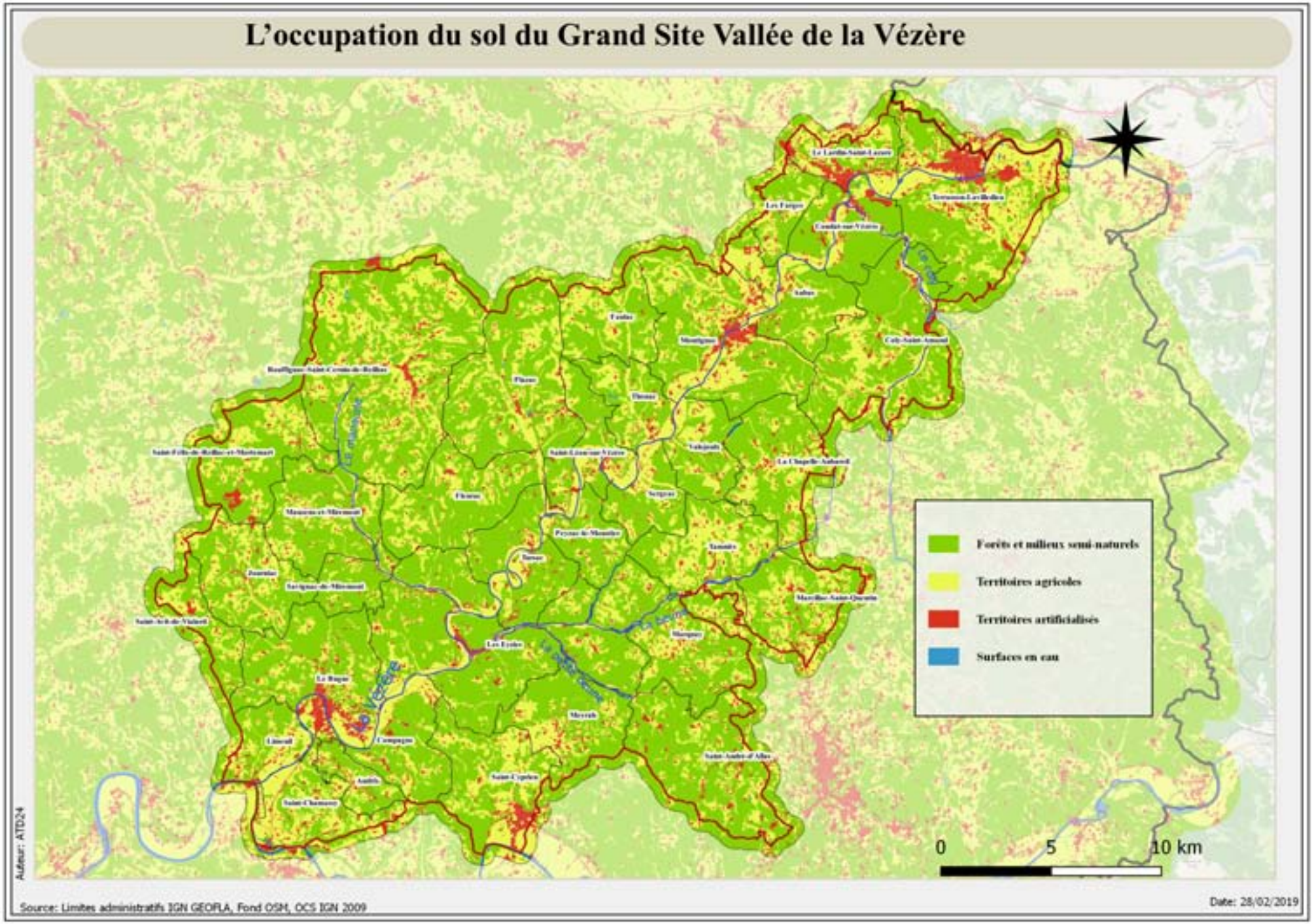
L'occupation du sol du Grand Site Vallée de la Vézère
Forêts et milieux semi-naturels
Territoires agricoles
Territoires artificialisés
Surfaces en eau
0
5
10 km
Auteur: ATD24
Source: Limites administratifs IGN GEOFLA, Fond OSM, OCS IGN 2009
Date: 28/02/2019

10

Les principaux sites touristiques de la vallée de la Vézère

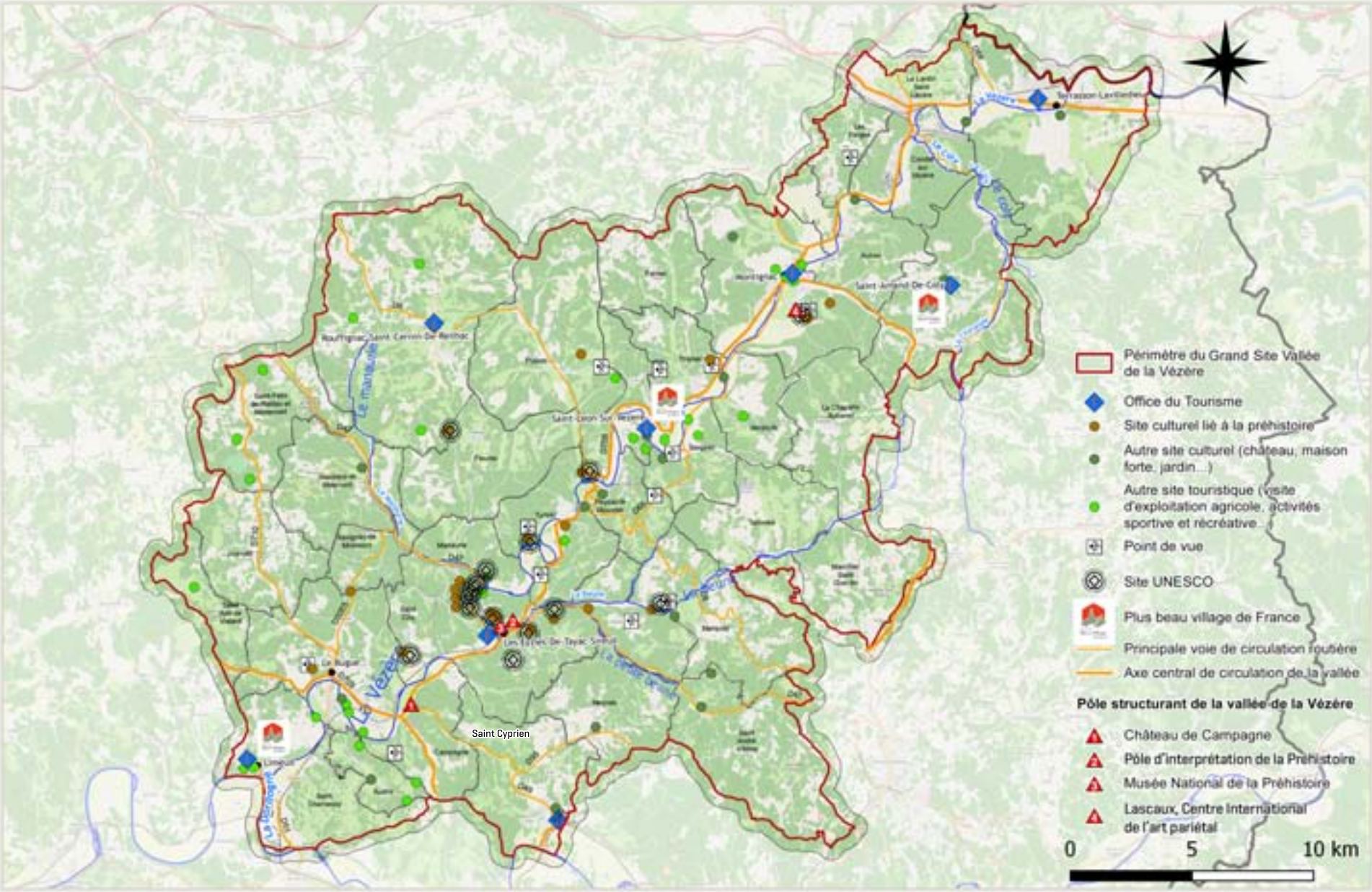

11

Localisation des Associations Foncières Pastorales du Grand Site Vallée de la Vézère

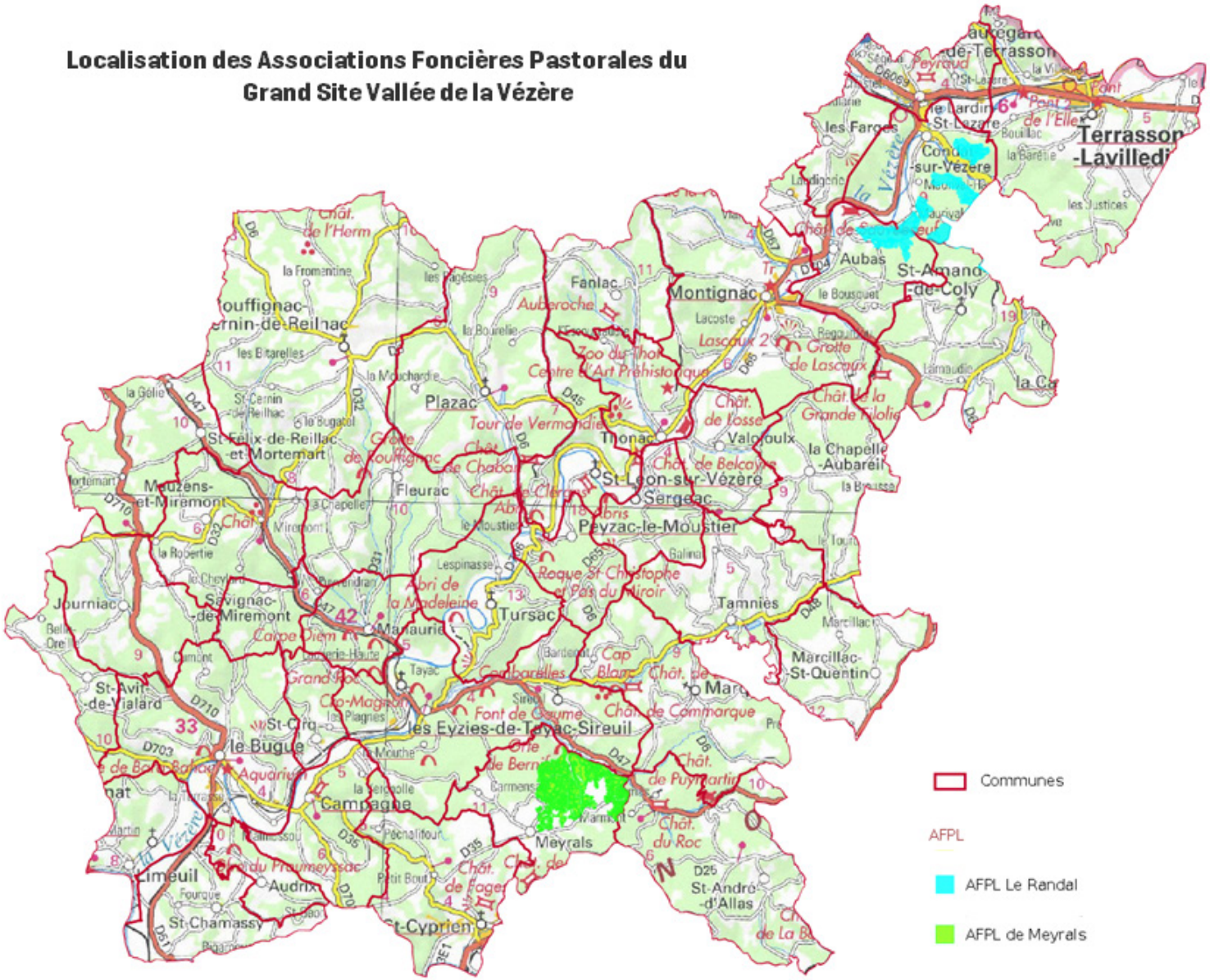

12. Tableau de synthèse du programme d'actions du Grand Site Vallée de la Vézère 2020-2026

ID	AXES / ORIENTATIONS / ACTIONS	Maîtres d'ouvrage pressentis	T1 2020-2023	T2 2023-2026	Coût estimé Investissement / Fonctionnement	Partenaires financiers envisagés	Partenaires techniques
AXE 1	**RESTAURER, VALORISER ET PARTAGER LES PAYSAGES SINGULIERS DE LA VALLÉE DE LA VÉZÈRE**						
O 1.1	**Restaurer les points de vue sur les paysages emblématiques**						
1.1.1.	Mise en valeur paysagère des falaises emblématiques : programmation triennale et mise en place d'une stratégie d'intervention	- CdC, Communes - SMBVVD - Propriétaires - CD24 - Autre (CMN, FD Chasse...)			100 000 € 80 jours dont agents CD24, SMBVVD, communes, Cdc, bénévoles, PIP	- DREAL - Europe - Communes	- PIP - CD24 - DREAL - Communes - UDAP - ONCFS, CEN, CBNSA
1.1.2.	Mise en valeur paysagère de la rivière à travers notamment le schéma et la gestion des berges	- EPIDOR - Syndicat de rivière - CDC, Communes - Propriétaires des sites			80 000 €	- Agence de l'eau - Région	- EPIDOR - SMBVVD - Communes - PIP - DREAL
O 1.2	**Favoriser la découverte de l'esprit des lieux et conserver les valeurs intrinsèques des paysages remarquables**						
1.2.1	Coordination des démarches patrimoniales majeures du territoire : le Grand Site et le Bien UNESCO	- DRAC			Ingénierie		- CDC - DRAC - DREAL - PIP - Propriétaires des sites
1.2.2	Réalisation d'un schéma d'interprétation et de découverte de la vallée (lien entre les belvédères, percées visuelles sur la rivière, chemin d'interprétation, valorisation des falaises)	- PIP			50 000 €	- DREAL - Europe - Région - CD24	- CAUE - Offices de tourisme - CD24
1.2.3	Mise en place d'animations, d'ateliers et de médiation sur le patrimoine du Grand Site	- PIP			20 000 € Hors temps agents du PIP	- PIP	- CAUE - DREAL - CEN - LPO - SMBVVD
O 1.3	**Connaitre et préserver les milieux naturels et les espèces remarquables**						
1.3.1	Suivi scientifique et inventaire de milieux et d'espèces emblématiques	- CBNSA, ONCFS, CEN - CD 24			A définir	- Ingénierie	- CDC - PIP - CAUE
1.3.2	Mise en place d'une gestion adaptée au travers des DOCOB Natura 2000, ENS, contrats avec le CEN, Réserve Biologique de Campagne ...	- SMBVVD, EPIDOR - CdC, CD24			420 000 €	- Europe - Région - Agence de l'eau - DREAL	- Chambre d'agriculture - CEN - PIP - ONF - DREAL - DDT

12. Tableau de synthèse du programme d'actions du Grand Site Vallée de la Vézère 2020-2026

ID	AXES / ORIENTATIONS / ACTIONS	Maîtres d'ouvrage pressentis	T1 2020-2023	T2 2023-2026	Coût estimé Investissement / Fonctionnement	Partenaires financiers envisagés	Partenaires techniques
AXE 2	**PRESERVER ET QUALIFIER L'ARCHITECTURE, L'URBANISME ET LE PATRIMOINE BATI**						
O 2.1	**Qualifier et accompagner les projets d'aujourd'hui et de demain**						
2.1.1	Accompagnement des porteurs de projet par la poursuite du Guichet Unique	- PIP			66 jours pour les agents DREAL, UDAP, DDT, Cdc, PIP, DRAC, CAUE, CA24	- PIP	- DREAL, UDAP, DDT - CAUE - Services urbanisme Cdc - Chambre d'agriculture
2.1.2	Développement du centre de ressources patrimonial, architectural, urbanisme et paysager du PIP (matériauthèque virtuelle, boîte à outils, documentation...)	- PIP			20 000€		-CAUE UDAP DREAL - Services urbanisme CdC
2.1.3	Mise en place de cycle de formation pour les professionnels, services instructeurs, pétitionnaires, élus, secrétaires de mairie	- PIP			20 000 €	- DREAL	- CAUE - DREAL, DRAC, DDT - Services urbanismes Cdc
2.1.4	Prise en compte de la qualité architecturale et paysagère dans les règlements des PLUI	- Cdc			Ingénierie		- CAUE - DREAL - UDAP -DDT
2.1.5	Réflexion sur des projets architecturaux à petit budget, économes en énergie et intégrés au paysages	- PIP			30 000 €		- CAUE UDAP - Ecoles et universités
2.1.6	Sensibilisation aux notions d'insertion paysagère et de confort thermique	- Cdc - PIP			A définir	- DREAL - ADEME	- CAUE - DREAL - UDAP
O 2.2	**Préserver et transmettre le patrimoine architectural de la vallée**						
2.2.1	Mise en place d'un programme de préservation de la Lauze	- Cdc			250 000 €	- CD24 - Europe - Fondation du Patrimoine - Mécène	- PIP - UDAP/DRAC - Pays Pgd Noir - CD24 - Plateforme des métiers - CAUE - Fondation du patrimoine
2.2.2	Mise en place d'un plan de préservation du patrimoine vernaculaire (terrestre et fluvial)	- Cdc - Associations			150 000 €	- CD24 - Europe - Fondation du Patrimoine - Mécène	- PIP - CD24 - Pays Périgord Noir - Plateforme des métiers - CAUE - Fondation du patrimoine - UDAP/DRAC - Propriétaires privés
2.2.3	Poursuite de l'inventaire du patrimoine bâti et valorisation des connaissances	- Région Nouvelle Aquitaine			Un agent de la région à 70%	- Région	

12. Tableau de synthèse du programme d'actions du Grand Site Vallée de la Vézère 2020-2026

ID	AXES / ORIENTATIONS / ACTIONS	Maîtres d'ouvrage pressentis	T1 2020-2023	T2 2023-2026	Coût estimé Investissement / Fonctionnement	Partenaires financiers envisagés	Partenaires techniques
AXE 3	**MAINTENIR, CONFORTER ET DÉVELOPPER LA DIVERSITÉ AGRICOLE ET SYLVICOLE POUR DES PAYSAGES OUVERTS ET SINGULIERS**						
O 3.1	**Conforter et valoriser l'activité agricole**						
3.1.1	Sensibilisation et communication sur l'activité agricole à destination des visiteurs et habitants	- A définir			A définir	- Europe - Région – CD24 - DREAL	- Chambre d'agriculture - Cdc - Offices de tourisme
3.1.2	Mise en place d'un groupe d'échanges internes au monde agricole	- Chambre d'agriculture - Cdc			20 000 €	- Europe - Région – CD24 - DREAL	- Chambre d'agriculture - PIP
3.1.3	Accompagnement de la commercialisation et de l'approvisionnement en circuit court via notamment les plateformes départementales	- Chambre d'agriculture - CD24 - Cdc - Communes			A définir	- CD 24 - Europe - Région	- CD24 - Agrobio24 - Maison des paysans - PIP - Chambre d'agriculture
O 3.2	**Maintenir, accompagner et soutenir l'agriculture en vallée Vézère**						
3.2.1	Mise en place d'un dispositif d'accompagnement à l'agroécologie sur le territoire du Grand Site dans le cadre des fonds européens 2020-2026	- A définir			A définir	- Europe - Région - CD24	- Chambre d'agriculture - PIP - Cdc
3.2.2	Consolidation et poursuite d'une dynamique agricole pour l'installation	- Cdc			100 000 €		- SAFER - CDC - CD24 - Chambre d'agriculture
3.2.3	Poursuite du développement de l'activité pastorale en vallée de la Vézère	- Communes - Cdc			A définir	- Europe - Région – CD24	- Chambre d'agriculture - PIP - Communes
3.2.4	Mise en place d'une animation agricole sur le territoire	- Cdc - Chambre d'Agriculture			A définir	- Europe - Région – CD24	- Chambre d'agriculture - PIP
O 3.3	**Développer et valoriser la ressource bois**						
3.3.1	Lancement d'un plan de préservation et de pérennisation de l'activité de feuillardier	- Cdc			A définir	- Région - CD24 - Europe - Mécènes	- PIP - CD24 - Plateforme des métiers - Pays Pgd Noir - CRPF - ONF - Interbois
3.3.2	Mise en place d'une étude des potentiels et des débouchés de la ressource bois du territoire	- Cdc			30 000 €	- Région - Etat - CD24	- PIP - CD24 - ADEME - Plateforme des métiers - Pays Périgord Noir - CRPF – ONF - Interbois
3.3.3	Développement de l'exemplarité des collectivités dans l'utilisation de la ressource bois locale	- Cdc - PIP			10 000 €	- DREAL - Région - Europe	- CRPF – ONF - Interbois - ADEME
3.3.4	Poursuite et pérennisation de l'animation forestière sur le territoire	- Cdc - CRPF			300 000 €	- Europe - Cdc	- PIP
O 3.4	**Accompagner les activités dans la transition énergétique et écologique**						
3.4.1	Sensibilisation et accompagnement des professionnels face au changement climatique (ressource en eau, l'adaptation des essences, les nouvelles techniques culturales)	- CDC - EPIDOR - PIP - CRPF			A définir	- DREAL - Région - Europe	- CRPF - CD24 - ONF - EPIDOR - Chambre d'agriculture - Associations et universitaires / chercheurs

12. Tableau de synthèse du programme d'actions du Grand Site Vallée de la Vézère 2020-2026

ID	AXES / ORIENTATIONS / ACTIONS	Maîtres d'ouvrage pressentis	T1 2020-2023	T2 2023-2026	Coût estimé Investissement / Fonctionnement	Partenaires financiers envisagés	Partenaires techniques
AXE 4	**FAVORISER ET DÉVELOPPER UN TOURISME BASÉ SUR LA DECOUVERTE SENSIBLE DU SITE ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT**						
O 4.1	**Concilier la fréquentation du site et la préservation des qualités paysagères et environnementales**						
4.1.1	Mise en place d'une stratégie d'accueil et de gestion à l'échelle de la vallée pour les sites et les visiteurs	- PIP			Ingénierie		- Offices de tourisme - CD24 - CDT24 - Etat - Semitour - Sites privés
4.1.2	Installation d'une signalétique cohérente et amélioration du guidage du visiteur sur le territoire	- Cdc - Communes			1 887 500 €	- DREAL - CD24	- Offices de tourisme - CD24 - CDT24 - UDAP - DREAL - Syndicats professionnels
4.1.3	Connaissance de la fréquentation et réflexion sur la diffusion des flux de visiteurs sur l'ensemble du territoire et tout au long de l'année	- PIP			- Ingénierie		- Offices de tourisme - CD24, CDT24 - Semitour - Sites privés
O 4.2	**Développer l'intermodalité et le tourisme sans voiture**						
4.2.1	Développement et valorisation des modes de déplacements doux (vélo route voie verte, circuits pédestre et cyclo...)	- Offices de tourisme - Cdc			3 622 958 €	- Région - CD24 - Europe - Etat	- Office de tourisme - Cdc - CD24
4.2.2	Développement de l'intermodalité et des déplacements alternatifs à la voiture individuelle à l'échelle du territoire (notamment depuis les gares)	- Offices de tourisme - Cdc			A définir	- Région - CD24 - Europe - Etat	- Office de tourisme - Cdc - CD24
O 4.3	**Impliquer les professionnels et habitants dans un tourisme durable**						
4.3.1	Accompagnement des professionnels du tourisme vers une gestion durable de leurs structures (charte environnementale, gestion des déchets, ENR)	- Offices de tourisme - Cdc			Ingénierie	- Région - ADEME - DREAL	- ADEME - Région - PIP
4.3.2	Développement de l'accessibilité à tous de l'offre touristique	- Offices de tourisme - CDT24			A définir		- PIP - Cdc
4.3.3	Faire des professionnels du tourisme et des habitants des ambassadeurs du territoire	- Offices de Tourisme - Cdc - PIP			A définir	- Région - Cdc - Office de tourisme	- PIP - Syndicat de professionnels
O 4.4	**Découvrir le Grand Site et partager l'esprit des lieux**						
4.4.1	Valorisation du territoire et de l'esprit des lieux par les institutions touristiques (PIP, Offices de Tourisme, CDT, CRT...)	- PIP			Ingénierie		- DREAL - CAUE
4.4.2	Organisation d'un évènement spécifique au patrimoine de la vallée	- Associations locales			A définir		- Offices de tourisme - PIP
4.4.3	Mise en place d'animations, d'ateliers et de médiation sur le patrimoine du Grand Site à destination des visiteurs	- PIP			10 000 €		- Offices de tourisme - PIP - CAUE - CEN – LPO – ONF

12. Tableau de synthèse du programme d'actions du Grand Site Vallée de la Vézère 2020-2026

ID	AXES / ORIENTATIONS / ACTIONS	Maîtres d'ouvrage pressentis	T1 2020-2023	T2 2023-2026	Coût estimé Investissement / Fonctionnement	Partenaires financiers envisagés	Partenaires techniques
AXE 5	**CONCILIER LA QUALITE DES PAYSAGES, LES RESSOURCES DU TERRITOIRE ET L'APPROPRIATION DES HABITANTS POUR UNE TRANSITION ENERGETIQUE DURABLE**						
O 5.1	**Accompagner les actions en faveur de la transition énergétique en les intégrant dans le paysage**						
5.1.1	Sensibilisation des acteurs du territoire par la collecte de retours d'expériences et de voyages d'études	- PIP			Ingénierie		- ADEME, DREAL - SDE24 - Associations - Cdc/communes
5.1.2	Accompagnement pour la prise en compte du paysage dans les actions identifiées dans les PCAET en cours sur le territoire	- PIP - Cdc			Ingénierie	- DREAL	- DREAL
5.1.3	Définition d'un cadastre solaire partagé et intégrant les perspectives paysagères	- Cdc			30 000 €	- DREAL	- ADEME
O 5.2	**Favoriser la production et la consommation d'énergies renouvelables locales**						
5.2.1	Accompagnement des projets de production d'ENR coopératif et citoyen intégré au paysage	- PIP - Communes			A définir	- ADEME – SDE24 - CD24 - Région	- ADEME Région - SDE 24 - CD24 - Associations
O 5.3	**Inciter la réduction de la consommation d'énergie**						
5.3.1	Promotion de la sobriété énergétique	- Cdc			A définir avec les PCAET	- ADEME - SDE24 - CD24 - Région	- ADEME - SDE 24 - CD24 - Région - Associations
5.3.2	Sensibilisation pédagogique et participative sur les consommations et les choix énergétiques	- Cdc			A définir avec les PCAET	- ADEME – SDE24 - CD24 - Région	- ADEME - Région - SDE 24 - CD24 - Associations
AXE 6	**RENFORCER LE PARTAGE ET LA TRANSMISSION DU PROJET DE TERRITOIRE GRAND SITE DE FRANCE**						
O 6.1	**Fédérer élus, techniciens et partenaires autour du projet de territoire**						
6.1.1	Consolidation des instances de gouvernance	- PIP			Ingénierie		
6.1.2	Diffusion de la culture commune et des enjeux du Grand Site auprès des structures maîtres d'ouvrage et partenaires	- PIP			Ingénierie		- DREAL - Cdc
O 6.2	**Communiquer auprès des acteurs, partenaires, élus et grand public impliqués dans la démarche**						
6.2.1	Développement d'outils de communication	- PIP			10 000 €	- DREAL	
6.2.2	Organisation d'évènements et journées thématiques pour sensibiliser, former et fédérer	- PIP			10 000 €	- DREAL	
O 6.3	**Renforcer le positionnement du Pôle d'interprétation de la Préhistoire comme catalyseur de la démarche Grand Site**						
6.3.1	Renouvellement de la scénographie du centre d'accueil de l'EPCC-PIP intégrant la dimension paysagère et patrimoniale du Grand Site	- PIP			A définir		
6.3.2	Mise en place d'un programme de médiation constitué d'ateliers et d'actions participatives à destination des habitants et des visiteurs				Coût intégré dans l'action 1.2.3.		
6.3.3	Mise en place d'un programme éducatif sur le patrimoine bâti, naturel et paysager du Grand Site à destination des scolaires et professeurs	- PIP			30 000 €		- Education nationale - CAUE – CEN - Associations - SMBVVD - EPIDOR
6.3.4	Mise en place d'un Observatoire Photographique des Paysages	- PIP			20 000 €	- PIP - DREAL	- CAUE - DREAL

13. Composition du conseil d'administration du Pôle d'interprétation de la Préhistoire

PÔLE
D'INTERPRÉTATION
DE LA PRÉHISTOIRE
www.pole-prehistoire.com

Liste des membres du Conseil d'Administration de l'EPCC du Pôle d'interprétation de la Préhistoire

♦ Conseil départemental de la Dordogne

Titulaires	Suppléants
Monsieur Germinal Peiro Président du Conseil départemental de la Dordogne Président du Pôle d'interprétation de la Préhistoire	
Monsieur Dominique Bousquet Conseil départemental	**Madame Francine Bourra** Conseil départemental
Madame Sylvie Chevallier Conseil départemental	**Monsieur Bruno Lamonerie** Conseil départemental
Monsieur Jean-Fred Droin Vice-Président du Conseil départemental	**Monsieur Michel Karp** Conseil départemental
Monsieur Christian Teillac Conseil départemental	**Madame Nathalie Manet-Carbonnière** Conseil départemental

♦ Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Titulaires	Suppléants
Madame Nathalie Lanzi Vice-Présidente Conseil Régional	**Monsieur Lionel Frel** Conseil Régional
Monsieur Benjamin Delrieux Conseil Régional	**Madame Mireille Volpato** Conseil Régional
Monsieur Philippe Dorthe Vice-Président du Pôle d'interprétation de la Préhistoire Conseil Régional	**Madame Catherine Tytgat** Conseil Régional
Madame Nathalie Fontaliran Conseil Régional	**Monsieur Antoine Audi** Conseil Régional
Monsieur Jean Romée Charbonneau Conseil Régional	**Monsieur Etienne Bousquet-Cassagne** Conseil Régional

PIP - Mise à jour du 29 mars 2019 1

♦ Etat

Titulaires	Suppléants
Monsieur Frédéric Perissat Préfet de la Dordogne	ou son représentant (Sous-préfet de Sarlat **Monsieur Sébastien Lepetit**)
Monsieur Olivier Dugrip Recteur d'académie de Bordeaux	Inspection d'académie **Monsieur Jacques Caillaut** Directeur d'académie
Monsieur Arnaud Littardi DRAC Nouvelle Aquitaine Vice-Président du Pôle d'interprétation de la Préhistoire	**Monsieur Thierry Bonin** Conservateur en chef du patrimoine Chargé de mission auprès de la Directrice du pôle Patrimoine et architecture DRAC Nouvelle Aquitaine
Monsieur Olivier Mastain DREAL Adjoint	ou son représentant **Madame Isabelle Vauquois** Inspectrice des sites
Monsieur Laurent Bellot Chargé mission développement économique Service tourisme, commerce artisanat et services DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine	ou son représentant

♦ Personnalités qualifiées

Titulaires	Suppléants
Monsieur Pascal Faracci Directeur des Musées de Poitiers	-
Monsieur Vincent Mistrot Conservateur en Préhistoire Musée d'Aquitaine	-
Monsieur Patrick Sermadiras de Pouzols de Lille Manoir et jardins d'Eyrignac	-

♦ Représentants Conseil des collectivités locales du Grand Site

Titulaire	Suppléant
Monsieur Philippe Lagarde Président du Conseil des collectivités locales du Grand Site Vice-Président du Pôle d'interprétation de la Préhistoire	

♦ Représentants Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Homme

Titulaire	Suppléant
Madame Isabelle Daumas Castanet Maire de Sergeac	**Monsieur Jean Paul Simon** Maire de Savignac de Miremont

♦ Représentants Conseil communautaire de la Communauté de communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Titulaire	Suppléant
Monsieur Stéphane Roudier Maire de Condat	**Madame Régine Anglard** Conseiller municipal de Terrasson

♦ Représentants Conseil communautaire de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir

Titulaire	Suppléant
Monsieur Patrick Salinié Maire de Saint André Allas	**Monsieur Jean-Pierre Doursat** Maire de Marcillac St Quentin

♦ Représentants Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée Dordogne et Forêt Bessède

Titulaire	Suppléant
Monsieur Joël Le Corre Maire de Meyrals	**Monsieur Jean Alcabez** Adjoint au maire de Saint-Cyprien

♦ Représentants du personnel

Titulaire	Suppléant
Madame Catherine Roudet Pôle d'interprétation de la Préhistoire	

****

Agent comptable

Madame Delphine Laporte
Trésorier
Trésorerie du Bugue

14. Schéma de gouvernance du Grand Site Vallée de la Vézère et composition des instances

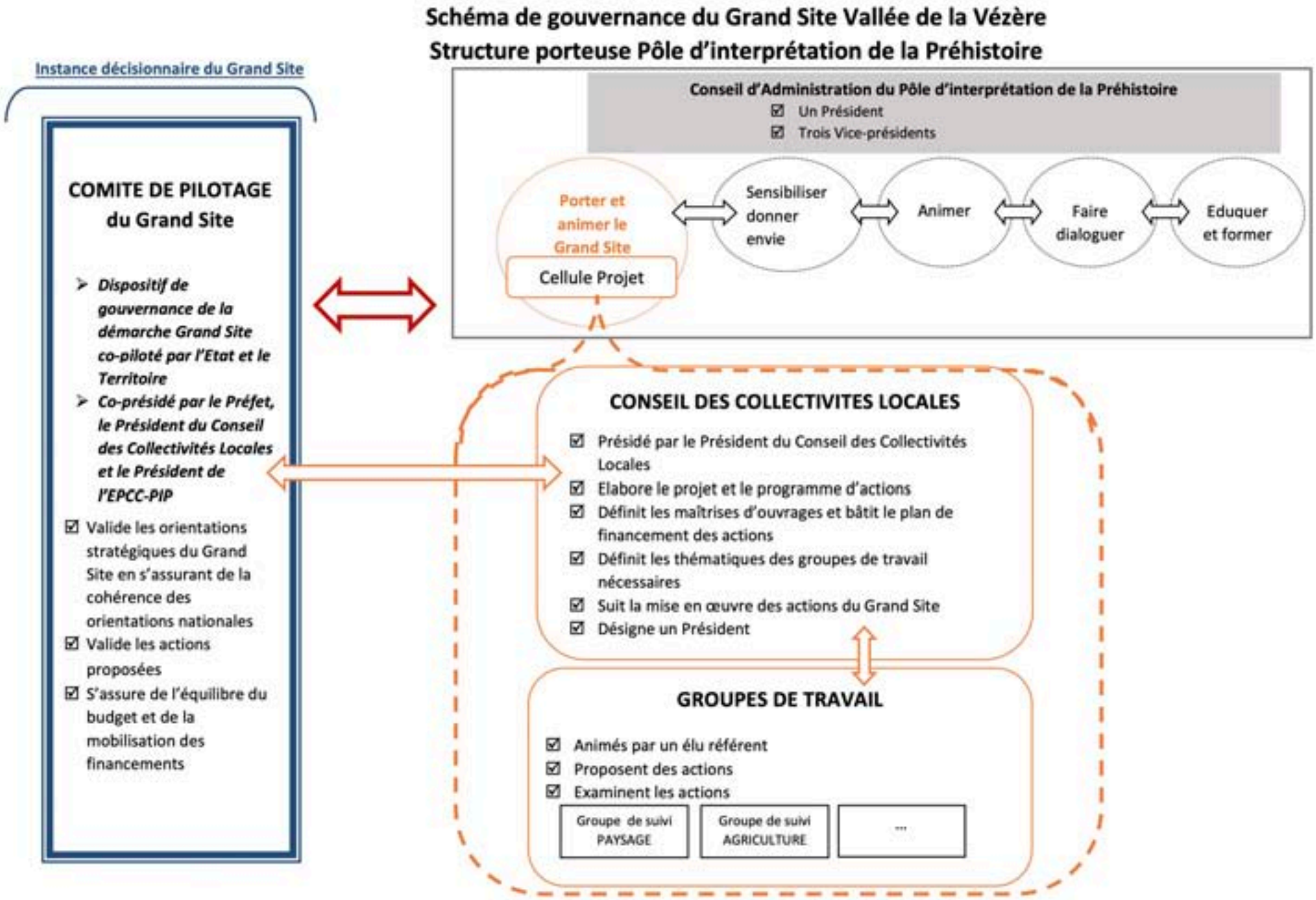

14. Schéma de gouvernance du Grand Site Vallée de la Vézère et composition des instances

COMPOSITION DES INSTANCES

COMITE DE PILOTAGE DU GRAND SITE

Les représentants des communes et Communautés de communes :
- les 4 Présidents des Communautés de communes
- Les élus référents des Groupes de Travail
- Les élus impliqués dans les Groupes de Travail

Animation du projet Grand Site :
- Le directeur du Grand Site
- La cheffe de projet Grand Site Vallée de la Vézère

Les représentants des membres fondateurs de l'EPCC-PIP :
- le Président du Conseil Départemental de la Dordogne
- le Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
- les techniciens CD Dordogne et CR Nouvelle-Aquitaine
- Préfet, Sous-préfet, DRAC, DREAL, DDT, UDAP
- Un membre associé issu du Conseil d'Orientation Scientifique de l'EPCC

Les représentants des acteurs socio-économiques et les partenaires :
- Chambres Consulaires, CRPF, CDT, CAUE, SMBVV, EPIDOR, CEN, Pays Périgord Noir, ONF (...)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PÔLE D'INTERPRETATION DE LA PREHISTOIRE

- 5 élus du CD Dordogne
- 5 élus du CR Nouvelle Aquitaine
- 5 représentants de l'Etat (Préfecture, éducation nationale, DRAC, DREAL, UDAP)
- 3 personnalités qualifiées (Directeur des Musées de Poitiers, Conservateur en préhistoire au Musée d'Aquitaine, le Manoir et jardins d'Eyrignac)
- 4 élus représentants les Communautés de communes du périmètre Grand Site Vallée de la Vézère
- Le président du Conseil des Collectivités Locales du Grand Site
- Représentant du personnel

CONSEIL DES COLLECTIVITES LOCALES (CCL)

- Les Maires de toutes les communes du périmètre Grand Site ou leurs représentants issus de leurs conseils
- Les Présidents des Communautés de communes du périmètre Grand Site ou leurs représentants issus de leurs conseils
- Support technique pouvant être mobilisé : Directeur et cheffe de projet Grand Site

GROUPE DE TRAVAIL

- Composition définie par la Cellule Projet
- Elus, techniciens des collectivités, acteurs socio-économiques, associations ...

CELLULE PROJET

- Président du Conseil des Collectivités Locales
- Elus référents des groupes de suivi des actions
- Inspecteur des sites
- Directeur du Grand Site
- Cheffe de projet Grand Site
- invitation de partenaires en fonction des besoins et des ordres du jour

14. Schéma de gouvernance du Grand Site Vallée de la Vézère et composition des instances

MÉTHODOLOGIE

COPIL
- Le COPIL est réuni et co-présidé par le Préfet, le Président du Conseil des Collectivités Locales et le Président de l'EPCC-PIP
- Le COPIL se réunit a minima 1 fois par an
- L'ordre du jour du COPIL est constitué par le Conseil des Collectivités Locales et validé par les copilotes

LE GRAND SITE DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PÔLE D'INTERPRETATION DE LA PREHISTOIRE
- Le président du Conseil des Collectivités et un élu représentant chaque intercommunalité siègent au Conseil d'Administration
- Le président du Conseil des Collectivités Locales est vice-président du Pôle d'interprétation de la Préhistoire
- Le Conseil d'Administration valide les éléments de décisions du COPIL, en particulier ceux qui peuvent avoir des conséquences budgétaires pour l'EPCC
- Le CA se réunit a minima 2 fois par an

LE CONSEIL DES COLLECTIVITES LOCALES
- Il est réuni à la demande du Président du Conseil des Collectivités Locales
- Il se réunit a minima deux fois par an
- Il est animé par le Président du CCL appuyé des élus référents des Groupes de Travail
- Il définit l'ordre du jour du COPIL et les thématiques des Groupes de Travail

GROUPE DE TRAVAIL
- Les thématiques et les objectifs sont définis par le Conseil des Collectivités Locales
- L'ordre du jour est défini en amont en Cellule Projet
- Les compositions sont définies en amont en Cellule Projet
- Les Groupes de Travail sont animés par les élus référents et la cheffe de projet

RÔLES DU PRESIDENT DU CONSEIL DES COLLECTIVITES LOCALES
- Suivi et mobilisation de l'animation politique et technique
- Représente le Grand Site à l'assemblée du Réseau des Grands Sites de France et dans les réseaux associés
- Siège et rapporte au CA de l'EPCC Pôle d'interprétation de la Préhistoire

CELLULE PROJET
- La Cellule Projet anime la concertation et suit techniquement et opérationnellement les actions
- La Cellule Projet est réunie à la demande du Président du Conseil des Collectivités Locales ou à la demande du Directeur du Grand Site
- Elle peut mobiliser les ressources internes du Pôle d'interprétation de la Préhistoire
- L'ordre du jour est constitué par la cheffe de projets en lien avec le Président du CCL, le Directeur et l'inspectrice des sites
- La Cellule Projet est animée par la cheffe de projets

15. Liste des 15 sites constituant le Bien inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

ID	NOM ET SITUATION	COORDONNEES	PROPRIETAIRE[1]
85-001	Abri de Cro-Magnon Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Dordogne, Aquitaine, France	N44 56 25.6 E1 00 34.6	Particulier
85-002	Abri du Poisson Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Dordogne, Aquitaine, France	N44 56 38.8 E0 59 54.2	MCC
85-003	Font de Gaume Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Dordogne, Aquitaine, France	N44 56 13.2 E1 01 35.6	MCC
85-004	La Micoque Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Dordogne, Aquitaine, France	N44 57 27.6 E1 00 23.5	MCC
85-005	La Mouthe Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Dordogne, Aquitaine, France	N44 55 28.9 E1 01 14.1	Particulier
85-006	Laugerie basse Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Dordogne, Aquitaine, France	N44 57 03.8 E0 59 57.5	MCC
85-007	Laugerie haute Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Dordogne, Aquitaine, France	N44 57 11.8 E1 00 12.3	MCC
85-008	Le Grand Roc Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Dordogne, Aquitaine, France	N44 56 58.2 E0 59 54.0	Particuliers
85-009	Les Combarelles Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Dordogne, Aquitaine, France	N44 56 36.8 E1 02 31.6	MCC
85-010	Le Cap Blanc Marquay, Dordogne, Aquitaine, France	N44 56 44.3 E1 05 50.6	Particulier
85-011	Lascaux Montignac, Dordogne, Aquitaine, France	N45 03 13.3 E1 10 12.0	MCC
85-012	Cro de Granville (cro de Rouffignac) Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac, Dordogne, Aquitaine, France	N45 00 31.7 E0 59 15.5	Particulier
85-013	Roc de Saint-Cirq Saint-Cirq, Dordogne, Aquitaine, France	N44 55 33.9 E0 58 02.9	Particulier
85-014	Le Moustier Saint-Léon-sur-Vézère, Dordogne, Aquitaine, France	N44 59 39.6 E1 03 35.5	M.C.C
85-015	La Madeleine Tursac, Dordogne, Aquitaine, France	N44 58 01.3 E1 02 11.1	Particulier

1 MCC : Ministère de la culture et de la communication

16. Liste des sigles présents dans le dossier

ABF	Architecte des Bâtiments de France
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFP	Association foncière pastorale
APPB	Arrêté préfectoral de protection de biotope
AVAP	Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine
CA	Conseil d'administration
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
CCL	Conseil des Collectivités Locales du Grand Site
CDC	Communauté de communes
CDT	Comité départemental du tourisme
CDNPS	Commission départementale de la nature, des paysages et des sites
CEN	Conservatoire des espaces naturels
CD24	Conseil Départemental de la Dordogne
CIAP	Lascaux, Centre international de l'art pariétal
CRDA	Centre régional de développement agricole
COG	Cahier d'orientations de gestion des sites classés et inscrits de la vallée de la Vézère
COPIL	Comité de pilotage
CMN	Centre des monuments nationaux
CRNA	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
CREN	Conservatoire régional des espaces naturels
CPER	Contrat de projets Etat Région
CRPF	Centre régional de la propriété forestière
CRT	Comité régional du tourisme
CSSPP	Commission supérieure des sites, perspectives et paysages
CCSPN	Communauté de communes Sarlat Périgord Noir
CCTTH	Communauté de communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort
CCVDFB	Communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède
CCVH	Communauté de communes Vallée de l'Homme
DDT	Direction départementale des territoires
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DIREN	Direction régionale de l'environnement
DOCOB	Document d'objectifs
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DREAL	Direction régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (ancienne DIREN)
ENS	Espace naturel sensible
ENSAP	Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux
EPCC	Etablissement public de coopération culturelle
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial
EPIDOR	Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne
FEADER	Fonds européens agricoles pour le développement rural
FEDER	Fonds européens de développement régional
GAL	Groupe d'action locale
GT	Groupe de travail
INRAP	Institut national de recherches archéologiques préventives
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
LEADER	Liaison entre actions de développement de l'économie rurale
MAEt	Mesure agri-environnementale territorialisée
MCC	Ministère de la culture et de la communication
MNP	Musée national de préhistoire
OGS	Opération Grand Site
ONF	Office national des forêts
OT	Office de tourisme
OTLDVV	Office de tourisme Lascaux Dordogne Vallée Vézère
OTSPN	Office de tourisme Sarlat Périgord Noir
OTVDFB	Office de tourisme Vallée Dordogne Forêt Bessède
OTVPN	Office de tourisme Vézère Périgord Noir
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PDIPR	Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PIP	Pôle International de la Préhistoire ou Pôle d'interprétation de la Préhistoire
PLU	Plan local d'urbanisme
PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
RLPi	Règlement local de publicité intercommunal
RGSF	Réseau des Grands Sites de France
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SAU	Surface agricole utile
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SMBVVD	Syndicat mixte du bassin versant de la vallée de la Vézère en Dordogne
SPR	Site Patrimonial Remarquable
TEPCV	Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
UDAP	Unité Départementale de l'architecture et du patrimoine
UNESCO	Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture
VUE	Valeur universelle exceptionnelle
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique
ZPPAUP	Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

17. Ressources – Sitographies et conseils de lecture

Pôle d'interprétation de la Préhistoire - www.pole-prehistoire.com
- Toutes les informations du Pôle d'interprétation de la Préhistoire
- Actualités du Grand Site Vallée de la Vézère
- Ressources documentaires disponibles du Grand Site Vallée de la Vézère :
  - Cahier d'Orientations de Gestion des sites classés et inscrits de la vallée de la Vézère, DREAL Aquitaine, juin 2013
  - Dossier d'Opération Grand Site Vallée de la Vézère 2014, étude Mandragore 2009, EPCC-PIP, 2014
  - Etude en vue de la gestion et de la protection paysagère de la Vallée de la Vézère, DIREN Aquitaine, MANDRAGORE, 2008

DREAL Nouvelle Aquitaine
http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr
- Les Sites de la Vallée de la Vézère : dossier de classement et d'inscription 2013 http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/quelques-exemples-de-classements-recents-a1413.html#sommaire
- Données géographiques (couches SIG : site classé et inscrit, Natura 2000, ZNIEFF...) http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/information-geographique-r180.html

Collectivités territoriales
- Communauté de communes Vallée de l'Homme https://www.cc-valleedelhomme.fr
- Communauté de communes Sarlat Périgord Noir https://www.cc-sarlatperigordnoir.fr/
- Communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède https://www.ccdordogne-bessede.fr/
- Communauté de communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort https://cc-terrassonnais-thenon-hautefort.fr/fr/

Offices de tourisme
- Office de Tourisme Lascaux Dordogne, Vallée Vézère http://www.lascaux-dordogne.com/
- Office de Tourisme Sarlat Périgord Noir https://www.sarlat-tourisme.com/
- Office de Tourisme Vézère Périgord Noir https://www.vezere-perigord.fr/
- Office de Tourisme Vallée Dordogne Forêt Bessède http://www.perigordnoir-valleedordogne.com/

Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (EPIDOR)
https://www.eptb-dordogne.fr/
- Natura 2000 Vallée de la Vézère
- Domaine Public Fluvial https://dpf-dordogne.fr/
- Réserve de Biosphère https://biosphere-bassin-dordogne.fr/
- Autres informations en lien avec la rivière Vézère

Région et Département
- Région Nouvelle-Aquitaine https://www.nouvelle-aquitaine.fr/#gref
- Département de la Dordogne https://www.dordogne.fr/
- Comité régional du tourisme Nouvelle-Aquitaine http://www.crt-nouvelle-aquitaine.com/
- Comité Départemental du Tourisme Dordogne Périgord https://www.dordogne-perigord-tourisme.fr/
- Inventaire Général du Patrimoine Culturel – blog de la mission d'inventaire de la Vallée de la Vézère http://inventaire.aquitaine.fr/la-recherche-en-aquitaine/blog-de-la-recherche/vallee-de-la-vezere/

Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement Dordogne
http://cauedordogne.com/
- Cahiers de recommandations architecturales et paysagères par Communautés de communes
- Album des territoires - http://album-des-territoires.cauedordogne.com/

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne
http://syndicat-vezere-dordogne.fr/natura-2000-vallee-vezere-dordogne
- Natura 2000 Vallée des Beunes
- Gestion de la rivière Vézère

Chambre d'Agriculture de la Dordogne
- https://dordogne.chambre-agriculture.fr/
- Création dynamique agricole Périgord Noir (CrDA) https://dordogne.chambre-agriculture.fr/votre-chambre/vos-crda/crda-perigord-noir/

Bien UNESCO - http://whc.UNESCO.org/fr/list/85

Conseils de lecture pour découvrir le patrimoine de la vallée de la Vézère

2017. Collectif. **La vallée de la Vézère en Périgord : la fabrique d'un paysage.** (Images du Patrimoine, n°305). Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel. 192 p. ISBN 9782360621842.

2016. Simon, Jean-Paul. **La lauze en Périgord : architecture et savoir-faire.** Editions Fanlac. 108 p. ISBN 9782865772858

2005. Simon, Jean-Paul. **L'architecture paysanne en Périgord et sa restauration.** Editions Fanlac. 207 p. ISBN 2865772454

2003. Tanet, Chantal et Hordé, Tristan. **L'invention d'un paradis, le Périgord.** Editions Fanlac. 192 p. ISBN : 978-286577-223-0

2001. Cleyet-Merle, Jean-Jacques. **La province préhistorique des Eyzies : 400 000 ans d'implantation humaine.** CNMHS / CNRS éditions. 126 p. ISBN 2-85822-138-3

2000. CAUE Dordogne. **Patrimoine de pays en Périgord.** CAUE Dordogne. 80 p.

St Léon sur Vézère © Myriam G.

Tursac © Myriam G.

Peyzac-Le-Moustier © PIP

Valojoulx © MP Servantie

Fanlac © SD

Campagne © DP

Le Bugue © Myriam G.

Montignac © Myriam G.

GRAND SITE
Vallée de la Vézère

Les structures co-pilotes du Grand Site Vallée de la Vézère

PÔLE D'INTERPRÉTATION DE LA PRÉHISTOIRE

PRÉFET DE DORDOGNE

Les membres fondateurs du Pôle d'interprétation de la Préhistoire

PRÉFET DE DORDOGNE

Dordogne PÉRIGORD

Nouvelle-Aquitaine

Communauté de communes Terrassonnaise en Périgord Noir Thenon-Hautefort

Communauté de communes Sarlat Périgord Noir

Vallée de l'Homme

Communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède

Les partenaires du Grand Site Vallée de la Vézère

Aubas, Audrix, Campagne, Coly-Saint-Amand, Condat-sur-Vézère, Fanlac, Fleurac, Journiac, La Chapelle-Aubareil, Le Bugue, Le Lardin-Saint-Lazare, Les Eyzies, Les Farges, Limeuil, Marcillac-Saint-Quentin, Marquay, Mauzens-et-Miremont, Meyrals, Montignac, Peyzac-Le-Moustier, Plazac, Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac, Saint-André-d'Allas, Saint-Avit-de-Vialard, Saint-Chamassy, Saint-Cyprien, Saint-Félix-de-Reilhac-et-Mortemart, Saint-Léon-sur-Vézère, Savignac-de-Miremont, Sergeac, Tamniès, Terrasson-Lavilledieu, Thonac, Tursac, Valojoulx

24 Dordogne c|a.u.e

Agricultures & Territoires Chambre d'Agriculture Dordogne

SMBVVD

EPIDOR

CNPF Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine

Réseau des Grands Sites de France

SARLAT PERIGORD NOIR

PÉRIGORD DORDOGNE

Vézère Périgord Noir Office de Tourisme

Lascaux - Dordogne Vallée Vézère Office de Tourisme

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine

SDE 24

Fondation du Patrimoine

ADEME

Office National des Forêts

INTERBOIS Périgord

Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire remercie l'ensemble de ces acteurs, élus et techniciens, pour leur accompagnement, leur soutien et leur collaboration dans la constitution et la rédaction de ce dossier.

Réalisation : Pôle d'interprétation de la Préhistoire, juin 2019

Textes rédigés par : Philippe LAGARDE président du Conseil des Collectivités Locales, Isabelle VAUQUOIS Inspectrice des sites, Caroline FILLAIRE cheffe de projet Grand Site avec la participation de l'ensemble des acteurs précités.

Mise en page par Damien Portier, studiop4.fr

Cartes réalisées par l'Agence Technique Départementale 24

EPCC Pôle d'interprétation de la Préhistoire 30 rue du moulin 24620 LES EYZIES – 05 53 06 06 97

Référente du dossier : Caroline FILLAIRE, cheffe de projet Grand Site Vallée de la Vézère, caroline.fillaire@pole-prehistoire.com